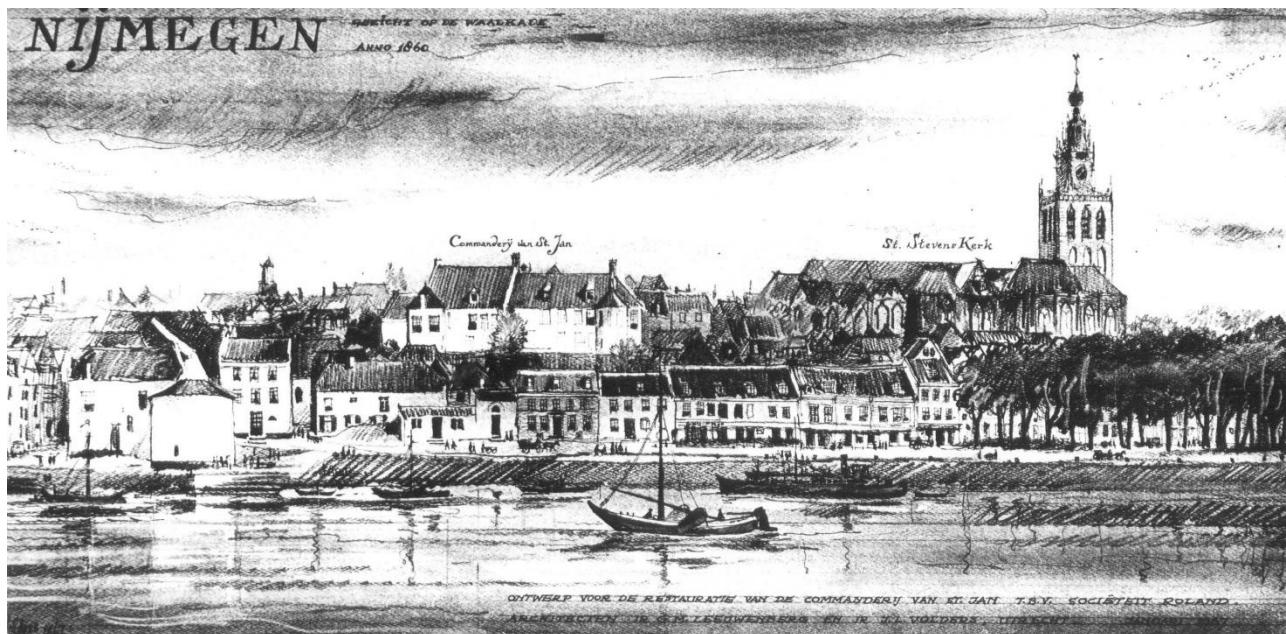


2021-2022

M2 Histoire, Civilisation, Patrimoine
Parcours Pratique de la Recherche Historique

F5941, AR Nimègue, Un projet pour la restauration de la Commanderie van St. Jan, par les architectes Leeuwenberg et Volders.



Une Eglise francophone des Pays-Bas sous la Révolution

La communauté wallonne de Nimègue à travers les évènements révolutionnaires.

Le Bihen Mathis

Sous la direction de M. Boisson Didier

Membres du jury

Boisson Didier 1 | Professeur d'histoire moderne à l'Université d'Angers
Quellier Florent 2 | Professeur d'histoire moderne à l'Université d'Angers

Soutenu publiquement le : 15.06.2022

L'auteur du présent document vous autorise à le partager, reproduire, distribuer et communiquer selon les conditions suivantes :



- Vous devez le citer en l'attribuant de la manière indiquée par l'auteur (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'il approuve votre utilisation de l'œuvre).
- Vous n'avez pas le droit d'utiliser ce document à des fins commerciales.
- Vous n'avez pas le droit de le modifier, de le transformer ou de l'adapter.

Consulter la licence creative commons complète en français :
<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.0/fr/>

Ces conditions d'utilisation (attribution, pas d'utilisation commerciale, pas de modification) sont symbolisées par les icônes positionnées en pied de page.



REMERCIEMENTS

Je remercie Didier Boisson pour avoir accepté que je travaille sur ce sujet et pour les compléments et corrections apportés au mémoire.

Je remercie les services des archives régionales de Nimègue et de la bibliothèque de Radboud University pour m'avoir aiguillé et conseillé dans l'étude des sources et ouvrages.

Je remercie mes parents et mes frères pour leur soutien.

Je remercie mes amis qu'ils soient Français ou Néerlandais pour leur soutien. Je remercie personnellement le *Cool Cultuur Café Club* pour leur aide précieuse dans mon aventure aux Pays-Bas.

Sommaire

Introduction.....	2
La diaspora huguenote aux Pays-Bas	4
Les Eglises wallonnes	14
Les relations entre la France et les Provinces-Unies au XVIIIe et début XIXe siècles	21
Sources.....	29
Typologie des sources	29
Localisation et difficultés liées aux sources.....	41
Archives.....	43
1. La Communauté francophone de Nimègue : Histoire d'une Eglise wallonne	45
2. L'Eglise wallonne de Nimègue dans la tourmente révolutionnaire (1787-1799)	86
3. L'Eglise wallonne de Nimègue à travers la fin de la République batave et l'occupation française 124	
Conclusion.....	158
Annexes.....	160
Annexe 1 : L'Eglise wallonne vue de l'extérieur	160
Annexe 2 : Intérieur du temple wallon	164
Annexe 3 : vie de la communauté	166
Annexe 4 : Ruines de l'Eglise wallonne après le bombardement de 1944.....	168
Annexe 5 : Projet d'un plan de finance du culte wallon face aux circonstances du temps, S. Heusden, 1796	170
Bibliographie	174
Table des matières.....	177

Introduction

« Patriotes parfois plus opiniâtres que les habitants du pays », c'est par ces termes que l'historienne Myriam Yardeni qualifie les descendants des réfugiés huguenots à la fin du XVIII^e siècle. Le Refuge fut une période de dispersion des protestants français en Europe et dans le Nouveau Monde. Ils ont emporté avec eux leur savoir-faire et leur culture, créant de multiples diasporas françaises à travers de nombreux territoires. Celle des Pays-Bas est certainement la plus connue grâce à la dynamique qu'entraînèrent les huguenots sur la province de Hollande mais aussi par l'intégration de ces réfugiés au sein des Eglises wallonnes, une communauté religieuse avec la particularité de célébrer le culte réformé en français. Ces Eglises ont permis une intégration rapide de ces exilés français. L'historienne Yardeni constate donc à juste titre qu'à travers le temps, les générations qui passent et les nombreux évènements touchant la communauté wallonne, les descendants de ces réfugiés se retrouvent assimilés et deviennent des fervents défenseurs de leur patrie à la fin du XVIII^e siècle lorsque le principe de « nation » commence à émerger. Ces Français d'origine sont devenus des Néerlandais de cœur. Mais comment cette assimilation se produit et s'illustre, notamment à travers un évènement qui eut une portée internationale, la Révolution française ? Notre étude porte sur ce questionnement à savoir l'analyse d'une communauté wallonne, et spécifiquement celle de Nimègue, dans ces évènements révolutionnaires qui touchent à la fois la France mais aussi leur pays, les Pays-Bas. Evidemment, nous ne pouvons le remettre en cause, cette communauté est assimilée dans le sens qu'elle a intégré une société et s'est mélangée à la culture locale. Toutefois, il y a des marques qui peuvent nous persuader du contraire et nous faire rendre compte que cette Eglise composée de descendants français défend aussi une mémoire et une tradition du culte en langue française. C'est donc à travers ces interrogations que se placent notre étude, afin d'essayer de comprendre où est-ce que se situe cette communauté wallonne sur le plan social, culturel et politique, sous les évènements révolutionnaires.

Le focus de ce mémoire est centré sur l'Eglise wallonne de Nimègue. La ville se trouve dans la province de Gueldre, à la frontière allemande, à l'opposé de la Hollande, cœur économique et politique des Pays-Bas. La ville est à l'image de la communauté wallonne qu'elle accueille, une importance régionale mais peu

influente au niveau nationale. La communauté wallonne de Nimègue est une petite Eglise et l'a toujours été de sa naissance jusqu'à aujourd'hui. Le focus sur une communauté hollandaise aurait pu nous apporter des éléments essentiels à la compréhension du contexte de l'époque, pourtant celle de Nimègue recèle des particularités qu'il ne faut pas négliger. Sa situation la rend singulière, ses archives sont conservées et son histoire doit être dévoilée. Son manque d'influence dans les Eglises wallonnes a de l'intérêt car nous n'étudions pas un contexte politique entre la France révolutionnaire et la République batave avec au milieu les Eglises wallonnes ; nous étudions la place d'une communauté wallonne et son Eglise à travers cette période majeure de l'histoire. Nous essayons de comprendre comment a-t-elle subi, évolué et traversé l'époque révolutionnaire. Nous analysons l'histoire d'une Eglise wallonne parmi tant d'autres afin de répondre aux questions d'assimilation, de mémoire et de sentiment national seulement en prenant exemple sur celle de Nimègue. C'est un travail qui oblige à comprendre l'Eglise dans un premier temps, son histoire, son fonctionnement et ses interactions, pour ensuite l'étudier dans les événements révolutionnaires. La période travaillée va de 1787 à 1813, exactement 26 années dans lesquelles l'Eglise wallonne de Nimègue a vécu et a produit des archives. Nous commençons en 1787 car les Provinces-Unies sortent d'un conflit où le stadhouder, le pouvoir exécutif de la république, est réinstallé. Sur le plan international, la France officialise la tolérance religieuse pour les protestants mettant fin à un siècle de persécution, suivie par 1789, la Révolution française qui a un impact dans toute l'Europe et notamment chez les Néerlandais. Ensuite, l'année 1813 concerne la fin de l'occupation française sur le territoire des Pays-Bas et le retour du prince d'Orange. Entre ces deux temporalités, les événements ont été nombreux pour la république néerlandaise qui subit la période la plus difficile et la plus mal-aimée de son histoire. L'Eglise wallonne de Nimègue est spectatrice durant cette époque mais aussi, et c'est ce qui nous intéresse dans cette étude, acteur et parfois victime des événements.

L'étude de cette communauté religieuse permet de faire une histoire des descendants francophones aux Pays-Bas à travers des événements à forte influence française. Ainsi, nous pouvons répondre aux thématiques et questions entourant une diaspora religieuse, concernant l'identité culturelle et l'identité nationale. Cela justifie, dans un second temps, l'histoire d'une Eglise wallonne, à travers des événements qui l'ont impacté en bien ou en mal, et sa position dans

l'organisation wallonne et dans la société néerlandaise. Ce mémoire s'attache donc à définir cette Eglise et cette communauté wallonne, puis à l'étudier dans l'ère révolutionnaire des années 1780-1790, et enfin dans la période « française ».

La diaspora huguenote aux Pays-Bas

L'une des premières étapes à franchir dans notre étude d'une Eglise wallonne des Provinces-Unies, et plus généralement de la diaspora huguenote dans ce pays du Refuge, c'est de réussir à définir le concept de « diaspora ». Notre mémoire s'accorde à étudier l'Eglise wallonne de Nimègue, et donc sa communauté de descendants francophones, à travers un espace, les Pays-Bas, une période, fin XVIII^e et début XIX^e siècles, et enfin, les relations avec les Eglises wallonnes et les évènements français. L'Eglise wallonne est une communauté religieuse de confessions calviniste qui a émergé au XVI^e siècle lorsque les Wallons protestants ont fui les Pays-Bas espagnols pour se réfugier dans les Provinces-Unies. Ils ne se sont pas assimilés directement aux Flamands car parlant la langue française. Ils ont ainsi constitué des Eglises indépendantes et autonomes avec leur propre organisation synodale. La période de la révocation de l'Edit de Nantes et du Refuge a entraîné de nombreux huguenots à s'exiler aux Pays-Bas et à intégrer ces Eglises wallonnes grâce à l'affinité religieuse et linguistique. Les réfugiés français ont marqué ces Eglises mais bien que leur influence ait été prépondérante, la communauté a continué à utiliser le dénominatif « wallonne » afin de représenter cette identité religieuse et de conserver cette particularité culturelle face aux réformés Néerlandais.

Dans ce cadre, il est nécessaire de comprendre ce qu'est une diaspora, car bien que les Eglises wallonnes de la fin XVIII^e siècle ne soit plus dans cette dynamique d'exil et de Refuge, les descendants des Wallons et Français réfugiés autour de ces Eglises constituent une communauté diasporique. Les historiennes Mathilde Monge et Natalia Muchnick en donnent la signification suivante : « On parle ainsi de diaspora à propos du phénomène de dispersion, d'une population répartie sur un ou plusieurs territoires, de l'organisation d'une communauté (terme tout aussi complexe à définir) ethnique, religieuse voire « nationale » dans plusieurs pays, des lieux d'implantation des exilés voire, au-delà, de tout espace

d'échanges non territorial »¹. Elles poursuivent en notant que dans ces communautés, on retrouve une « cohésion culturelle et/ou religieuse » liée notamment par le souvenir de la terre d'origine. C'est ce à quoi Robin Cohen fait référence dans son ouvrage *Global Diasporas, an Introduction* : « members of a diaspora retained a collective memory of 'their original homeland'; they idealized their 'ancestral home', were committed to the restoration of 'the original homeland' and continued in various ways to 'relate to that homeland' »². La mémoire de la terre natale est donc un élément important d'une communauté diasporique. Mais il y a d'autres facteurs présentés par les historiens comme celui qui nous intéresse dans cette étude : la langue. Les Eglises wallonnes partagent la même langue, le français, dans la vie quotidienne de la communauté mais aussi dans le culte, et par extension, dans l'éducation religieuse. La religion commune permet de créer de la cohésion, et la langue française la renforce comme particularité au sein d'un territoire, les Provinces-Unies, qui partagent la même religion, le calvinisme, mais dans une langue différente. C'est en tout cas ce que défendent Mathilde Monge et Natalia Muchnick : « Le maintien de la ou les langues d'origine, si on y inclut les variantes et dialectes régionaux, d'abord comme moyen de communication puis, au fil des générations, surtout dans la vie cultuelle et communautaire, est traditionnellement perçu comme l'un des principaux dispositifs unificateurs des diasporas ». Au regard de ce qu'en dit cet ouvrage, la langue permet de faire perdurer la communauté diasporique « au fil des générations », devenant même une originalité à travers la dégradation de la langue orchestrée par les descendants des réfugiés qui n'ont plus de locuteurs natifs. Et au contraire, la disparition de la langue d'origine ou son utilisation courante est un facteur d'assimilation de la diaspora. L'étude des diasporas permet donc de mieux cerner la communauté wallonne de Nimègue, et ainsi de comprendre sa création, son fonctionnement et la façon dont elle a persisté au sein d'une population différente culturellement. Dans cette historiographie des diasporas, il est utile de citer la revue scientifique *Diasporas. Histoire et sociétés* qui permet de constater l'évolution de l'étude de cette thématique considérable qu'est la diaspora dans toutes ses formes et à travers toutes les périodes de notre Histoire. A ce sujet, un article de Susanne Lachenicht dans cette revue publiée en 2008 rend un constat de la recherche sur

¹ MONGE Mathilde, MUCHNICK Natalia, *L'Europe des diasporas - XVIIe-XVIIIe siècle*, PUF, 2019.

² COHEN Robin, *Global diasporas : An introduction*, UCL Press, London, 1999.

le concept de diasporas et les nouvelles thématiques étudiées³. Elle entreprend dans le même cadre de brosser un portrait des études internationales sur les différents types de diasporas comme celle dite impériale, « du commerce », culturelle ou politique⁴. Nous présentons ici de façon très brève et incomplète les études sur les diasporas dans le but de créer un lien avec notre étude sur la communauté wallonne de Nimègue. Cela permet de poser la question si cette diaspora huguenote à Nimègue est toujours une diaspora dans le cadre de notre étude, ou si le temps et l'assimilation ont fait œuvre, éliminant toute résurgence culturelle envers le pays d'origine, la France.

Une étude des diasporas nous permet d'introduire ce qui constitue l'élément majeur de notre mémoire : Le Refuge huguenot et son historiographie. Originalement, le Refuge fait référence à la période de révocation de l'Edit de Nantes et à l'exil des protestants français, les huguenots, vers des pays d'accueil dit du « refuge ». Les différentes études sur cette période ont permis de mettre en lumière d'autres exils de protestants dus aux persécutions. Les Wallons en font partie, ayant été persécuté par l'Espagne catholique au XVIe siècle dans les Pays-Bas du Sud, l'actuel Belgique. C'est de cette manière que l'Eglise wallonne a été créée et qu'elle a persisté dans le temps. Les études, ouvrages et articles scientifiques, sur le sujet du Refuge sont nombreuses car c'est l'une des thématiques les plus étudiées de l'histoire du protestantisme. Les huguenots ont une place toute particulière dans cette historiographie car la Révocation de l'Edit de Nantes en 1685 et l'exil qui s'ensuit constituent un élément fondamental de l'histoire protestante par l'impact international de la dispersion d'une bonne partie

³ LACHENICHT Susanne, « Les diasporas, nouveaux ouvrages, nouvelles perspectives », *Diasporas. Histoire et sociétés*, 2008, pp. 52-58.

⁴ Pour la littérature anglaise et américaine et les théories sur les diasporas, voir à titre d'exemple GILROY Paul, *The Black Atlantic. Modernity and Double Consciousness*, Cambridge: Harvard University Press, 1993; REY Chow, *Writing Diaspora*, Bloomington: Indiana University Press, 1993; COHEN Robin, « Rethinking 'Babylon'. Iconoclastic Conceptions of the Diasporic Experience », *New Community*, 1, 1995, p. 5-18; COHEN Robin, « Diasporas and the Nation-State. From Victims to Challengers », *International Affairs*, 72, 1996, p. 507-520; TOLOYAN Kaching, « The NationState and its Others. In Lieu of a Preface », *Diaspora*, 1, 1996, p. 3-7; TOLOYAN Kaching, « Rethinking Diaspora (s). Stateless Power in the Transnational Moment », *Diasporas*, 5, 1996, p. 3-36; BRAH Avtar, *Cartographies of Diaspora Contesting Identities*, Londres: Routledge, 1996; Clifford James, *Routes. Travel and Translation in the Twentieth Century*, Cambridge: Harvard University Press, 1997; VERTOVEC Steven et COHEN Robin (dir.), *Migrations, Diasporas and Transnationalism*, Aldershot: Edward Elgar, 1999 (*The International Library of Studies on Migration* 9) ; BRAZIEL Jana Evans et MANNUR Anita (dir.), *Theorizing Diaspora: A Reader*, Oxford : Blackwell Publishing, 2003 (*Keywords in Cultural Studies* 9) ; MUNZ Rainer, OHLIGER Rainer (dir.), *Diasporas and Ethnic Migrants. Germany, Israel and Post-Soviet Successor States in Comparative Perspective*, Londres: Routledge, 2003 ; SHEFFER Gabriel, *Diaspora Politics - At Home Abroad*, Cambridge: Cambridge University Press, 2003; Stéphane, *Diasporas*. Translated by William RODARMOR, Berkeley: University of California Press, 2008.

de la population huguenote dans le monde. Ces études sont diverses et touchent à de l'histoire économique, sociale, culturelle, mais aussi quantitatives ou liées aux mentalités. Commençons par étudier le sens du terme « Refuge », Charles Weiss, historien du XIXe siècle, est le premier à utiliser ce terme pour qualifier la période d'exil des Huguenots après la Révocation dans son ouvrage : *Histoire des réfugiés protestants de France depuis la Révocation de l'édit de Nantes*⁵. L'historienne Myriam Yardeni l'explique ainsi en 2016 : « Refuge is a neologism created by Charles Weiss, the first global historian of the Huguenot diaspora of the Revocation Era. Weiss distinguished judiciously between exile, emigration, and refuge »⁶. Le Refuge est donc une construction établie par les historiens du protestantisme français du XIXe siècle, dont Charles Weiss en est l'un des plus éminents représentants. Cette construction a un but : créer une histoire commune des exilés huguenots. C'est en ceci que l'historiographie du Refuge est riche car elle a subi de nombreuses évolutions à travers le XIXe, le XXe et maintenant le XXIe siècle. Les historiens protestants du XIXe siècle avaient à cœur de créer une mémoire et une identité huguenote à travers l'histoire, quitte à parfois se défaire de la réalité historique, à romancer le récit et à montrer les huguenots du Refuge comme des martyrs de la foi. Cette tendance se manifeste notamment par la création de la *Société de l'Histoire du Protestantisme Français* et son *Bulletin*, dont l'historien David van der Linden présente ainsi : « The reaffirmation of a Huguenot identity was most visible in France, where in April 1852 a group of prominent Protestants founded the *Société de l'Histoire du Protestantisme Français*, together with their own library and a review, the *Bulletin*. The Society had a clear emancipatory mission: Protestants were to reclaim their rightful place in French history, which, the founding fathers argued, had always stigmatized them as rebels and heretics »⁷. L'entreprise était louable et même nécessaire pour la survie de la mémoire du Refuge huguenot.

Mais cela évolue dès la deuxième moitié du XXe siècle, en même temps que toute l'historiographie protestante qui se voit poussée par un désir de rigueur historique mais aussi par de nouvelles méthodologies appuyant des études sur des

⁵ WEISS Charles, *Histoire des réfugiés protestants de France depuis la Révocation de l'Edit de Nantes – Tome 2*, Charpentier, 1853 (Eds du Layet, 1980).

⁶ MENTZER Raymond A., van RUYMBEKE Bertrand, *A Companion to the Huguenots*, Brill's Companions to the Christian Tradition, 68, 2016, YARDENI Myriam, 'Assimilation and Integration', p. 273.

⁷ Ibid. van DER LINDEN David, 'Histories of Martyrdom and suffering in the Huguenot Diaspora', p. 348.

thématiques et des sujets plus précis afin de mieux comprendre le Refuge et plus simplement affirmer l'identité huguenote. L'heure est aux controverses et au paradigme historique⁸ pour l'historiographie du Refuge, comme le montre David van der Linden : « Since 1980s, however, historians have begun to research the Refuge with a more critical attitude. As a result, stories of heroic suffering are no longer taken at face value. Rather than reading them as clear-cut news reports that allow us to get at the heart of the Huguenot exile experience (...) scholars are currently analysing memoirs and histories as constructed narratives, which tell us something about the way refugees perceived their own past and created a new identity in exile »⁹. Pour poursuivre dans cette historiographie du Refuge Huguenot à notre époque, nous devons citer des ouvrages qui ont ouvert la voie à des nouvelles thématiques et méthodologies. Nous avons déjà cité le travail de Raymond A. Mentzer et Bertrand Van Ruymbeke dans *A companion to the Huguenots*, mais dans le même esprit l'ouvrage d'Eckart Birnstiel et Chrystel Bernat, *La diaspora des Huguenots – Les réfugiés protestants de France et leur dispersion dans le monde (XVI^e-XVIII^e siècles)*, fait aussi œuvre de référence dans l'étude du Refuge. Ces deux travaux présentent une collaboration d'historiens qui ont travaillé différents sujets et publiés des articles sur le Refuge huguenot. Ces deux ouvrages constituent une richesse historiographique par les avancées soumises et par l'élan donné aux recherches futures sur les diverses problématiques et thématiques à aborder pour élargir notre compréhension de l'histoire du protestantisme français. L'historienne Myriam Yardeni, qui a participé à ces travaux, résume de façon juste l'évolution historiographique dans la revue *Diasporas*, en 2014 : « Plusieurs historiens des deux derniers siècles ont cherché eux aussi le facteur-clé qui déclencherait et entraînerait tous les autres changements, créant ainsi de grandes et de petites modes, voire des révolutions dans la recherche historique. Ainsi, nous avons déjà survécu à une mode des changements de climats, à une révolution démographique et nous traversons actuellement l'époque des émotions. (...) Migrations, émigrations et exils constituent un terrain de rêve pour essayer d'appliquer toutes les nouveautés et

⁸ Pour une bibliographie du terme « paradigme » voir l'ouvrage de Thomas Kuhn, *La structure des révolutions scientifiques*, paru en 1962. Kuhn définit le paradigme comme un « modèle méthodologique » établi pour répondre à une série de problèmes par une communauté scientifique et dans un contexte précis. Au début le terme avait valeur à être employé pour l'histoire des sciences mais tend à s'appliquer à l'histoire des idées en général.

⁹ Ibid. p. 349.

toutes les modes et voir comment elles éclairent et renouvellent nos recherches. »¹⁰. La même historienne qui des années auparavant avait eu un regard critique sur le travail des historiens protestants du XIXe siècle et leur façon d'étudier le Refuge : « Partout le protestantisme entretient des relations ambiguës avec l'histoire. Cette religion, dont l'une des doctrines de base est le retour aux sources et qui veut par-là effacer 1500 ans de mutations et d'adaptations aux changements d'espaces et de circonstances, s'avère en fin de compte être non seulement une religion du livre, mais aussi une religion de l'histoire. Car, en tant que descendants et dans une certaine mesure aussi en tant que continuateurs de la Renaissance, les historiens protestants mènent une lutte sisyphique pour adapter l'éternel au relatif et pour comprendre leur propre échec »¹¹. Cette historiographie du Refuge est donc en pleine mutation depuis les années 1980. D'un côté, les historiens travaillent sur de nouvelles thématiques permettant d'agrandir la recherche scientifique, et de l'autre, ils réparent les erreurs et aprioris des historiens du XIXe siècle qui ont constitué la première mémoire du Refuge.

Bien que cela soit nécessaire dans la compréhension de notre étude, l'entreprise de synthétiser l'historiographie du Refuge est audacieuse par la densité de cette dernière. Il en va donc de notre mémoire d'accorder plus d'intérêts et de précisions historiographiques au Refuge huguenot dans les Provinces-Unies qui constitue l'élément central de l'étude. Avant cela, il est utile de se pencher sur des études quantitatives du Refuge pour voir l'étendue de l'impact sur les Provinces-Unies. A ce sujet, la Base de données du Refuge Huguenot¹² conclut que sur une population protestante en France de 800 000, près de 200 000 ont quitté le Royaume pour s'exiler dans des pays après la Révocation de l'Edit de Nantes. Cela ne représente pas la majorité de la population huguenote mais c'est tout de même 25% de cette dernière qui ont décidé de fuir. Les études statistiques sont nombreuses car la difficulté de quantifier cet évènement est grande à cause du

¹⁰ YARDENI Myriam, "Assimilation et intégration dans le refuge huguenot (fin xvii^e-xviii^e siècles) : Nouvelles possibilités, nouvelles méthodologies", *Diasporas*, 23-24 | 2014, 116-131.

¹¹ YARDENI Myriam, *Représenter l'histoire – Aspects de l'historiographie huguenote des guerres de religion à la Révocation française*, Honoré Champion, Paris, 2000, p. 8.

¹² La Base de données du Refuge Huguenot, <http://www.refuge-huguenot.fr/histoire.php>, est une initiative de plusieurs historiens lancé par Michelle Magdelaine à partir de 1978, afin de rassembler des informations, des documents et des sources dans le but de reconstituer la première génération du Refuge. De nombreuses archives sont dépouillées à travers des pays dit « du Refuge » entre 1685, la Révocation de l'édit de Nantes, et la fin du siècle pour quantifier le flux migratoire massif des huguenots hors de France. Cette base de données est un outil majeur pour toute recherche historique sur le sujet.

manque de registres et de répertoriation dû à la clandestinité de ces départs. Il faut rajouter aussi le fait que les historiens ne sont pas tous d'accord sur le nombre exact d'exilés, et que cela constitue une préoccupation dans le monde de la recherche. La démographie recensée de la population huguenote de Philip Benedict parle entre 200 000 et 250 000 exilés depuis les temps de la Réforme avec un pic majeur autour de 1685¹³. Mais certaines études diminuent ce constat, celle de Mark Greengrass évoque 150 000 réfugiés huguenots¹⁴. C'est un débat qui est toujours d'actualité et tend à le rester au vu de la difficulté de statuer un nombre fixe de réfugiés comme l'explique Myriam Yardeni : « It is quite an impossible task to calculate exactly the number of the fugitives »¹⁵ . Pour ce qui est des Provinces-Unies, c'est la même affaire. La grande majorité des historiens détermine le nombre de réfugiés huguenots dans les Pays-Bas entre 50 000 et 70 000, ce qui fait de cette république la terre d'accueil principale des protestants français face à l'Angleterre entre 40 000 et 50 000, la Suisse 22 000 et la Prusse entre 15 000 et 20 000¹⁶. Mais l'historien économique néerlandais Nusteling diminue drastiquement ce nombre à 35 000, avec la grande majorité située dans la province de Hollande¹⁷.

Les Pays-Bas apparaissent véritablement comme la terre de refuge principale des Huguenots en 1685, comme l'appelle d'ailleurs le pasteur Pierre Bayle, lui-même exilé, la « Grande Arche des fugitifs ». Les études du Refuge huguenot dans les Provinces-Unies sont donc nombreuses mais se concentrent sur deux aspects particuliers : la période de fin XVIIe siècle où l'afflux et l'effervescence huguenote est la plus forte, et la province de Hollande où se situe la majorité des exilés huguenots dans les villes de La Haye, de Rotterdam et d'Amsterdam. Le reste est quelque peu délaissé et notamment la province de Gueldre où se situe Nimègue qui ne compte que très peu de références dans les études historiques à ce sujet, et encore moins durant la période révolutionnaire. Cependant, cela peut se comprendre car l'historiographie du Refuge dans les

¹³ BENEDICT Philip, *The Huguenot Population of France, 1600-1685: The demographic Fate and Customs of a religious Minority*, Philadelphia, 1991.

¹⁴ GREENGRASS Mark, "Protestant Exiles and their assimilation in Early Modern England", *Immigrants and Minorities* 4, 1985, pp. 68-81.

¹⁵ MENTZER, RUYMBEKE, A Companion to the Huguenots... Op. cit. Myriam YARDENI, 'Assimilation and Integration', p. 274.

¹⁶ Ibid. LACHENICHT Susanne, 'Diasporic Networks and Immigration Policies', p. 253.

¹⁷ NUSTELING Hubert, *Welvaart en werkgelegenheid in Amsterdam, 1540-1860*, Amsterdam, Bataafsche Leeuw, 1985.

Provinces-Unies se concentre là où il y a de l'activité. Les études et ouvrages se consacrent à ces exilés huguenots dans la province de Hollande sur leurs activités économiques, culturelles et politiques, et sur la construction de cette diaspora, avec tous les facteurs pris en compte que nous avons déjà évoqués plus haut. Les thématiques étudiées sont nombreuses, nous pouvons évoquer à titre d'exemple Hubert Bost sur la condition des pasteurs exilés¹⁸, David van der Linden sur l'expérience de l'exil et l'étude des sermons¹⁹, ou bien Jens Häseler et Antony McKenna sur les sociétés et clubs de pensées dans le Refuge²⁰. A ce titre, il est aussi utile de citer le travail de recherches global des historiens Hans Bots et Willem Frijhoff qui ont travaillé sur le Refuge huguenot dans les Provinces-Unies et cette « République des Lettres ». Ils ont tous les deux étudiés l'histoire des mentalités à travers les thématiques de l'influence française, de l'identité nationale et de la transmission culturelle de ces réfugiés, que l'on retrouve également dans cette étude d'une Eglise wallonne. Bien qu'une majorité de leurs travaux soient en néerlandais, les conclusions et concepts élaborés ont influencé et aidé les historiens français du refuge, comme Myriam Yardeni ou Eckart Birnstiel. Les collaborations d'historiens dont nous avons déjà évoqué certaines, permettent de synthétiser ces études et de les mettre en comparaison afin de détailler cette historiographie. Ces travaux ne sont pas liés directement à notre étude consacrée à l'Eglise Wallonne de Nimègue durant la période révolutionnaire mais sont tout de même nécessaire à la compréhension du Refuge, du sentiment de réfugiés, d'intégration et d'assimilation qui sont des sujets étudiés dans ce mémoire. Bien que l'époque de fin XVIIIe siècle ne soit plus une période à proprement parler du « Refuge », la communauté diasporique de Nimègue résulte de cela et le but est de comprendre dans quel état d'esprit est-elle face à l'évènement révolutionnaire.

Malgré cette attention toute particulière de l'historiographie du Refuge sur les XVIe et XVIIe siècles, cette dernière, comme nous l'avons vu, souffre de lacunes vis-à-vis des autres périodes, et notamment celle que nous étudions la Révolution française et l'Empire. Il est donc utile de regarder dans

¹⁸ BIRNSTIEL Eckart, BERNAT Chrystel, *La diaspora des Huguenots – Les réfugiés protestants de France et leur dispersion dans le monde (XVIe-XVIIIe siècles)*, Honoré champion, Paris, 1995, Hans BOTS, 'Le Refuge dans les Provinces-Unies', p. 63-74.

¹⁹ DER LINDEN (van) David, *Experiencing Exile, Huguenots Refugees in the Dutch Republic, 1680-1700*, University of Cambridge, UK, 2015.

²⁰ HÄSELER Jens, MCKENNA Antony, *La vie intellectuelle aux Refuges protestants – Actes de la Table ronde de Münster du 25 juillet 1995*, Honoré champion, Paris, 1999.

l'historiographie, les thématiques qui peuvent correspondre à notre étude et nous aider dans la compréhension d'une communauté de descendants huguenots dans les Pays-Bas durant la fin du XVIII^e et le début du XIX^e siècles. La période entre 1685 et 1715 fut un temps assez doré pour les réfugiés huguenots aux Pays-Bas. Plusieurs villes, dont Amsterdam, ont promulgué des édits pour privilégier l'insertion de ces exilés dans la société, créant ainsi une dynamique professionnelle chez les huguenots, notamment dans le secteur de l'imprimerie. Cela a aussi renforcé la création des diasporas françaises, où les huguenots ne se retrouvaient qu'entre eux et, entre autres, à travers les Eglises wallonnes dont nous reparlerons. Cette période fut de courte durée comme le précise l'historien Hans Bots : « La situation exceptionnelle des Français fut cependant peu à peu supprimée dans les décennies suivantes. Entre 1709 et 1715, les autorités civiles, les Etats provinciaux et les Etats Généraux, promulguèrent des résolutions en vertu desquelles furent naturalisés les huguenots »²¹. Le XVIII^e siècle fut une période d'assimilation et d'intégration de la diaspora française dans la société néerlandaise. L'historienne Myriam Yardeni a énormément travaillé sur ce sujet qui fait lien avec une histoire culturelle mais aussi une histoire des mentalités. C'est principalement à travers ses recherches que notre étude se base historiographiquement afin de comprendre le processus d'assimilation et d'intégration dans la communauté franco-wallonne de Nimègue. Elle définit ce processus ainsi : « For assimilation is a process of accommodation and acculturation, the principal elements of which are language, dress and diet, followed by amalgamation and even a change in the ethnic character of the emigrant. Integration (...) is an economic and political process that sometimes runs parallel to assimilation but is sometimes completely distinct in time »²². Yardeni distingue aussi dans ce processus, ce à quoi l'intégration et l'assimilation appartiennent : « L'assimilation est un processus qu'on peut cerner à l'aide de l'histoire culturelle et grâce aux méthodes qu'elle a créées, tandis que l'intégration est un processus à prédominance économique et politique. »²³. Ce processus doit être distingué dans la méthodologie qu'on y applique, tout simplement parce que cela ne comprend pas les mêmes facteurs. Dans ses recherches, Yardeni établit la religion et le sentiment religieux comme un facteur d'assimilation et

²¹ BIRNSTIEL, BERNAT, *La diaspora des Huguenots...* Op. Cit BOTS, p. 73.

²² MENTZER, RUYMBEKE, *A Companion to the Huguenots...* Op. Cit. YARDENI, p. 276.

²³ YARDENI, *Assimilation et intégration dans le refuge huguenot...* Op. Cit. p. 125.

particulièrement dans le cas des réfugiés huguenots. Cette assimilation religieuse est renforcée par un facteur, selon elle, la sécularisation²⁴. Cependant, comme nous l'avons vu dans les études portant sur les diasporas, la langue est un moyen de faire survivre une communauté. C'est là où une question se pose pour notre étude, si l'assimilation est toujours présente dans une communauté qui utilise sa langue natale dans le culte et dans l'éducation, et encore plus dans le carrefour entre le XVIII^e et le XIX^e siècles où plusieurs générations se sont succédé. Mais la période étudiée, la Révolution française, pose encore une autre question qui vient s'accorder avec la précédente, celle de l'identité nationale et du patriotisme. A ce sujet, Myriam Yardeni montre à quel point, le sentiment religieux évolue pour se coller aux nouvelles notions, comme le principe d'Etat-nation : « durant le XVIII^e siècle, la religion prônée dans le Refuge huguenot devient un paramètre d'ordre pour tout Etat et société bien organisée, une garantie de civilité et de tolérance. En d'autres termes, le rationnel triomphe du spirituel, le chemin vers Dieu est de plus en plus remplacé par les notions de patriotisme, Etat et société »²⁵. C'est en cela que le lien entre la période révolutionnaire et une communauté diasporique française est intéressant car nous pouvons nous poser la problématique suivante : quel est le camp choisi par cette communauté ? Bien que les études sur ce sujet sont peu nombreuses, Yardeni a su voir dans la Révolution française un moyen de trouver des réponses sur le processus d'assimilation et d'intégration d'une diaspora huguenote : « la Révolution Française fournit l'évènement test qui permet de constater sans équivoque que, malgré l'abrogation de toutes les interdictions qui frappaient les protestants français et bien qu'ils deviennent citoyens à part entière, les descendants des réfugiés, sauf quelques rares exceptions, ne retournent pas dans le pays de leurs ancêtres parce qu'ils sont devenus Allemands, Hollandais, Anglais ou Suisses, patriotes parfois plus opiniâtres que les habitants du pays »²⁶. L'historienne semble constater que les communautés huguenotes perdent indéniablement leur identité française mais le but de notre étude est d'appliquer ce constat avec celle de Nimègue et de voir les différences ou les rapprochements. Dans ce passage, elle fait notamment référence à la loi du retour de 1790 qui promettait réparations pour les descendants huguenots exilés s'ils revenaient en France mais qui n'eut pas l'effet escompté. Cette loi a été étudiée par des articles

²⁴ YARDENI Myriam, *Le Refuge huguenot – Assimilation et culture*, Honoré champion, Paris, 2002, p. 83.

²⁵ Ibid. p. 88.

²⁶ Ibid. p. 20

dans la revue *Diasporas*, mais aussi dans le *Bulletin de la SHPF*²⁷, et peut servir notre étude, notamment dans la compréhension des mentalités des descendants réfugiés vis-à-vis du pays de leurs ancêtres. Bien que l'historiographie sur l'assimilation et l'intégration des communautés du Refuge huguenot, et particulièrement aux Pays-Bas, est faible, les thématiques soulevées par Myriam Yardeni permettent d'examiner des points dans notre étude, à travers les questions d'assimilation religieuse, de perte d'identité française et de patriotisme face à l'évènement révolutionnaire. C'est en cela que l'historiographie du Refuge est importante dans ce mémoire car elle constitue le socle d'études et d'analyses qui supporte notre réflexion. Cela nous permet d'entamer les deux autres historiographies qui nous intéressent, à savoir les Eglises wallonnes et les relations franco-néerlandaises.

Les Eglises wallonnes

L'histoire des Eglises wallonnes est intrinsèquement liée à celle du Refuge huguenot car on retrouve ce type de communautés religieuses en Angleterre, en Allemagne, en Belgique et même dans le Nouveau Monde. Mais c'est dans les Provinces-Unies que se trouve le cœur des Eglises wallonnes depuis le XVI^e siècle créée par la fuite des protestants wallons persécutés dans les Pays-Bas espagnols. Les Pays-Bas du Nord, actuellement les Pays-Bas, constituent un refuge pour ces Wallons qui s'installent dans une terre protestante à majorité calviniste. Les Eglises wallonnes ont été étudiée comme faisant partie du Refuge et de la diaspora huguenote car ce sont principalement les protestants français exilés qui vont venir grossir le rang de ces Eglises aux XVII^e et XVIII^e siècle. L'historien du XIX^e siècle Charles Weiss évoque les Eglises wallonnes dans son *Histoire des réfugiés protestants de France*. Il illustre à ce sujet la dynamique entraînée par l'arrivée

²⁷ CABANEL Patrick, « Une loi du retour (15 décembre 1790) : réparation nationale et crispations nationalistes sur le thème du retour des huguenots », *Diasporas. Histoire et Sociétés*, 8, 2006, pp. 49-73 ; BIRNSTIEL Eckart, « La France en quête de ses enfants perdus. Mythe et réalité du retour au ‘pays des ancêtres’ des Huguenots du Refuge de la Réforme à la Révolution », *Diasporas. Histoire et Sociétés*, 8, 2006, pp. 22-44 ; BIRNSTIEL Eckart, « le retour des huguenots du Refuge en France, de la Révocation à la Révolution », BSHPF, 135, 1989, pp. 763-790.

des réfugiés huguenots : « « Les communautés wallonnes créées dans la seconde moitié du XVIe siècle, et qui tendaient de plus en plus à perdre leur caractère propre et à se fondre dans la population néerlandaise, furent rajeunies, pour ainsi dire, et ranimées par l'arrivée des réfugiés. Les colonies de Rotterdam, de Nimègue et de Tholen étaient prêtes à disparaître »²⁸. Pour Weiss, l'exil forcé des Huguenots permit la survie des Eglises wallonnes qui ont vu leurs communautés accroître par l'arrivée des Français, ces derniers heureux de trouver dans une Eglise francophone un soutien moral et matériel. Cette survie tient aussi du fait de l'arrivée de pasteurs français aux Pays-Bas, dont ces Eglises manquaient cruellement. Charles Weiss dans son ouvrage tient le récit de la dynamique du Refuge qui participa à la prospérité de leur terre d'accueil, concept que l'on retrouve dans cette historiographie protestante du XIXe siècle. Il évoque cependant, en lien avec la communauté wallonne, la question du sentiment national : « qui s'honorent de leur origine comme d'un titre de noblesse, tout en s'avouant hollandaises de cœur et unies d'affection à leur seconde patrie »²⁹. Cette citation est intéressante car Weiss dit que les descendants français des Eglises wallonnes ont le sentiment d'avoir une double nationalité et cela sur le plan culturel entre héritage français et attachement aux Pays-Bas. C'est une question soulevée par notre étude. Pour le XIXe siècle, nous pouvons aussi citer le travail du pasteur J. P. Hugues qui fit un voyage en Belgique et en Hollande et rapporta dans le *Bulletin de la SHPF* les écrits de son séjour où il a retranscrit le fonctionnement des Eglises Wallonnes et les similarités avec ces cousines françaises³⁰. Pour ce qui est de l'historiographie actuelle, tout historien qui étudie le Refuge dans les Pays-Bas est amené à parler des Eglises wallonnes. Myriam Yardeni l'a évoqué dans son article sur l'assimilation et l'intégration dans le Refuge huguenot, notamment en insistant sur la langue française qui est un marqueur d'identité de ces Eglises. L'historien Hans Bots dans son chapitre sur *Le Refuge dans les Provinces-Unies* évoque l'influence des Eglises wallonnes et l'accueil des exilés français dans les années 1680, notamment dans le principe de cette proximité culturelle et théologique entre Wallons et Français : « Les protestants français qui s'étaient établis, au cours du XVIIe siècle, dans les Provinces-Unies, trouvaient donc dans

²⁸ WEISS, Histoire des réfugiés... Op. Cit. p. 60.

²⁹ Ibid. p. 172.

³⁰ HUGUES J.-P., « Tournée de M. J.-P. Hugues en Hollande et en Belgique, pour y faire connaître l'œuvre historique et rechercher des matériaux », *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français*, Vol. 5, 1856.

l'Eglise wallonne une Eglise largement conforme à celle qu'ils avaient laissé derrière eux en France »³¹. Le conservateur de la Bibliothèque wallonne de Leyde, H. H. Bolhuis, parle de deux refuges pour les Eglises wallonnes, le premier au XVIe siècle par les Wallons qui créa la base de ces Eglises, puis le second qui amena de nombreux Français aux Pays-Bas permettant ainsi à ces dernières de survivre dans le temps à travers une communauté francophone qu'on appelle plus communément, la communauté wallonne³².

C'est une chose que l'historiographie du Refuge s'intéresse à la question des Eglises wallonnes mais qu'en est-il des études historiques ayant pour but précis l'étude de ces Eglises ? Il faut déjà faire un constat, c'est qu'il y en a peu. Les articles et ouvrages consacrées aux Eglises wallonnes étudient en particulier une communauté et une Eglise, et n'établissent pas un constat général de ces Eglises. L'autre problème est que certaines attirent plus l'attention que d'autres. C'est le cas de l'Eglise wallonne de Rotterdam qui compte beaucoup d'études grâce au nombre des réformés qu'elle a accueilli à la fin du XVIIe siècle, à l'influence de cette dernière, et au fait que les pasteurs et penseurs Pierre Bayle et Pierre Jurieu en ont fait partie. Hubert Bost qui a étudié le consistoire de l'Eglise wallonne de Rotterdam donne une analyse des querelles entre Bayle et Jurieu : « « L'intérêt porté au consistoire de l'Église wallonne de Rotterdam tient en général à l'écho qu'il donne des conflits entre Pierre Bayle et Pierre Jurieu dans les années 1690 : le philosophe est un membre de cette Église dont le théologien est l'un des pasteurs. Leurs polémiques, qui défraient la chronique aux Provinces-Unies, sont d'autant plus passionnantes à étudier qu'elles sont en quelque sorte paradigmatisques : sur le rapport entre résistance et soumission en politique, sur la tension entre foi et raison, entre liberté d'expression et encadrement doctrinal, elles sont caractéristiques de l'évolution alors en cours au sein du Refuge huguenot aux Pays-Bas, et plus largement en Europe »³³. L'Eglise wallonne de Rotterdam a plus d'intérêt, dans le cadre d'une étude, qu'une autre Eglise car elle a cette influence et ce corpus de sources que beaucoup d'autres n'ont pas. L'ouvrage de Villeneuve paru en 1999 sur l'Histoire de l'Eglise de Rotterdam rend compte de la

³¹ BIRNSTIEL, BERNAT, *La diaspora des Huguenots...* Op. Cit. BOTS, p. 63.

³² BOLHUIS, H. H. "La Hollande et Les Deux Refuges." *Bulletin de La Société de l'Histoire Du Protestantisme Français*, vol. 115, 1969, pp. 407–28.

³³ BOST Hubert, *Le consistoire de l'Eglise wallonne de Rotterdam, 1681-1706*, Paris, Honoré Champion, 2008, p. 315.

masse d'informations qu'il y a sur les Eglises wallonnes à travers cette communauté³⁴. Sur cette base d'étude, nous pouvons aussi citer l'article de César Pascal sur l'Eglise de Delft dans le *BSPH*³⁵, ou Gérard Moreau sur les synodes des Eglises wallonnes en 1563³⁶. Ces études ne sont pas toutes l'œuvre d'un historien mais bien souvent l'entreprise de l'Eglise wallonne encore existante qui expose ses archives. Mais bien plus récemment, dans un ouvrage consacré aux relations religieuses entre la France et les Pays-Bas, Yves Krumenacker, historien français dont nous avons déjà évoqué ses travaux sur le protestantisme révolutionnaire, a produit un article sur les Eglises de la Barrière³⁷. Ce sont des Eglises wallonnes qui se sont implantées dans l'actuelle Belgique au XVIIe siècle, après le traité de la Haye en 1673 dans lequel les Provinces-Unies récupèrent des territoires aux Pays-Bas espagnols, puis le traité dit de la Barrière en 1713 qui octroie des villes comme Namur, Menin et Tournai aux Néerlandais pour former une barrière contre la France. Ces Eglises wallonnes ont une histoire toute particulière par leur création mais aussi leur relation entre la France et leurs consœurs aux Pays-Bas. Krumenacker montre d'ailleurs qu'elles vont servir d'Eglises de substitution pour beaucoup de protestants français qui passent la frontière pour aller assister au culte ou baptiser leurs enfants. Mais elles vont de tout de même disparaître au XVIIIe siècle avec les évènements révolutionnaires et l'autorisation du culte protestant en France. Ces études sont très diverses mais permettent néanmoins d'établir un champ de données et de contexte sur les Eglises wallonnes. Du fait de ces recherches, nous pouvons réussir à comprendre la spécificité de ces Eglises et pourquoi elles ont subsisté.

Au sein même de ces Eglises et particulièrement au XIXe siècle, un mouvement de construction mémorielle s'est enclenché avec pour but de faire survivre l'identité de ces Eglises. Ce mouvement se retrouve dans la création de la Bibliothèque wallonne à Leyde et la parution d'un bulletin. Cette bibliothèque a été créée par nécessité de fixer les archives des Eglises wallonnes dans un lieu car

³⁴ VILLENEUVE V.H. de, *Les quatre siècles d'histoire de l'Eglise Réformée Wallonne de Rotterdam*, Churchwardens Walloon Reformed Congregation, Rotterdam, 1999.

³⁵ PASCAL César, « Au Prinsenhof et à l'Eglise Wallonne de Delft », *Bulletin historique et littéraire SHPF*, Vol. 49, 1900, pp. 113-131.

³⁶ MOREAU Gérard, « Les synodes des Eglises Wallonnes des Pays-Bas en 1563 », *Dutch Review of Church History*, Vol. 47, 1965-1966, pp. 1-11.

³⁷ KRUMENACKER Yves, *Entre Calvinistes et Catholiques, les relations religieuses entre la France et les Pays-Bas du Nord (XVIIe-XVIIIe siècle)*, Presses Universitaires de Rennes, 2010, 'Les Eglises de la Barrière', pp.345-365.

ces dernières se déplaçaient de synodes en synodes chaque année et étaient donc susceptible de s'abîmer. L'historien August den Hollander a consacré un article à ce sujet dans la revue *Church History and Religious Culture*, où il explique le long processus de création de ce centre d'archives à Leyde entre le XVIII^e et le XIX^e siècles avec certaines complications durant la période napoléonienne. Cette Bibliothèque wallonne existe toujours au sein de l'université de Leyde aux Pays-Bas et den Hollander définit la raison et le but de cette entreprise : « (The collection) could provide explanations about the doctrine, the history, and the acts of the Walloon churches here in Netherlands, as well as provide information about the lives of the ministers who served the churches »³⁸. Il cite notamment un pasteur wallon de l'époque qui explique la nécessité de rassembler les archives : « For Bourlier (Walloon minister, 1900), the archive served a key function in Walloon memory culture, as it was intended to aid the formation, consolidation, and development of the Walloon identity and sense of community »³⁹. Nous retrouvons ici un principe de l'historiographie du XIX^e siècle qui est de créer une identité, une mémoire huguenote, et dans ce cas précis, une identité wallonne. L'historien présente, dans un second temps, en quoi cette bibliothèque est utile pour les historiens actuels qui étudient le Refuge aux Pays-Bas : « A possible avenue for future research that relies on these sources is the question of the hybrid identity of refugees, or the idea that migrants can live for generations in two (or more) cultures in such a way that the existence of a separate migrant culture – including a possible orientation to one's home country – does not necessarily stand in the way of integration into the host country »⁴⁰. Nous retrouvons cette question d'« identité hybride » qui fait référence aux études proposées par Myriam Yardeni, et qui est l'un des points abordés dans cette analyse d'une Eglise wallonne durant la période révolutionnaire. L'un des autres aspects émanant de cette construction mémorielle de cette communauté, c'est la parution d'un *Bulletin de la Commission pour l'Histoire des Eglises Wallonnes* en 1885. Cette idée de bulletin a déjà été discutée lors d'une réunion des députés des Eglises wallonnes en 1835 à Breda, puis finalisée en 1877 à Haarlem par la création d'une commission qui se chargea du *Bulletin*. Lors du premier numéro paru en 1885, l'introduction donne le contenu

³⁸ (den) HOLLANDER August, "The Dynamic rôle of the Bibliothèque wallonne in the history of the Walloon Churches", *Church History and Religious Culture*, 100, 2020, p. 453.

³⁹ Ibid. p. 452.

⁴⁰ Ibid. p. 460.

de ces bulletins : « I. Des documents inédits et des notices se rapportant proprement à l'Histoire ecclésiastique (...) II. Des articles touchant à l'histoire politique et sociale, en ce qui concerne le Refuge et le sort des réfugiés, les fondations pieuses, l'histoire des hospices, des diaconies (...) III. Des articles de Biographie et de Généalogie concernant des personnes distinguées et des familles Wallonnes ou huguenotes (...) IV. Enfin la Bibliographie y occupera aussi une place importante, car la Commission travaille avec soin à recueillir les séries d'écrits politiques et religieux publiés par des Wallons et des Réfugiés »⁴¹. La raison de ce bulletin est de participer au rassemblement des sources et documents sur les Eglises wallonnes, entraînés par la création de la Bibliothèque, et de promouvoir cette culture religieuse wallonne. Nous retrouvons beaucoup d'articles dans ces bulletins publiés entre 1883 et 1971 comme une liste très utile des pasteurs ayant desservies les Eglises wallonnes, faite par Ferdinand Henri Gagnebin, l'un des présidents de la commission, ou dans le volume quatre un long discours de Pierre Jean Jacques Mounier écrit en 1863 où il entreprend une Histoire des Eglises wallonnes, et notamment la période « française » où l'on ressent tout son affect contre « l'opresseur » français. L'historien néerlandais H. J. de Jonge a recensé dans un catalogue tous les articles et documents émis dans ces bulletins afin d'aider les chercheurs qui étudient les Eglises Wallonnes⁴². Cette entreprise de mémoire a été utile dans la survie de ces Eglises et de leur identité. Aujourd'hui, cela sert grandement aux historiens dans l'analyse du Refuge huguenot aux Pays-Bas. Pour ce qui est de notre étude, il y a peu de références à la communauté wallonne de Nimègue dans le Bulletin, même si l'on retrouve des discours ou textes de descendants de pasteurs ayant eu un ministère dans cette ville. La Bibliothèque wallonne ne peut pas directement nous servir non plus car la majorité des documents et sources sur l'Eglise wallonne de Nimègue sont conservés dans les archives régionales de Nimègue. Néanmoins, les documents conservés dont nous avons cité quelques-uns servent à aiguiller notre étude sur la compréhension et l'analyse de ces Eglises particulières dans une période donnée. La Bibliothèque wallonne et le *Bulletin* sont des outils nécessaires dans une étude sur ces Eglises, même si Nimègue n'y est pas prédominante.

⁴¹ *Bulletin de la commission pour l'histoire des Eglises wallonnes*, La Haye, 1, 1885, p. 4-5.

⁴² JONGE (de) H. J. « Le Bulletin de la Commission de l'Histoire des Eglises Wallonnes (1883-1971) », *Nederlands Archief voor Kerkgeschiedenis*, 65, 1985.

Pour revenir au centre de notre étude sur l'Eglise wallonne de Nimègue et sa communauté francophone, il faut tout de même s'intéresser à ce qui a été fait précisément sur cette Eglise. Sans avoir à répéter l'historiographie des Eglises wallonnes, il n'y a quasiment rien du fait de sa maigre influence et du nombre réduit des fidèles la fréquentant. Mais il y a tout de même deux productions écrites sur lesquelles nous pouvons nous reposer. La première est un recueil de discours qui ont été lus à Nimègue lors de la 79^e Réunion annuelle des députés des Eglises wallonnes. Cette réunion a siégé en juin 1894 et a fêté les 250^e anniversaires de l'Eglise wallonne de Nimègue. Ce fut un évènement marquant pour la communauté et ils ont donc décidé de publier les discours de cette réunion l'année suivante⁴³. Quatre discours ont été publiés dans ce recueil : le premier est celui de Perk, modérateur durant la réunion, qui a l'a introduite avec une Histoire de la vie de Charlemagne et de la civilisation chrétienne ; le second est du pasteur Poujol sur l'avenir des Eglises wallonnes ; le troisième de Jean Lafon avec un discours philosophique et religieux sur la nécessité de croire en Dieu ; et enfin le dernier du pasteur de Nimègue M. A. Pijnacker Hordijk qui entame une histoire de la ville des origines jusqu'à cette fin du XIX^e siècle en insistant sur la place que la communauté wallonne a occupée. Le dernier discours est évidemment le plus intéressant même si nous pouvons tout de même noter celui de Poujol qui évoque un « devoir de restauration »⁴⁴ face au l'influence décroissante des Eglises wallonnes. Le discours du pasteur Hordijk romane beaucoup l'histoire de la ville de Nimègue et de l'Eglise wallonne en l'inscrivant dans une continuité religieuse avec les chevaliers de Saint-Jean dont la commanderie se trouvait dans cette ville et où les Wallons récupérèrent la bâtie pour y installer leur Eglise au XVII^e siècle. Le pasteur nomme d'ailleurs les premiers ministres de l'Eglise les « Chevaliers de St Jean réformés »⁴⁵ pour entretenir cette continuité. Néanmoins, certaines informations données dans ce discours sont utiles, notamment quand il évoque les raisons de la naissance de l'Eglise wallonne à Nimègue. Ce discours reste tout de fois à étudier avec recul et raisonnement. La deuxième production littéraire sur cette Eglise est cette fois ci un travail d'historiens en lien avec une exposition qui a lieu en 1988 avec pour thème la communauté française de Nimègue. Cette

⁴³ PERK M.A., *Cinq jours à Nimègue, souvenirs du deux-cents cinquantième anniversaire de l'Eglise Wallonne de Nimègue*, Firma H. Ten Hoet, Nimègue, 1895.

⁴⁴ Ibid. p. 37.

⁴⁵ Ibid. p. 70.

exposition est l'œuvre d'une association « l'Alliance Française aux Pays-Bas », dans le cadre de ses 100 ans, qui œuvre pour la promotion de la langue et de la culture française. L'association demanda de l'aide à deux historiens néerlandais, Anja de Jonge et Ciska Jolink afin de préparer un document sur l'Histoire de l'Eglise de Nimègue pour accompagner l'exposition⁴⁶. Ces deux chercheurs ont donc dépouillé les archives de l'Eglise et ont produit un travail qui résume son histoire, ses activités et les différentes institutions, le consistoire, la diaconie, l'église, les membres, les pasteurs... Bien que le document soit en néerlandais nous avons pu le faire traduire et ainsi nous avons obtenu un soutien considérable au vu de toutes les informations qu'ont recueillies ces historiens. En matière d'historiographie, c'est principalement à travers cet ouvrage qui compte une vingtaine de pages que nous avons pu nous reposer pour parler de l'Eglise wallonne de Nimègue. Néanmoins, ces documents, bien qu'utiles, ne permettent pas une rétrospective complète de cette Eglise et des différentes thématiques abordées dans cette étude. Comme nous avons pu le voir, l'historiographie des Eglises wallonnes n'est pas largement étudiée par la communauté de chercheurs qui travaillent sur le Refuge Huguenot. Bien qu'elle soit souvent mentionnée quand on parle de refuge protestant dans les Pays-Bas, elle comporte beaucoup de lacunes, et en grande partie dans la période que nous étudions : la Révolution française et l'Empire.

Les relations entre la France et les Provinces-Unies au XVIII^e et début XIX^e siècles

Afin de compléter l'historiographie du Refuge Huguenot et celle plus précise des Eglises wallonnes, il est important de se consacrer plus en détail sur la période de notre étude, de 1787 à 1813. Pour comprendre le contexte de cette période, il faut regarder les recherches qui ont été faites autour des relations entre la France et les Provinces-Unies, relations politiques mais aussi religieuses. Le point

⁴⁶ EJKHOUT, F. / JONGE, A. de / JOLINK, CFW, *The French community in Nijmegen: History of the Walloon community and church*, exhibition on the occasion of the 100th anniversary of the Alliance Française in the Netherlands : Nijmegen Museum 'Commanderie van St.-Jan' 21 May to 3 July 1988.

intéressant de cette période fin XVIII^e et XIX^e siècles, c'est que la France et les Provinces-Unies sont intrinsèquement liées à cause des événements révolutionnaires. Cette période que beaucoup d'historiens néerlandais mais aussi français nomment la période « française » aux Pays-Bas. Sur ce plan, l'historiographie actuelle est faite de collaborations entre des chercheurs des deux langues, ce qui rend l'étude de cette période très intéressante, bien que de nombreux ouvrages nous échappent due à la méconnaissance de la langue néerlandaise.

La période batave puis napoléonienne des Pays-Bas a longtemps été un gouffre historiographique pour les historiens néerlandais, préférant l'âge d'or de la république des Provinces-Unies ou l'histoire du royaume des Pays-Bas au XIX^e siècle. Pour donner un peu de contexte, les Provinces-Unies naissent à partir de l'Union d'Utrecht en 1579 où les Pays-Bas du Nord que possédaient l'Espagne proclament leur indépendance. Un régime fédéraliste se forme en république avec un organe législatif, les Etats Généraux, et une figure exécutive, le stadhouder qui n'est pas un monarque mais qui est issu d'une dynastie noble. La République des sept Provinces-Unies va connaître un âge d'or au XVII^e siècle, mais le siècle suivant est un âge de crise économique et sociale. En 1780, la révolution patriote renverse pendant un temps le pouvoir du stadhouder. La raison est la peur que la Maison d'Orange qui règne sur les Pays-Bas entraîne la création d'une monarchie, ce que de nombreux députés des Etats Généraux ne peuvent accepter. Cette révolution est influencée par les Lumières mais aussi par la Guerre d'indépendance américaine. En 1787, l'Angleterre intervient militairement en faveur du stadhouder et le replace au pouvoir. Il faut attendre 1795 et l'invasion par la France révolutionnaire pour que les Patriotes qui se font dorénavant appeler Bataves reviennent au pouvoir et entament la rédaction d'une constitution à l'image de celle de la France. Malheureusement, le pays est en crise depuis trop longtemps et la France va sans cesse s'ingérer dans les affaires néerlandaises créant désordre et instabilité. En 1806, c'est le coup de grâce, Napoléon alors au pouvoir décide de placer son frère Louis Bonaparte comme roi de Hollande, balayant ainsi toute la tradition républicaine des Provinces-Unies. Ce règne est de courte durée car en 1813, la coalition chasse la France et le stadhouder Guillaume Ier revient sur le trône mais cette fois-ci à travers une monarchie dans le Royaume Uni des Pays-Bas. C'est ici un contexte rapidement fait de cette période très mouvementée des

Pays-Bas mais nous reviendrons plus en détail durant l'étude de l'Eglise wallonne de Nimègue.

La période 1795-1813 a souffert aux XIXe et XXe siècles de mauvaises considérations principalement dû au fait de l'invasion et de l'ingérence française. Les historiens l'ont critiqué comme une période d'improductivité politique et ont jugé la passivité des Néerlandais face au despotisme français. Fort heureusement, l'opinion et la méthodologie a changé dans les années 1980 en même temps que l'effervescence historiographique du bicentenaire de la Révolution en France. Déjà en 1977, l'historien Simon Schama publie un ouvrage consacré aux Patriotes et à la Révolution⁴⁷. L'historienne Annie Jourdan, spécialiste de la période « française » décrit ainsi son ouvrage : « En 1977, le livre de Simon Schama avait ouvert la voie sans pour autant « révolutionner » l'interprétation, puisqu'il se fondait pour une bonne part sur les travaux des trois grands historiens de la révolution batave : Colenbrander, Geyl et surtout sur les conclusions de De Wit »⁴⁸. Dans les années 1970, les historiens étaient encore prisonniers des travaux et conclusions de la génération d'historiens précédente bien que l'ouvrage de Schama fût les prémisses du renouveau historiographique. Dans la même filiation, nous pouvons citer l'ouvrage de Kossmann *The low countries 1780-1940* qui débute son étude dès la révolution patriote et apporte de nouveaux éléments d'interprétation de l'occupation française⁴⁹. Il faut attendre la période 1980 avec les années 1987 et 1989 pour voir apparaître des études diverses, des colloques et des collaborations sur la période 1787-1813 qui permettent « la revalorisation du mouvement patriote et, par contrecoup, la réactualisation de la période suivante, longtemps méconnue et méestimée parce qu'interprétée comme « période française »⁵⁰. La recherche historique néerlandaise fut très prolifique dans la redécouverte d'une partie sombre de son histoire⁵¹. Ces ouvrages ne peuvent pas être à notre

⁴⁷ SCHAMA Simon, *Patriots and Liberators, Revolution in the Netherlands, 1780-1813*, Londres, Collins, 1977.

⁴⁸ JOURDAN Annie et ROENDAAL Joost, « La révolution batave à l'entrée du troisième millénaire : nouveaux problèmes, nouvelles approches, nouveaux objets », *Annales Historiques de la Révolution batave, pérépléties d'une République-Sœur*, 326, 2001, p. 1.

⁴⁹ KOSSMANN Ernst Heinrich, *The low countries 1780-1940*, Oxford : Clarendon Press, 1978.

⁵⁰ JOURDAN, ROENDAAL, « La Révolution Batave... » Op. cit. p. 1.

⁵¹ Quelques exemples d'études néerlandaises dans les années 1980 : F. GRUZENHOUT, N.C.E van Sas, W.W. MIJNHARDT (éd.), *Voor vaderland en vrijheid. De revolu-tie van de patriotten*, Amsterdam, 1987 ; H. BOTS et W.W. MIJNHARDT (éd.), *De droom van de revolutie*, Amsterdam, 1989 ; Th. van der ZEE, P. THISSEN et J. ROENDAAL (éd.), *1787. De Nederlandse revolutie ?*, Amsterdam, 1988 ; W. BERGSMA (éd.), *For uwz lân, wyw en bem. De Patriottentijd in Friesland*, Leeuwarden, 1987. « Holland 1787 », *Holland, regionaal historisch*

complète disposition en raison de la barrière de la langue mais l'historienne Annie Jourdan dans l'article déjà cité a entrepris de brosser un portrait historiographique des évolutions et des différentes études sur cette période qui a longtemps posé un problème. Dans cet article, Jourdan apporte notamment des précisions sur la thématique religieuse dans cette période et plus particulièrement sur le sentiment national et l'enthousiasme révolutionnaire partagé par les différentes religions sur le territoire néerlandais : « Arminiens, mennonites, luthériens ont donc accueilli avec enthousiasme la révolution des patriotes. Comme les catholiques et les juifs, ils espéraient des réformes justes et égalitaires. Et, ils furent nombreux en 1795 à entrer en révolution ou à en partager les idéaux »⁵². Dans les années 2000, cette nouvelle approche historiographique a continué et notamment dans l'étude de la période napoléonienne. A ce titre, nous pouvons citer les travaux de Martijn van der Burg sur la gouvernance napoléonienne dans les Pays-Bas occupés ou le passage entre une république hollandaise à un royaume satellite de la France⁵³. Cette historiographie a entrepris de retravailler la période du royaume de Hollande entre 1806 et 1810 qui avait été beaucoup condamnée et ainsi de voir ce changement brutal de régime comme une transition pour la monarchie néerlandaise de Guillaume Ier en 1813.

Une bonne partie des ouvrages consultés dans le cadre de ce mémoire sont des ouvrages en français. Cela n'est pas un handicap, notamment dans l'historiographie foisonnante du Refuge huguenot. C'est aussi le cas pour l'histoire des Pays-Bas, et plus particulièrement la période « française » de 1795 à 1813 car des historiens de la Révolution ont apporté des analyses et des comparaisons entre celle de 1789 et la batave. Cela a un intérêt car ces deux pays ont une histoire intimement liée dans cette période. Les travaux historiques qui présentent cette vision comparative viennent principalement de l'historienne Annie Jourdan. Elle est le moteur de nombreuses collaborations entre historiens français et néerlandais dans la compréhension de ces évènements révolutionnaires. Dans la préface, de l'ouvrage *Remous révolutionnaires : République batave, armée française émanant*

tijdschrift, n° 19, 1987. « O vrijheid !... Aspecten van de patriottenbeweging in stad en gewest Utrecht », *Jaarboek Oud-Utrecht* 1987, Utrecht, 1987.

⁵² JOURDAN, ROENDAAL, « La Révolution Batave... » Op. cit. p. 15.

⁵³ Van der BURG, M., *Transforming the Dutch Republic into the Kingdom of Holland: the Netherlands between Republicanism and Monarchy*, European Review of History, 17, 2010, pp. 151–170 ; *Napoleonic Governance in the Netherlands and Northwest Germany Conquest, Incorporation, and Integration*, Palgrave Macmillan, 2021.

d'un colloque organisé par l'Université d'Amsterdam et l'Institut néerlandais de Paris en 1995, Annie Jourdan expose la raison de cette collaboration : « Ce rapide aperçu sur les contributions du recueil, la complexité évènementielle, la diversité des thèmes et des approches, démontre sans doute l'intérêt qu'il y aurait à multiplier les recherches sur la période française aux Pays-Bas, non seulement pour mieux comprendre la Révolution batave, ses succès et ses échecs, mais aussi la Révolution française et les relations ambiguës qu'elle entretient avec ses alliés »⁵⁴. Selon elle, on peut concevoir une étude de la Révolution française à travers ses « alliés » les Républiques-Sœurs ce qui rend nécessaire la compréhension de ce qu'est la république batave. Une deuxième collaboration a eu lieu en 2001 dans la revue *Annales historiques de la Révolution française* avec un numéro spécial sur la période batave. Ce numéro présente des articles sur les nouvelles approches et méthodes mais aussi sur la mutation politique entre 1795 et 1813⁵⁵ ou sur la constitution néerlandaise de 1798 et la question des ressemblances avec sa cousine française⁵⁶. Ces études ont une certaine importance dans le cadre de notre mémoire car elles apportent une méthodologie et des informations qui peuvent nous être utiles. Il faut rappeler que nous étudions une communauté diasporique dans une période précise et plus particulièrement l'impact de la période et les appréciations de l'Eglise wallonne de Nimègue sur cette dernière. Un point de vue français comme un point de vue néerlandais nous permet de mieux comprendre cela. Pour résumer, ce mémoire est l'étude d'une communauté religieuse francophone dans un territoire de culture néerlandaise mais dans une période de forte influence française. Annie Jourdan, en plus d'être une historienne de la Révolution s'est spécialisée dans la période batave et napoléonienne aux Pays-Bas, proposant ainsi des recherches indispensables pour comprendre le contexte politique et social de ces deux révolutions. A ce sujet-là, nous pouvons citer deux ouvrages majeurs, le premier publié en 2008 intitulé *La Révolution batave entre la France et l'Amérique* qui s'intéresse aux influences de

⁵⁴ JOURDAN Annie, LEERSSEN Joep, *Remous révolutionnaires : République batave, armée française*, Actes du colloque de Paris, Amsterdam University Press, 1996, p. XI.

⁵⁵ (van) SAS Niek, « L'impératif patriotique, mutation conceptuelle et conjoncture politique 1795-1813 », *Annales Historiques de la Révolution française*, *La République batave, pérépléties d'une République-Sœur*, n°326, 2001 : pp. 25 – 42.

⁵⁶ Ibid. ELIAS Arthur, « La néerlandicité de la constitution de 1798 », pp. 43 – 52.

la révolution de 1795 et l'esprit républicain batave⁵⁷, et le deuxième consacré à Louis Bonaparte dans le Royaume de Hollande entre 1806 et 1810 qui met à jour ce règne peu connu en France et examine l'impérialisme napoléonien et la responsabilité française dans le territoire néerlandais⁵⁸. L'historiographie proposée par Annie Jourdan est suffisamment conséquente pour nous permettre de comprendre sereinement cette période si peu étudiée et pourtant regorgeant d'évènements majeurs.

Le dernier point qu'il nous faut aborder dans cette historiographie des relations entre la France et les Pays-Bas, c'est celui des relations religieuses et même fraternelles qui ont eu lieu entre les Eglises wallonnes et les Eglises réformées en France. Nous avions déjà cité auparavant les études sur la loi du retour de 1790 qui mettait en relation les députés révolutionnaires et les descendants huguenots dans un processus de réparation. Nous avions aussi cité le chapitre consacré aux Eglises de la Barrière et le soutien religieux apporté aux protestants français du Nord dans l'ouvrage d'Yves Krumenacker. Ces études qui nous apportaient des précisions dans le cadre du Refuge huguenot ou des Eglises wallonnes peuvent aussi nous apporter une réflexion sur le lien entre les huguenots restés en France et ceux réfugiés, au sein d'une période où la persécution laisse place à la tolérance et à la liberté de culte. L'ouvrage d'Yves Krumenacker *Entre calvinistes et Catholiques, les relations religieuses entre la France et les Pays-Bas du Nord* comporte encore une fois des études très intéressantes sur le sujet et notamment dans la partie cinq « Le soutien des Provinces-Unies aux minorités religieuses ». Nous avions déjà cité lors de la présentation historiographique des Eglises wallonnes, le chapitre écrit par Hubert Bost sur le consistoire de Rotterdam qui y figure. Mais cette partie de l'ouvrage contient d'autres études précieuses pour la nôtre. Commençons par le travail de Pauline Duey-Haour sur l'aide apportée aux Eglises du Désert en France par les Eglises wallonnes des Provinces-Unies⁵⁹. Dans cette étude, elle expose tous les types de relations qu'ont eu ces deux Eglises : la correspondance avec le pasteur Antoine Court, l'aide financière à travers l'entretien des pasteurs et l'envoi de subsides ou bien les conflits

⁵⁷ JOURDAN Annie, *La révolution Batave, entre la France et l'Amérique (1795-1806)*, Presses universitaires de Rennes, 2008.

⁵⁸ JOURDAN Annie, *Louis Bonaparte, Roi de Hollande*, éd. Nouveau Monde, 2010.

⁵⁹ KRUMENACKER, *Entre Calvinistes et Catholiques...* Op. Cit. DUELY-HAOUR 'Les Provinces-Unies et le soutien aux protestants de France au XVIIIe siècle', pp. 331-343.

notamment sur la question de la clandestinité. L'historienne présente aussi le fait que cette relation est à différentes variables : entre 1715 et 1735 on a un soutien « conditionnel » à travers une solidarité confessionnelle et une aide financière, puis à partir de 1735, un soutien « institutionalisé » quand les Provinces-Unies chargent officiellement les Eglises wallonnes d'administrer cette aide. Cette relation a aussi eu des controverses sur la question de la légitimité des assemblées du Désert, Antoine Court défendait le « caractère indispensable » de ces réunions, tandis que les Eglises wallonnes mettaient en garde contre les persécutions auxquelles les fidèles s'exposaient. Une autre étude dans cet ouvrage rend compte cette fois-ci des relations entre ces deux communautés huguenotes à travers la chapelle de l'ambassade de Hollande à Paris⁶⁰. L'historienne Gwenaëlle Lieppe examine l'histoire de cette chapelle et l'importance qu'elle a eu pour la communauté protestante de Paris en servant de substitut de temple. Cette chapelle acceptait les huguenots parisiens à venir assister au culte et ce dernier était fait en français car les pasteurs étaient choisis au sein des Eglises Wallonnes : « C'était en effet, du moins au XVIII^e siècle, parmi les membres de la compagnie des pasteurs des Églises wallonnes qu'étaient recrutés les aumôniers de la chapelle de Hollande. »⁶¹. Cette chapelle a eu une certaine influence dans la communauté huguenote de Paris mais aussi dans les Eglises réformées du Désert par son interventionnisme. La Chapelle reste importante jusqu'en 1788 où l'édit de Tolérance entraîna la création de l'Eglise réformée de Paris et donc rendant obsolète le culte pour les protestants français dans l'ambassade. Fait intéressant, Paul Marron, le premier pasteur de cette Eglise venait de la communauté wallonne et était le chapelain de l'ambassade de Hollande jusqu'en 1787. Mais en quoi ces études qui s'intéresse davantage au sort des huguenots en France et à la période entre 1685 et 1789, peuvent nous être utile ? Les sources provenant des Synodes des Eglises wallonnes regorgent d'articles ou d'interactions entre les Eglises réformées et wallonnes. Les sources nous montrent qu'il y a en permanence un dialogue entre ces deux communautés et pas seulement pour de l'aide financière ou matérielle mais aussi pour de l'assistance sur divers sujets qu'ont en commun ces huguenots. Ces études que nous venons de présenter sont donc un atout solide pour ce mémoire car elles nous donnent de la réflexion et des connaissances sur cette relation et comment

⁶⁰ KRUMENACKER, *Entre Calvinistes et Catholiques...* Op. Cit. LIEPPE, 'La Chapelle de l'ambassade de Hollande à Paris au XVIII^e siècle – Vecteur du soutien aux protestants de France', pp. 367-388.

⁶¹ Ibid. p. 369.

elle se construit. Bien que nous étudions en particulier la communauté wallonne de Nimègue, il ne faut pas mettre de côté tout ce qui touche au contexte politique français et au dialogue entre les Eglises huguenotes. C'est en cela que l'historiographie des relations entre la France et les Pays-Bas est importante car elle permet d'éclaircir des points dans notre étude de l'Eglise wallonne de Nimègue entre 1787 et 1813.

Sources

Typologie des sources

Le sujet de ce mémoire est centré sur l'étude d'une Eglise et donc d'une communauté religieuse durant une période donnée que nous avons définie entre 1787 et 1813, comprenant la Révolution française et l'Empire. Cette étude se base aussi sur un lieu, les Pays-Bas et plus précisément Nimègue dans la province de Gueldre. Le corpus de sources sur ces thèmes d'études peut être très varié, notamment dans l'étude d'une diaspora. Myriam Yardeni dans un article avait présenté les sources utilisées pour ce genre d'étude : « Les documents qui nous aident à saisir ce processus de la disparition de l'identité nationale française, et au sens large, l'histoire de la religion et de la mentalité « réfugiées », sont multiples. (...) pratiquement tout peut servir de document, à commencer par l'architecture huguenote, en passant par les registres de baptêmes, de mariages et de sépultures des Eglises françaises du Refuge, les sermons des pasteurs et jusqu'aux innombrables journaux et écrits de controverses de l'époque. Pourtant trois types de documents peuvent servir comme point de repères plus commodes que les autres : les correspondances privées des petites gens extrêmement difficiles à dénicher, les souvenirs des réfugiés, surtout de la première génération, et les documents provenant des Eglises et des écoles françaises du Refuge »⁶². Comme le montre Yardeni, les sources sont nombreuses mais pas forcément faciles à rassembler. La base sur laquelle on peut se reposer reste les documents émanant de la diaspora elle-même, et dans notre cas, ce sont les sources venant directement de l'Eglise wallonne de Nimègue, de ses institutions et activités, et de la vie communautaire.

Les sources dépouillées et utilisées dans cette étude émanent de ces assises. Contrairement à la première partie du mémoire centrée sur le parcours de

⁶² YARDENI Myriam, *Le Refuge huguenot – Assimilation et culture*, Honoré champion, Paris, 2002, p. 21.

deux pasteurs où les sources étaient plurielles et dispersées, dans cette partie-là, le corpus vient principalement des archives de l'Eglise wallonne de Nimègue rassemblées dans sa totalité dans les archives régionales de la ville. On peut se poser la question, dans cette étude qui prend ses marques dans le contexte de la république batave et de l'occupation française, de pourquoi ne pas utiliser des documents venant de cette période. La raison première est que ce mémoire s'attache avant toutes choses à établir une histoire locale de la communauté wallonne de Nimègue. Cette Eglise souffre de ne pas avoir une mémoire suffisamment constituée par un travail de recherches⁶³, et en aucun cas un travail français, alors que cette Eglise utilisait cette langue. Nous avons déjà évoqué dans la partie précédente, les raisons entourant le fait que l'Eglise wallonne de Nimègue ne fut pas travaillé au même titre que de nombreuses autres Eglises wallonnes aux Pays-Bas. Pas la peine de préciser non plus pourquoi la période étudiée est vide de travaux et d'analyses historiques sur les Eglises wallonnes, la faute à des sujets et époques préférés dans la recherche historique. Mais alors pourquoi prendre comme sujet d'étude cette communauté wallonne. Nous avons déjà donné une première réponse sur le devoir de constituer la mémoire de cette Eglise et de rendre publiques ses sources. Mais l'autre raison est que l'Eglise wallonne de Nimègue, comme tout autre Eglise wallonne, est témoin des événements de son époque. Les Eglises wallonnes ont été impactés par les événements révolutionnaires aux Pays-Bas et par l'action de la France sur le pays. L'Eglise wallonne est une communauté et une institution religieuse, qui a une certaine particularité dans les Pays-Bas par sa francophonie, elle est donc naturellement sujette à toutes influences et conséquences, directes ou indirectes, qu'elles soient d'ordre politique, économique, militaire ou sociale dans un contexte à forte influence française. Une étude des Eglises wallonnes en général serait fort intéressant mais aussi très dense. Il est donc tout à notre avantage dans le cadre de ce mémoire de n'étudier que l'une d'entre elles, Nimègue qui n'est certes pas la plus importante mais qui recèle tout de même un intérêt et des différences qu'il est important de mettre en lumière. Pour résumer, l'étude de l'Eglise wallonne de Nimègue se constitue en une présentation de l'histoire de la dite Eglise, et plus particulièrement dans la période étudiée, et une mise en confrontation avec les événements de l'époque et l'impact qu'ils ont pu avoir sur la communauté et les

⁶³ Le seul travail de recherche connu étant celui des historiens Jonge et Jolink qui s'apparente plus à une présentation de l'Eglise et un dépouillement de ses archives.

thématisques qui gravitent autour : la diaspora et l'assimilation, l'identité nationale et le patriotisme, et le particularisme d'une communauté religieuse. C'est donc dans ce but là qu'il est plus utile de se consacrer uniquement aux sources qui viennent directement de l'Eglise wallonne de Nimègue afin de répondre à ces problématiques et de présenter un constat seulement pour cette Eglise. Evidemment, il est aussi important de regarder les documents de la communauté wallonne en général et pour ce fait, les actes et règlements des synodes wallons apportent un regard d'ensemble et permettent de voir la place de Nimègue dans l'organisation wallonne. La suite de cette présentation des sources montre les différents corpus et leur utilité dans notre étude.

Le consistoire wallon de Nimègue

Le corpus de sources majoritaire dans cette étude est donné par le consistoire wallon de Nimègue et les procès-verbaux qu'il a produit. Cette source est importante déjà par sa densité car elle consiste en trois livres de plusieurs centaines de pages, daté entre 1644, la naissance de l'Eglise wallonne de Nimègue, et 1973, sa fusion avec celle d'Arnhem, la communauté voisine, qui signe la fin officielle de son Eglise. Les membres du consistoire nomment eux-mêmes ces livres, « le livre des Résolutions » car c'est dans ce dernier que sont inscrites toutes les réunions du consistoire et les résolutions entreprises pour l'Eglise wallonne. Ces documents ont une importance par le fait qu'ils contiennent toute la vie de la communauté religieuse : les affaires internes et externes, les membres du consistoire, les comptes et fonds de l'Eglise, l'assistance aux pauvres, la gestion du temple, les relations avec le bourgmestre⁶⁴, les convocations et instructions pour les synodes wallons... Toute la vie de l'Eglise y est inscrite et ce de façon régulière, car le consistoire se réunit en moyenne deux fois par mois, et le secrétaire, très souvent le pasteur, écrit le procès-verbal de la réunion. L'organisation consistoriale est la même pour toutes les Eglises wallonnes. Les informations à propos de l'Eglise wallonne et de son consistoire sont rassemblées

⁶⁴ Le Bourgmestre (Burgemeester en néerlandais) est l'équivalent du maire en France, c'est le pouvoir exécutif à l'échelle communale dans la République des Provinces-Unies.

dans le « Règlements à l'usage du consistoire »⁶⁵, une compilation d'articles et de chapitres qui fait office de règles pour toute l'Eglise. Ce règlement est commun à toutes les Eglises wallonnes mais ces dernières peuvent émettre des modifications pour l'actualiser selon les besoins du consistoire. C'est le cas pour Nimègue qui actualisa le sien en 1805 durant la période étudiée et qui est celui conservé aux archives de Nimègue. C'est principalement cette source qui nous permet de se renseigner rapidement sur le fonctionnement de la communauté. Le pasteur qui est à la tête du consistoire n'est pas forcément originaire de la ville car bien souvent ce dernier peut changer de vocation ministérielle en fonction de ses envies ou de ses intérêts. Il est élu par les membres qui composent le consistoire et ses missions sont de dispenser le culte à la communauté wallonne, le troupeau, et de s'occuper des affaires de l'Eglise. Dans cette entreprise, il est soutenu par les autres membres du consistoire : les anciens au nombre de quatre, un receveur, et les diacres aussi au nombre de quatre, tous laïcs. Aux XVIIe et XVIIIe siècle, deux anciens sont élus dans les rangs de la magistrature de la ville, et deux au sein de la bourgeoisie ; ils ont pour mission la gestion de l'Eglise et de sa communauté. Le receveur fait partie de la diaconie, aussi appelé diaconat, mais prend en charge les comptes de l'Eglise en dressant les recettes et les dépenses. Les diacres eux aussi gèrent les fonds de la diaconie mais en lien avec l'assistance aux pauvres ou l'éducation religieuse des enfants par exemple. Les sources de la diaconie sont aussi utiles pour notre étude mais nous en reparlerons dans une autre partie. Ce système de congrégation ecclésiastique se retrouve très souvent dans le monde protestant car il permet une certaine autonomie de l'Eglise. On voit aussi apparaître ce système de consistoire pour les Eglises réformées de France après les Articles Organiques de 1802 sous Napoléon qui remplace le système consistorial-synodal. La particularité du consistoire wallon est que ses membres ne sont pas tous d'origine wallonne ou française, cela est notamment notable dans les petites Eglises comme celle de Nimègue. La première raison est que le culte wallon attire des Néerlandais, ou Flamands, des personnes issues des élites qui voit un certain intérêt dans ce culte en langue française. L'autre raison est que ces membres du consistoire d'origine néerlandaise sont souvent issus de la municipalité et de cette façon le consistoire wallon gardait un lien avec le conseil

⁶⁵ AR Nimègue, 288 Waalse Gemeente Nijmegen, 2, 'Réglement à l'usage du Consistoire', reglement van de kerkeraad, 1805, met latere wijzigingen, 1 deel.

de la ville, lui permettant d'être dans les bonnes grâces mais aussi dans un aspect pratique car c'était la ville ou le Quartier, en ce qui concerne Nimègue⁶⁶, qui finançait la pension du pasteur. Comme nous pouvons le voir, le consistoire est l'organe central de l'Eglise wallonne, les procès-verbaux forment donc un corpus de sources nécessaire pour comprendre la communauté religieuse et étudier les évènements vécus. Le consistoire a souvent été un objet d'étude, nous pouvons citer pour faire lien avec la thématique wallonne, Hubert Bost sur le consistoire de l'Eglise wallonne de Rotterdam⁶⁷, dont nous avons déjà évoqué dans l'historiographie. A travers, les procès-verbaux du consistoire, l'historien a pu retracer la querelle entre Pierre Jurieu et Pierre Bayle, bataille philosophique et théologique au sujet de la position que doivent prendre les réfugiés vis-à-vis du royaume de France qui les a expulsés. L'étude approfondie du consistoire a pu mettre en lumière la dynamique intellectuelle et sociale du Refuge dans les années 1680 à Rotterdam. C'est en partie le même travail que nous concevons à travers l'étude du consistoire wallon de Nimègue, comprendre les enjeux et attentes de cette communauté religieuse en pleine période révolutionnaire.

Pour ce fait, il faut montrer de quelle manière, cette source peut nous servir. Evidemment, le consistoire wallon de Nimègue est soumis aux aléas, la plupart du temps, les réunions portent sur les principales activités de l'Eglise c'est-à-dire la gestion du Temple, l'assistance aux pauvres de la communauté et la convocation au synode deux fois par an mais nous reviendrons plus précisément sur ce type de sources à travers la diaconie et les actes des synodes. L'intérêt dans cette source, c'est que les évènements particuliers y sont inscrits tout autant : la nomination d'un nouveau pasteur, un litige au sein de l'Eglise ou avec une institution étrangère et évidemment ce qui nous intéresse dans cette étude les évolutions et décisions liés aux évènements et au contexte. Dans le cadre de notre étude sur la Révolution française, la période batave et l'occupation sous l'Empire, c'est dans les procès-verbaux du consistoire wallon de Nimègue que l'on retrouve ces marqueurs. Cela peut être de l'ordre du local, notamment dans les relations avec le conseil de la ville, ou bien de l'ordre du national avec les décrets émis par

⁶⁶ La Province de Gueldre, autrefois le duché de Gueldre était séparé en trois quartiers dominés par les trois grandes villes, Arnhem, Zutphen et Nimègue. Ces quartiers correspondaient à des délimitations administratives et juridiques.

⁶⁷ Hubert Bost, *Le consistoire de l'Eglise wallonne de Rotterdam, 1681-1706*, Paris, Honoré Champion, 2008.

la République batave qui touchent au culte ou de l'ordre de l'international avec les conséquences de la guerre. Les procès-verbaux ont dû être consultés de façon chronologique, de 1787 à 1813, d'abord dans un but de construction de l'histoire de l'Eglise wallonne de Nimègue à travers les changements de pasteurs et les renouvellement du consistoire, puis dans l'identification des marqueurs correspondant aux thématiques de notre étude : les relations avec la municipalité et les autres Eglises réformées de Nimègue, la position dans l'organisation synodale, et enfin l'impact des événements révolutionnaires et napoléoniens qu'ils soient français ou bataves sur l'Eglise wallonne de Nimègue. Ce travail des sources sur les procès-verbaux du consistoire a été organisé de manière à comprendre cette communauté diasporique française à travers des événements à forte influence française afin de répondre aux questions d'assimilation et d'identité nationale. Le consistoire est notre source principale dans cette étude, c'est par elle que nous pouvons constituer l'histoire de cette Eglise, mais aussi c'est par les différents événements discutés dans ces réunions que l'on peut réussir à avoir un début de réponse sur ces questions.

Les registres de l'Eglise

Les registres sont un type de sources que nous avons déjà utilisé dans la première partie du mémoire sur le parcours de pasteurs. Contrairement aux Eglises réformées en France où à partir de 1685 les registres protestants ont été interrompus en raison de la révocation de l'Edit de Nantes ; aux Pays-Bas, le protestantisme constituait la religion officielle et les registres de baptêmes, mariages et décès en français pour les Eglises wallonnes ont évidemment été autorisés, ce qui a d'ailleurs facilité l'insertion de nombreux réfugiés huguenots dans les communautés wallonnes. Pour la première partie du mémoire, les registres servaient généralement à notifier la présence des pasteurs étudiés à Nantes. Dans le cadre de cette étude, les registres ont une véritable importance car ils permettent de se renseigner sur la communauté elle-même et des membres qui la composent. Les registres de l'Eglise wallonne de Nimègue comprennent le

registre des baptêmes et des mariages⁶⁸, mais nous incluons dans cette catégorie un « registre des membres » dont une partie concerne la période 1727-1840, des « attestations de membres » qui sont des documents fournis entre Eglises wallonnes lorsqu'un des membres passe d'une communauté à l'autre afin de prouver sa bonne conduite et de le référencer comme quelqu'un venant d'une autre Eglise wallonne, et enfin le « Livre des Places » qui est le registre des places louées aux membres dans le temple. Tous ces documents effectuent un référencement des membres de la communauté wallonne de Nimègue et permettent de communiquer sur leur statut et leur nombre.

Ce type de sources est employé dans les études historiques pour constituer l'histoire d'une communauté. La manière dont elles sont travaillées peut différer en fonction des besoins de l'étude. En ce qui concerne la nôtre, le travail primaire est d'établir le fonctionnement à travers le consistoire mais aussi le fondement de cette communauté à travers les registres. Bien que ces documents soient parfois incomplets ou que certains s'arrêtent à certaines dates, comme le registre des baptêmes qui s'arrête en 1772 ou celui des mariages en 1781⁶⁹, nous pouvons tout de même rassembler des informations utiles sur les membres de cette communauté. Cela nous informe aussi sur la dynamique de cette communauté à travers les naissances, les mariages, les arrivées et départs de membres et le nombre de places occupés dans l'église. Dans le cadre de cette étude, nous avons utilisé ces registres de plusieurs manières. Déjà dans un premier temps, à travers les registres de baptêmes et de mariages, nous avons pu distinguer les grandes familles, par ce terme, je comprends les familles qui arrivent dans l'Eglise et restent pendant plusieurs générations. Ensuite, le registre des membres a permis de se renseigner sur ceux faisant partie du consistoire afin de noter à quelle époque ils se sont installés à Nimègue, ainsi que la profession qu'ils exerçaient. Par ailleurs, l'absence de certains membres dans ce registre ont permis de différencier ceux qui venaient d'une communauté wallonne et ceux qui étaient d'origine néerlandaise.

⁶⁸ Malheureusement, les archives de Nimègue ne possèdent pas un registre des décès pour l'Eglise wallonne, ce qui laisse penser une perte des archives ou alors que le pasteur ne tenait pas de registre informant les décès dans la communauté.

⁶⁹ Ces deux dates ne correspondent pas à un changement de pasteur ce qui pourrait expliquer un arrêt des registres. On peut donc supposer que soit il y a eu un arrêt total de ces registres, soit une perte des sources. Il faut aussi mettre en lien que cette communauté étant très réduite et très hétéroclite, les mariages et baptêmes ont souvent été enregistrés dans une autre Eglise (wallonne ou flamande) et qu'à partir de 1811, l'état civil fut introduit sous l'occupation française.

Ce registre différait aussi les membres par confession de foi et ceux par attestations. En complétant au « Livre des Places », nous avons pu construire une échelle des arrivées et des départs, et établir un nombre des membres avec la fréquentation à l'église. Ces informations ne nous renseignent pas directement sur le cœur de notre étude, à savoir les relations entre l'Eglise wallonne de Nimègue et les événements révolutionnaires, cependant, ce sont des données nécessaires à la construction de l'histoire de cette Eglise et à sa vie communautaire durant la période étudiée de 1787 à 1813.

La diaconie et les comptes de l'Eglise

La diaconie est le dernier corpus de sources provenant de l'Eglise wallonne de Nimègue et utilisé dans cette étude. La diaconie est l'institution qui se charge de l'assistance aux pauvres et des soins apportés aux malades mais aussi dans certains cas la gestion des orphelins et des veuves et l'éducation religieuse des enfants. C'est l'organisation de charité des Eglises que ce soit dans le catholicisme ou dans le protestantisme. En France, due à la persécution, les Eglises réformées n'ont pas pu mettre en place de façon institutionnalisé cette organisation, ce qui n'empêcha pas tout de même l'exercice de charité. La tolérance dont bénéficiait les Eglises wallonnes a été propice à la création d'une diaconie au sein de ces communautés, et ce dès leur apparition. Cette institution possédait ses propres fonds afin d'assurer leurs activités, là où le consistoire n'avait qu'à gérer, au point de vue financier, les honoraires du pasteur, des lecteurs, et l'entretien de l'orgue⁷⁰. Les revenus de la diaconie sont divers et les historiennes Jonge et Jolink les résumaient ainsi : « Les revenus de la diaconie se composaient principalement des intérêts annuels, des obligations et des legs. Les autres sources régulières étaient la collecte hebdomadaire dans l'église et l'argent du siège »⁷¹. Ces revenus sont nécessaires afin de subvenir aux activités de la diaconie, institution gérée par les diacres qui siègent aux réunions du consistoire. Dans les archives de l'Eglise wallonne de Nimègue, les comptes du diacre, les registres des possessions de la

⁷⁰ Ce dernier point n'est pas commun à toutes les Eglises wallonnes mais celle de Nimègue possédait un orgue depuis 1758, acheté sur les fonds de la diaconie.

⁷¹ EJJKHOUT, JONGE, JOLINK, *The French community in Nijmegen...* Op. cit. p. 7.

diaconie et les comptes du marguilliers⁷² correspondent aux sources sur cette institution entreposés dans les archives de Nimègue. Malheureusement, il n'y a pas de sources conservées sur les activités plus précises de la diaconie comme l'éducation religieuse aux enfants.

Mais alors dans quel but les sources provenant de la diaconie peuvent nous être utile dans le cadre de cette étude. La raison est que les comptes du diacre permettent de se renseigner sur la richesse de l'Eglise wallonne de Nimègue car là où les honoraires du pasteur et frais annexes de l'Eglise étaient normalement pris en charge par la ville et par le synode wallon, toutes les activités de la diaconie était financé par elle-même. Le bilan des comptes de la diaconie est effectué une fois tous les deux ans en moyenne lorsque le consistoire est renouvelé et que le receveur de la diaconie transmet ses comptes au prochain receveur. Ce bilan est ensuite enregistré dans des comptes tenus depuis la naissance de cette institution à Nimègue en 1645. Ces comptes se tiennent dans deux tableaux, l'un correspondant aux revenus, les « reçus » et l'autre les dépenses, « debours ». La somme de ces deux tableaux est calculée pour donner le reste qui est ensuite transmis au prochain receveur de la diaconie. Grâce à cette source, nous avons un indicatif de l'évolution financière de l'Eglise wallonne de Nimègue avec des précisions sur les types de revenus et les types de dépenses. Nous avons déjà évoqué plus haut les normes de revenus mais pour les dépenses, cela se caractérise par des sommes reversées hebdomadairement aux pauvres à la charge de l'Eglise wallonne, les soins aux malades, l'éducation religieuse par l'achat de bibles ou de livres de psaumes, et enfin les dons faits aux Eglises lors des synodes. Les finances de la diaconie permettent donc de connaître les finances générales de l'Eglise wallonne de Nimègue et de constater les évolutions financières entre telle ou telle période. Ce type de sources nous informe principalement sur l'histoire de cette Eglise mais peut toutefois servir dans notre étude sur les relations entre cette dernière et les événements révolutionnaires. Pour citer un exemple d'utilisation des sources de la diaconie, la République batave, alors endettée et en crise financière, va contracter des obligations envers des particuliers et des institutions néerlandaises en l'échange d'intérêts annuels. L'Eglise wallonne de Nimègue

⁷² Le marguiller est un laïc au service d'une Eglise. Dans les Eglises wallonnes, il est chargé de l'entretien de l'église et d'assister le pasteur dans le culte. Dans l'organisation des archives, il est annexé à celle de la diaconie bien qu'il soit pris en charge dans les faits par le consistoire.

participe à ce soutien financier et les intérêts de ces obligations vont se retrouver pendant plusieurs années dans les comptes du diacre. L'étude de la diaconie a donc un avantage particulier dans ce mémoire car cela permet, au même titre que les registres, de ne pas se reposer uniquement sur les informations données par le consistoire et d'établir ainsi des liens entre ces différentes sources afin d'observer nettement le fonctionnement de cette Eglise à travers les évènements de la fin XVIIIe et du début XIXe siècles.

Les actes et règlements des synodes wallons

En 1618 a lieu le synode de Dordrecht aux Pays-Bas, aussi appelé synode universel des Eglises réformées, qui rassembla des représentants réformés de huit pays étrangers principalement des Néerlandais. Les Eglises wallonnes furent présentes à ce synode à travers six pasteurs wallons⁷³, ce qui montre que la communauté religieuse était déjà bien implantée dans les affaires des Eglises réformées en Europe. Les Eglises wallonnes se rassemblaient déjà en synode depuis le XVIe siècle comme l'a démontré Gérard Moreau sur les synodes wallons en 1563⁷⁴. Ils se déroulèrent jusqu'en 1810 où Napoléon Ier, occupant les Pays-Bas, décida de supprimer les synodes des Eglises wallonnes et de les incorporer dans le Concordat. En 1813, lorsque Guillaume Ier fut proclamé roi des Pays-Bas, un décret mit en place une union des Eglises réformées, donc néerlandaises et wallonnes, dans le même corps religieux et institutionnel. Cet accord fut la fin du synode wallon mais les Eglises subsistèrent en se rassemblant dans des « réunion des députés wallons ». C'est pour cette raison que le *Livre synodal contenant les articles résolus dans les synodes des Eglises Wallonnes des Provinces-Unies des Pays-Bas* expose les actes et règlements de ces synodes de 1688, date à laquelle les synodes ont commencé à être retranscrits de manière continu, jusqu'à 1810. Le fait que les synodes wallons s'achèvent durant la période étudiée est un point intéressant à relever car la France est concernée de près. Cette source très dense

⁷³ Daniel Colonius, Johannes Crucius, Johannes Doucher, Jeremias de Pours, Everardus Becker, Petrus du Pont. CHATELAIN Nicolas, *Histoire du synode de Dordrecht considéré sous ses rapports religieux et politiques, dès 1609 à 1619*, Paris, Ab. Cherbuliez et C., libraires, 1841.

⁷⁴ MOREAU Gérard, « Les synodes des Eglises Wallonnes des Pays-Bas en 1563 », *Dutch Review of Church History*, Vol. 47, 1965-1966, pp. 1-11.

est répartie en huit volumes dont les trois derniers nous intéressent plus car s'étendant de 1775 à 1810. Ce livre n'a pas été publié, au contraire des *Synodes du Désert*, publié par Edmond Hugues et utilisé dans la première partie du mémoire. Cependant, il a été numérisé et rendu accessible via les archives de la *Koninklijke Bibliotheek*, la bibliothèque royale située à Amsterdam. Ce livre est la source principale pour toute étude sur le sujet des Eglises wallonnes.

Le synode wallon se différencie des synodes « du Désert » des Eglises réformées de France. Là où en France, on distinguait le synode national du synode provincial, pour les Eglises wallonnes, il n'y a que le synode wallon qui se réunissait deux fois par an⁷⁵. La raison est que le système consistorial permettait une certaine autonomie des Eglises wallonnes et donc seulement les affaires importantes étaient débattues dans ces synodes. Pour comprendre cette institution, nous allons dresser un portrait de ces synodes wallons. Il se rassemblait donc deux fois par an, la première fois entre mai et juin, et la deuxième fois entre août et octobre. Des représentants de chaque Eglise étaient convoqués, principalement des pasteurs ou des anciens, et le synode siégeait dans une ville wallonne qui était choisi à la fin du précédent synode. Les affaires sont discutées pendant plusieurs jours et retranscrites en articles. Elles sont très diverses et touchent plusieurs domaines de l'Eglise wallonne : la nomination ou la démission de pasteurs, la prise en charge des étudiants et proposants, les dons fait aux pauvres ou aux Eglises, les commissions pour des projets, les députations auprès du gouvernement ou d'une autre institution, les demandes de certaines Eglises et des affaires particulières liées au contexte. C'est une liste non-exhaustive des tendances que l'on peut retrouver dans ces synodes mais qui permet néanmoins de se rendre compte de la production de ces synodes. Les actes de ces derniers sont ensuite imprimés et envoyés aux Eglises qui peuvent émettre des renvois, établir des instructions pour le prochain synode et ainsi de suite. Les Eglises wallonnes sont fortement invités à participer et à envoyer leurs instructions au synode mais évidemment tous ne viennent pas pour diverses raisons liées à la distance ou au contexte. Les informations qui sont données dans ces synodes sont nécessaires

⁷⁵ On retrouve toutefois l'appellation « synode » dans le *Livre synodal* pour évoquer plusieurs Eglises wallonnes d'une même province. Les Synodes de Zélande et de Hollande font partie des plus importants car rassemblant la majorité des Eglises wallonnes. Le synode de Gueldre quant à lui rassemble les villes de Zutphen, d'Arnhem et de Nimègue.

pour comprendre le fonctionnement général des Eglises wallonnes mais aussi pour voir les impacts et les évolutions liées aux différentes époques.

C'est sur ce point que cette source nous est utile dans le cadre du mémoire. Le but de cette étude n'est pas d'étudier les Eglises wallonnes durant les évènements révolutionnaires auxquels cas les synodes wallons nous seraient très utiles, mais bien de se concentrer sur la position de la communauté wallonne de Nimègue dans ces évènements. Les sources provenant de ces synodes nous servent dans un but de comparaison et d'appui avec celles de l'Eglise wallonne de Nimègue. Elles sont aussi utiles pour former un contexte général du synode wallon dans une époque donnée. Dans cet objectif-là, il est intéressant de noter les évolutions de l'époque sur le synode wallon, notamment dans les changements de régime, entre Stadhouder, république batave, royaume de Hollande et empire napoléonien. Mais l'utilisation principale est de regarder les réactions et remarques de l'Eglise wallonne de Nimègue par rapport aux décisions ou débats synodaux dans la période étudiée. La façon dont cette source a été étudié a été faite de plusieurs manières. Déjà dans un premier temps, il fallait remarquer la présence de Nimègue dans les différents synodes afin de voir son assiduité et sa participation aux décisions synodales. Ensuite, il était important de noter les évènements majeurs que connaissait le synode durant le cadre chronologique de l'étude même si Nimègue n'y figurait pas et n'y participait pas car cela peut tout de même l'impacter directement et indirectement. Il faut noter que le synode wallon est l'institution qui a autorité sur les Eglises wallonnes mais aussi les représentent devant les institutions néerlandaises, et donc ce qui atteint le synode atteint aussi Nimègue. Et enfin, dans l'objectif de construire l'histoire de cette Eglise wallonne et sa vie communautaire, il est important de mettre en évidence à chaque fois que Nimègue est mentionné dans les actes des Synodes. Cela vaut pour la nomination et le départ des pasteurs wallons de cette ville ou les instructions que l'Eglise envoie pour diverses requêtes ou projets. Les synodes wallons sont donc des sources de second plan pour notre étude mais qui reste essentielle pour comprendre le contexte général entre la France et les Provinces-Unies et les relations entre l'Eglise wallonne de Nimègue et le synode, toujours dans un but d'étude d'une communauté de descendants français dans une période à forte influence française.

Localisation et difficultés liées aux sources

Comme nous l'avons déjà évoqué précédemment, les sources utilisées dans cette étude sont très accessibles par le fait qu'elles soient numérisées ou qu'elles soient réunies dans un seul centre d'archives. Les sources concernant l'Eglise wallonne sont quasiment toutes conservés dans les archives régionales de Nimègue sous côte 288 « Waalse Gemeente Nijmegen 1644 – 1973 » et classé dans la partie 18 « Religie en levensbeschouwing », Religion et Philosophie, et dans la sous-partie 18.2 Protestantisme. Cet inventaire est classé en plusieurs parties. La première concerne la « Kerkeraad », traduit par consistoire, de côte 1 à 17 qui rassemble les archives du consistoire et les registres entre 1644 et 1973. Puis nous avons les archives concernant la « Diaconie en kerkvoogdij », diaconie et tutelle de l'Eglise, de côte 18 à 75 où cette fois-ci on retrouve les comptes et possessions de la diaconie, les comptes du marguillier mais aussi de nombreux documents sur le XIXe et le XXe siècle où l'institution a pris beaucoup plus d'importance, notamment après la seconde guerre mondiale où il était question de réparer l'église qui avait été bombardé en 1944, sur les fonds de la diaconie. Les sources diaconales provenant de la période étudiée ne concernent seulement que quelques documents. Ensuite, deux parties de côte 76 à 85 concernant la documentation liée à l'Eglise mais aussi des documents « Stukken waarvan het verband met het archief niet is gebleken »⁷⁶. Ces archives concernent la réparation de l'église au XXe siècle, mais aussi des objets ayant appartenu à la communauté ou des photos d'époque numérisées dans la banque d'image. Ces sources sont classées de façon thématiques mais aussi chronologiques, ce qui permet une certaine facilité d'accès. Les archives de l'Eglise wallonne de Nimègue sont pratiquement tous consultables même si on retrouve des restrictions de divulgations pour les documents du XXe siècle. Certaines archives ont des dommages ce qui oblige une supervision mais après plusieurs passages, la confiance gagnée des archivistes permet d'accéder plus facilement aux sources qui comportaient quelques détériorations.

⁷⁶ Traduction : « dont le lien avec les archives n'a pas été établi »

Ce point sur l'état des sources utilisé dans ce mémoire nous permet d'évoquer la difficulté rencontrée lors de la consultation de ces archives. Hormis quelques dégâts qui n'ont cependant pas entaché la lecture et l'analyse des sources, la principale difficulté est venue de la barrière de la langue. Bien que la majorité des documents conservés dans les archives de l'Eglise wallonne de Nimègue soit en français qui est la langue officielle de ces Eglises, une certaine partie est en néerlandais. Cela concerne les documents en lien avec l'administration de la ville ou de la province, ou bien des documents confiés à des laïcs d'origine néerlandaise, comme le marguiller dont ses comptes sont retrançerts dans sa langue. Dans les procès-verbaux du consistoire mais aussi du synode on retrouve souvent des lettres du gouvernement ou de la municipalité adressées aux Eglises wallonnes en néerlandais. Ces documents ne peuvent pas être utilisés dans notre étude mais cela ne veut pas dire qu'ils n'ont pas d'intérêt. Déjà, cela atteste que la communauté wallonne est une communauté bilingue et que l'apprentissage et l'exercice du français se faisaient dans un cadre bien précis voire élitiste quand on sait que de nombreux bourgeois néerlandais comprenaient le français et fréquentaient les Eglises wallonnes. Ensuite à travers les documents conservés dans les archives, on remarque que l'Eglise wallonne est obligée de produire des écrits en néerlandais dans un but pratique de relation avec l'autorité civile néerlandaise et donc cela montre que cette communauté ne vit pas en autarcie mais bien en association avec cette dernière. Le dernier point important à soulever est que même si des documents sont présentés en néerlandais dans le consistoire ou dans les synodes, ces derniers émettent parfois un constat ou un résumé en langue française, ce qui permet de comprendre l'objet du message. Ces archives en néerlandais nous informent sur la survivance du français mais aussi sur la nécessité d'interagir dans la langue du pays. Il ne faut pas omettre que même si nous étudions des archives en français, les membres de la communauté parlent évidemment le néerlandais et cela est un point abordé dans notre étude. La barrière de la langue est donc une difficulté qui peut être contourné dans le cadre du mémoire même s'il faut avouer que de nombreuses informations nous échappent, principalement dans l'étude des relations entre l'Eglise wallonne et les autorités néerlandaises.

Archives

Archives Nimègue

288 Waalse Gemeente Nijmegen 1644 - 1973

1.1 Kerkeraad

- 2 'Règlements à l'usage du Consistoire', reglement van de kerkeraad, 1805, met latere wijzigingen, 1 deel.
- 3-5 Notulen van de vergaderingen van de kerkeraad, 1644 - 1973, 3 deel.
- 10 Doopregister, 1644 - 1772 jun, 1 deel.
- 11 Ondertrouw- en trouwregister, 1644 - 1781, 1 deel.
- 12-14 Lidmatenregisters, 1661 - 1971, 3 deel.
- 17 Fotokopieën van attestaties voor lidmaten, tussen 1729 en 1880 afgegeven door het kerkbestuur van de Waalse gemeente te Nijmegen; met fotokopie van de geleidebrief van de bruikleengever, [circa 1988], 1 omslag.

1.2 Diaconie en kerkvoogdij

- 18-24 Rekeningen van de diaconie, 1645 - 1897, 7 deel.
- 38 'Legerboek', register van de bezittingen van de diaconie, [circa 1690] - 1811, 1 deel.
- 40-43 'Livre des Places', registers van verhuurde zitplaatsen; met alfabetische naamindexen, 1797 - 1879, 4 deel.
- 44 Ingekomen stukken van de Landdrost van het departement Gelderland en van het stedelijk bestuur, 1808 - 1809, 1 omslag.
- 45 Stukken betreffende de verstrekking van statistische opgaven door de diaconie aan het stedelijk bestuur, 1811, 1823 - 1835; met hiaten, 1 omslag.
- 49-54 Bijlagen bij de rekeningen van de kerkvoogdij, 1791 - 1925, 5 omslag.

Photo collection Nijmegen Regional Archives

- F5941, *Een ontwerp voor de restauratie van de Commanderie van St. Jan, door de architecten Leeuwenberg en Volders in 1967*, Nijmegen Fransplaats, 1860.
- GN10268, *The Commanderie van Sint Jan*, Nijmegen Fransplaats, 1920-1930.
- GN5082, *Commanderie of St. Jan, seen from Nonnenstraat, ca. 1925*, Nijmegen Fransplaats, 1925.
- F38486, *De Waalse kerk (Waalsche of Fransche kerk / Église Wallonne) van de Waals/Franse hervormde gemeente in de Commanderij van St. Jan. Interieur*, Nijmegen Fransplaats, 1928-1932.
- F38488, *De Waalse kerk (Waalsche of Fransche kerk / Église Wallonne) van de Waals/Franse hervormde gemeente in de Commanderij van St. Jan. Consistoriekamer (Salle du consistoire)*, Nijmegen Fransplaats, 1928-1932.
- F16848, *The pulpit during the blessing of a marriage in the Walloon Church*, Nijmegen Fransplaats, 1935.

- F16983, *De predikantenwoning naast de Waalsekerk*, Nijmegen Fransplaats, 1939.
- F16846, *Het orgel in de Waalsekerk*, Nijmegen Fransplaats, 1940.
- F16844, *De ingangspartij van de Waalsekerk*, Nijmegen Fransplaats, 1940.
- F16989, *Een gedeelte van de verwoeste Waalsekerk*, Nijmegen Fransplaats, 1944.
- F16996, *De door bombardementen verwoeste Waalsekerk, gezien vanuit het zuiden*, Nijmegen Fransplaats, 1944.

Koninklijke Bibliotheek

- KB, *Livre synodal contenant les articles résolus dans les synodes des Églises Wallonnes des Provinces-Unies des Païs-Bas*, 5 vols. (1688–1810).

Archive Leide

- UB Leiden, bw aw1, 205–206, synodal acts Zierikzee, 1803; ub Leiden, bw aw1, 267, Inventaire des Livres et Papiers appartenans au Synode Wallon de la République Batave qui se trouvent dans le Dépôt confié à la garde de l'Église Wallonne de Leide.

Sources publiées

- Martinus Nijhoff, *Bulletin de la commission pour l'histoire des Eglises wallonnes*, La Haye, Paris : Librairie Fischbacher, Vol. 1-5, 1885-1892.

1. La Communauté francophone de Nimègue : Histoire d'une Eglise wallonne

Ce mémoire est consacré à l'étude de l'Eglise wallonne de Nimègue à travers les évènements révolutionnaires de 1787 à 1813. L'élément central est donc d'étudier cette communauté dans la relation avec cette période et de voir les difficultés ou les évolutions. Pourtant, cela consisterait à n'évoquer qu'une partie précise de l'histoire de cette communauté et omettre le reste. Il est nécessaire pour amener notre étude, de comprendre plus généralement l'Eglise wallonne de Nimègue. Pour cela, il faut établir son histoire avant la période étudiée afin de concevoir de quelle manière elle est née et a évolué pour en arriver à la période révolutionnaire. Il va de soi qu'il faut aussi assimiler son fonctionnement à travers l'étude de ses organes majeurs mais aussi de la communauté en elle-même, sa démographie et son statut. Et enfin, il est important de comprendre cette Eglise wallonne dans un ensemble, et non comme un objet d'étude unique, par ses interactions avec l'autorité synodale, la ville de Nimègue et l'Etat et les autres confessions religieuses. Ce dernier point est utile car c'est à travers eux que se constitue notre étude pour comprendre l'Eglise wallonne de Nimègue dans le contexte révolutionnaire. Il est donc dans l'intérêt de ce mémoire de consacrer cette première partie à une histoire de Nimègue et de sa communauté wallonne afin de nous aider à mieux la cerner dans le cadre temporel de la fin du XVIII^e siècle au début du XIX^e siècle.

1.1. Histoire de l'Eglise wallonne de Nimègue avant 1787

1.1.1. La naissance de la communauté

L'Eglise wallonne de Nimègue est né dans un cadre particulier qu'il nous faut définir afin de bien comprendre son existence dans les Pays-Bas. Mais avant cela, intéressons-nous à la naissance générale des Eglises wallonnes. La communauté protestante dite wallonne est né quasiment en même temps que la République des Sept Provinces-Unies. En 1581, par l'Acte de la Haye, les sept provinces du nord⁷⁷, gouvernées par une élite protestante, sur les 17 constituant les Pays-Bas espagnols se détachent de son emprise pour former une république. Ce régime contrairement à la politique espagnole instaure la liberté de culte afin de créer une harmonie entre les différentes confessions religieuses. Les Wallons sont originaires des Pays-Bas du Sud, actuellement la Belgique et le Luxembourg, encore sous domination espagnole et à majorité catholique. La communauté protestante wallonne voit donc se créer au XVIe siècle, un refuge dans cette nouvelle république, et un moyen de fuir les persécutions orchestrées par l'Espagne. L'exode est majeur mais l'accueil des Flamands est présent, comme le dit Bolhuis : « Les Wallons réfugiés dans le Nord n'étaient donc pas considérés comme des étrangers, c'étaient des concitoyens. Le deuxième synode national, réuni à Dordrecht en 1578, constatait « qu'aux Pays Bas on use de deux langues, à savoir bas-allemande — c'est-à-dire flamande ou néerlandaise— et française »⁷⁸. Les Wallons ont cette particularité d'utiliser le français comme langue de culte mais cela n'empêche pas l'intégration dans les Provinces-Unies et la création de deux Eglises réformées sœurs, l'une néerlandaise et l'autre wallonne. Ces protestants francophones vont majoritairement s'implanter dans les provinces de Hollande et de Zélande, les plus riches de la République et ainsi créer le noyau de la communauté wallonne. Cet évènement est considéré comme la période du premier Refuge. C'est en tout cas la position que défend le conservateur de la Bibliothèque wallonne de Leide, Bolhuis, dans un article de la *BSPHF*. Il précise cependant que ces Eglises étaient en voie de s'éteindre par l'assimilation et la sécularisation dans un pays certes fraternel mais étranger par la langue, et que le « second Refuge »

⁷⁷ Les provinces de Hollande, Zélande, Overijssel, Frise, Groningue, Utrecht et Gueldre.

⁷⁸ BOLHUIS H. H. "La Hollande et Les Deux Refuges." *BSPHF*, vol. 115, 1969, p. 409.

de 1685 vint sauver l’Eglise wallonne : « Finalement il y avait encore 26 paroisses francophones en Hollande, dont plusieurs auraient disparu, si une nouvelle vague de fugitifs — le second Refuge — n’était pas venue renforcer considérablement le troupeau wallon. »⁷⁹. C’est à partir de ce renfort huguenot qu’on commença à utiliser le terme d’Eglises « françaises » au même titre que les Eglises « wallonnes » car l’arrivée des Français fut telle qu’une nouvelle dynamique se créa par leur influence et leur nombre. C’est aussi à ce moment-là que de nouvelles Eglises wallonnes apparaissent dans d’autres provinces que la Hollande.

Mais avant d’évoquer la période du Refuge huguenot pour les Eglises wallonnes, il nous faut parler de la naissance de l’Eglise wallonne de Nimègue. Elle a une singularité, c’est qu’elle n’est née ni durant la période du « premier Refuge », ni du « second Refuge » mais bien entre ces deux dernières au milieu du XVIIe siècle. La raison de sa naissance est une particularité que l’on ne retrouve pas de façon commune dans les autres Eglises wallonnes. Ferdinand Gagnebin, président de la commission de l’Histoire des Eglises wallonnes et auteur d’une présentation des Eglises wallonnes des Pays-Bas, évoque ainsi la première mention d’un pasteur francophone à Nimègue : « Dès mars 1607, le Synode apprend qu’un pasteur hollandais prêche aussi en français aux troupes de la garnison de Nimègue et cherche à se mettre en correspondance avec lui. En septembre 1611, le pasteur de Nimègue Jean Coetsius, assiste aux assemblées du synode, et le synode écrit au magistrat et à l’Eglise pour les engager à organiser l’Eglise et à établir un Consistoire »⁸⁰. L’Eglise de Nimègue naît dans un contexte de guerre entre les Provinces-Unies et l’Espagne, avec pour enjeu l’indépendance des sept provinces protestantes. Ce conflit que l’on nomme Guerre de Quatre-vingt ans voit le soutien de la France pour les Provinces-Unies avec une entrée en guerre contre l’Espagne des Habsbourg qui contrôlait à cette période l’actuelle Espagne et le Saint-Empire Romain Germanique, encerclant de fait les Provinces-Unies mais aussi la France. Pour comprendre la naissance d’une Eglise wallonne dans la ville de Nimègue, il faut s’intéresser à sa position géographique. Nimègue est située aux abords de la rivière la Waal et à la frontière avec le SERG⁸¹, à quelques kilomètres de la ville

⁷⁹ Ibid. p. 413.

⁸⁰ Ferdinand Henri Gagnebin, *Liste des Églises Wallonnes des Pays-Bas et des pasteurs qui les ont desservies*, Leyde, 1888, p. 51.

⁸¹ Acronyme de Saint Empire Romain Germanique.

allemande de Clèves. Sa position en fait un atout stratégique à défendre. C'est dans cette optique que la France place une garnison afin de défendre la ville dans la guerre contre l'Espagne. Comme l'indique Gagnebin, cette garnison est composée de soldats français protestants désireux de recevoir le culte dans leur langue. Cela est organisé par l'intermédiaire de pasteurs néerlandais parlant français dont Gagnebin nomme l'un d'entre eux, Jean Coetsius en 1611. Mais il y en a eu d'autres entre 1621 et 1643 qui étaient connus du synode wallon⁸². Nous avons affaire à des pasteurs itinérants qui voyagent entre les villes et dispensent le culte à la garnison française, ils correspondent avec le synode wallon et sont surnommés « ministres du camp » ou « des troupes françaises » afin d'insister sur cette particularité liée à la guerre. Le pasteur Hordijk lors de son discours pour le 250^e anniversaire de l'Eglise wallonne de Nimègue en 1894 évoque cette période et notamment le soutien des officiers protestants français dans cette manœuvre : « Cette première période est néanmoins assez remarquable ; ce sont le marquis de Courtomer, le maréchal de Châtillon, le comte de Coligny, illustres chefs des troupes françaises au service de nos Etats pendant la guerre avec l'Espagne (...), qui soutiennent une correspondance intéressante avec le Synode, pour obtenir l'autorisation d'avoir des pasteurs et leur admission au Synode, afin que leurs soldats reçoivent le pain de vie, la nourriture spirituelle »⁸³. Cette décision est donc soutenue d'une part par le synode wallon, désireux de contrôler le culte français sur le territoire néerlandais, mais aussi le royaume de France qui, par l'initiative d'officiers de renom, répond à la demande de cette garnison française de Nimègue.

Cela amena naturellement cette communauté religieuse et militaire, lorsque le pasteur De Gastines mourut en 1643, à demander au synode wallon l'officialisation d'une Eglise avec cette fois-ci un pasteur fixe et un consistoire. L'entreprise se fit par l'intermédiaire du pasteur Smetius de l'Eglise réformée néerlandaise de Nimègue qui fut délégué au synode de Heusden en 1644. Et la réponse du synode fut rapide et franche : « le Synode assemblé à Heusden, 6— 9 Avril 1644, chargea le pasteur d'Utrecht, J. J. du Bois, de se rendre à Nimègue, pour en conférer avec les magistrats et autres intéressés, et, dès le 6 Mai suivant, le magistrat rendait

⁸²Nicolas Severin (1621-1624), Abraham de Mory (1626-1646), Philippe de Gastines (1628-1641), François de Cupif (1640-1652) Gagnebin, *Liste des Eglises...* Op. Cit p. 51.

⁸³ PERK M.A., *Cinq jours à Nimègue, souvenirs du deux-cents cinquantième anniversaire de l'Eglise Wallonne de Nimègue*, 1895, p. 73.

un arrêté par lequel il approuvait l'établissement d'un pasteur fixé dans la ville, et il déclarait que le proposant J. L. Grouwels, qui y avait prêché la veille, avait plu à toute l'église et qu'on le recevrait volontiers comme pasteur. Le Synode, 7 Septembre, ratifia tout ce qui avait été fait, et l'Eglise fut constituée »⁸⁴. C'est donc en 1644 qu'officiellement l'Eglise wallonne de Nimègue naît même si nous avons pu voir qu'elle a déjà de longues années d'existence. C'est toutefois à cette date-là que débute les archives de cette Eglise, notamment à travers le consistoire et la diaconie. La guerre s'achève en 1648 et voit la victoire des Provinces-Unies et leur indépendance. Pourtant, malgré cela, l'Eglise de Nimègue continue de perdurer en entretenant des liens avec la magistrature de la ville et une école française est même créée la même année. Le pasteur Hordijk explique cela par le fait que de nombreuses familles protestantes françaises vont s'installer à Nimègue et trouver dans l'Eglise wallonne un substitut de culte qu'ils avaient en France. Il indique aussi que c'est durant la deuxième moitié du XVIIe siècle que « la politique anti-protestante de Louis XIV, funeste pour la France, augmenta la force de nos églises »⁸⁵. L'Eglise wallonne de Nimègue a donc un processus de création assez peu commun ce qui en fait une « église de soldats » comme la nomme les historiennes Jonge et Jolink⁸⁶. C'est une particularité que l'on retrouve même durant le XVIIIe siècle quand de nombreux militaires vont fréquenter cette Eglise, rappelant encore une fois sa position géographique stratégique pour les Provinces-Unies. Pourtant cette singularité s'avère être une faiblesse face aux temps difficiles, l'Eglise de Nimègue est différente comparée aux Eglises wallonnes que l'on retrouve en Hollande, elle est éloignée, peu influente dans les synodes, et surtout sa communauté resta toujours peu nombreuse. Cela en fait une communauté sujette aux vacances, à des périodes où l'Eglise n'aura pas de pasteur pour prêcher, voire pas de consistoire pour organiser la communauté. C'est le cas lors de la période révolutionnaire entre 1794 et 1797 qui est un sujet de notre étude mais c'est aussi le cas comme l'indique Gagnebin entre 1680 et 1683⁸⁷, probablement une conséquence de la guerre de Hollande et de la guerre des

⁸⁴ Ibid. p. 81.

⁸⁵ Ibid. p. 82.

⁸⁶ EIJKHOUT, F. / JONGE, A. de / JOLINK, CFW, *The French community in Nijmegen: History of the Walloon community and church*, exhibition on the occasion of the 100th anniversary of the Alliance Française in the Netherlands : Nijmegen Museum 'Commanderie van St.-Jan' 21 May to 3 July 1988, p. 5.

⁸⁷ Gagnebin, *Liste des Eglises...* Op. Cit. p. 52.

Réunions⁸⁸ entre la France et les Provinces-Unies⁸⁹. Cette Eglise constituée de façon peu orthodoxe reste donc très fragile mais va tout de même réussir à s'implanter durablement dans le XVIIIe siècle et ce en grande partie grâce au Refuge huguenot de 1685, qui va sauver par la même occasion de nombreuses Eglises wallonnes.

1.1.2. La période du Refuge huguenot et le XVIIIe siècle

Comme nous l'avons déjà évoqué précédemment, la révocation de l'Edit de Nantes par Louis XIV en 1685 et l'arrivée massive de réfugiés huguenots aux Pays-Bas, permit aux Eglises wallonnes de grossir leurs rangs et leur importance. Les huguenots ont vu dans ces Eglises francophones un culte de substitution semblable à celui en France, créé par des Wallons un siècle auparavant. Ce fut bénéfique, voire salvateur, pour les Eglises wallonnes comme le présente l'historien Charles Weiss : « Les communautés wallonnes créées dans la seconde moitié du XVIe siècle, et qui tendaient de plus en plus à perdre leur caractère propre et à se fondre dans la population néerlandaise, furent rajeunies, pour ainsi dire, et ranimées par l'arrivée des réfugiés. Les colonies de Rotterdam, de Nimègue et de Tholen étaient prêtes à disparaître »⁹⁰. Weiss présente l'Eglise de Nimègue comme aux portes de la disparition et cela ne paraît pas étonnant au vu des conditions de sa naissance. L'arrivée des réfugiés a donc eu un grand impact à Nimègue mais aussi sur la province de Gueldre car c'est dans ces années-là que se constituèrent les Eglises wallonnes d'Arnhem et de Zutphen, respectivement 1684 et 1686, autres villes majeures de la région. Ce constat s'applique à toutes les provinces de la République, comme le montre Bolhuis : « Il y eut plus de 35 nouvelles églises

⁸⁸ Ces deux guerres se déroulent entre 1672 et 1684 et voit l'affrontement de la France de Louis XIV contre les Provinces-Unies, et ensuite contre les Pays-Bas espagnols. La première guerre fait l'objet d'une dévastation de la province de Gueldre par Turenne. Le conflit se termine par le traité de Nimègue.

⁸⁹ Le pasteur Hordijk évoque d'ailleurs ce sujet en 1894 : « Pendant son ministère et professorat à Nimègue (Jean Brun), Turenne fit la conquête de notre pauvre ville, dont nous pouvons relire les conséquences malheureuses dans un livre très rare, de la plume du pasteur Brun, intitulé : „Le conseil d'extorsion ou la volerie des Français, exercée dans la ville de Nimègue par le commissaire Methélet et ses suppôts.“ — En lisant ce livre vous pouvez vous représenter facilement la triste situation du petit troupeau et de son pasteur dans ces jours de calamité. » PERK, *Cinq jours à Nimègue...* Op. Cit. p.82.

⁹⁰ WEISS Charles, *Histoire des réfugiés protestants de France depuis la Révocation de l'Edit de Nantes – Tome 2*, Charpentier, 1853 (Eds du Layet, 1980), p. 60.

francophones », s'éparpillant dans l'ensemble du territoire de manière homogène. Bien sur la Hollande restait le cœur de l'Eglise wallonne mais elle devait interagir dans les synodes avec de nouvelles églises à forte influence française.

De nombreuses études sur le Refuge ont eu comme point d'accroche l'analyse de ces réfugiés huguenots et leur insertion dans la société néerlandaise. Pour ce qui est des Eglises wallonnes, l'élément le plus significatif de ce Refuge fut l'arrivée de pasteurs français qui vinrent grossir les rangs du corps pastoral wallon et apportèrent un vent de nouveauté par leur niveau d'étude et leur expérience. Ces pasteurs exilés furent les grands gagnants de cette période du Refuge, comme le montre Myriam Yardeni : « In relation to other emigrants, the refugee pastors were relatively privileged. Of 800 exiled pastors, 350 were appointed to a newly founded "Eglise" or joined one of the already existing Walloon churches »⁹¹. Ce nombre est notamment repris par Bolhuis dans le *BSPHF* qui cependant le précise à 360 pasteurs réfugiés, s'appuyant sur la liste de Gagnebin dans le *Bulletin des Eglises wallonnes*⁹². Cette liste des pasteurs réfugiés renseigne d'ailleurs sur le nombre de ces derniers ayant trouvé refuge et vocation dans l'Eglise wallonne de Nimègue. Nous en comptons sept : Zacharie Polgé et Jean Bonniol, originaires du Languedoc, Pierre Malbois des Cévennes, Borius de Picardie, Samuel Viguier et Epaphras de Basse-Guyenne et Isaac Ponce de La Bastide-de-Virac⁹³. Tous ces pasteurs arrivèrent entre 1683 et 1700. Certains se fixèrent à Nimègue pendant de longues années comme ministre, notamment Zacharie Polgé et Issac Ponce, ce dernier prêcha pendant 36 ans dans la ville. Ils ont cependant tous prêché à Nimègue et ce à tour de rôle ce qui permit à la communauté wallonne de ne jamais être abandonnée par un pasteur car elle en avait plusieurs. Outre le nombre, les qualités d'orateurs de ces pasteurs furent très appréciées par les Eglises wallonnes comme le présente Weiss : « il suffit de comparer leurs discours avec ceux des pasteurs wallons ou néerlandais. La différence est immense. L'éloquence de la chaire était parvenue en France au plus haut degré de perfection dans les deux Eglises (...). Les communautés wallonnes n'avaient pas d'orateurs qui leur fussent

⁹¹ MENTZER Raymond, van RUYMBEKE Bertrand, *A Companion to the Huguenots*, Brill's Companions to the Christian Tradition, 68, 2016, YARDENI, 'Assimilation and Integration', p. 280.

⁹² Martinus Nijhoff, *Bulletin de la commission pour l'histoire des Eglises wallonnes*, La Haye, Paris : Librairie Fischbacher, Vol. 1, 1885, p. 97

⁹³ Ibid. p. 100-111.

comparables »⁹⁴. Bien que son action soit teintée de romance et d'idéalisation du Refuge, l'historien du XIXe siècle énonce tout de même un fait, les pasteurs français étaient bien plus cultivés et éduqués que ceux de l'Eglise wallonne. Cette seconde période du Refuge fut donc enrichissante et créa des générations de pasteurs dévoués au culte en langue française : « Cette supériorité de la prédication française se maintint longtemps, grâce peut-être à un usage particulier aux églises du refuge dans les Provinces Unies. Les fonctions pastorales s'y transmettaient habituellement de père en fils et tendaient à devenir héréditaires dans les mêmes familles. Ainsi se formèrent comme chez les anciens Hébreux de véritables races sacerdotales, les Chaufepié, originaires du Poitou, les Mounier du Périgord, les Delprat de Montauban, les Saurin de Nîmes »⁹⁵. Des familles de pasteurs que l'on retrouve dans les synodes à la fin du XVIIIe siècle mais aussi dans des ministères en Gueldre, comme Mounier pour Nimègue ou Delprat pour Zutphen, montrant ainsi que ces pasteurs de renom ne privilégièrent pas forcément les communautés plus importantes de La Haye, de Rotterdam ou d'Amsterdam.

Pour ce qui est de l'accueil et de la fréquentation des réfugiés à Nimègue, nous avons peu d'informations à ce sujet : « Il n'est pas possible de déterminer combien de ces réfugiés ont visité la ville frontalière de Nimègue, mais il devait y en avoir quelques centaines. Pour certains d'entre eux Nimègue n'était qu'une étape intermédiaire »⁹⁶. Les historiennes Jonge et Jolink exposent cependant qu'une collecte a été organisée et a rassemblée près de 2700 florins. Cette entreprise est soutenue par la magistrature qui avait besoin de ces réfugiés pour stimuler l'industrie et le commerce car la ville de Nimègue se trouvait en crise économique à cette époque-là comme les villes d'Amsterdam et de La Haye qui souffrait de la concurrence de l'empire britannique montant et du royaume de France : « A severe economic crisis that beset Amsterdam was accompanied by a dramatic fall in the population in the years immediately preceding the revocation of the E. of N. Consequently, local authorities in the Dutch republic were receptive to an influx of Huguenot refugees from France »⁹⁷. C'est ce constat qui pousse Nimègue à octroyer des priviléges comme des exemptions d'impôts afin d'aider l'intégration

⁹⁴ WEISS, *Histoire des réfugiés...* Op. Cit. p. 62.

⁹⁵ PERK, *Cinq jours à Nimègue...* Op. Cit. p.87.

⁹⁶ EIJKHOUT, JONGE, JOLINK, *The French community in Nijmegen...* Op. Cit. p. 18.

⁹⁷ MENTZER, van RUYMBEKE, *A Companion to the Huguenots...* Op. Cit. YARDENI, p. 280.

de ces réfugiés. Cependant ces derniers comme le précisent les historiennes ne restent pas forcément dans cette ville, et de plus les priviléges accordés disparaissent rapidement et entraînant de fait l'assimilation progressive et souvent forcée par l'Etat néerlandais de ces réfugiés français.

Le XVIII^e siècle fut une période d'intégration et de fusion de ces réfugiés huguenots au sein de la société néerlandaise mais aussi dans l'Eglise wallonne : « Nos Eglises avaient traversé une phase d'extension et de transformation qui se trouvait accomplie maintenant, vers le milieu du 18^e siècle, et accomplie heureusement, grâce à l'action constamment énergique et modératrice de leurs synodes. Après la fusion, complète désormais, des deux éléments réfugié et wallon, le corps de nos Eglises avait pris une assiette solide »⁹⁸. Ce mélange français et wallons est intégré dans une identité « wallonne » qui subsiste dans la tradition d'un culte protestant en langue française. La particularité de ces Eglises wallonnes se tient dans cette volonté de s'accrocher à cette tradition qui permet aux descendants de se rappeler de leurs ancêtres persécutés et réfugiés dans ce pays, bien que ces derniers soient conscients d'être pleinement intégrés ou en voie d'intégration dans la société néerlandaise. Dans ce cadre-là, cela ne tient plus seulement à de l'histoire culturelle mais aussi à de l'étude des mentalités comme l'explique Myriam Yardeni : « La disparition des traits originaux du caractère national français va de pair avec un changement de mentalité, avec une adaptation et une acculturation. Certes, les réfugiés ont marqué à leur tour aussi les milieux auxquels ils se sont assimilés, mais il ne s'agit pas d'ici d'examiner leur apport et l'influence qu'ils ont exercée sur leur environnement »⁹⁹. Là où l'étude historique des réfugiés au XVII^e siècle tient sur la dynamique et l'influence que ces Français vont apporter au pays d'accueil, dans le siècle suivant, nous sommes dans une étude sur la construction mémorielle et sur l'assimilation des communautés wallonnes et de leur caractère français.

L'Eglise wallonne est dans une période au XVIII^e siècle qu'on pourrait dire de tranquillité. Elle n'est mise en difficulté par aucun évènement et le Refuge huguenot a grandement aidé à sa survie et a entraîné une nouvelle dynamique.

⁹⁸ NIJHOFF, *Bulletin de la commission...* Op. Cit. vol. 4, 'discours prononcé par feu M. Pierre Jean Jacques Mounier, à l'ouverture de la réunion wallonne de Leeuwarden, août 1863', p. 229.

⁹⁹ Myriam Yardeni, *Le Refuge huguenot – Assimilation et culture*, Honoré champion, Paris, 2002, p. 20.

Ces Eglises wallonnes entretiennent des interactions constantes avec les magistratures des villes où elles siègent et sont en bonne relation avec le stadhouder et le gouvernement néerlandais des Etats Généraux, bonne relation qui se caractérise par une certaine fidélité envers l'autorité qui leur a accordé de nombreux priviléges mais aussi a toléré l'existence d'une Eglise d'origine étrangère, qui, bien qu'elle tende à s'assimiler au fil des années, tient à garder son identité wallonne et française. Une fidélité qui sera pourtant mise à rude épreuve lors de la période révolutionnaire et la valse des différents régimes. Les informations nous manquent sur l'Eglise wallonne de Nimègue mais son parcours et ses principes sont sensiblement partagés par le synode wallon. Mais ce constat doit être développé dans une compréhension de la communauté wallonne en elle-même.

1.2. Fonctionnement de l'Eglise wallonne de Nimègue

1.2.1. Les organes majeurs : pasteur, consistoire et diaconie

Cette partie est consacrée à la compréhension interne de cette communauté wallonne, c'est-à-dire de quelle manière elle fonctionne, sa composition et cette particularité des Eglises wallonnes : le culte en langue française. Il est donc utile dans le cadre de cette étude d'une Eglise en période révolutionnaire de connaître les organes qui la constituent. Commençons par le plus important, le pasteur. C'est le chef de la communauté wallonne, il prêche au temple pour le troupeau et assiste aux réunions du consistoire en tant que président. Au XVIII^e siècle, les pasteurs wallons sont bien plus éduqués aux us de la profession que ceux du XVII^e siècle, ils fréquentent le séminaire de Lausanne en Suisse au même titre que les pasteurs français du Désert, mais aussi les étudiants et proposants partent à l'étranger pour se former comme en Angleterre :

« Que l'étudiant de la Fîte se trouve maintenant en Angleterre et N. T. C. F. Mr Appelius ayant déclaré positivement que le dit étudiant ayant été gratifié d'un bénéfice par l'entremise de sa Majesté la Reine d'Angleterre, il comptoit poursuivre

ses Etudes dans l'Université d'Oxford, et se consacrer désormais au service des Eglises Anglicanes, qu'en conséquence il renonçait au bénéfice de la Bourse »¹⁰⁰

Il est donc assez commun que les futurs pasteurs wallons se forment dans des pays avec des universités et séminaires de théologie prestigieux. Pourtant comme l'article au-dessus le montre, il y a un risque que ces étudiants restent sur place et prennent vocation là-bas. Le synode wallon connaît ce problème, s'attriste de cela et prend des mesures en conséquence :

« Nos Proposants, ou Etudiants, qui font des voyages en Pays étrangers ; soit pour le perfectionner dans la langue, ou par d'autres motifs : produiront à leur retour, un témoignage de mœurs de la part des Consistoires du lieu où ils ont fait leur résidence ; soit des Environs : ou s'il n'y en a point, de la part de quelque pouvoir constitué, ou du moins de quelque personne connue. »¹⁰¹

Cette mesure permet de positionner les étudiants dans un consistoire et ainsi de faciliter leur insertion dans un ministère à la fin de leur étude. Ces futurs pasteurs sont donc assez compétents mais cela ne les empêche de viser d'autres professions. Les historiennes Jonge et Jolink présentent d'ailleurs ce constat pour des pasteurs de Nimègue : « Les pasteurs Soudan et Brun ont eu des activités dans l'académie, « l'illustre » ou hogenschool¹⁰² comme professeur de philosophie ou de langue (latine et hébraïque) »¹⁰³. Ces pasteurs font partie d'un corps professionnel mais on note toutefois que leur niveau d'étude leur permet d'accéder à des charges d'enseignants, et que beaucoup vont s'exercer à l'écriture et à la publication d'ouvrages.

Les activités et charges d'un pasteur sont plurielles et son élection est un moment important de la communauté wallonne. En ce qui concerne Nimègue, ces

¹⁰⁰ KB, *Livre synodal contenant les articles résolus dans les synodes des Églises Wallonnes des Provinces-Unies des Pays-Bas*, 5 vols. (1688–1810), Synode de la Haye, septembre 1795, art. 21.

¹⁰¹ Ibid. S. Zwolle, septembre 1797, art. 52.

¹⁰² Une école Illustrue ou Athenaeum Illustrue était à partir du XVI^e siècle une institution d'enseignement supérieur dans le nord des Pays-Bas, qui n'était autorisée qu'à dispenser une formation académique de base, mais ne possédait pas de droits de promotion (*ius promovendi*). Ce droit était traditionnellement un droit souverain (*ius maiestatis*), qui appartenait au seigneur de la terre.

¹⁰³ EIJKHOUT, JONGE, JOLINK, *The French community in Nijmegen...* Op. Cit. p.11.

informations nous sont transmises dans le « Règlement à l'usage du consistoire ». Pour l'élection, l'usage est assez commun à toutes les Eglises wallonnes :

« Quand un pasteur quitte notre Eglise, ou qu'il vient à décéder le consistoire s'empresse de le remplacer, en faisant les démarches nécessaires auprès du tribunal à qui il appartient, pour obtenir la permission de faire une vocation. Cette permission accordée, le consistoire fait une nomination de six sujets soit Pasteurs ou proposants huit jours après cette nomination, on la réduit à trois, et dans la même séance un de ces trois est élu, on procède à l'élection par billets

Le pasteur qui selon les réglemens du synode doit nécessairement présider à la vocation, a aussi son suffrage - si c'est le pasteur partant - si c'est un pasteur étranger, on lui offre une voix libre à lui de l'accepter ou de la refuser. S'il arrive que les suffrages soient partagés, on décide le cas par le sort. On se hâte d'expédier les pièces de la vocation, desquelles ont été approuvées par le Tribunal qui doit en connaître, et l'installation se fait selon les Réglemens du Synode, après les trois proclamations. »¹⁰⁴

Après la réussite de cette entreprise, le synode wallon est informé de la vocation du nouveau pasteur et bien souvent l'approuve quand cela est fait dans les règles. Pour certaines Eglises plus importantes comme celle que l'on retrouve en Hollande, il y a souvent plusieurs pasteurs pour une même Eglise wallonne afin de mieux dispenser le culte à la communauté et se charger plus efficacement des différentes activités. Comme nous avons pu le voir avant, certains pasteurs ont d'autres occupations professionnelles et peuvent s'absenter pendant plusieurs jours de la communauté. C'est donc une nécessité d'avoir plusieurs pasteurs et encore plus lorsque la plupart d'entre eux ont une famille ou une fiancée qui ne se trouvent pas dans la ville où ils exercent le culte. On retrouve d'ailleurs ce type d'absence pour mariage dans les procès-verbaux du consistoire de l'Eglise wallonne de Nimègue. Cependant, pour Nimègue, ce n'est pas le cas, la communauté a toujours bénéficié d'un seul pasteur car étant trop peu nombreuse pour en bénéficier de plusieurs, même si la période du Refuge huguenot et des pasteurs exilés est une exception.

¹⁰⁴ AR Nimègue, 288 Waalse Gemeente Nijmegen, 2, 'Règlements à l'usage du Consistoire', reglement van de kerkeraad, 1805, met latere wijzigingen, 1 deel., Chap. 2, art. 13.

En ce qui concerne les activités et les devoirs du ministre wallon, le règlement du consistoire de Nimègue nous renseigne à ce sujet. On apprend que ce dernier doit prêcher tous les dimanches, mais aussi pour les évènements spécifiques comme Noël, la Pentecôte, Pâques, le nouvel an et l'ascension. Il doit d'ailleurs entretenir des visites de communion chez tous les membres du troupeau la semaine avant Pâques. A partir de 1750, le pasteur wallon de Nimègue obtient le droit par la magistrature de bénir des mariages dans des maisons¹⁰⁵. Ces activités sont assez communes à tous les ministres du synode wallon, mais ce qui nous intéresse ici c'est son pouvoir décisionnel dans l'Eglise. Nous avons déjà évoqué qu'il présidait les réunions du consistoire mais c'est aussi lui qui a la charge de les convoquer en envoyant des billets imprimés aux membres du consistoire. Le fait qu'il soit président lui octroie également une voix supplémentaire dans tous litiges et résolutions au consistoire. Le pasteur est donc véritablement le chef de sa communauté et toutes les décisions passent par lui. Mais cela ne le rend pas invulnérable et il doit respecter ses engagements :

« Quand le Pasteur oubliera de convoquer le consistoire à certaines Epoques fixées comme le Dimanche de préparation, le premier dimanche de mai, et de Novembre pour régler les assistances des pauvres, et trois semaines avant Pâques pour l'élection des nouveaux membres du consistoire, il payera une amende de vingt sous »¹⁰⁶

Ce système d'amende est commun à tous les membres du consistoire et est directement reversé à la diaconie pour l'assistance aux pauvres. Dans d'autres cas, des litiges peuvent apparaître entre la communauté et le pasteur, et bien souvent le synode wallon intervient pour régler l'incident soit par la réconciliation, soit par le renvoi du pasteur, si la faute est trop lourde. En ce qui concerne les honoraires du pasteur, l'entièreté des frais est prise en charge par la magistrature, ce qui souligne l'importance des relations entre l'Eglise wallonne et la ville. A ce sujet, lors de la période batave en 1805, le conseil de la ville demande des précisions au consistoire wallon de Nimègue sur la charge pastorale :

¹⁰⁵ Ibid. Chap 2, art. 1,2,3 et 12.

¹⁰⁶ Ibid. art. 10.

« Le pasteur a produit une lettre à lui adressée par Mr Brousson secrétaire du conseil de la ville, dans laquelle il demande une réponse aux questions suivantes auxquelles le pasteur a été chargé de répondre en ces termes.

(...)

Combien sont les honoraires du pasteur ?

il reçoit mille florins par an

Combien reçoit-il pour les synodes ?

De la ville 40 f. et le surplus de ses frais, de la caisse de l'Eglise

Le pasteur est-il payé pour le loyer de sa maison ?

Dans sa pension de 1000 f. sont compris 200 f. pour cet objet. La ville lui donne 60 f. par an en dédommagement de la franchise des impôts, dont les pasteurs de Nimègue, ne jouissent plus comme autrefois. »¹⁰⁷

Ces questions sont posées dans un contexte de référencement des Eglises en territoire batave, il est évident que la magistrature a connaissance depuis bien longtemps de la pension accordée au pasteur wallon. Cette occasion permet toutefois de nous renseigner sur la question financière liée au pasteur et ainsi de constater l'accord entre le synode wallon qui représente les Eglises wallonnes et la République des Pays-Bas qui par les magistratures des villes entretient ce culte. Cette relation entre l'Eglise et l'Etat est notamment le sujet de nombreuses discussions dans la révolution batave. Le pasteur est l'élément central d'une communauté wallonne car c'est lui qui a la charge de la vie de cette Eglise. Nous n'avons pas précisé non plus que l'une de ses occupations majeures est de rédiger des sermons pour son troupeau lors du culte. Il est toutefois utile de noter que le pasteur n'est pas forcément originaire de la ville où il exerce le culte et qu'à tout moment il peut être appelé ailleurs par une autre Eglise et peut accepter la

¹⁰⁷ AR Nimègue, 3-5 Notulen van de vergaderingen van de kerkeraad, 1644 - 1973, 3 deel, AC 27 octobre 1805 art. 2.

proposition selon ses intérêts. C'est dans ce cas de figure que le consistoire apparaît comme l'autre élément important d'une Eglise wallonne.

Le consistoire régit la communauté par les décisions et résolutions qu'il prend sur la vie communautaire. Il est composé du pasteur, de quatre anciens, d'un receveur et de quatre diacres. Il se renouvelle chaque année et l'élection est présenté ainsi dans le règlement :

« Les deux Anciens et les deux diacres qui ont été en charge depuis deux années en sortent et sont remplacés par deux nouveaux Anciens et autant de Diacres.

Ce n'est que tous les deux ans qu'on élit un nouveau receveur. L'élection des nouveaux membres se fait dans une assemblée qui se tient trois semaines avant Pâques. Pour procéder à cette élection on commence par dresser une liste des Anciens et Diacres qui sont en tour de rentrer dans le consistoire ; après quoi chacun nomme les personnes requises pour devenir membre de la compagnie, et on les ajoute à la liste ci-dessus ; on procède ensuite à l'Election qui se fait à la pluralité des suffrages ; après quoi le Pasteur avec un Ancien et un Diacre vont communiquer séance tenante, leur vocation aux membres nouvellement élus ; & s'ils l'acceptent les proclamations ordinaires se font la première, le dimanche avant Pâques, la seconde le jour de Pâques, et le troisième le dimanche après Pâques, jour de l'installation qui se fait à l'Eglise sauf le cas où l'on remplacerait avant l'Epoque ordinaire, un membre qui aurait quitté la compagnie, ou qui serait venu à mourir ; et dans ce cas, l'installation se fait au consistoire, par la lecture des Articles de la liturgie qui concernent la charge du membre à installer & par celles des Régemens »

L'élection est très protocolaire mais correspond à l'organisation commune des Eglises wallonnes. Comme nous l'avons déjà évoqué précédemment, tous les sujets en lien avec la communauté sont discutés durant les réunions du consistoire et retranscrits dans le *Livre des Résolutions*. Les membres les plus importants de ce consistoire, après le pasteur, sont les anciens qui assistent ce dernier dans ces charges. Le choix des anciens est primordial comme le montre l'étude de Jonge et Jolink : « aux XVIIe et XVIIIe siècles, deux anciens étaient toujours élus dans les rangs de la magistrature et deux dans la bourgeoisie. De cette façon, ils avaient une ligne directe avec le conseil municipal. Au XIXe siècle, ce sont aussi les

notables qui siègent au consistoire »¹⁰⁸. Ceux qui composent le consistoire sont des membres éminents de la communauté qui peuvent exercer des responsabilités dans la magistrature et ainsi renforcer le lien entre la ville et l'Eglise wallonne. Ce lien doit être permanent afin de répondre à tous les problèmes que peut rencontrer l'Eglise. Les procès-verbaux montrent d'ailleurs des échanges assez récurrents entre les deux, et encore plus dans la période révolutionnaire où les changements de régimes vont apporter quelques évolutions dans cette relation, notamment à travers les réformes concernant la magistrature et le culte, ou bien, les mesures financières du consistoire wallon pour se prémunir de la faillite. Le Règlement du consistoire apporte des informations sur cette charge d'ancien :

« Pour obtenir la charge d'Ancien dans notre Eglise, il faut avoir rempli deux services de Diacre de deux ans, chacun ; soit dans notre Eglise soit d'ailleurs ou le poste de Receveur pendant deux ans. Toutefois la Compagnie peut abréger ce terme, selon les circonstances.

(...)

Les Anciens sont en charge pour deux ans seulement et doivent avoir été autant de tems hors de charge, pour y rentrer. La Compagnie prolongera ou abrégera ce terme selon l'exigence des cas »¹⁰⁹

La charge d'ancien est donc élitiste mais son rôle est prestigieux dans l'Eglise wallonne. Le doyen des anciens qui apparaît comme le second du pasteur, a sous sa garde la clef de la cassette des obligations contenant les dettes mais aussi les créances contractées par l'Eglise. Le renouvellement régulier du consistoire permet aux membres bourgeois de la communauté d'obtenir une place dans le consistoire et de participer aux décisions. Certains membres, après avoir exercé leur charge d'ancien pendant deux ans, reviennent dans le consistoire quelques années après illustrant ainsi leur influence au sein de l'Eglise.

Le dernier élément qu'il nous reste à éclaircir sur les institutions d'une Eglise wallonne, c'est celle de la diaconie et de la charge de diacre et de receveur. Cette

¹⁰⁸ EIJKHOUT, JONGE, JOLINK, *The French community in Nijmegen...* Op. Cit. p. 6.

¹⁰⁹ AR Nimègue, 2 'Règlement à l'usage du consistoire'... Op. Cit. chap. 3, art. 1, 2.

institution composée de membres de l'Eglise devait s'occuper de l'assistance aux pauvres et aux malades en apportant des soins et une pension hebdomadaire pour les personnes dans le besoin de la communauté wallonne. Dans d'autres circonstances, la diaconie avait à sa charge les dons faits lors des synodes, les frais qui n'étaient pas pris en compte par la ville, et l'éducation notamment du français afin de permettre aux enfants de la communauté les moins aisés d'accéder à un enseignement. C'est pour répondre à ces activités que la diaconie possédait ses propres fonds et finances, organisés par les diacres et le receveur. Commençons par la charge du receveur, le règlement du consistoire expose ainsi sa fonction :

« Le Receveur est proprement la personne qui a en main les finances de l'Eglise, qui perçoit les intérêts des obligations, distribue les assistances, et à soin de surveiller toutes les réparations qui se font pour le compte de l'Eglise »

C'est encore le Receveur qui est chargé d'obtenir le mandat de paiement de la chambre des Finances du Quartier pour les honoraires du Pasteur et du lecteur, à qui il a soin de les faire toucher, tous les trois mois contre quittance. C'est aussi le Receveur qui pourvoit à l'enterrement des pauvres et fait rendre au profit de la Diaconie les effets qu'ils peuvent laisser.

(...)

En sortant de charge le Receveur rend ses comptes en présence de tout le consistoire le jour de l'installation des nouveaux membres, il produit aussi toutes les obligations appartenantes à l'Eglise, lesquelles sont comparées avec la liste des obligations, telle quelle se trouve inscrite dans le livre des Résolutions. Les comptes du Receveur rendus et la liste des Obligations vérifiée, on couche un article dans le Grand Livre des Comptes, qui est signé par tous les membres, et qui sert de décharge au Receveur sortant de charge »¹¹⁰

Le receveur est un élément important du consistoire et de la diaconie car toutes les questions financières de l'Eglise passent par lui. C'est le receveur qui donne en main propre la somme accordée aux pauvres. Il est aussi chargé du *Livre des Places* et la gestion des paiements effectués par les membres de la

¹¹⁰ Ibid. chap. 4, art. 1, 3.

communauté pour avoir une place dans l'église. Dans la hiérarchie du consistoire, le receveur appartient à la diaconie mais a une fonction plurielle. D'ailleurs, lorsqu'un des membres du consistoire a effectué sa charge de receveur, il peut directement atteindre la charge d'ancien au prochain renouvellement.

Le diacre est la position la plus basse dans la hiérarchie du consistoire, c'est après deux services en tant que diacre qu'un membre peut accéder à la charge d'ancien en théorie. Pourtant, c'est une fonction majeure de l'Eglise wallonne car c'est lui qui doit s'occuper de l'activité principale de la communauté : la charité. Le règlement du consistoire présente ainsi ses obligations :

« Chaque diacre à son tour recueille pendant trois mois les collectes qui se font à la porte de l'Eglise, et aucun d'eux ne peut s'en dispenser, mais ils sont libres de régler entre eux le tour de chacun, selon leur convenance.

(...)

Deux diacres avec le receveur suivis du Marguiller doivent faire avant le premier dimanche de Mai et de Novembre, la visite de tous les Pauvres après que le Receveur, les aura avertis que le temps est venu de faire cette visite.

S'ils y manquent ceux qui étoient en tour de faire la dite visite, payeront chacun une amende de trente sous pour les pauvres »¹¹¹

C'est lors des réunions du consistoire que les pauvres « alimentés » sont mentionnés avec la somme qu'ils reçoivent. Ces informations sont éparses dans les nombreux procès-verbaux du consistoire mais en 1810, le maire de Nimègue envoie une lettre au pasteur où il demande des précisions sur la diaconie wallonne et les personnes prises en charge ce qui nous donne un résumé de l'assistance aux pauvres dans l'Eglise wallonne :

« Monsieur

¹¹¹ Ibid. Chap. 5, art. 5, 9.

Nous avons l'honneur de joindre ici nos réponses aux questions que vous avez adressées à nos receveur et diacres, pour autant que les dites questions peuvent concerner notre Eglise.

Q. 6^e notre établissement pour nos pauvres est connu sous la dénomination de Diaconie Walonne

Q. 7^e nous avons 9 pauvres assistés

Q. 8^e Quatre de nos pauvres sont empêchés de travailler à cause de leurs maladies ou de leurs infirmités

Q. 9^e Nous avons 4 pauvres de 70 ans et au-delà

Q. 10^e Parmi nos pauvres, nous n'avons aucun ménage où il y ait plus de 3 enfants »¹¹²

La diaconie doit s'occuper d'un total de 9 pauvres des personnes âgés et/ou malades et des familles peu nombreuses. Ce nombre est faible mais proportionnelle à la démographie de la communauté que nous étudierons dans la partie suivante. Le règlement de l'Eglise wallonne de Nimègue nous renseigne sur les conditions d'accès à l'assistance :

« Pour avoir d'être assisté par notre Eglise, il faut en avoir été membre au moins pendant trois ans, et le baptême n'y donne aucun droit

(...).

Ces assistances sont réglées deux fois par an, le premier Dimanche de Mai et de Novembre, c'est aussi à cette époque que se font les distributions des hardes

Les pauvres qui sans être membres de notre Eglise en reçoivent quelques charités ne seront jamais placés sur le tableau des alimentés mais sur le livre des passans.

¹¹² AR Nimègue, 3-5 Notulen van de vergaderingen van de kerkeraad... Op. Cit. AC 9 décembre 1810, art. 2.

La compagnie a résolu qu'a l'avenir elle ne fournira de medécin aucun de nos pauvres mais qu'ils seront tous renvoyés à celui qui est payé par la ville avec un billet de la main du receveur. »¹¹³

La charité de l'Eglise wallonne est organisée de façon très formelle afin de privilégier les membres wallons et éviter les dépenses inutiles. C'est dans ce cadre-là que le consistoire distingue les pauvres « alimentés » des pauvres « passans », ces derniers faisant souvent l'aumône à la sortie du Temple wallon. En moyenne, les pauvres à la charge de la diaconie reçoivent entre 10 et 15 « sols » de façon hebdomadaire mais ces sommes peuvent changer selon les périodes. Le règlement indique aussi que la diaconie a eu à sa charge un médecin pour les malades mais qu'à partir du XIXe siècle, période où est actualisé le règlement, ce dernier est employé par la ville et donc la diaconie n'a plus à débourser des frais pour cela. Cet article montre toutefois l'étendue du champ d'action des diacres.

Ce point sur la diaconie nous permet d'évoquer les finances de l'Eglise wallonne de Nimègue, car là où le pasteur et les différents salariés de la communauté¹¹⁴ étaient pris en charge par la ville, le reste était à la charge de l'Eglise elle-même. Cette responsabilité financière était surveillée de près par le consistoire et retranscrite dans les comptes du diacre. Nous avons déjà noté les dépenses de cette institution mais il est intéressant de se pencher sur ses revenus. Nous nous reposons principalement sur les comptes de la période révolutionnaire car ces derniers ont subi quelques évolutions. C'est dans cette période que les revenus augmentent et ce grâce aux obligations contractés par la République batave qui en 1795 a désespérément besoin d'argent. Une réunion du consistoire datée du 21 avril 1805 résume ces créances que l'Eglise wallonne de Nimègue a déboursées pour la République batave : entre 1795 et 1805, l'Eglise a contracté plusieurs obligations pour un total de 19650 florins en coupures de 1000 florins à 3% d'intérêts au nom de la « Waalsche Gemente Nijmegen »¹¹⁵. En plus d'apparaître comme un acte citoyen car assistant la République dans ses difficultés financières, cela rapporte un revenu annuel pour la diaconie. Dans un procès-

¹¹³ AR Nimègue, 2 'Règlement à l'usage du consistoire'... Op. Cit. chap. 10, art. 1-6.

¹¹⁴ Le lecteur qui assiste le pasteur lors du culte, l'organiste depuis l'acquisition d'un orgue et le marguiller, un laïc très souvent d'origine néerlandaise qui s'occupe de l'entretien de l'église et des missives entre les membres du consistoire.

¹¹⁵ AR Nimègue, 3-5 Notulen van de vergaderingen van de kerkeraad... Op. Cit. AC 21 avril 1805.

verbal en 1810, le consistoire plafonne les rentes « sur l'Etat » à 106, 10 florins par an¹¹⁶. Il faut rajouter à cela les rentes sur la ville de Nimègue, à hauteur de 100 florins, et les collectes dans l'église autour de 250 florins et nous obtenons un revenu annuel en moyenne pour la diaconie et l'exercice de la charité. D'autres revenus peuvent s'ajouter mais ils sont plus d'ordres exceptionnelles comme en 1803 la vente d'exemplaires de cantiques à la communauté. Durant la période révolutionnaire, les revenus augmentent mais les dépenses tout autant et ce à cause du contexte difficile pour les églises wallonnes. Entre 1797 et 1799, les comptes du diacre montrent que les finances de la diaconie sont dans le négatif : les revenus sont de 3 342 florins et les dépenses de 3 344¹¹⁷. De très peu certes, mais c'est assez représentatif du contexte instable comparé aux précédentes années où la diaconie se reposait sur un surplus qui oscillait entre 300 et 500 florins. Cette chute est due aux dons faits pour aider les différentes églises wallonnes lors des synodes qui augmentent drastiquement à partir de 1795, mais aussi les honoraires du pasteur qui pendant quelques années une partie est pris en charge par la diaconie à cause du refus de la nouvelle magistrature batave de subvenir à une pension. Ce n'est qu'au début du XIXe siècle que la situation s'améliore et ce en grande partie grâce aux obligations sur l'Etat. Les comptes du diacre de 1809 à 1812 se concluent par un surplus de 1 187 florins qui augmente continuellement à partir de la libération en 1813. L'évolution financière de l'Eglise wallonne de Nimègue est donc directement affectée par le contexte politique et économique de la République batave, point qui sera abordé dans la partie consacrée aux évènements révolutionnaires. Cette étude de la diaconie et de ses finances nous fait rendre compte que malgré sa faible importance, la communauté wallonne de Nimègue s'organise de façon méthodique et arrive à pallier les difficultés du temps pour continuer l'exercice de la charité.

Cette étude des organes majeurs de l'Eglise wallonne de Nimègue était primordiale pour comprendre comment cette communauté se construit et s'adapte en fonction de la période. Il est utile dans la suite de notre étude d'appréhender la

¹¹⁶ Ibid. AC 9 décembre 1810, art. 2.

¹¹⁷ AR Nimègue, 18-24 Rekeningen van de diaconie, 1645 - 1897, 7 deel., Comptes entre Pâques 1797 et Pâques 1799 par Mr Salve de Bruneton, receveur de la diaconie.

démographie et les membres de cette communauté afin de mieux l'ancrer dans les évènements révolutionnaires qu'elle va connaître de 1787 à 1813.

1.2.2. La communauté wallonne : Etude socio-démographique des membres de l'Eglise de Nimègue

Dans le cadre d'un mémoire centré sur une communauté religieuse avec un modèle d'Eglise particulier, il va de soi de s'intéresser aux membres qui composent cette communauté afin d'ajouter de la sociologie à cette étude. Cela permet au passage de constater la démographie de l'Eglise wallonne de Nimègue dans la période étudiée. Intéressons-nous d'abord à la démographie antérieure à la période révolutionnaire. Les historiennes Jonge et Jolink exposent que sur la base des chiffres baptismaux, l'Eglise en 1644 « comptait près de 100 membres »¹¹⁸, principalement des militaires en garnison comme nous avons pu l'expliquer précédemment. Elles communiquent ensuite une information intéressante sur un changement de bâtiment pour l'Eglise car l'espace était devenue trop petit en 1686. Cela est principalement due à l'afflux des réfugiés mais en 1701, la communauté wallonne regagne son ancienne église, prouvant ainsi que beaucoup de membres à cette époque n'étaient que de passage. A partir de 1661, un registre des membres est tenu mais les données enregistrées restent incomplètes à certaines périodes ce qui rend compliqué d'avoir une démographie précise de l'Eglise wallonne de Nimègue. Pourtant en 1805, dans le cadre du recensement des Eglises effectués par la République batave, le conseil de la ville de Nimègue demande au pasteur le nombre des membres de la communauté wallonne :

« Quel est le nombre de membres qui composent l'Eglise Wallonne de Nimègue ?

Le nombre de membres de ladite Eglise est de soixante-douze, outre celui assez considérable des membres de l'Eglise flamande qui y communiquent

¹¹⁸ EIJKHOUT, JONGE, JOLINK, *The French community in Nijmegen...* Op. Cit. p. 16.

régulièrement ; le nombre de places retenues habituellement dans cette Eglise va à 220. »¹¹⁹

Cette information est très précieuse car assez soudaine, elle nous montre le nombre exact de membres mais aussi le nombre de places dans l'église et enfin la comparaison avec l'Eglise flamande de Nimègue. Cette démographie ajoutée à celle du siècle précédent nous fait remarquer que l'Eglise wallonne de Nimègue a toujours été une communauté religieuse très minoritaire. A titre de comparaison en 1685, Bolhuis note qu'il y avait 5 000 réfugiés à Amsterdam¹²⁰. Nimègue mais aussi plus généralement la Gueldre et toutes les provinces périphériques de la Hollande sont composés de communautés wallonnes très réduites, ce qui induit un risque de disparition plus grand. Mais cela n'empêche pas toutefois le dynamisme démographique dans ces Eglises et nous allons le montrer avec Nimègue. Dans un premier temps, les archives régionales comportent des copies des attestations de membres. Ces documents sont rédigés par l'Eglise wallonne lorsqu'un des membres décide de quitter la communauté pour raison professionnelle ou familiale et d'intégrer une autre église wallonne dans une autre ville. Ces documents servent à prouver que la personne en question a fait sa confession de foi et qu'il est digne de la communauté wallonne. Il y a quinze copies d'attestations entre 1729 et 1819, douze concernant des départs et trois concernant des arrivées, c'est-à-dire des attestations d'une autre Eglise wallonne reçue par Nimègue¹²¹. Très peu d'attestations ont été conservées aux archives mais malgré ça on voit un net avantage aux départs. Ces départs concernent principalement la ville voisine d'Arnhem mais on retrouve aussi la communauté wallonne de Londres en 1755. Pour compléter cela, il nous faut étudier les registres de membres¹²². Ce registre recense tous les membres de la communauté et différencie les confessions de foi, acte par lequel une personne devient membre d'une communauté religieuse, et les attestations de membres, par certificats ou témoignages qui viennent majoritairement d'une Eglise wallonne mais dans le cas des arrivées à Nimègue peuvent aussi venir d'une autre Eglise réformée, néerlandaise ou étrangère. Entre

¹¹⁹ AR Nimègue, 3-5 Notulen van de vergaderingen van de kerkeraad... Op. Cit. AC 27 octobre 1805, art. 2.

¹²⁰ BOLHUIS, "La Hollande et Les Deux Refuges." Op. Cit. p. 417.

¹²¹ AR Nimègue, 17 Fotokopieën van attestaties voor lidmaten, tussen 1729 en 1880 afgegeven door het kerkbestuur van de Waalse gemeente te Nijmegen; met fotokopie van de geleidebrief van de bruikleengever, [circa 1988], 1 omslag.

¹²² AR Nimègue, 12-14 Lidmatenregisters, 1661 - 1971, 3 deel.

1776 et 1813, il y a au total 236 membres qui sont recensés, avec 46 par confession de foi et 190 par attestations. Cette différence est assez notable et elle témoigne du nombre élevé d'arrivées et de départs de membres dans un très court laps de temps. Dans les confessions de foi, on retrouve principalement les grandes familles de cette période, les Pleinchamps, les Weeninck et les de Man qu'on retrouve au consistoire et qui sont des familles qui s'installent et créent de nouvelles générations alimentant la communauté wallonne. Même si par exemple Henri Jean Weeninck n'arrive qu'en 1784, on le retrouve lui et sa famille dans le registre des membres en 1813, ce qui montre qu'il s'est pleinement installé. Malgré cela, les arrivées par attestations sont clairement plus nombreuses et illustre le fait que pour beaucoup de personnes la communauté wallonne de Nimègue constitue une Eglise de passage où l'on vient majoritairement pour raisons professionnelles. Je n'ai d'ailleurs pas précisé que dans ce registre sont parfois notés les départs par attestations pour certains des membres, et nous pouvons facilement trouver une famille ancrée dans la ville de Nimègue mais avec des enfants qui décident de partir. Le nombre de 236 membres entre 1776 et 1813 comparé à celui de 72 précisément en 1805 témoigne véritablement de la dynamique passagère de l'Eglise wallonne de Nimègue. Cette dernière doit se fixer entre 60 et 80 membres en moyenne.

Toutefois, les membres sont assez hétéroclites, pour exemple la famille Rappard qui arrive fin XVIII^e siècle, vient de l'Eglise « allemande » de Clèves mais décide de fréquenter l'Eglise wallonne. Chez les membres du consistoire, on retrouve aussi des disparités religieuses, Jacques René Kleinpenning, ancien en 1794 est arrivé en 1788 sur un témoignage de l'Eglise Flamande de Hardewijk. Malgré cela, la majorité vient du territoire néerlandais et d'une Eglise wallonne. Chez ces membres du consistoire, nous pouvons voir aussi beaucoup de départs notés dans le registre. Le docteur Charles Henri van Grasvelds, diacre en 1794, est arrivé en 1792 et parti en 1809 pour une autre ville qui n'est pas précisée ; autre exemple, Henri Pierre Godefroy Quack, receveur en 1794 et ancien en 1797, arrivé en 1770 et parti pour Amsterdam à une date inconnue. Ces deux cas ne représentent pas l'ensemble des membres du consistoire mais témoigne que certains restent très peu de temps et partent pour une raison diverse qui n'est jamais mentionné. Ce principe d'Eglise de passage qui fait stagner le nombre de membres de la communauté wallonne peut nous faire croire que Nimègue a une

faible dynamique dans son troupeau, mais il est intéressant dans ce cas-là de se pencher sur les registres de baptêmes et de mariages. En ce qui concerne ces registres les deux archives s'arrêtent avant la période étudiée mais ils présentent toutefois des informations utiles pour montrer la démographie dans l'Eglise de Nimègue. Entre 1757 et 1772, il y a 59 baptêmes enregistrés par le pasteur, à titre de comparaison entre 1685 et 1700, il y en a eu 55¹²³. Pour les mariages, 25 ont été enregistrés entre 1766 et 1781 tandis que 18 entre 1685 et 1700¹²⁴. En comparant ces données avec une Eglise qui compte en moyenne 60 à 80 membres chaque année, nous pouvons remarquer que la communauté wallonne accueille des baptêmes et des mariages continuellement et de façon plus nombreuse au XVIIIe siècle que dans la période du Refuge huguenot, témoignant de fait qu'à cette époque la dynamique passagère était beaucoup plus intense¹²⁵. Il y a toutefois des précisions à ajouter au sujet des mariages. Bien que la majorité se font dans la communauté wallonne, certains mariés viennent d'une autre Eglise wallonne mais le font savoir à celle de Nimègue dès leur arrivée dans la ville car ils fréquentent l'église. C'est le cas de Jan Louis Verster marié à Françoise de Lorpein dans l'Eglise wallonne de Maastricht mais qui le fait savoir à Nimègue le 4 mai 1780. Il y a un autre exemple, peu commun mais qui témoigne de la proximité de des Eglises néerlandaises et wallonne, c'est le mariage de Laurent Nuys et Marie Madeleine Barbie le 9 avril 1779 dans l'Eglise « hollandaise » de Nimègue mais dont l'annonce est publiée dans le temple wallon. Ces registres présentent donc l'Eglise wallonne de Nimègue comme une communauté certes réduite mais qui reste vivante.

L'étude de ces registres permet de poursuivre sur une enquête plus précise sur les membres de cette communauté wallonne et leur statut social. Malgré un nombre petit de membres, la communauté wallonne de Nimègue est composée par de la bourgeoisie urbaine. Nous avions déjà noté lors de l'étude de la diaconie que neuf personnes étaient assistées au début du XIXe siècle, ce qui fait que la soixantaine de membres restant ne dépend pas financièrement de l'Eglise. Les archives de Nimègue renseignent très peu sur les activités des membres de la communauté mais il y a certaines informations qui peuvent nous informer sur leur

¹²³ AR Nimègue, 10 Doopregister, 1644 - 1772 jun, 1 deel.

¹²⁴ AR Nimègue, 11 Ondertrouw- en trouwregister, 1644 - 1781, 1 deel.

¹²⁵ Voir annexe 3, mariage dans le temple wallon.

statut social. Dans un premier temps, les membres du consistoire lorsqu'ils sont présentés, ont pratiquement tous le prédicat « Maître », transcrit en « Mtre », ce qui montre des hommes de droit, donc des notaires et des avocats, ou bien des maîtres-artisans, mais de manière générale nous avons affaire à des professions bourgeoises. Ensuite, comme expliquer dans la partie sur le consistoire, les membres sont choisis parmi les plus éminents de la communauté et avant 1795, deux anciens sont pris dans la magistrature et donc exercent des hautes responsabilités. C'est le cas de Matthieu Guillaume de Man, ancien en 1794 et conseiller échevin de la ville avant la révolution batave ou Jean in de Betouw, ancien en 1774 et conseiller et secrétaire des Dettes du quartier¹²⁶. Les historiennes Jonge et Jolink précisent toutefois que pour être membre du consistoire il ne fallait pas nécessairement être membre de l'Eglise wallonne, mais la condition était d'assister régulièrement au culte en français. Cela montre que même si certains membres n'étaient pas wallons ou d'origine française, ils fréquentaient tout de même le culte et comprenaient le français ce qui prouve une certaine éducation. De nombreux Néerlandais, appelés Flamand ou Hollandais par les Wallons, fréquentaient l'Eglise wallonne de Nimègue car comme le précise l'historienne Marie Christine Kok-Escallop : « Si avec W. Frijhoff, l'on constate qu'en 1795 il y a une véritable francisation des élites, celle-ci n'est pas le seul fait des gouverneurs et gouvernantes français, descendants de réfugiés protestants »¹²⁷. Le français a longtemps été une langue diplomatique et il y avait un certain intérêt pour un Néerlandais de haute naissance de parler cette langue, le fait qu'il y ait une fréquentation de ces personnes dans l'Eglise wallonne n'est donc pas anodin. L'historienne précise notamment qu'il y avait des personnes d'origine française à la tête des magistratures néerlandaises, c'est le cas pour l'un des wallons de Nimègue, Matthieu Guillaume de Man, baptisé dans l'Eglise wallonne de Nimègue en 1765. Cette proximité entre le milieu du pouvoir à Nimègue et la communauté wallonne est d'ailleurs exprimé en août 1788 lorsque la ville accueille le synode wallon et que les deux « bourguemaîtres » de Nimègue, Gerard Guillaume, baron

¹²⁶ KB, *Livre synodal...* Op. Cit. S. Arnhem septembre 1774. Cette dernière dénomination professionnelle n'est présenté non pas dans les procès-verbaux du consistoire mais lors d'un synode où siège in de Betouw représentant Nimègue.

¹²⁷ JOURDAN Annie, LEERSSEN Joep, *Remous révolutionnaires : République batave, armée française*, Actes du colloque de Paris, Amsterdam University Press, 1996. KOK-ESCALLE, 'La langue française et son rôle culturel dans les relations franco-néerlandaises : l'exemple de Deventer', p. 221.

de Balveren, seigneur de Heukelom, et Jean Elie, baron de Lynden, siègent aux côtés du pasteur Scheidius en tant que représentants du synode wallon¹²⁸.

Nous retrouvons au sein de la communauté wallonne des fonctions économiques, comme le receveur de la diaconie Leeuwen en 1793 qui est aussi « receveur général du Quartier de Nimègue pour les tailles du comptoir de Nimègue », ou la famille Rappard, dont le chef de cette famille est noté comme « négociant » dans le Livre des Places¹²⁹. Il y a aussi des professions scientifiques dans la communauté wallonne comme la médecine dans la famille Lotichius, dont André Lotichius, diacre en 1794 et présenté comme docteur. Cependant le passé d' « Eglise de soldats » de Nimègue refait surface à la fin du XVIIIe siècle, plus précisément entre 1780 et 1787. A cette époque a lieu, le soulèvement patriote en Hollande qui oblige le stadhouder à s'exiler en Gueldre avant que la Prusse intervienne militairement en sa faveur. Il y a donc à ce moment-là une forte présence militaire à Nimègue et cela se ressent dans le registre de mariages. Certains militaires d'origine française alors en garnison dans la ville fréquentent l'Eglise wallonne qui publie les annonces de leur mariage. C'est le cas de deux d'entre eux, Jan Louis Verster, déjà évoqué plus haut, lieutenant au « régiment de S. M. Mgr le Prince de Hesse Darmstad », et Jean Baptiste Herro, « soldat au premier bataillon du régiment Orange Gueldre », marié à Dorothée Volleur dans l'Eglise wallonne de Tournai et publié à Nimègue durant le mois de juillet 1780. Ces registres permettent de constater le contexte politique et militaire tendu de cette période des Provinces-Unies mais aussi que Nimègue a toujours gardé cette particularité qui a fait sa naissance.

Afin de compléter cette étude socio-démographique de la communauté wallonne de Nimègue, il est intéressant de se pencher sur l'église en elle-même qui accueille les fidèles chaque semaine. A partir de 1644, l'office est célébré dans la commanderie Saint Jean, anciennement lieu de résidence des chevaliers de Saint-Jean au Moyen-Age comme le présente le pasteur Hordijk lors de son discours en 1894 : « Enfin Messieurs, soyez les bienvenus dans notre modeste

¹²⁸ KB, *Livre synodal...* Op. Cit. S. Nimègue août 1788.

¹²⁹ AR Nimègue, 40-43 'Livre des Places', registers van verhuurde zitplaatsen; met alfabetische naamindexen, 1797 - 1879, 4 deel.

temple, autrefois le réfectoire des Chevaliers de St. Jean »¹³⁰, il se permet notamment une fantaisie en nommant les « ministres du camp » de Nimègue, des « chevaliers de St Jean réformés »¹³¹. La communauté wallonne a changé à trois reprises de lieu de culte, la première fois en 1655 quand le bâtiment a été cédé à une école. Ensuite en 1686 pour répondre à l'afflux de réfugiés, le conseil municipal donne l'église de Broerstraat mais cette dernière est soumise à des restrictions d'horaires ce qui pousse la communauté à s'installer dans la Regulienkerk de la Molenstraat en 1688. Ce n'est qu'en 1701, après la vague des réfugiés huguenots, que l'Eglise retrouve la commanderie Saint-Jean où elle obtient les droits de propriété du terrain et du bâtiment qu'en 1810¹³². Avant cela, certaines pièces de la bâtie étaient utilisées par d'autres communautés notamment la congrégation flamande pour certains services ou une école latine. Cela n'a pas cependant pas empêché l'Eglise d'entreprendre des travaux et des rénovations pour ajouter une galerie et un auditorium au XVIIIe siècle. Il y a toutefois des conflits de propriété qui vont surgir à cause de cette proximité des cultes, notamment en 1797 où le pasteur flamand van Wyck revendique une partie du bâtiment utilisé par le consistoire wallon.

La commanderie Saint-Jean est située sur une butte en plein centre de Nimègue et surplombe la Waal, l'endroit est un lieu assez privilégié et même fortifié au regard de son passé historique. Au XIXe siècle, l'endroit fut nommé « fransplaats », place française, et contenait l'église, la maison du pasteur, le lieu de réunion du consistoire et enfin l'école française. C'est au cours de ce siècle, comme le précise Jonge et Jolink, que les possessions et rénovations se multiplient et dont nous pouvons retrouver la trace dans les comptes de la diaconie. Les historiennes montrent aussi que le nombre de places dans l'église s'élevait à 220 et que ces places étaient quasiment toutes louées. En regardant le « Livre des Places », nous pouvons effectivement voir que ces dernières numérotées de 1 à 133E sont toutes louées par quelqu'un entre 1797 et 1813¹³³. Au vu du nombre de

¹³⁰ PERK, *Cinq jours à Nimègue...* Op. Cit. p. 70.

¹³¹ Ibid. p. 71.

¹³² EIJKHOUT, JONGE, JOLINK, *The French community in Nijmegen...* Op. Cit. p. 9.

¹³³ AR Nimègue, 40-43 'Livre des Places'... Op. Cit. 1797-1813.

72 membres donné¹³⁴ en 1805, nous constatons facilement que beaucoup de fidèles fréquentant le culte français venaient d'une autre confession réformée, néerlandaise ou bas-allemande. Cela est notamment visible au vu des nombreux « priviléges » pour certains membres comme les bancs des avocats ou ceux réservés à la magistrature. Autre élément qui peut être remarqué en feuilletant les archives du « Livre des places » c'est le nombre assez élevé de femmes qui louent des places. Cette information est attestée par Jonge et Jolink qui montrent qu'en 1837, 80 places étaient allouées à des hommes, et le reste à des femmes. Nous avons donc majoritairement des femmes aisées qui assistent au culte en louant les places au consistoire avec leurs enfants, tandis que leurs maris sont placés sur les bancs réservés aux professions nobles et bourgeoises de la communauté wallonne¹³⁵.

Cette étude socio-démographique de la communauté wallonne de Nimègue montre que nous avons affaire à une Eglise réduite mais composé d'une bourgeoisie avec des responsabilités politiques et une certaine influence dans la ville. Il faut rajouter à cela le fait que cette Eglise particulière attire bon nombre de bourgeois et d'aristocrates néerlandais qui voit un avantage positionnel dans ce cercle réformé de langue française. La « place française » avec son église permet aussi de constater l'aura qu'avaient les Wallons sur la ville de Nimègue. Nous pouvons retrouver une construction similaire dans d'autres Eglises wallonnes dans les Pays-Bas mais le fait que Nimègue soit une petite communauté accentue ce côté élitaire et cette formation d'un réseau.

1.2.3. L'utilisation du français dans une communauté assimilée

Durant la période révolutionnaire, nous avons clairement affaire à une communauté assimilée. Elle se réclame néerlandaise et soutient les actions de son pays, preuve comme le démontre Myriam Yardeni de la conséquence du temps, de l'intégration progressive des diasporas et de l'abandon de l'identité culturelle du

¹³⁴ Ce nombre indique les membres ayant fait leur confession de foi, les enfants des familles ne sont pas comptabilisés car le baptême ne donne pas accès à la communauté, mais ces derniers étaient tout de même présents au temple pour le culte.

¹³⁵ Voir annexe 1 et 2.

pays d'origine à travers les générations successives. Pourtant, malgré cela, les Eglises wallonnes continuent à faire perdurer la langue française dans le culte et l'éducation comme marqueur de l'identité wallonne et du souvenir des réfugiés wallons et français exilés. En prenant la communauté de Nimègue comme exemple, nous allons voir comment l'usage et la mémoire de la langue française se façonne dans une Eglise wallonne, des années après les deux périodes du Refuge. Les archives de l'Eglise wallonne de Nimègue ne contiennent aucune documentation sur l'école française mais les recherches des historiennes Jonge et Jolink ont permis de nous renseigner sur quelques éléments de cette école¹³⁶. Déjà dans un premier temps, il y avait plusieurs écoles où était enseigné le français, certaines où la langue d'institution était le français mais d'autres où c'était le néerlandais. Parmi ces écoles, on comptait beaucoup d'internats dans lesquels les familles aisées plaçaient leurs enfants car la pension était élevée. Mais pour ce qui est de l'Eglise wallonne de Nimègue, elle avait sa propre école dans les murs de la commanderie. En 1683, cette école est aménagée dans l'auditorium St Janshuis, sous l'approbation du magistrat et par les frais de la diaconie. Les historiennes précisent que les élèves venaient au culte le dimanche, accompagnés du maître ou de la maîtresse, et des bancs leur étaient accordés. Durant la période révolutionnaire, il n'existe qu'une seule mention d'une jeune fille prénommée Estré où la Compagnie accepte qu'elle reçoive « les principes de la langue françoise »¹³⁷. Cependant son enseignement doit être dispensé par le lecteur de l'Eglise, ce qui montre qu'il n'y avait probablement plus d'enseignant à cette époque à cause de la vacance de 1794. C'est la seule mention concernant ce type de demande, ce qui veut dire soit que le consistoire ne s'occupait d'ordinaire pas de ces choses-là, soit que l'enseignement était très réduit au sein de l'école française de l'Eglise wallonne et que la majorité des membres envoyait ses enfants dans les autres écoles où on enseignait le français.

L'usage et la compréhension du français sont primordiales pour être membre d'une Eglise wallonne, ne serait-ce que pour suivre les offices religieux. Au vu de la « francisation des élites » au XVIII^e siècle, il va de soi que tous les membres wallons parlaient et comprenaient le français au même titre que la classe bourgeoise de Nimègue qui fréquentait l'Eglise. L'éducation était donc très

¹³⁶ EIJKHOUT, JONGE, JOLINK, *The French community in Nijmegen...* Op. Cit. P. 18-19.

¹³⁷ AR Nimègue, 3-5 Notulen van de vergaderingen van de kerkeraad... Op. Cit. AC 5 mai 1805, art. 6.

importante au sein de la communauté. C'est d'ailleurs un membre de l'Eglise wallonne de Nimègue, van der Brugghen qui fonde la première école chrétienne aux Pays-Bas en 1844, la Christelijke Scholengemeenschap De Klokkenberg. Cette influence qu'a eue la communauté wallonne sur l'éducation a grandement servi sa réputation au XIXe siècle. Cependant, génération après génération, bien que l'éducation y remédie, l'usage du français fut de moins en moins constant, remplacé par le néerlandais pour plus de facilité relationnelle. Le français était toujours employé au sein de l'Eglise wallonne mais dans une tradition et un héritage, ce qui laissa place à de nombreuses déformations comme l'explique Bolhuis : « Autre conséquence de l'adaptation au milieu hollandais : le français parlé par les descendants des réfugiés laissera à désirer au point de vue de la correction grammaticale »¹³⁸. Ces erreurs deviennent chroniques au regard de la disparition des locuteurs natifs et s'ancrent dans un « patois » et un rapprochement avec les langues locales, démontré par Susanne Lachenicht : « Même lorsqu'elle semble avoir figé la langue originelle telle qu'elle était parlée au moment du départ, les déformations sont patentées. Le français des huguenots du Refuge, par exemple, est marqué par la phraséologie et les images bibliques (le « patois de Canaan ») et par les langues locales »¹³⁹. Une langue du Refuge se crée au détriment de la langue française originelle. Afin d'étudier de façon complète, l'usage de la langue française dans l'Eglise wallonne de Nimègue, il faudrait rechercher les documents du *for privée*, donc lettres, comptes-rendus, livres de raisons afin d'analyser les déformations mais cela reviendrait à effectuer un travail linguistique. Nous pouvons déjà observer des évolutions de langage à travers les procès-verbaux du consistoire. Déjà, il y a des fautes apparentes mais qui restent minimes : des accents qui disparaissent, des accords non respectés, des noms de villes ou de familles écrit de différentes façons en fonction des secrétaires... Mais dans l'ensemble cela est très léger car les secrétaires des réunions du consistoire étaient les pasteurs et donc avait un niveau en français assez soutenu. Il y a cependant eu quelques anomalies au cours des lectures des procès-verbaux, notamment des mots qui n'avaient pas de sens. Il y a de fortes chances pour que cela soit un mot en néerlandais au milieu d'une phrase en français, et dans tous les cas la faute était repérée lors de la relecture et pointée

¹³⁸ BOLHUIS H. H. "La Hollande et Les Deux Refuges... Op. Cit. p. 427.

¹³⁹ MONGE Mathilde, MUCHNIK Natalia, *L'Europe des diasporas - XVIIe-XVIIIe siècle*, PUF, 2019.

dans la marge. L'usage du français à l'écrit reste à un niveau académique tandis que le français parler doit souffrir de déformations.

Un dernier point reste à aborder dans cette étude de l'usage du français dans l'Eglise wallonne de Nimègue, c'est la question héréditaire du nom de famille et du prénom donné. C'est encore une fois à travers les membres du consistoire que l'on peut faire un constat. Evidemment, toutes les communautés wallonnes ont connu au XVIII^e siècle, une néerlandisation soit par mariage, soit par volonté d'assimilation. Toutefois, on remarque durant la période étudiée, un point commun entre beaucoup de membres de la communauté wallonne de Nimègue : un nom de famille néerlandais mais un prénom français ; pour exemple, Henri Jean Weeninck, Henri Pierre Godefroy Quack, Jean Matthieu van Roggen ou Arnoud Adrien Looijen. Tous sont des membres éminents de la communauté entre 1787 et 1813 et participent à l'organisation de l'Eglise. Mais ce ne sont pas des cas éloignés, en témoigne les pasteurs ayant servi à Nimègue et venant des Provinces-Unies : Jean Scheidius, Pierre Mounier, Jacques Henri Payen. Le pasteur Mounier descend d'une famille de réfugiés qui a toujours conservé son nom de famille à consonnance française mais même pour les autres, le prénom est typiquement français. Il y a donc une tradition héréditaire qui s'est conservé au sein des Eglises wallonnes pour les prénoms, bien qu'il y ait dans le même temps, une volonté d'assimilation à travers les noms de familles à consonnances flamandes ou germaniques. Cette volonté de tradition est quelque chose que l'on retrouve souvent dans les démarches des Eglises wallonnes auprès des institutions néerlandaises. Le synode wallon est celui qui est le plus à même de défendre ces valeurs franco-wallonnes et ce de façon manifeste durant la période révolutionnaire lorsque le maintien du culte sera mis en danger.

Il était important de consacrer un temps de cette étude à comprendre le fonctionnement de la communauté wallonne de Nimègue, le but étant de communiquer des informations et des clés de compréhension pour la suite du mémoire. L'entreprise est évidemment d'étudier son fonctionnement dans la période étudiée mais cela implique de le connaître globalement.

1.3. Les interactions et relations de l'Eglise wallonne de Nimègue

1.3.1. Avec le synode wallon

L'interaction principale de l'Eglise wallonne de Nimègue venait de sa relation avec le synode wallon. Le synode était l'institution centrale des Eglises wallonnes, il se déroulait deux fois par an, la première fois entre mai et juin, et la deuxième entre août et septembre en théorie. Chaque Eglise wallonne était conviée à venir se rassembler ou du moins à envoyer des instructions car il y avait toujours des absences dues à l'éloignement ou au contexte. Bien que le synode soit composé des pasteurs et anciens de différentes Eglises wallonnes, il y a à sa tête un actuaire, élu par ces derniers, et qui est chargé de faire respecter l'autorité du synode et d'interagir avec les différentes institutions des Pays-Bas. Pierre Jean Jacques Mounier, fils de Pierre Mounier, pasteur à Nimègue en 1797, prononce un discours en août 1863 à l'occasion de l'ouverture de la réunion wallonne de Leeuwarden, ce discours publié dans le *Bulletin de la commission pour l'histoire des Eglises wallonnes* en 1890 expose une histoire de ces Eglises, et le pasteur en profite pour présenter le déroulement d'un synode, institution abolie en 1810¹⁴⁰. La réunion commençait par remercier les magistrats de la ville où elle était hébergée, puis se chargeait de régler les taxes et la bourse des veuves. Une journée était attribué pour l'examen des étudiants et les bourses accordées, des classes étaient convoquées pour examiner les étudiants et proposants, et ensuite un rapport était rendu aux commissaires chargés des examens. C'est notamment durant un synode que les examinés sont admis au grade de proposant ou de ministre. La suite du synode était attribuée aux instructions envoyées par les Eglises wallonnes qui contenaient des propositions mais principalement des renvois, des demandes ou des avis relatifs aux articles du précédent synode. Le but du synode était donc de discuter sur ces instructions et d'établir une conclusion afin d'en faire un arrêté ou un règlement. Si une Eglise proposait quelque chose ou avait un renvoi à émettre, elle avait donc tout intérêt à être présente lors du synode pour défendre son opinion. Pierre Mounier considère ce fonctionnement comme une voix longue mais nécessaire à la « souveraineté ecclésiastique ». Le synode wallon représente et fait autorité mais ne remplace pas la résolution

¹⁴⁰ NIJHOFF, *Bulletin de la commission...* Op. Cit. Vol. 4. 1890, p. 231.

commune des Eglises wallonnes, il doit faire consensus et non imposer son jugement : « il importait de laisser à chacun toute faculté et occasion de mûrir, de modifier et d'exprimer ses idées, afin de mieux assurer au résultat à obtenir l'assentiment ou du moins l'acquiescement de tous »¹⁴¹. Cet état d'esprit porte son héritage dans la période du Refuge huguenot après 1685 où la nouvelle dynamique des Eglises wallonnes avait entraîné de nombreux débats et querelles. Face à ce constat, au XVIIIe siècle, le synode et les Eglises wallonnes ont préféré la tranquillité et l'apaisement des tensions afin de protéger la paix dans la communauté religieuse. Les synodes finissaient ensuite toujours par les dons faits aux pauvres et aux Eglises dans le besoin. Les Eglises wallonnes ont toujours fait la charité avec des Eglises réformées étrangères, comme celles de Pologne, de Lituanie, de Poméranie ou de la Barrière. Les plus assistées dans la durée ont été les Eglises vaudoises, surnommées Eglises des Vallées, que l'on retrouve pratiquement à chaque synode dans les actes secrets¹⁴². De nombreuses Eglises qu'elles soient wallonnes ou étrangères comptaient sur l'aide du synode et les événements révolutionnaires apportèrent beaucoup de désagréments notamment à cause de la guerre mais aussi à cause des conquêtes françaises : « Les changements territoriaux amenés par les guerres de la révolution séparèrent bientôt les 13 églises du Limbourg et de la Flandre zélandaise du corps de nos églises »¹⁴³. Ces événements entraînèrent des débats et discussions animés au sein du synode qui dut entreprendre des actions et des relations avec les différents régimes afin de maintenir le culte wallon et conserver les assistances aux Eglises dans le besoin.

Nimègue était considéré comme une Eglise synodale, c'est-à-dire qu'elle était fortement invitée à participer aux synodes mais aussi qu'elle pouvait les convier dans sa ville car elle payait la taxe due au synode wallon et que le magistrat de Nimègue autorisait la tenue. Il y avait 34 Eglises synodales au XVIIIe siècle sur les 50 Eglises situées dans le territoire des Provinces-Unies. Pourtant, la majorité des Eglises se situait dans les provinces de Hollande et de Zélande sur la côte opulente

¹⁴¹ Ibid. p. 232.

¹⁴² Les actes secrets sont des actes fait secrètement par les membres du synode concernant des objets qui pouvaient être discutés ou désapprouvés par certaines personnes. Cela était fait principalement pour des questions relevant de la charité. La souveraineté ecclésiastique ne pouvant être surpassé, ces actes secrets permettaient toutefois de transgresser cela en maintenant des aides à des personnes ou Eglises dans le besoin.

¹⁴³ NIJHOFF, *Bulletin de la commission...* Op. Cit. Vol. 4. p.235.

néerlandaise et donc la tenue des synodes aussi. Nimègue se trouve dans la province de Gueldre situé à la frontière avec les Etats allemands, elle est loin de ce noyau wallon. Bien que les frais de voyages soient pris en charge par la magistrature et le synode, de nombreuses Eglises ne pouvaient se permettre un long voyage deux fois par an. C'est le cas pour Nimègue au vu des présences à travers le *Livre synodal*. Entre 1788 et 1810, sur 43 synodes, l'Eglise wallonne de Nimègue fut présente à 17 d'entre eux, à titre de comparaison, la période précédente entre 1761 et 1787, sur 54 synodes, elle est présente à 30 rassemblements. Cette Eglise de Gueldre n'est donc pas très assidue mais cela s'explique par l'éloignement car elle envoie tout de même des instructions. Nimègue a à cœur de défendre ses intérêts et de participer à la vie synodale comme on pourra le voir dans la période étudiée. Malgré cela, comme beaucoup d'Eglises, elle a été victime du contexte révolutionnaire. Entre 1795 et 1801, elle n'est présente à aucun synode, faute de pouvoir se déplacer due à la vacance mais aussi aux problèmes intérieurs de l'Eglise. En septembre 1798, lors du synode de Schiedam, ce dernier exhorte Nimègue à assister aux réunions et à envoyer ses instructions :

« *L'Eglise de Nimègue de son côté est fortement invitée à ne plus se dispenser pour des raisons frivoles, d'envoyer ses instructions, & de répondre aux Renvois.* »¹⁴⁴

Ce manque de rigueur de l'Eglise wallonne de Nimègue est remarqué par le synode qui n'hésite pas à la réprimander même si le contexte révolutionnaire a particulièrement frappé la petite Eglise de Gueldre. Ce constat fait par le synode est en contradiction avec le règlement que s'impose l'Eglise de Nimègue :

« *Notre Eglise députe une fois par an au synode sauf les cas où elle jugeroit convenable de le faire deux fois.* »¹⁴⁵

Cette Eglise wallonne ne respecte donc pas forcément son règlement mais au vu de son actualisation qui a été fait en 1805, elle a pu insister sur cet article après les remarques du synode. Jusqu'en 1810, elle assiste de façon régulière aux

¹⁴⁴ KB, *Livre synodal...* Op. Cit. S. Schiedam septembre 1798.

¹⁴⁵ AR Nimègue, 2 'Règlement à l'usage du consistoire'... Op. Cit. chap. 11. Art. 1.

synodes wallons mais cela n'efface pas ces nombreuses absences dans une période critique. Durant la période étudiée, elle va tout de même accueillir deux synodes, un en 1788, et l'autre en 1804. La tenue de synode ordonnait une certaine organisation, déjà auprès de la magistrature mais aussi au sein de l'Eglise :

« *Quand notre Eglise est en tour de convoquer le synode*

1° Le consistoire s'assemblera au moins deux mois d'avance pour fixer le jour de l'ouverture

2° Il nomme une députation composée du pasteur, d'un ancien et d'un diacre pour instruire le magistrat du jour fixé et lui demande un local convenable

3° le consistoire nomme une commission de trois ou quatre membres pour signer et expédier les lettres de convocations

4° Une séance de commission pour veiller à tout ce que soit en ordre dans le lieu des séances et fournir l'assemblée de tout ce qui lui est nécessaire comme plumes, canifs, papiers, liasses, ciseaux, plioirs, cire, oubliés... Cette même commission est chargée de procurer à tems des logemens aux députés »¹⁴⁶

La préparation est minutieuse et élaborée car il y a un certain honneur à accueillir l'organisation synodale et les différentes Eglises wallonnes. Le fait que Nimègue demande d'accueillir un synode en 1804 n'est pas forcément anodin après sa longue période d'absence et laisse transparaître son désir de se racheter auprès de l'autorité wallonne. Le synode est l'élément central des relations avec l'Eglise wallonne de Nimègue, tout ce qui est décidé ou tout ce qui impacte le synode, touche également la communauté wallonne de Nimègue. Les évènements révolutionnaires vécus à Nimègue peuvent donc être mis en relation avec les évènements vécus par le synode.

¹⁴⁶ Ibid. Chap. 11, art. 5.

1.3.2. Avec les Eglises réformées néerlandaises

L'Eglise wallonne de Nimègue a toujours eu des relations constantes avec l'Eglise réformée sœur et néerlandaise qui était évidemment majoritaire dans la ville et dans toute la République. Pourtant le terme néerlandais n'existe pas à l'époque, en tout cas pas dans l'usage de la langue française. Ce point a provoqué certaines confusions quant à la façon de nommer ces Eglises. Dans les sources wallonnes, on retrouve deux manières de les nommer : « Hollandoise » et flamande. Ces deux termes sont différents mais après plusieurs recherches, notamment à travers les archives de Nimègue, la différence a été difficilement établie. On remarque à Nimègue qu'il y a une Eglise flamande avec un pasteur flamand et une Eglise hollandaise avec un pasteur « hollandois ». Ces deux Eglises, de confession calviniste semblent être unis dans l'Eglise réformée néerlandaise, la *Nederduitse Gereformeerde Kerk*, mais pour les Wallons, il y a une distinction. L'Eglise hollandaise serait donc une Eglise qui vient de la province de Hollande et l'Eglise flamande qui viendrait des réfugiés des Pays-Bas du Sud. La différence est difficile à établir car après 1816, toutes les Eglises réformées vont s'unir dans une seule. L'Eglise wallonne réussit à garder son identité française mais pour celle d'origine néerlandaise, elles ont été imbriquées ensemble. L'organisation de ces Eglises n'est d'ailleurs pas la même que pour les wallonnes car elles vont être interdites de se réunir en synode à partir de celui de Dordrecht en 1618 et ce jusqu'en 1795, à la fin des Provinces-Unies. Ce constat entraîne de nombreuses Eglises à être autonomes, même si beaucoup vont se réunir au sein des provinces. Etant toutes les deux de confessions calvinistes, elles sont considérées comme majoritaire dans les Provinces-Unies mais les Eglises wallonnes sont vues comme sœurs avec celles néerlandaises malgré cette différence de langue. Quoi qu'il en soit, pour les Wallons, il y a une différence notable entre « flamand » et « hollandois » qui ne doit pas être ignoré dans ces relations avec ces dernières. Il semble toutefois que l'Eglise hollandaise soit plus importante à Nimègue, et que celle flamande soit au même titre que la wallonne, minoritaire. D'ailleurs ces deux Eglises sont plutôt proches comme nous allons le démontrer.

La relation entre les Eglises néerlandaises de Nimègue et l'Eglise wallonne est donc amicale et courtoise grâce à cette affinité théologique. Nous avions déjà vu précédemment que certains membres de ces Eglises fréquentaient l'Eglise

wallonne et même publiaient leurs annonces de mariages dans les deux communautés religieuses. Mais au niveau de l'institution religieuse, nous retrouvons plusieurs évènements dans la période étudiée où ils ont des actions communes. Déjà durant le royaume de Hollande en 1806, les décrets sur la religion obligent les Eglises réformées de Nimègue à collaborer pour faire maintenir le culte mais avant cette démonstration d'entraide, il y a déjà eu des marques de fraternité entre les Eglises néerlandaise et wallonne. Dans le registre des mariages, en 1779, a lieu le mariage de Jacob Scheidius, pasteur de l'Eglise wallonne de Nimègue entre 1776 et 1792, avec Adriana Boonen. Ce dernier est célébré par le pasteur flamand Boonen, probablement de la famille de la mariée. Cette célébration montre un acte d'amitié de l'Eglise flamande envers l'Eglise wallonne. Réciproquement, l'orgue appartenant à la communauté wallonne est parfois prêté à cette dernière pour certains cultes. Cette information nous est donnée dans les procès-verbaux du consistoire lorsque l'orgue doit être réparé et que les Wallons ne désirent pas faire payer l'Eglise flamande alors qu'elle l'utilise aussi¹⁴⁷. Au même titre, dans la commanderie St Jean, certaines pièces sont utilisées par cette Eglise sans que cela ne pose un problème à la communauté wallonne. Cependant, la vacance de 1794 à 1797 a créé quelques difficultés de propriété sur une maison attenante à l'église, que l'Eglise flamande réclamait mais nous reviendrons sur ce sujet plus en détail. Malgré cet évènement-là, il y a une confiance qui règne entre ces deux Eglises car elles savent que leur communauté respective est mélangée entre l'Eglise wallonne et celle Flamande. Il y a moins de relation apparente avec l'Eglise hollandaise même si on retrouve tout de même de la confiance entre les deux Eglises. Pour donner un exemple concret, lors du contexte troublé de la guerre fin 1794, l'Eglise wallonne craint pour ses effets, livres et argenterie, et décide de les mettre en sûreté chez les marguilliers de l'Eglise Hollandaise¹⁴⁸. Cette Eglise reposant sur de solides bases a évidemment résisté à la guerre et a pu rendre les affaires de l'Eglise wallonne lors de son retour en 1797. Il n'y a donc pas de conflit apparent ou du moins constant entre les Eglises réformées néerlandaises du fait de la proximité théologique et de ces communautés mixtes se retrouvant dans ces trois Eglises. Il y a ici une preuve de l'assimilation religieuse de l'Eglise wallonne qui n'a plus ici, contrairement à la période du Refuge, une fréquentation strictement francophone.

¹⁴⁷ AR Nimègue, 3-5 Notulen van de vergaderingen van de kerkeraad... Op. Cit. AC 17 février 1811, art. 2.

¹⁴⁸ Ibid. AC 10 octobre 1794.

Concernant les autres communautés religieuses, il y a moins d'interactions. On retrouve l'Eglise luthérienne de Nimègue dans des relations avec celle wallonne durant la période étudiée mais c'est principalement pour des députations auprès du Roi et de la Reine de Hollande entre 1806 et 1810. La raison est que lors de l'arrivée du couple royal à Nimègue, les Eglises protestantes se rangent derrière le pasteur wallon qui est le seul à pouvoir parler français avec Louis Ier « Bonaparte », et ainsi faire valoir leurs intérêts et leur présence. On retrouve à trois reprises ce genre de députation protestante avec le pasteur wallon à sa tête¹⁴⁹. Pour l'Eglise catholique, il n'y a aucune interaction durant la période étudiée et cela du fait de la non-proximité religieuse mais aussi à cause du statut des catholiques dans les Pays-Bas avant le royaume de Hollande. Les catholiques étaient tolérés mais marginalisés et interdits des fonctions publiques et de certaines professions jusqu'à l'intervention de Louis Ier qui apporte une égalité religieuse. Il est important de noter toutefois que les catholiques étaient assez nombreux dans la province de Gueldre mais qu'on les retrouvait plus dans les zones rurales. Les relations avec les autres Eglises à Nimègue sont donc plurielles mais la communauté wallonne a une affinité naturelle avec les Eglises réformées. Evidemment les relations sont plus importantes au niveau du synode wallon mais ces dernières sont exprimées à plusieurs reprises durant les évènements révolutionnaires aussi bien à Nimègue que dans l'institution synodale.

1.3.3. Avec l'autorité civile

Les interactions avec l'autorité civile sont d'ordre formelles. Les Eglises wallonnes ont le droit de se constituer et d'être représentés, et ces dernières ne peuvent exister que par l'aide financière apportée par la magistrature de la ville et mis en place par la République des Provinces-Unies. C'est dans ce constat-là, qu'il y a une certaine fidélité des Eglises wallonnes envers l'autorité civile représentée par l'autorité du Stadhouder. Pierre Mounier dans son discours évoque cette fidélité à travers les députations : « Cette démarche toujours accueillie avec bienveillance et distinction par l'illustre Maison d'Orange si attaché à nos Eglises, ne manqua

¹⁴⁹ Ibid. AC 31 août 1806 art. 2 ; AC 8 mars 1807 art. 4 ; 21 août 1808 art. 2.

qu'une seule fois, en 1788, après la victoire des Orangistes sur le parti patriote »¹⁵⁰. Les députations portent les marques de la reconnaissance des Eglises wallonnes pour la protection qu'ils bénéficient grâce au Stadhouder de la Maison d'Orange durant le XVIIIe siècle. Cette relation est souvent très proche notamment dans le choix des chapelains d'origine wallonne pour l'ambassade à Paris, ou bien le pasteur Jean Royer qui a été au milieu du siècle, le chapelain du Stadhouder comme le montre Pauline Duley-Haour dans son article sur les relations entre les Provinces-Unies et les Eglises du Désert¹⁵¹. Cette fidélité est pourtant mise à rude épreuve durant la Révolution et pendant la valse des régimes, pourtant, les Eglises wallonnes ne décident pas d'un camp et choisissent de ne pas se mêler de politique afin de garder leurs avantages et leur intégrité : « Du reste, comme une assemblée d'Eglise ne peut dispenser de 'rendre à César ce qui est à César', quand même ce César n'est pas celui de ses sympathies, le Synode, pendant les années de la révolution, dut bien offrir successivement l'hommage d'une telle députation à l'assemblée nationale, au Grand-Pensionnaire, au roi Louis, au duc de Plaisance »¹⁵². Par un souci d'apolitisme, les Eglises wallonnes se sont accoutumées aux différents régimes entre 1787 et 1813 afin de promouvoir une fidélité à l'Etat et ainsi protéger ce privilège wallon, bien que ces derniers soient malmenés par les nombreuses réformes de la République batave, du Royaume de Hollande, et de l'Empire français. Pierre Mounier s'interroge d'ailleurs de ne trouver dans les synodes « aucune trace de quelque émotion produite par la proclamation d'un système qui changeait du tout au tout la position de nos églises »¹⁵³. Le synode avait à cœur de ne pas se mêler de la politique de l'Etat, quel qu'il soit, mais les générations futures de pasteurs de l'après Napoléon ont fustigé les « dévastations révolutionnaires » et l'ingérence française, et dans le même temps prôné ce stoïcisme des Eglises wallonnes.

Nimègue participa à des députations et accueilli de nombreuses fois au sein de sa communauté wallonne l'arrivée de chefs d'Etat mais c'est avec la magistrature que ces relations restent les plus importantes. Comme nous l'avons déjà

¹⁵⁰ NIJHOFF, *Bulletin de la commission...* Op. Cit. Vol. 4. p. 231.

¹⁵¹ KRUMENACKER Yves, *Entre Calvinistes et Catholiques, les relations religieuses entre la France et les Pays-Bas du Nord (XVIIe-XVIIIe siècle)*, DULEY-HAOUR Pauline, 'Les Provinces-Unies et le soutien aux protestants de France au XVIIIe siècle', Presses Universitaires de Rennes, 2010, pp. 331-343.

¹⁵² NIJHOFF, *Bulletin de la commission...* Op. Cit. Vol. 4. p. 231.

¹⁵³ Ibid. p. 236.

mentionné dans l'étude de la communauté religieuse, bon nombre de membres wallons exerçaient des responsabilités au sein du conseil de la ville, et souvent étaient membres du consistoire. De cette façon, le dialogue était constant entre l'Eglise wallonne et la magistrature. Pourtant, ce dialogue devint de plus en plus compliqué durant la période étudiée. Déjà parce que la survie de l'Eglise wallonne était constamment remise en cause dès les temps troublés, mais surtout parce que la République batave avait à cœur de démonter cette institution de magistrats dans un but de centralisation du pouvoir. Accompagnée de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, cette réforme de la magistrature entraîna de nombreux désaccords et interrogations entre l'Eglise wallonne et la ville de Nimègue, notamment sur la question de la pension accordée au pasteur. Les honoraires du ministre devaient être pris en charge à partir de 1796 par le gouvernement mais la lenteur administrative, le contexte instable et la faillite économique des Pays-Bas entraîna des longues attentes pour la communauté wallonne et la peur que l'Eglise disparaîtse. Ce sont les relations avec le synode qui permit de redresser l'Eglise le temps que le contexte s'arrange. Cet exemple de relation qui est montré à travers la période révolutionnaire est assez unique et montre bien l'impact de cet évènement qui sera détaillé dans la partie suivante. Le maintien de bonnes relations et d'une communication directe avec la magistrature était donc d'une importance capitale pour l'Eglise wallonne de Nimègue car ses finances ne pouvaient lui permettre de maintenir un pasteur à sa charge. C'est donc par ses trois types de relations, synodales, religieuses et civiles que se constituent ce mémoire sur cette communauté wallonne dans la ville de Nimègue. Il est important de se consacrer à définir ces relations et à montrer dans quel cadre elles s'entretiennent.

D'un point de vue général, cette partie consacrée à une histoire de l'Eglise wallonne de Nimègue a permis de rassembler de nombreuses informations et analyses afin de construire la mémoire de cette Eglise mais aussi son fonctionnement, la vie communautaire et ses interactions. A travers cela, il est plus simple d'envisager l'étude précise de cette communauté dans la période révolutionnaire de 1787 à 1813 afin de montrer comment sa mémoire évolue, comment son fonctionnement et sa communauté sont impactés et enfin comment elle y fait face.

2. L'Eglise wallonne de Nimègue dans la tourmente révolutionnaire (1787-1799)

La période révolutionnaire est considérée d'une différente manière aux Pays-Bas qu'en France. Là où la Révolution française éclate en 1789, ce n'est qu'en 1795 que la Révolution batave commence avec la « libération » par la France. Pourtant, l'expérience révolutionnaire est plus ancrée chez les Néerlandais que chez les Français, ces derniers étant déjà dans un régime républicain et surtout ayant déjà vécu une révolution contre le stadhouder en 1780. La révolution patriote prend fin en 1788 mais pendant sept ans, le pouvoir du prince de la Maison d'Orange est confronté aux demandes de réformes. Lorsque la république batave est proclamée, une ferveur républicaine se répand dans toutes les provinces néerlandaises mais rapidement l'illusion se dissipe à la vue de la crise économique et de l'instabilité politique du régime parlementaire qui n'a plus à sa tête le pouvoir exécutif du stadhouder. L'Eglise wallonne de Nimègue a vécu tous ces évènements que l'on délimite pour cette partie de 1787 à 1799, la raison est que la première date correspond à la fin des patriotes dans les Provinces-Unies mais aussi au début de la tolérance religieuse en France, tandis que 1799 correspond au coup d'état du 18 brumaire par Napoléon Bonaparte, et le début d'une ingérence française plus soutenue qui aboutit à la fin du régime en 1806. Pour l'Eglise wallonne de Nimègue, elle subit dans cette période de nombreuses évolutions et épreuves à travers la tourmente révolutionnaire. La fin du XVIII^e siècle a failli lui être fatale et c'est que nous allons détailler dans cette partie.

2.1. Une situation compliquée avant la Révolution batave (1787-1794)

2.1.1. La fin de la révolte patriote et le retour du Stadhouder au pouvoir

Le XVIII^e siècle est considéré comme une période de déclin pour les Provinces-Unies. La crise économique touche les villes portuaires de Hollande et la marine hollandaise, fleuron de sa puissance, n'arrive plus à s'opposer à celle anglaise. La preuve en est avec la quatrième guerre anglo-hollandaise de 1780 à 1784 où la défaite néerlandaise permet au Royaume-Uni de récupérer des territoires dans les Indes orientales. Au niveau de la politique hollandaise, le constat n'est pas mieux. Les Provinces-Unies sont une fédération, chaque province est autonome avec les états provinciaux qui régissent l'exécutif et le représentatif de chaque province. A la tête de la république, il y a un pouvoir exécutif, le stadhouder, et législatif, les Etats Généraux, institution menée par les régents, des députés issus de l'aristocratie des provinces. Ces deux institutions agissent comme contre-pouvoir pour l'un et l'autre mais au XVIII^e siècle les stadholders de la Maison d'Orange prennent de plus en plus de pouvoir, jusqu'à rendre héréditaire ce statut. C'est principalement à cause de cette peur de voir la république se transformer en monarchie, que le mouvement des Patriotes éclate en 1780. Le parti des Patriotes est un groupe politique au sein des Etats Généraux qui se composent de commerçants et hommes d'affaires de la bourgeoisie. Ils déplorent le déclin économique et la fracture sociale de la république comme l'explique l'historien Kossmann : « Probably the regents and big bankers prospered, while the less important bankers, the merchants, the lower middle classes were seriously affected by the economic system (...). As a result social tensions increased considerably during the second half of the century, and it seems that it was precisely the declining middle class of merchants and industrialists that constituted the dynamic force in the political conflicts of the 1780s »¹⁵⁴. Ces Patriotes sont inspirés par les Lumières et par la guerre d'indépendance américaine, c'est

¹⁵⁴ KOSSMANN Ernst Heinrich, *The low countries 1780-1940*, Oxford: Clarendon Press, 1978, p. 39.

d'ailleurs par leur décision qu'ils entraînent la guerre contre l'Angleterre. Le parti devient majoritaire dans les années 1780 et entreprend de nombreuses réformes. Cependant cette politique parlementaire est confrontée aux prétentions du stadhouder Guillaume V d'Orange qui débouche sur un conflit ouvert et la fuite de ce dernier en Gueldre. Le parti patriote se radicalise rapidement et se rapproche même de la France dans sa lutte contre le Royaume-Uni. Pourtant en 1787, la république se déchire encore entre Patriotes et Orangistes, les partisans d'un retour du stadhouder. Cette instabilité profite au prince d'Orange qui grâce à l'aide militaire de la Prusse parvient à réassoir son autorité sur la Hollande, la province la plus révoltée. Cela sonne la fin de la période Patriote mais le mouvement lui ne meurt pas pour autant, porté par une bourgeoisie toujours envieuse envers l'aristocratie et luttant contre le despotisme du stadhouder. C'est à cette période que commence notre étude de l'Eglise wallonne de Nimègue car les Provinces-Unies sortent d'un conflit qui a impacté le synode wallon. Il est donc intéressant de voir ce « nouveau départ » de la république du stadhouder à travers la communauté wallonne de Nimègue.

Dans un premier temps, l'intervention militaire de la Prusse a un impact sur l'organisation synodale. En septembre 1787, le prochain synode doit se tenir à dans l'Eglise wallonne de Zieriksee, mais les Eglises synodales, dont Nimègue, reçoivent une lettre de la communauté en question qui demande l'ajournement de la réunion. Dans les procès-verbaux, la communauté wallonne de Nimègue la présente et y répond de cette manière :

« S'il ne convendroit pas dans les circonstances allarmantes et tumultueuses, où se trouve actuellement la République et la province de Zelande en particulier, de différer les synodes qui devroit s'assembler bientôt dans la ville de Zieriksee jusqu'au printemps prochain »

La compagnie a délibéré sur cette proposition mais comme avant que de se décider la-dessus, elle souhaiteroit connoître les intentions des autres Eglises de la Gueldre et notamment de celles de Zutphen et Arnhem y relativement, elle

s'assemblera de nouveau jeudi prochain pour arrêter sa réponse à la lettre susmentionnée. »¹⁵⁵

La ville de Ziériksée se trouve en Zélande à la frontière avec la province de Hollande, à quelques kilomètres de la Haye. C'est dans cette zone que s'est déroulée l'intervention de la Prusse bien qu'il n'y ait pas eu de combats. Mais à ce moment Ziériksée et l'organisation synodale ne le savent pas et réclament de la prudence. L'Eglise wallonne de Nimègue ne tient pas à se décider seule mais préfère en discuter avec les autres Eglises de Gueldre. On retrouve ici un fonctionnement en synode de province où les Eglises proche se concertent. Probablement poussé par le contexte, Nimègue rend son verdict à l'assemblée suivante :

« Bien que l'occasion de scavoir ce que les Eglises de la Gueldre précédemment nommées avoient résolus au sujet de la proposition contenues dans la lettre de l'Eglise synodale de Zieriksée, ait manqué à la compagnie, elle-même a pris ses conclusions sur les réponses à faire à cette lettre qui sera qu' « après avoir mûrement réfléchi sur la proposition faite par Mr. l'actuaire et ayant pesé les raisons alléguées pour l'appuier, nous n'avons pû nous persuader de la nécessité du délai demandé et qu'ainsi nous sommes d'avis que le synode doit être convoqué incessamment »¹⁵⁶

Malgré l'appui de l'actuaire¹⁵⁷ sur la proposition d'ajourner le synode, l'Eglise wallonne de Nimègue décide de ne pas suivre la démarche et demande la convocation du synode dans les plus brefs délais. Selon elle, le danger n'est pas apparent et la rigueur du synode est plus importante. Bon nombres d'Eglises pensent la même chose car lors de l'assemblée du 16 août 1787, Nimègue reçoit la convocation au synode, qu'elle décline, sûrement à cause de l'éloignement. Cette épisode présente l'organisation des Eglises wallonnes face à un contexte particulier qui se répètera encore une fois en 1795 et 1799. Malgré cela, on voit que la « souveraineté ecclésiastique » prédomine dans la communauté wallonne et que chaque Eglise défend sa position. Dans ce cadre-là, nombreuses étaient les

¹⁵⁵ AR Nimègue, 3-5 Notulen van de vergaderingen van de kerkeraad... Op. Cit. AC 5 août 1787 art. 2.

¹⁵⁶ Ibid. AC 9 août 1787 art. 2.

¹⁵⁷ L'actuaire est une fonction au sein du synode, il fait partie de la « Table » qui régit l'organisation synodale, les autres membres sont les modérateurs, les secrétaires et les archivistes élus pour trois ans au même titre que l'actuaire. Ce dernier se charge de l'exécutif du synode et des affaires externes.

Eglises qui ne voyaient pas l'intérêt de reporter le synode. Mais quand la tourmente révolutionnaire les frappe à nouveau à la fin du XVIII^e siècle, cette question de la tenue des synodes en contexte difficile revient en débat. En attendant à l'occasion du retour du stadhouder, une problématique tout autre intervient dans le synode suivant à Dordrecht en juin 1788. Les Eglises wallonnes s'interrogent sur la nécessité d'une députation pour célébrer le retour du prince d'Orange :

« Les Eglises de Dordrecht, de la Haye, de Leide, de Delft et de Vaals, ont demandé par instruction, que le synode nommât une commission, composée autant que possible de pasteurs et anciens de toutes les Provinces, autres Mrs. De la Table, pour témoigner à S. A. S. Monseigneur le Prince et selon le désir de l'Eglise de la Haye a S. A. R. Madame la Princesse d'Orange et de Nassau, de la part du synode, la joie que ses membres ressentent de l'heureuse révolution, qui a rendu a Monseigneur le Prince Stadhouder Héritaire l'exercice libre de ses droits, charges et prérogatives ; pour lui déclarer son attachement inviolable à la constitution actuelle, pour recommander les intérêts du synode, et ceux des Eglises qui le composent à sa puissante protection, et implorer sur sa Sérénissime personne, son Auguste Famille et ses pénibles travaux les plus précieuses bénédictions. Quoique tous les membres aient déclaré entrer dans les vues de ces Eglises, dont les différentes instructions exprimoient au naturel les sentiments de leur cœur, une pluralité de très peu de membres, dont les uns, arrêtés par le scrupule d'être taxés par leurs Augustes Souverains de s'ingérer dans les affaires politiques, et les autres craignant de voir leur conduite désapprouvée par leurs consistoires respectifs, a décidé que cette proposition sera renvoyée aux Eglises, comme le synode la renvoie par le présent article.

Les députés des Eglises de Dordrecht, de Lewarde, la Haye, Masstricht, Heusden, Vlissingue, Campen et Delft se sont fortement déclarés contre le renvoi, regardant cette députation comme devant être nommée par le synode siégeant, selon l'usage constant de ces sortes d'assemblées. »¹⁵⁸

Cette députation est problématique par son caractère politique et bien qu'il n'y ait que quelques Eglises qui se sont opposés, le synode est obligé de demander l'avis des Eglises wallonnes. Certaines dont celle de La Haye s'opposent à ce renvoi et donc s'opposent à la « souveraineté ecclésiastique » en désirant que le synode

¹⁵⁸ KB, *Livre synodal...* Op. Cit. S. Dordrecht, juin 1788, art. 4.

tranche sur ce sujet. La raison alléguée aux Eglises qui ne veulent pas de députation, c'est le fait de célébrer un évènement politique qui pourrait être mal interprété d'une part par le stadhouder qui a dû s'exiler, et de l'autre par une partie des membres de la communauté wallonne qui ont pu soutenir les actions des patriotes. L'Eglise wallonne fait face à un dilemme : faut-il communiquer sa fidélité au stadhouder après cette période difficile ou s'abstenir de peur de s'ingérer dans les affaires politiques ? Le consistoire de Nimègue ne fut pas présent lors de ce synode et donc n'a pas pu donner son avis. Cependant nous avons pu connaître sa position à travers le renvoi qui a été effectué et aussi le fait que l'Eglise de Nimègue doive convoquer le prochain synode en août. Cette dernière semble acceptée cette députation car avant le synode, elle reçoit une lettre de La Haye qui lui demande en tant qu'Eglise synodale de faire parvenir aux Eglises avant le synode, une circulaire sur l'objet en question¹⁵⁹. Ensuite début août 1788, de Balveren et Pels, respectivement ancien et diacre sont députés pour la commission chargée de célébrer le retour du stadhouder et la stabilité au sein des Etats-Généraux¹⁶⁰. Selon le synode de Nimègue qui débute le 28 août, cette députation confirme avoir été accueillie par le prince et la princesse d'Orange le « 6 de ce mois d'août »¹⁶¹. L'affaire est close de cette façon et la députation a bien lieu malgré la protestation de certaines Eglises. Ces dernières n'étant pas mentionnées, on ne peut pas identifier lesquelles avaient à cœur de protéger l'intégrité de la communauté wallonne face à la mémoire de la période Patriote. Les autres Eglises, majoritaires, désiraient faire parvenir cette députation afin de marquer leur fidélité dès le retour du stadhouder et ainsi continuer à être dans les bonnes grâces.

Les années suivantes d'autres députations ont lieu de la part du synode pour le mariage du prince héritier, le fils du stadhouder, en 1791. Nimègue participe à cette députation mais aussi à une réception en octobre 1791, quand la famille royale se rend dans la ville, députation composée de l'ancien Pieck, du receveur Weeninck et du diacre Vexmehr, dans le but de complimenter le mariage princier¹⁶². Ces exemples de députations montrent que même dans un contexte politique qui fait suite à une période troublée de la république, les Eglises wallonnes

¹⁵⁹ AR Nimègue, 3-5 Notulen van de vergaderingen van de kerkeraad... Op. Cit. AC 28 juin 1788, art. 3.

¹⁶⁰ Ibid. AC 2 août 1788, art. 2.

¹⁶¹ KB, *Livre synodal...* Op. Cit. S. Nimègue, août 1788, art. 47.

¹⁶² AR Nimègue, 3-5 Notulen van de vergaderingen van de kerkeraad... Op. Cit. AC 27 octobre 1791.

désirent montrer leur fidélité au stadhouder qui les a toujours protégées. Elles sont conscientes de leur statut particulier dans les Provinces-Unies et tiennent à garder intact cette identité wallonne, mais pour cela il faut entretenir de bonnes relations avec le pouvoir en place. Nimègue participe évidemment à cela mais à une relation particulière avec le stadhouder, ce dernier s'étant réfugié en Gueldre durant la révolte Patriote, il n'est pas anodin que la famille royale se déplace de nouveau dans cette province qui lui a été fidèle. La communauté wallonne de Nimègue en fait partie et donc n'a pas hésité à députer des membres du consistoire pour les accueillir. Le stadhouder réaffirme son pouvoir à partir de 1788, et l'Eglise wallonne réaffirme sa loyauté, en évitant toutefois de s'ingérer dans les affaires de l'Etat.

2.1.2. Le ministère du pasteur Scheidius

Pour recentrer l'étude à Nimègue et sa communauté wallonne, il faut s'intéresser au ministère du pasteur Scheidius et notamment la fin, dans le but de comprendre comment l'Eglise wallonne de Nimègue a-t-elle enduré aussi difficilement cette période révolutionnaire. Cette fin de ministère témoigne de la difficulté que va connaître cette communauté wallonne sous la république batave. Le pasteur Jean Scheidius est présent à Nimègue depuis 1776, il remplaça Daniel Maillart de Pleinchamps qui était en fonction depuis 1727. Ces deux ministères assez longs montrent une certaine stabilité dans l'Eglise wallonne, mais pourtant celui de Scheidius se termine par des absences répétées et un départ formel en 1792. En 1789, le pasteur fait savoir au consistoire et à la magistrature qu'il doit s'absenter pour aller desservir la chapelle de l'ambassade hollandaise à Paris :

« N. T. C. F. Mr Scheidius, ayant obtenu de la part du N. et T. V. Magistrat la permission de s'absenter pendant trois années pour aller desservir la chapelle de L. L. H. H. P. P. à Paris et étant à la veille de son départ a communiqué à la ven. Compagnie, que de l'aveu du sus dit magistrat il a fait choix pour faire remplir ses fonctions pendant son absence de la personne de Mr Koenig, dit le Roi, actuellement Pasteurs de la congrégation Réformée à Annonay dans le Haut-Vivarais. La

compagnie approuve cet arrangement, et sensible aux vœux, que le sus dit pasteur a formé en sa faveur, elle lui souhaite la bénédiction du Seigneur »¹⁶³

Scheidius remplace le pasteur Marron, chapelain de l'ambassade depuis 1782 qui en plus de démissionner de sa charge, quitte les Eglises wallonnes comme attesté dans le synode d'Haarlem en septembre 1789¹⁶⁴. Il s'installe définitivement à Paris et fonde ensuite l'Eglise réformée de Paris qui a eu une certaine importance dans l'histoire du protestantisme sous la Révolution. Les raisons de sa démission et son installation en France sont dues aux répressions antipatriotes qui sévissent en 1787. Le pasteur Marron étant très proche des idées du parti, il profite de l'édit de Tolérance pour s'installer à Paris et créer la première Eglise réformée de l'après révocation de l'Edit de Nantes. Il est mentionné par Gwenaëlle Lieppe dans son étude sur la chapelle de l'ambassade de Hollande, comme l'un des pères de cette « filiation » entre l'Eglise wallonne et les huguenots de Paris¹⁶⁵. Jean Scheidius le remplace à cette charge réservée à des pasteurs wallons mais il n'a pas eu la même influence que son prédécesseur. La tolérance religieuse étant officialisée en 1787 et la liberté de culte proclamée en 1789, les huguenots parisiens n'ont plus besoin de venir assister en secret au culte dans l'ambassade même si cela fut utile pendant de longues années sous la persécution. Le pasteur Scheidius ne quitte pas officiellement sa charge à Nimègue et c'est pour cela qu'il met à disposition un remplaçant, grâce à son réseau, du nom de Koenig, dit le Roi, ce dernier étant un pasteur français venant du Haut-Vivarais. Cependant, pour des raisons inconnues, le pasteur Koenig ne se présenta jamais, peut-être un désistement ou alors est-il décédé en cours de route. Face à cela, l'Eglise de Nimègue s'est retrouvée sans pasteur pour la communauté wallonne. Mais en mars 1790, un pasteur nommé Jean Alexandre Rang qui séjourne dans la ville depuis décembre 1789 accepte, après demande du consistoire et approbation de Scheidius, de remplacer le ministre absent :

« Le pasteur de cette Eglise ayant fait choix de la personne de Mr Rang, ci-devant pasteur de quelques Eglises en France, pour remplir les fonctions pendant

¹⁶³ Ibid. AC 30 août 1789, art. 4.

¹⁶⁴ KB, *Livre synodal...* Op. Cit. S. Haarlem, septembre 1789, art. 16.

¹⁶⁵ KRUMENACKER Yves, *Entre Calvinistes et Catholiques, les relations religieuses entre la France et les Pays-Bas du Nord (XVIIe-XVIIIe siècle)*, LIEPPE Gwenaëlle, ‘La Chapelle de l'ambassade de Hollande à Paris au XVIIIe siècle – Vecteur du soutien aux protestants de France’, Presses Universitaires de Rennes, 2010, pp. 367-388.

son absence du défaut de Monsieur le Pasteur Koenig, dit le Roi, qui n'a pas satisfait à l'engagement qui l'avoit contracté avec lui et le sus-dit Mr Rang étant arrivé dans cette ville, ou il a séjourné depuis la fin de décembre dernier, Monsieur van Gradenran a produit dans cette séance une résolution du noble et très vénérable magistrat qui venait de lui être remises... »¹⁶⁶

C'est un coup de chance pour l'Eglise wallonne de Nimègue étant sans pasteur depuis les absences de Scheidius. La raison de la présence de Rang en Gueldre n'est pas détaillée mais il semble attaché à rester au service des Eglises wallonnes, comme l'atteste un article du synode de La Brille en 1791, où il accepte la vocation pour desservir l'Eglise d'Utrecht¹⁶⁷. Le synode wallon est déjà au courant de la présence à Nimègue de Rang comme pasteur suffragant¹⁶⁸, noté dans celui de Leeuwarden en septembre 1790. Cela a d'ailleurs provoqué un mécontentement de la part du synode envers l'Eglise wallonne de Nimègue car ce dernier devait signer le règlement au sujet des ministres étrangers qui desservent une Eglise wallonne mais Nimègue n'avait aucun exemplaire de ce règlement. La remarque est remontée jusqu'à l'Eglise qui dut se défendre sur un simple oubli. Le pasteur Rang s'est quant à lui officialisé comme pasteur de l'Eglise de Nimègue par sa présence au synode d'Arnhem en mai 1791¹⁶⁹. Cependant comme mentionné plus haut, ce dernier va desservir l'Eglise d'Utrecht fin 1791, quittant de fait sa fonction de ministre remplaçant à Nimègue. Cela coïncide avec les trois années de service à la chapelle de l'ambassade que le pasteur Scheidius devait faire à partir de 1789. Ce dernier est bien présent à Nimègue pendant quatre mois entre novembre 1791 et février 1792 mais il informe le consistoire qu'il doit repartir à Paris :

« N. T. C. F. Mons. Scheidius Pasteur de cette Eglise, qui a fait parmi nous un séjour de quatre mois, durant lequel il a rempli lui-même les fonctions de Saint-ministre, a notifié à la Compagnie qu'il est sur le point de retourner à Paris pour y finir sa mission dans la Chapelle de L. L. H. H. P. P. Les Etats Généraux des Provinces Unies et il nous a rendu compte des arrangements qu'il a pu prendre avec l'agrément du N. et T. V. Magistrat de cette ville, pour le service de l'Eglise pendant

¹⁶⁶ AR Nimègue, 3-5 Notulen van de vergaderingen van de kerkeraad... Op. Cit. AC 11 mars 1790, art. 2.

¹⁶⁷ KB, *Livre synodal...* S. La Brille, septembre 1791, art. 43.

¹⁶⁸ Est dit « suffragant » la personne qui exerce un ministère pastoral par délégation.

¹⁶⁹ KB, *Livre synodal...* S. Arnhem, mai 1791, art. 57.

son absence. La Compagnie a reçu cette notification avec regret et elle accompagne le sus dit pasteur de ses vœux »¹⁷⁰

Nous ne connaissons pas la nature de cette mission qui dure depuis trois années, mais nous pouvons imaginer qu'il entreprend la même fonction que son prédécesseur Marron dans l'attente d'un remplaçant. Le pasteur Scheidius revient de Paris en août 1792 mais encore une fois il apprend au consistoire le 16 septembre 1792 que l'Eglise de Delft lui a proposé une vocation, que ce dernier a accepté. Il démissionne le 30 septembre et ce n'est que le 21 juillet 1793 que le nouveau pasteur Jacob Gabriel Pierre Certon est installé dans l'Eglise wallonne de Nimègue. En quatre ans, la communauté wallonne de Nimègue a vécu les nombreuses absences du pasteur Scheidius et un remplacement assez inattendu. Durant les périodes sans pasteurs entre 1792 et 1793, le consistoire était toujours présent mais bien moins actif et la communauté wallonne a probablement dû assister au culte de l'Eglise flamande ou de l'Eglise hollandaise. Cela faisait de nombreuses années que l'Eglise wallonne de Nimègue n'avait pas connu une instabilité du ministère de façon si longue. La communauté a dû s'adapter et donc perdre cette autonomie religieuse qu'elle avait depuis le début du XVIII^e siècle. Malheureusement, le ministère du pasteur Certon ne va pas ramener une dynamique dans l'Eglise car la guerre va lui porter un coup fatal.

2.1.3. La guerre aux portes de l'Eglise

La France révolutionnaire est en guerre depuis 1792 contre les Provinces-Unies dans le cadre de la première coalition. Cependant les premières années de la guerre sont calmes pour la république néerlandaise, car la France est occupée à repousser l'invasion sur le sol national qui entraîne la proclamation de la 1^{ère} République française, le 22 septembre 1792 après la bataille de Valmy. Ensuite, durant la Terreur, les révolutionnaires envahissent les Pays-Bas du Sud sous domination autrichienne. Ce n'est que vers la fin de l'année 1794, que les Français menacent aux frontières les Provinces-Unies, alliés de circonstances au Saint-Empire, à la Grande-Bretagne et à la Prusse. Les événements qui précèdent

¹⁷⁰ AR Nimègue, 3-5 Notulen van de vergaderingen van de kerkeraad... Op. Cit. AC 26 février 1792, art. 3.

l'invasion française mettent l'Eglise wallonne de Nimègue dans une position difficile depuis le départ du pasteur Scheidius. La menace de plus en plus présente d'une invasion dans le territoire néerlandais oblige le consistoire wallon à se séparer afin de prévoir aux risques de la guerre.

Jacob Certon est le pasteur qui succède en 1793 à Jean Scheidius dans l'Eglise wallonne de Nimègue. Son ministère est court et marque le début de l'arrêt de l'activité de la communauté wallonne durant les trois années de vacances entre 1794 et 1797. Certon est un jeune pasteur au moment de son ministère à Nimègue, sa première apparition dans l'Eglise wallonne date du synode d'Haarlem en 1789 où il se présente à l'examen :

« Le Sr. Jacob Gabriel Pierre Certon s'est présenté au synode pour y donner son nom et a demandé de subir à celui de Goes l'examen préparatoire, demande qui lui a été accordée sur les témoignages avantageux qu'il a produits : l'Eglise de Leide ayant certifié qu'il a été membre de l'Eglise depuis plus de deux ans, celle de Goes aura soin de lui envoyer texte au tems prescrit par nos Reglemens. »¹⁷¹

Jacob est donc probablement originaire de Leyde dans la province de Hollande. Au synode suivant à Goes, il est admis comme proposant, dernière étape avant d'accéder au ministère. Il vient d'une famille de pasteur, son père étant celui de Rotterdam durant la période révolutionnaire, et le 21 juillet 1793, il est installé dans l'Eglise wallonne de Nimègue¹⁷². Il n'y a pas d'événements majeurs entre l'automne 1793 et l'été 1794 mais il semble plutôt apprécié par la communauté. Les problèmes arrivent avec une lettre de l'Eglise de Tholen en septembre 1794 :

« Lecture a été faite de deux lettres, l'une par laquelle l'Eglise de Tholen communique que le synode d'automne qui devait s'assembler dans son sein ne se tiendra pas à cause des circonstances critiques où se trouve le pays et la province de Zélande en particulier. »¹⁷³

L'Eglise de Tholen décide que le synode n'aura pas lieu à cause de la guerre, nous sentons à travers cette lettre que le risque est plus présent qu'en 1787 lors

¹⁷¹ KB, *Livre synodal...* Op. Cit. S. Haarlem, septembre 1789, art. 12.

¹⁷² AR Nimègue, 3-5 Notulen van de vergaderingen van de kerkeraad... Op. Cit. AC 21 juillet 1793, art. 2.

¹⁷³ Ibid. AC 14 septembre 1794.

de l'intervention militaire de la Prusse. Cette décision ne reçoit aucune opposition apparente de la part des Eglises wallonnes. La Révolution française de 1789 et encore moins la loi du retour de 1790 qui octroie des droits et indemnisations aux descendants de réfugiés huguenots revenant en France, n'a eu de répercussions dans le synode wallon. Sûrement qu'au sein de la communauté wallonne, il y a eu des départs mais ces derniers n'ont pas eu d'échos au sein des Eglises wallonnes. Les historiens Birnstiel et Cabanel, ayant étudié la loi du retour, ont montré que ces évènements n'ont pas eu une grande portée chez les descendants du Refuge huguenot mais que le mouvement vers la France fut le fruit d'initiatives individuelles et opportunistes. Birnstiel note cependant que le rétablissement du culte protestant en France eu l'effet d'un « catalyseur puissant qui provoqua la division des communautés huguenotes du Refuge en deux camps : d'un côté, les rémigrés qui prouvèrent que pour eux la France n'avait jamais cessé d'être le principal point de repère culturel et politique, et de l'autre la grande majorité des huguenots assimilés qui se fondirent dans la masse »¹⁷⁴, détruisant ainsi l'esprit du Refuge huguenot et accentuant de fait l'assimilation. Le synode wallon, ne prêtant pas grand intérêt à ces évènements politiques étrangers, démontre son attachement aux Provinces-Unies. C'est aussi pour cette raison que la guerre et l'invasion imminente française provoquent quelques préoccupations chez les Eglises wallonnes.

L'Eglise wallonne de Nimègue ou du moins sa communauté devait forcément être au courant de cette guerre au vu des responsabilités politiques de certains de ses membres. C'est probablement la lettre de l'Eglise de Tholen qui a dû l'inciter à prendre des mesures éventuelles contre cette menace car quelques jours plus tard, l'assemblée du consistoire évoque cela dans un procès-verbal :

« Le pasteur ayant donné à connoître que sur les circonstances critiques où le pais et nommément cette province se trouvait, il jugeoit etoit convenable de penser à mettre en lieu de sûreté les livres et les papiers de conséquence appartenant à l'Eglise

¹⁷⁴ Eckart Birnstiel, « le retour des huguenots du Refuge en France, de la Révocation à la Révolution », *BSPHF*, 135, 1989, pp. 763-790, p. 790.

L'assemblée a nommé Mess. Certon, van Gend et Moorees pour prendre les informations nécessaires à ce sujet »¹⁷⁵

Les circonstances exceptionnelles de la guerre demandent des mesures pour mettre en sécurité les propriétés de l'Eglise qui lui permettent d'exister. Cependant c'est durant cette même assemblée que le pasteur Certon apprend au consistoire que l'Eglise de Delft lui a envoyé une vocation pour servir sa communauté, ce que ce dernier a accepté au grand dam de l'assemblée qui a commissionné une députation pour lui prier de rester. Malheureusement pour l'Eglise wallonne de Nimègue, cela n'aboutit pas et le pasteur Certon démissionne le 19 octobre 1794. Cette date correspond également à la coupure dans les procès-verbaux du consistoire qui entraîne la période de vacance. Cette corrélation d'événements a été assez défavorable à l'Eglise wallonne de Nimègue qui perd son pasteur et son consistoire dans un moment critique. Pourtant, dans une assemblée précédente, le 10 octobre 1794, la commission chargée des effets de l'Eglise annonce que l'Eglise Hollandaise accepte de mettre en sûreté les objets importants : effets, livres, argenteries. Cet acte est salvateur car il a permis à l'Eglise wallonne de Nimègue de se reconstituer quelques années plus tard quand les temps se sont calmés. Mais pour l'instant, fin 1794, la période est critique pour la communauté wallonne qui se retrouve sans pasteur et sans consistoire et est vouée à disparaître.

2.2. Une Eglise amenée à disparaître (1794-1797)

2.2.1. La vacance de l'Eglise

Après la victoire décisive à Fleurus le 26 juin 1794 et l'occupation de la Belgique, l'armée révolutionnaire mené par le général Pichegru continue la guerre en Hollande à l'automne 1794. Profitant du gel de la Meuse et du Rhin, l'armée de Pichegru entre à Amsterdam le 19 janvier 1795 et capture la flotte hollandaise le 23 janvier. Le stadhouder Guillaume V est obligé de s'exiler en Angleterre et dans

¹⁷⁵ AR Nimègue, 3-5 Notulen van de vergaderingen van de kerkeraad... Op. Cit. AC 25 septembre 1794.

de nombreuses villes des soulèvements Patriotes se font. Le comité municipal d'Amsterdam prend le contrôle de la ville « au nom de la République batave »¹⁷⁶. Les Français sont accueillis en libérateurs mais rapidement face aux exigences et à l'arrogance de la France, le désenchantement est présent dans la jeune république batave. La principale raison est que cette volonté libératrice des Français s'accompagne d'un opportunisme économique comme l'explique Kossmann : « The attitude of the French Themselves rendered a social revolution impossible: the only benefit we can derive from the Netherlands, wrote the French minister at The Hague in 1795, is the credit of its capitalist »¹⁷⁷. La France voit les Pays-Bas comme une banque et un peuple de marchands, ils espèrent, par une alliance, renflouer leurs caisses vides et contracter des prêts. Cependant, ils ne savent pas que la situation de la Hollande à ce moment-là est catastrophique sur le plan politique mais aussi sur le plan économique qui est la principale raison de cette volonté réformatrice des Patriotes se faisant maintenant appelés Bataves. Les exigences françaises ne sont pas attendues : « Afin d'être reconnue et de jouir de son indépendance, la république sœur doit consentir à partager avec la France le port de Flessingue, à payer une indemnité de cent millions de florins, à entretenir les soldats français cantonnés en Hollande et à confier le commandement en chef des armées à un général de la grande République. De même seront cédés les territoires de Maastricht, Venlo, et la Flandre hollandaise, dont les places fortes seront détruites »¹⁷⁸. Les demandes sont sévères et la francophilie de certains bataves laissent place à une amertume. La méfiance et le mécontentement ne font que s'accroître entre les deux républiques sœurs dans les années suivantes. C'est un véritable « bras de fer » qui s'engage entre l'opiniâtreté batave et l'arrogance française, considérant son allié comme un néophyte en matière de liberté, oubliant de fait le passé républicain des Provinces-Unies. L'agent des finances, Gogel, chargé de négocier la vente des biens d'Eglises français et émigrés en Hollande, face aux exigences de la France, aurait prononcé la phrase : « qu'on nous envahisse donc ! »¹⁷⁹. Les relations sont donc tendues et les indemnités de guerre à hauteur de 100 millions de florins restent longtemps une préoccupation de la

¹⁷⁶ SCHAMA Simon, *Patriots and Liberators, Revolution in the Netherlands, 1780-1813*, Londres, Collins, 1977, p. 191.

¹⁷⁷ ¹⁷⁷ KOSSMANN, *The low countries...* Op. Cit. p. 82.

¹⁷⁸ JOURDAN Annie, 'la république batave et le 18 brumaire', *Annales historiques de la Révolution française*, n°318, 1999, pp. 755 – 772, p. 757.

¹⁷⁹ Ibid. p. 760.

république batave, amenant des difficultés financières et se rapprochant de la banqueroute. Selon Schama, le traité de La Haye exposant les demandes de la France est « un document de pure extorsion (...) l'arrêt de mort de la République batave »¹⁸⁰. La France est aussi dans une situation économique critique et espère se reposer sur ses conquêtes militaires à travers des traités avantageux. La République batave n'est pas la seule, la Suisse et l'Italie du Nord connaissent le même résultat. La France par ses exigences met à mal la souveraineté batave et ses réformes, les relations à partir de 1795 et ce même durant l'époque napoléonienne ne sont qu'une succession de malentendus, de méfiances et d'ingérences.

Pour en revenir à notre sujet, il faut s'intéresser à la situation du synode wallon et de l'Eglise wallonne de Nimègue, bien que sans consistoire, durant les premières années de la République batave. Dans un premier temps, la guerre est venue jusqu'à Nimègue comme le montre le pasteur Hordijk dans son discours : « Ainsi le Seigneur de l'Eglise sauva son peuple pendant les grands désastres, causés par les armes de Louis XIV en 1672 (Turenne) et en 1702, (Bousiers) comme plus tard en 1794 (Souham). (...) On voit encore aujourd'hui les boulets de 1794 dans les murs du presbytère, qui date de 1196. »¹⁸¹. Le pasteur fait ici référence au général français Souham qui prend part le 2 octobre 1794 à la bataille d'Aldenhoven, puis le 9 octobre à la bataille de Bois-le-Duc, deux lieux proches de Nimègue. La ville a pu être touché par une bataille ou un siège et le pasteur précise en plus que le bâtiment de la place Française a été touché par un boulet de canon. Cela ne paraît pas anodin au vu de la position en hauteur de la commanderie St Jean même si aujourd'hui après les rénovations, il n'y a plus de traces de la guerre¹⁸². Dans les années suivantes, l'Eglise wallonne de Nimègue est absente de toutes décisions synodales ou consistoriales mais un petit texte dans les procès-verbaux explique la situation de l'Eglise à ce moment :

« N.B. cette lacune depuis le 19 octobre 1794 jusqu'en mars 1797 provient de ce que depuis la première de ces époques jusqu'à la seconde notre église a été sans pasteur et pour ainsi dire sans consistoire, à l'exception de 3 membres

¹⁸⁰ ¹⁸⁰ SCHAMA, *Patriots and Liberators...* Op. Cit.

¹⁸¹ PERK, *Cinq jours à Nimègue...* Op. Cit. p. 86

¹⁸² Pour démontrer cela, j'ai inspecté plusieurs fois le bâtiment qui abrite maintenant un restaurant, mais je n'ai pas trouvé d'impact d'un boulet de canon.

nommés dans l'article ci-dessous, les seuls demeurés fidèle à leur poste (après la transition de 1795) qui par la démarche vigoureuse qu'ils firent en 97, de concert avec leurs nouveaux collègues, ont procuré la conservation de cette église et le rétablissement du culte »¹⁸³

Les trois membres nommés sont l'ancien Henri Jean Weeninck, le receveur Henri Pierre Godefroy Quack et le diacre Conrade Moorees. Grâce à ces trois personnes, l'Eglise a pu renaître en 1797 mais, avant cela, ils ont probablement dû s'occuper des différentes activités de la communauté wallonne comme la diaconie et l'assistance aux pauvres. C'est notamment eux qui ont fait parvenir des lettres d'excuses aux synodes de La Haye en septembre 1795, et de Verre en mai 1797, pour faire part de leurs absences. La période de vacance de l'Eglise entre 1794 et 1797 est donc une période vide d'activité même si certains membres du consistoire entament des démarches pour reconstituer la communauté wallonne afin d'éviter la disparition complète. Les membres de cette communauté, bien qu'ils soient intégrés dans la ville et qu'ils assistent au culte flamand ou hollandais, désirent retrouver leur Eglise afin de conserver cette identité particulière.

Il y a évidemment peu d'informations sur les premières années de la République batave dans l'Eglise wallonne de Nimègue mais à travers le synode wallon, nous pouvons remarquer quelques dissidences et problèmes relationnels. Déjà en septembre 1795, l'Eglise de Deventer informe le synode de La Haye que son pasteur J. H. Pareau a été « détaché de son Eglise par la Municipalité de cette ville »¹⁸⁴. Même affaire pour l'Eglise de Berg Op Zoom en septembre 1797 qui annonce au synode de Zwolle la difficulté de faire accepter un nouveau pasteur par les « représentants de leur Province »¹⁸⁵. Cette difficulté dans la relation entre Eglise wallonne et magistrature, vitale pour la communauté wallonne, vient de l'épuration qu'a connu l'administration des provinces à l'avènement des Bataves, afin d'éradiquer tout sentiment fédéraliste et Orangiste¹⁸⁶. Cette relation fut bouleversée comme le montre Pierre Mounier dans son discours : « Sous le régime qu'on travaillait à démolir c'étaient les Magistrats, souverains dans leurs villes qui avaient pourvu aux besoins du culte et au traitement des pasteurs. (...) Après de

¹⁸³ AR Nimègue, 3-5 Notulen van de vergaderingen van de kerkeraad... Op. Cit.

¹⁸⁴ KB, *Livre synodal...* Op. Cit. S. La Haye septembre 1795, art. 63.

¹⁸⁵ Ibid. S. Zwolle septembre 1797, art. 54.

¹⁸⁶ Partisans d'un retour du Stadhouder au pouvoir.

longs embrouillements, pendant lesquels nombre de places de pasteur à remplir furent laissées vacantes, les traitements devinrent une charge de l'Etat »¹⁸⁷. Mais avant que la séparation de l'Eglise et de l'Etat posât une difficulté au synode quand elle fut instituée, c'est bien cette mésentente entre la nouvelle magistrature batave et les pasteurs wallons, le centre des problèmes rencontrés par les Eglises wallonnes. Il est utile de rappeler que, comme pour l'Eglise wallonne de Nimègue, de nombreux membres wallons pouvaient avoir eu des responsabilités dans la magistrature des Provinces-Unies. Même si nous n'avons pas de sources concernant celle de Nimègue, nous pouvons imaginer que certains membres de cette communauté ont pu être inquiétés par leurs responsabilités dans cette dernière. En 1796, le synode wallon fidèle à son principe d'attachement à l'Etat décida de députer des membres pour aller féliciter la nouvelle Assemblée nationale. Malgré aucune opposition pour cette proposition, la députation n'aboutit pas, par refus des Bataves :

« Quoique le Décret n'aye pas été pris de ne plus recevoir des Députations pour complimenter l'Assemblée Nationale , il pouvoit assurer , que sur la proposition, qui en avoit été faite, l'Assemblée s'étoit prononcée à l'unanimité; qu'en conséquence il nous prioit de vouloir communiquer au Synode Wallon , qui se tient actuellement à Utrecht, qu'on lui saura gré de ne point se donner cette peine , qu'il aura soin d'informer l'Assemblée Nationale de son intention , & que si cela pouvoit étre agréable au Synode Wallon , on en fera mention honorable dans les Registres de l'Assemblée. »

« La Compagnie a d'abord chargé le Secrétaire d'écrire à l'Eglise de la Haye ,de la remercier de ses peines & de a prier de témoigner au Président de L'ASSEMBLÉE NATIONALE le vif regret du Synode de ne pouvoir exprimer à l'Assemblée par cette Députation ses sentiments & ses veux , recommander nos Eglises & ses Pasteurs , & que privé de cette satisfaction il se trouve très-flatté de la proposition du Président de faire une mention honorable de notre dessein dans les Registres pour donner cette preuve de notre zèle & de notre dévouement. »¹⁸⁸

L'Assemblée nationale batave est occupée par d'autres députations, par des premiers conflits entre députés, par les nombreuses réformes à entreprendre et

¹⁸⁷ NIJHOFF, *Bulletin de la commission...* Op. Cit. Vol. 4. 1890, p. 235.

¹⁸⁸ KB, *Livre synodal...* Op. Cit. S. Utrecht, avril 1796, art. 78

par les exigences de la France. Bien que cette dernière précise de faire mention honorable dans les registres, le synode wallon est privé de sa traditionnelle députation pour commémorer un évènement et pour faire part de sa fidélité et de son respect envers la Révolution. Pourtant, l'attitude de l'Assemblée ne doit pas être comprise comme un rejet de la communauté wallonne à cause du soutien qu'elle a pu avoir pour le précédent régime du Stadhouder. La république batave est effectivement débordée à ce moment-là, et les difficultés connues par différentes Eglises wallonne ne doivent pas être corrélées dans un constat général d'une attitude défavorable que pourrait avoir les bataves sur le culte wallon. Cependant, il est vrai que les réformes entreprises par la nouvelle république vont mettre la communauté wallonne dans une position complexe et vont l'obliger à prendre des mesures.

2.2.2. Maintenir le culte wallon

L'instauration de la République batave mais aussi l'annexion de territoires à la France révolutionnaire entraînent de nombreuses conséquences économiques et géopolitiques pour les Eglises wallonnes. Dans un premier temps, intéressons-nous à l'un des points directs de l'invasion : le rattachement d'Eglises wallonnes à la République française. Comme nous l'avons déjà évoqué plus haut, la France demande des territoires à la république batave comme réparations de guerre, détaillé par Pierre Mounier en 1863 : « Les changements territoriaux amenés par les guerres de la révolution séparèrent bientôt les 13 églises du Limbourg et de la Flandre zélandaise du corps de nos églises »¹⁸⁹. Parmi ces Eglises, on retrouve Cadzand, une Eglise souvent assistée par des dons dans les synodes à cause de la pauvreté de sa communauté, mais aussi des Eglises synodales comme Maastricht ou Flessingue. On retrouve également les Eglises de la Barrière, surnommé l'Olive vers la fin du XVIII^e siècle, qui sont en voie de disparaître et dont la révolution porte le coup de grâce.¹⁹⁰ Ces Eglises tombent sous administration française et le synode s'inquiète de la suite de l'assistance et de la participation de ces dernières

¹⁸⁹ NIJHOFF, *Bulletin de la commission...* Op. Cit. Vol. 4. 1890, p. 235.

¹⁹⁰ Lors du synode de Gorcum en 1798, on demande aux Eglises de la Barrière, conscient de leur disparition, de remettre leurs biens afin qu'ils ne tombent pas entre les mains de la France. KB, *Livre synodal...* Op. Cit. S. Gorcum, juin 1798, art. 46.

au fonctionnement de l'Eglise wallonne. Sur ce sujet-là, Mounier informe à nouveau qu'à travers des relations avec le pasteur et député français Rabaud-Pommier, frère de Rabaut Saint-Etienne, un décret a été émis par le Directoire afin de soutenir ces Eglises en pays conquis. Mais le pasteur wallon conclut qu'elles ont rapidement été délaissées en raison du contexte troublé de la fin du Directoire. Cette question des Eglises wallonnes sous juridiction étrangère s fait intervenir de nombreuses discussions au sein du synode et ce jusqu'à la période napoléonienne.

Mais au sein de l'Assemblée nationale batave, malgré les affrontements entre les radicaux qui demandent un état centralisé, et les modérés préférant rester sur le modèle de fédération, et les nombreux coups d'états soutenus plus ou moins par la France qui empêchent la création d'une constitution, la république batave réussit à installer certains principes et réformes voulues par les députés. L'une qui nous intéresse dans cette étude des Eglises wallonnes c'est la séparation de l'Eglise et de l'Etat. S'inspirant de sa voisine française, cette séparation agit en même temps que les réformes sur les magistrats de provinces et provoque un bouleversement au sein du synode wallon à propos de la pension des pasteurs : « Le projet de séparer complètement l'Eglise de l'Etat et d'abandonner à la première les frais de son culte porta nos synodes à déployer une grande activité pour organiser des mesures et créer des fonds »¹⁹¹. C'est lors du synode de Heusden en 1796 que les premières mesures sont prises pour pallier les difficultés financières engendrées par cette séparation. Cette démarche est entreprise par l'Eglise Flamande de Vreeland qui communique son intérêt du maintien du culte et des biens des Eglises au synode wallon :

« La compagnie a reçu une lettre de N, T. C. F. M' Gibbon Pasteur de l'Eglise Flamande à Vreeland , par la quelle il lui fait part , que ses Synodes Flamands de la Nord . Hollande & d'Utrecht font convenus d'établir une commission de correspondance , & d'inviter les autres Synodes , & nommément le Notre à se reunir pour veiller de concert aux intérêts de l'Eglise de ce Pays : comme aussi , vu que l'Etat Ecclésiastique est maintenant détaché du Gouvernement Politique ,au cas que l'Assemblée Nationale forme quelque decret relatif aux Autographes, de les réclamer comme une propriété de l'Eglise de ces Provinces & de les déposer dans

¹⁹¹ NIJHOFF, *Bulletin de la commission...* Op. Cit. Vol. 4. 1890, p. 235.

I'appartement des Députés de la Sud - & - Nord - Hollande dans l'Eglise du Cloitre à la Haie »¹⁹²

Il est intéressant de voir par cette démarche la proximité des Eglises réformées sœurs aux Pays-Bas, et de voir à quel point la situation critique les pousse à communiquer dans un but d'entraide. La lettre entraîne la création d'une commission de correspondance entre les Eglises réformées, puis une autre à l'article suivant sur « les moyens de conserver nos Eglises ». L'article 77 voit la peur de certaines Eglises quant aux frais de déplacements des pasteurs annulés par cette séparation :

« Les Eglises de Harderwyk & de Haarlem , craignant que la suppression des défraiemens pourroient mettre plusieurs Pasteurs dans l'impossibilité de se rendre à nos Synodes, (crainte qui n'a été que trop justifiée par l'absence des deux Pasteurs nominés pour faire l'ouverture de celui- ci.) demandent que le Synode renvoie cette question aux Eglises: - Quels sont les moyens d'obvier aux difficultés qui naitront pour le Synode & pour nos Eglises, de la non - apparition des Pasteurs en général, & particulièrement de ceux qui auront été chargés de quelque commission ? Elles mêmes proposent à cette fin, dans le cas que les Eglises ne puissent y subvenir, de prendre ce défraiemens sur l'excédent des Taxes, »¹⁹³

Plusieurs Eglises se concertent durant ce synode pour mettre en place des moyens pour subvenir à la pension des pasteurs qui est la principale difficulté rencontrée car comme le montrent les Eglises d'Harderwijk et d'Haarlem, la suspension de la pension et les frais de voyages empêchent les ministres wallons de participer à l'organisation synodale et donc menace directement le culte wallon. Les discussions et débats lors de ce synode se sont conclus par la création d'un *Projet d'un plan de finance du culte wallon face aux circonstances du temps*¹⁹⁴, géré par la commission d'Heusden qui revient dans bon nombre de synodes. Ce plan de finance est composé de plusieurs parties et de plusieurs articles et évoque de nombreux sujets : les mesures financières, l'autonomie des Eglises, la survie de l'identité wallonne, la justification d'un fond général et le montant supposé de

¹⁹² KB, *Livre synodal...* Op. Cit. S. Heusden, septembre 1796, art. 42.

¹⁹³ Ibid. art. 77.

¹⁹⁴ Dans sa version longue et formelle : « Projet d'un plan, pour former un fonds général, pour subvenir aux Honoraires des pasteurs & émérites, & aux pensions des veuves des pasteurs des Eglises Wallonnes dans la République Batave ».

ce fond. Ce projet émane d'un véritable effort de la part des Eglises pour le maintien du culte mais aussi le danger que cette séparation pourrait entraîner sur l'identité singulière de ces Eglises. Un exemple concret est mentionné dans ce plan :

« Mais ce serait , sans contredit , mal appliquer les fruits du zèle du Corps entier , que de les faire servir au soutien de telle ou de telle Eglise, qui , lors du décès de son Pasteur, ou de la Vocation de celui- ci dans une autre Eglise , se trouverait dans le cas de pouvoir se passer de l'exercice du St. Ministère en langue Française , à cause du petit nombre de ses membres , chose, qui loin d'encourager le zèle d'un Pasteur, l'abat & l'afflige ; alors ce serait à cette Eglise de pourvoir elle-même à son soutien , ou à laisser au jugement du Ven. Synode les considérations, qui semblent militer pour la continuation de ce Ministère dans son sein »¹⁹⁵

Cet exemple fait écho à la situation dans laquelle se trouve l'Eglise wallonne de Nimègue. S'il n'y avait pas eu le maintien d'un semblant de consistoire et le désir de certains membres wallons de continuer le culte en langue français à Nimègue, l'Eglise wallonne aurait très certainement disparue. Nous pouvons voir à travers cela que la communauté wallonne de Nimègue n'est pas seule dans ce cas de détresse, et que ce projet vise à soutenir ces églises en voie d'extinction. Cette collaboration laisse entrevoir la question de l'identité wallonne qui est mis en lumière lors d'une réponse aux Eglises flamandes sur le projet de maintien du culte et la commission constituée pour correspondre avec les Eglises réformées :

« Sur ses instances réitérées, le Synode s'est déterminé à lui donner, à lui recommander :

1° De Veiller toujours avec le plus grand soin, comme elle a fait jusqu'ici, à conserver l'indépendance de notre Synode dans toute son intégrité, tant dans la correspondance, que dans les Assemblées qui pourroient avoir lieu relativement à cet objet.

¹⁹⁵KB, *Livre synodal...* Op. Cit. S. Heusden, septembre 1796, *Projet d'un plan de finance du culte wallon face aux circonstances du temps*. Voir annexe 5.

2° De n'entrer dans aucune démarche ou mesure, qui pourroit compromettre le Synode, ou nos Eglises, avec le Gouvernement »¹⁹⁶

Ces deux premiers points sont très intéressants car nous voyons clairement la volonté de conserver l'identité wallonne et de ne pas se laisser assimiler par les autres Eglises, et ensuite la volonté d'intégrité envers l'Etat afin de rester dans ce principe de fidélité et de non-ingérence dans la politique du pays. On a ici un aperçu des prétentions de l'Eglise wallonne, ils se savent minoritaires mais pensent pouvoir maintenir le culte wallon tant que ces deux principes d'intégrité et d'indépendance sont respectés et mis en avant.

Ce plan vise très loin, près de 25 ans, et cela est justifié dans le texte où on expose que certains ont espoir que les temps s'arrangent et que cela redevienne comme avant. Cependant, au vu de ce plan, les Eglises wallonnes prennent l'affaire très au sérieux car il en va de la survie du culte français et donc ce dernier est ambitieux sur le plan financier. Dans les années qui suivent, à travers des correspondances soutenues avec les Eglises wallonnes, les Eglises réformées néerlandaises et la République batave, le synode wallon organise le maintien du culte dans toutes les mesures possibles. Ce projet fait naître de nombreux évènements étonnantes au sein des Eglises wallonnes. Pour exemple, une discussion se met en place entre le synode wallon et le comité des Remontrants. Au XVIIe siècle, les remontrants, appelés aussi arminiens, s'opposent sur certains points à l'enseignement de Calvin sur lequel les Eglises wallonnes et néerlandaises se reposent. Ils sont expulsés du giron réformé par le synode de Dordrecht en 1618. Bien qu'ils fussent tolérés par l'Etat hollandais et autorisés à s'installer dans des villes quelques dizaines d'années plus tard, la querelle théologique a toujours été présente. Lors du synode de Gorcum en 1798, une correspondance est entretenue entre les Wallons et les Arminiens sur le sujet du maintien du culte¹⁹⁷. Même si nous sommes à la fin du XVIIIe siècle et que la tolérance religieuse s'est installée, cet évènement est assez surprenant et montre bien l'ampleur que cette séparation de l'Eglise et de l'Etat provoque sur les confessions religieuses dans la République batave. Certaines Eglises s'opposent à cette collaboration avec les Remontrants et le synode wallon, au nom de la souveraineté ecclésiastique,

¹⁹⁶ KB, *Livre synodal...* Op. Cit. Zwolle, septembre 1797, art. 66.

¹⁹⁷ Ibid. Gorcum, juin 1798, art. 37, 38 et acte secret.

demandent l'avis aux Eglises wallonnes. De nombreuses Eglises se prononcent en accord avec cette correspondance mais d'autres non, car craignant le risque de se détacher des autres Eglises réformées, la question est donc laissée en suspens et n'apparaît plus ensuite. Toutefois, le fait qu'une correspondance ait eu lieu entre ces deux confessions opposées démontre bien la période critique que connaissent les Eglises néerlandaises. La commission chargée de la collaboration avec les Eglises réformées entreprend un autre évènement particulier dans les années 1799 et 1800 durant le Conventus d'Utrecht qui rassemble les députés des confessions réformées, celui d'un jour de jeûne et de grâce commun pour célébrer l'unité des Eglises et de la République batave¹⁹⁸. Cette entreprise montre à quel point les cultes réformés dans les Pays-Bas tiennent à maintenir le culte mais aussi à soutenir les actions de leur pays qui à ce moment se retrouve encore en guerre cette fois-ci contre ses anciens alliés. Cette période est très intéressante dans l'histoire des Eglises wallonnes et mériteraient d'être amplement étudiée mais malheureusement l'Eglise wallonne de Nimègue n'y apparaît jamais et ne participe à aucun synode entre 1795 et 1800 correspondant aux évènements majeurs de cette union. Cette absence déplore véritablement la situation critique dans laquelle est la communauté wallonne de Nimègue qui même après son retour en mars 1797 continue à être menacé de disparition.

2.3. Une renaissance laborieuse (1797-1799)

2.3.1. Une tâche difficile : financer un pasteur

Le 26 mars 1797 a lieu la première assemblée du consistoire reconstituée grâce à l'action des membres cités précédemment. La première action du nouveau consistoire est de retrouver un pasteur afin que le culte wallon puisse renaître à Nimègue. Cela fait deux ans que la République batave est installée, la séparation de l'Eglise et de l'Etat et l'épuration de la magistrature a fait son œuvre dans la ville de Nimègue et cette dernière souffre d'une crise financière due à la politique unitariste de l'Assemblée nationale batave. Une demande est formulée à la

¹⁹⁸ Ibid. S. Middelbourg, juin 1799, art. 31, 32.

magistrature pour les honoraires du pasteur comme à l'accoutumée mais reçoit une réponse « déclinatoire » comme l'indique notamment les historiennes Jonge et Jolink : « En 1797, le consistoire se reforme et on demande au magistrat un salaire pour un nouveau pasteur mais il refuse car les finances de la ville étaient insuffisantes »¹⁹⁹. Immédiatement après ce refus, le consistoire prend la résolution d'informer le synode de la situation dans la lettre suivante :

« Lorsque nous eûmes l'honneur de répondre à l'exhortation que vous nous aviez adressée en vous témoignant par notre lettre du 11 du passé que nous n'avions rien de plus à cœur que de prévenir le vœu du synode en procédant à la vocation immédiate d'un pasteur. – Nous nous y engageâmes de vous informer de l'issue de nos démarches dont nous voulons nous acquitter.

Le consistoire remplacé et confirmé en forme usitée, nous députâmes quelques membres pour demander à la régence de cette ville la pension ordinaire dont nos pasteurs ont toujours joui – la demande fut mise en délibération et la réponse différée pour quelques jours. – Quoique déjà peu fondés à pouvoir nous flatter d'une parfaite réussite nous espérâmes toujours de voir nos efforts couronnés de succès, jusqu'à ce que finalement l'on nous fit parvenir la Résolution déclinatoire que nous prenons la liberté de joindre en original.

*Nous croyons avoir fait tout ce qui dépendoit de nous pour atteindre le but que nous nous proposâmes et nous ne connaissons aucune démarche ultérieure qui pourroit avoir l'effet désiré. – Veuillez donc nous communiquer vos réflexions et nous dire surtout si vous croyez qu'il y a encore quelques moyens à saisir. – Vous pouvez vous persuader que nous les mettrons en œuvre avec ce zèle qu'inspire le sentiment des devoirs que nous avons à remplir envers le Troupeau, dont les soins viennent de nous être confiés »*²⁰⁰

A travers cette lettre, nous ressentons toute la détresse du consistoire wallon de Nimègue qui, à peine reformé, craint de nouveau la disparition. La réponse du Synode se fait à celui de Verre en mai 1797, où il engage l'Eglise wallonne de Nimègue de continuer les démarches auprès de la magistrature et informe la commission d'Heusden en charge du plan de financement²⁰¹. D'ailleurs

¹⁹⁹ EIJKHOUT, JONGE, JOLINK, *The French community in Nijmegen...* Op. Cit. P. 11.

²⁰⁰ AR Nimègue, 3-5 Notulen van de vergaderingen van de kerkeraad... Op. Cit. AC 24 avril 1797, art. 3.

²⁰¹ KB, *Livre synodal...* Op. Cit. S. Verre, mai 1797, art. 40

au synode suivant à Zwolle en septembre 1797, les Eglise de Rotterdam et Haarlem louent « le zèle de la commission »²⁰² qui s'est occupé d'Eglises wallonnes comme celle de Zutphen, Berg Op Zoom ou en Flandres Zélandaise, et espèrent le même résultat pour Nimègue. En attendant des changements, le consistoire wallon décide tout de même d'engager des demandes pour un nouveau pasteur. L'été 1797 est accordé à la recherche d'un nouveau pasteur et le 4 juillet 1797, une vocation est envoyée au pasteur Pierre Mounier, à ne pas confondre avec son fils, aussi Pierre Mounier, dont son discours sur l'histoire des Eglises wallonnes est publié dans le *Bulletin de la commission pour l'histoire des Eglises wallonnes*. Le consistoire précise dans cette vocation que la pension annuelle sera de 800 florins²⁰³, normalement la pension des pasteurs est de 1000 florins mais on voit bien ici les difficultés financières de l'Eglise sans l'aide de la municipalité. Ses finances ne lui permettent d'accorder une pension complète mais elle ne peut pas baisser cette pension sans quoi son Eglise perdrait de l'attractivité pour le possible futur pasteur, Pierre Mounier père. Il accepte cependant mais demande quelques éclaircissements sur la pension. Ce dernier arrive à Nimègue le 14 juillet 1797 et rencontre l'ancien Weeninck et le receveur de Salve de Bruneton. Les membres du consistoire l'informent que le « consistoire payera sa pension des fonds de l'Eglise pendant 3 ou 4 années provisoirement, si la municipalité continue à s'y refuser », Pierre Mounier demande un temps de réflexion sur la proposition et enfin, le lendemain il accepte la vocation de pasteur wallon de Nimègue²⁰⁴. Il est installé le 6 août et le consistoire en informe le synode qui se tient à Zwolle en septembre 1797.

Cependant cette question du financement du ministère n'est pas pour autant réglée et le pasteur Mounier tient à le rappeler à l'assemblée dès octobre. La réunion du 10 octobre est centrée sur le « supplément de sa pension de 200 florins par le quartier de Nimègue »²⁰⁵, afin d'atteindre le salaire officiel de 1 000 florins. Le consistoire conclut sur une requête, non plus à la ville mais cette fois-ci à la province et au Quartier de Nimègue et la réflexion sur des moyens de parer à tout

²⁰² Ibid. Zwolle, septembre 1797, art. 55.

²⁰³ AR Nimègue, 3-5 Notulen van de vergaderingen van de kerkeraad... Op. Cit. AC 4 juillet 1797

²⁰⁴ Ibid. AC 13, 14, 15 juillet 1797.

²⁰⁵ Ibid. AC 10 octobre 1797, art. 4.

refus. La suite de cette affaire intervient plusieurs mois plus tard quand le consistoire, face au refus constant, décide d'augmenter la pension du pasteur :

« Les membres du consistoire, s'étant rassemblés à l'union du pasteur, ont voulu donner à celui-ci un témoignage de leur estime et de leur affection en augmentant sa pension qu'ils s'étoient engagés de lui payer sur le pré de 800 f (voir 13 juillet 1797 art III) de 200, ce qui fait an nouvellement la somme de 1000 f, ce dont ils sont ensuite informé par commission. – Le pasteur extrêmement sensible à cette marque d'Honnêteté de la part de ses frères, leur a exprimé sa sincère reconnaissance et a renouvelé ses engagements de consacrer ses forces et ses talents à l'instruction et à l'édification du troupeau »²⁰⁶

Le consistoire est donc obligé de ramener la pension à 1000 florins pour satisfaire le confort financier de son pasteur. Ce changement fait suite à des mesures financières prises par l'Eglise pour parer à l'éventualité que la municipalité poursuive son refus de financer le culte wallon : augmentation des places dans le temple de deux à quatre florins, mise en vente des bancs de l'ancien consistoire à quatre florins, et enfin contraction d'une somme de 1400 florins à 6% d'intérêt à la charge de la diaconie. Bien que cela ne soit jamais mentionné dans les procès-verbaux, la commission de Heusden a pu intervenir à l'égard de l'Eglise wallonne de Nimègue, notamment à travers le plan de financement pour le maintien du culte. Ces mesures sont particulières mais nécessaire au maintien d'un pasteur dans l'Eglise, et cette dernière espère qu'elles sont temporaires. Cependant, c'est à cette période, en 1798, qu'enfin une constitution batave est instaurée et une nouvelle résolution du gouvernement batave intervient sur le culte :

« Comme la constitution acceptée et établie promet à chaque pasteurs trois années d'appointements sur l'année pré. Le pasteur avec réflexions à cet article et n'ayant encore aucune pension ni de la ville, ni du quartier ; a représenté à la compagnie si le tems n'était pas venu de faire des démarches à cette fin »²⁰⁷

Dans la même assemblée, la réponse du président de la magistrature est donnée et celui-ci indique qu'il faut présenter une requête au conseil de la ville. Cette résolution du gouvernement batave permettrait à l'Eglise wallonne de

²⁰⁶ Ibid. AC 6 mars 1798, art. 2.

²⁰⁷ Ibid. AC 28 août 1798 art. 4.

Nimègue de soulager ses finances mais la municipalité ne semble pas presser de la mettre en place. A travers ce problème du financement du culte, on voit très bien que les relations entre le consistoire wallon et la magistrature ne sont plus vraiment amicales. La Révolution batave et la vacance de l'Eglise ont entraîné l'arrêt des relations entre les deux institutions, expliquant le blocage sur le financement du culte wallon. Le pasteur est tout de même informé que sa requête est entrée en délibération devant le magistrat le 21 septembre 1798. Cependant, toutes ces démarches ne serviront à rien car début octobre, le pasteur Mounier, alors absent pour son mariage, fait parvenir une lettre au consistoire de Nimègue où il annonce que l'Eglise d'Utrecht l'a élu comme pasteur de leur Eglise, proposition qu'il accepte ensuite. La communauté wallonne de Nimègue semblait s'être attaché au pasteur Pierre Mounier, malgré ses absences et son court ministère dans la ville. Le pasteur Hordijk fait d'ailleurs son éloge lors du discours tenu pour le 250^e anniversaire de l'Eglise wallonne de Nimègue : « Avec ce pasteur, auteur très apprécié d'un abrégé de l'histoire sainte et de l'histoire de l'église chrétienne ainsi que d'un manuel, intitulé : éléments de la doctrine et de la morale chrétienne, nous sommes arrivés en pays de connaissance. »²⁰⁸. Pierre Mounier faisait partie d'une famille prestigieuse dans la communauté wallonne, descendant d'une famille de réfugiés français. Sa réputation et son savoir ont, selon le pasteur Hordijk, marqué l'Eglise de Nimègue. Mais finalement, ce pasteur reste très peu de temps et le 24 octobre 1798, le consistoire se relance dans la recherche d'un nouveau pasteur. Le ministère de Mounier a permis de mettre en lumière les difficultés financières de l'Eglise face à un imprévu : le refus de la municipalité et du quartier de Nimègue de financer le culte wallon. Nous avons pu voir à quel point les relations ont diminué entre les magistrats et le consistoire wallon à cause de la vacance et de l'épuration des magistratures, mais aussi les difficultés financières rencontrées par la ville qui l'ont obligé à diminuer ses dépenses, quitte à supprimer une pension qui était versé à l'Eglise wallonne de Nimègue depuis sa création. Cet épisode présente notamment un constat sur la relation entre le gouvernement batave qui connaît en 1798 deux coups d'état l'un radical, l'autre modéré, et les magistratures de provinces qui apparaissent comme méfiante à l'égard de l'Assemblée nationale et sont moins enclins à mettre en place

²⁰⁸ PERK, *Cinq jours à Nimègue...* Op. Cit. p. 87.

les résolutions, comme celle sur le culte wallon. Cependant, les conséquences de la vacance sur l'Eglise wallonne de Nimègue ne sont pas que d'ordre financier.

2.3.2. Une conséquence de la vacance : un litige avec l'Eglise flamande

L'absence de consistoire wallon pendant la vacance de 1794 à 1797 a entraîné un arrêt du culte dans le temple et un abandon partiel de la Commanderie St Jean. Le changement de gouvernement et l'épuration des magistratures a diminué les relations comme nous avons pu le voir entre l'Eglise wallonne et la municipalité de Nimègue, mais a aussi apporté de la confusion dans les propriétés des différentes Eglises réformées de la ville comme le litige suivant avec l'Eglise flamande le montre :

« La compagnie ayant réfléchi et vus par les anciennes résolutions, que de tems immémorial, elle avait pars d'un appartement voisin de l'Eglise Wallonne et faisant partie du corps de logis qui tient au Batîment de l'Eglise puisque cette chambre lui appartenait déjà le 25 octobre de l'année 1663, appartement destiné aux séances du Consistoire mais ne l'ayant pas occupé pendant un espace de 3 années, depuis le départ du pasteur Certon pour Delft en 1794, s'est adressé en Août 1797 lors de l'installation du pasteur Mounier à Mr van Wyck, pasteur de l'Eglise Flamande, qui sans l'approbation du vénérable magistrat occupait provisoirement cette maison dont cet appartement fait partie pour lui représenter son droit et pour prier ledit pasteur de vider l'appartement des temps à l'usage du consistoire Wallon. – Le dit pasteur pénétré de la Justice de notre demande, n'a pas cru pouvoir s'y opposer. – Cependant comme la chambre que nous réclamions était a rangé, et qu'il l'occupoit de préférence, il nous a tenu de vouloir l'obliger en nous contentant d'une autre qu'il nous feroit préparer. – La compagnie n'a pas voulu insister dans son droit, mais fidèle aux leçons de la Charité Chrétienne, a condéfendu à la prière du dit Pasteur van Wyck.

Cependant la rude saison s'approchant visiblement et ne nous permettant plus de siéger dans notre appartement sans y faire du feu, la compagnie a résolu de prévenir le pasteur van Wyck des désirs que nous avions d'y faire placer un poêle. – Non seulement le pasteur s'est opposé à ce dessein si légitime, mais nous

a interdit même de l'entrée de l'appartement de la manière la plus ignomineuse à la face de tant le troupeau. – Après qu'on eut tenté toutes les moyens d'aucun mandement, que la Charité lui prescrivoit, mais en vain, la Compagnie à résolu de pousser l'affaire et de faire valoir son droit auprès du magistrat pour en obtenir justice et réparations d'honneur en rentrant en plus par ses siens de l'appartement qui lui revenait. »²⁰⁹

Nous avions déjà évoqué le fait qu'au XVIII^e siècle, la Commanderie St Jean soit principalement occupée par l'Eglise wallonne mais aussi dans certains cas par celle flamande. Dans le cas de cette affaire, la chambre est utilisée pour les réunions du consistoire. Le pasteur flamand van Wyck aurait occupé une maison, et la chambre en question, appartenant à la communauté wallonne, durant la vacance, et ce sans l'accord de la magistrature et sans la bénédiction du consistoire. Après un consensus auprès des deux Eglises, l'affaire aurait pu être réglée mais l'installation d'un poêle a entraîné le refus catégorique du pasteur flamand, remettant de l'huile sur le feu et envenimant les relations entre les deux Eglises qui s'entendaient pourtant bien. Hormis la position de l'Eglise wallonne qui pense être dans son droit, l'attitude du pasteur flamand semble étrange au premier abord, mais témoigne sûrement des temps difficiles que connaît le culte réformé avec la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Il ne faut pas oublier qu'au même titre que l'Eglise wallonne, celle flamande est minoritaire à Nimègue et donc sujette à une possible disparition. Le consistoire wallon semble touché par cette affaire et l'attitude du pasteur flamand qu'elle qualifie d'ignominieuse et de « l'indigne affront ». Le consistoire députe des membres pour aller présenter l'affaire au magistrat et ce dernier répond qu'ils vont consulter les résolutions concernant la propriété de la maison en question. La réponse du magistrat apparaît quelques jours plus tard dans un procès-verbal du consistoire :

« Ayant reçu extrait de la résolution dont il est parlé dans l'art IV de la séance précédente laquelle porte qu'à la réquisition du pasteur van Wyck le vénérable bourguemaistre avoient exigé à propos de lui accorder provisoirement l'usage des appartements à côté des jus de l'Eglise Wallonne, et n'ayant pas vu que cette résolution portait atteinte à notre prétention sur une de ces appartements pour

²⁰⁹ AR Nimègue, 3-5 Notulen van de vergaderingen van de kerkeraad... Op. Cit. AC 28 novembre 1797, art. 4.

notre consistoire. – il a été résolus qu'on présenteroit une requête au Magistrat pour faire valoir nos droits »²¹⁰

La faute revient donc à la magistrature et la requête de l'Eglise wallonne apparaît comme légitime. Le consistoire décide, pour régler cette affaire, de s'entourer d'un avocat, W. Moorees qui est un membre de l'Eglise car on retrouve cette famille dans le registre des membres et notamment au sein de ce consistoire avec Conrade Moorees comme ancien. Cependant, le 10 janvier 1798, une lettre du magistrat parvient à l'Eglise wallonne qui déclare « ne pas vouloir se mêler de cette dispute, parce qu'elle ne s'était mêlée ni de la vocation, ni de la personne du Pasteur François, et que notre Consistoire devoit s'arranger avec le Pasteur van Wyck »²¹¹. Malgré la faute apparente de la ville, elle ne désire pas être mêlée dans cette affaire. Il y a véritablement dans cet article une coupure dans les relations entre la ville et l'Eglise wallonne, alors que sous les Provinces-Unies, le consistoire demandait constamment conseil et résolutions au magistrat sur divers objets. Il semble ici dans la République batave que la magistrature de Nimègue désire appliquer strictement la séparation de l'Eglise et de l'Etat à des affaires de propriétés d'Eglises. Le consistoire wallon s'en offusque et se résout à présenter une nouvelle requête afin de réclamer une implication du magistrat dans ce litige qui doit apporter les preuves du bon droit de l'Eglise wallonne. Certains membres du consistoire demandent l'emploi de la jurisprudence à travers Moorees mais la Compagnie rejette la proposition, probablement par espoir de raisonner la magistrature. Une commission est toutefois nommée pour demander conseil à l'avocat. Fin avril, la magistrature de Nimègue apporte enfin une réponse positive aux attentes du consistoire wallon en garantissant la légitimité de leurs prétentions sur la maison attenante à l'église. Ces derniers envisagent donc une discussion avec le pasteur flamand afin de régler l'affaire :

« Le pasteur informera la Compagnie qu'ayant appris que Mr Van Wyck n'était pas indisposé à entrer dans un accommodement, il en a eu entretien particulier avec ce pasteur, dans lequel celui-ci lui confirma sa disposition à voir la dispute entre lui et nous se terminer à l'amiable, et à prendre des arrangements avec nous, supposé que nous de notre part yussions également enclin. Et dessus

²¹⁰ Ibid. AC 4 décembre 1797, art. 3.

²¹¹ Ibid. AC 10 janvier 1798, art. 3.

le pasteur manifeste l'ardent désir qu'il avoit de voir la fin, de cette dispute, et le retour de la paix, réfléchissant que quelque tournure que prit l'affaire, il en pourroit éviter des suites désagréables et nullement tendantes à l'édification du troupeau, et à cimenter entre notre collège et nos Frères Flamans le lien de la Charité. »²¹²

A travers cette demande, le consistoire wallon tient à désamorcer la situation et à préférer le dialogue avec leurs frères de confessions. Cela sous-entend déjà que l'Eglise wallonne tient à ses relations avec l'Eglise flamande et qu'elle est prête à faire fi de l'affront qu'elle a subi mais aussi qu'elle préfère la voie diplomatique à celle juridique, après que le magistrat est garanti sa légitimité, en parlementant avec le pasteur flamand. L'Eglise flamande est, de son côté, favorable à une résolution du litige. Lors de l'assemblée du consistoire du 8 mai 1798, cinq points à défendre sont rédigés :

« La compagnie a composé 5 points sur lequel la conférence avec van Wyck devra répondre.

1° que la chambre consistoriale fut à la disposition entière de l'assemblée les soirs d'exercices de dévotion avant et après le service.

2° que les assemblées consistoriales s'y tinssent toujours, la Compagnie s'engageant d'informer le Pasteur van Wyck de la tenue de ses séances trois heures auparavant

3° que l'appartement soit meublé, c. a. d. fournir des chaises, table, miroirs

4° que nous ayons l'usage de cet appartement qui a toujours été consacré à la tenue de nos assemblées

5° que pendant les jours de commissions, les bancs de l'Eglise qu'ont ote, afin de placer la Table, les charistiques soit posé dans l'appartement susdit »²¹³

Ce dialogue a lieu le même jour à 7h du soir et est arbitré par le pasteur hollandais Moll, montrant de fait la proximité des trois Eglises réformées à

²¹² Ibid. AC 23 avril 1798, art. 4.

²¹³ Ibid. AC 8 mai 1798, art. 3.

Nimègue. Le consistoire wallon précise notamment qu'ils laissent l'usage de l'appartement au pasteur flamand hormis dans le cadre de ces cinq points. Cependant, le pasteur van Wyck n'accepte pas le premier point en conséquence de quoi l'Eglise wallonne considère l'arrangement comme impossible. Les deux Eglises se voient donc obligés de présenter chacun un mémoire justifiant leurs revendications auprès du magistrat de Nimègue qui aura la charge de rendre la décision finale. La réponse de la magistrature se fait savoir au consistoire le 26 mai 1798 et est pour le moins imprécise :

« Le pasteur a instruit la compagnie qu'il a été informé que Mr van Wyck avait fourni son mémoire justificatif à la magistrature, et que celle-ci sans examen ultérieur avait déclaré qu'elle persistait dans sa précédente résolution, c. a. d. qu'elle faisait défiante²¹⁴ à nous accorder notre demande.

La Compagnie a résolu là-dessus de ne point faire pour le présent des démarches ultérieures. »²¹⁵

L'affaire se termine donc ainsi en suspens provoqué par l'indécision de la municipalité de Nimègue. Le consistoire wallon face à cela décide de reporter à plus tard, étant à ce moment-là occupé par les difficultés à financer le culte du pasteur. Cette affaire ne réapparaît dans les procès-verbaux du consistoire que le 21 juin 1801 où ce dernier fait parvenir à nouveau une requête à la municipalité pour obtenir la chambre consistoriale occupée par le pasteur van Wyck. Il n'y a pas de suite à cette demande dans les sources mais les travaux des historiennes Jonge et Jolink renseignent qu'en 1810 « la communauté Wallonne acquit les droits de propriété de l'église et de la maison associé de la commanderie »²¹⁶. C'est donc dans cette période que l'Eglise wallonne récupère enfin la propriété de cette fameuse maison qui a causé tant de disputes. Cependant entre 1798 et 1810, les deux Eglises ont probablement dû s'arranger en partageant ladite maison et les relations sont redevenues amicales comme le suppose l'assemblée du 28 août 1798, où l'on discute d'un accord avec le pasteur van Wyck pour aller chercher le coffre de l'Eglise contenant les papiers et registres du consistoire et de la diaconie, se

²¹⁴ A définir par « soupçonneux », « douteux », « contestable ». Coignard, *Nouveau Dictionnaire de l'Académie Françoise : dédié au Roy*, Vol. 1, Académie Française (Paris), 1718.

²¹⁵ AR Nimègue, 3-5 Notulen van de vergaderingen van de kerkeraad... Op. Cit. AC 26 mai 1798, art. 2.

²¹⁶ EIJKHOUT, JONGE, JOLINK, *The French community in Nijmegen...* Op. Cit. p. 9.

trouvant dans la maison occupée par le pasteur flamand²¹⁷. Ce dernier accepte la requête du consistoire sans réelles complications. Bien que la maison soit apparemment toujours sous la possession de l'Eglise flamande, il semble que le consistoire wallon s'en est accoutumée, en tout cas jusqu'en 1801.

Cette affaire sur la propriété d'une maison dans la commanderie St Jean a réveillé plusieurs points que l'on peut tous accorder à une conséquence de vacances de l'Eglise wallonne entre 1794 et 1797. Cette vacance a entraîné une césure dans les relations avec la municipalité mais aussi avec l'Eglise flamande. Face à la perte d'une propriété, l'Eglise wallonne n'a pas pu se défendre durant son absence et a donc subit des difficultés à le revendiquer après son retour. Cette affaire met en lumière aussi comment les relations ont considérablement changé avec l'autorité civil de Nimègue. Cette dernière consciente de l'instabilité politique de la République batave et fragilisée par ses difficultés financières préfère se débarrasser des problèmes concernant les biens d'Eglise en justifiant une incapacité à trancher, principalement du fait de la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Cette résolution prise par le gouvernement a entraîné un fossé entre les différentes Eglises et les institutions civiles, pour qu'ensuite la constitution de 1798 et l'article sur le culte fassent transposer les relations vers l'Etat batave, diminuant de fait le pouvoir des magistratures de provinces. Cette décision a provoqué comme nous avons pu le voir la confusion dans l'Eglise wallonne de Nimègue qui ne savait pas vers qui se tourner pour régler ce litige avec l'Eglise flamande. La vacance de l'Eglise wallonne l'a mise en difficulté ce qui l'a grandement handicapée dans la réinstallation de l'organisation communautaire.

2.3.3. Une Eglise surmenée

Le résultat de ces difficultés combinées laisse entrevoir le sentiment d'une Eglise surmenée. Entre 1797 et 1799, le consistoire s'est réuni à de nombreuses reprises, quasiment une fois par semaine, dans le but de répondre aux problèmes concernant la recherche d'un pasteur, le financement de ce dernier et réparer les

²¹⁷ AR Nimègue, 3-5 Notulen van de vergaderingen van de kerkeraad... Op. Cit. AC 28 août 1798, art. 3.

conséquences de l'absence de l'Eglise durant une longue période. Le consistoire wallon a aussi dû gérer les exigences de la nouvelle municipalité batave et les résolutions prises pour l'exercice du culte. Entre le 10 et le 26 octobre 1797, la municipalité demande à l'Eglise wallonne de faire le premier mercredi de chaque mois « une exhortation et une prière relative à la situation où se trouve la Patrie et particulièrement à la mortalité du bétail, qui s'annonce sur les frontières, en priant bien, qu'il veuille détourner ce fléau »²¹⁸. Le pasteur Mounier essaie de s'y soustraire mais le secrétaire du conseil de la ville de Beyen lui informe la décision formelle de la municipalité batave, à lui mais aussi aux Eglise de Nimègue. Ce de Beyen est un membre de la communauté wallonne qui devient diacre en 1807, cela montre que certains Wallons participent au pouvoir civil de la République batave, et que la relation avec l'Eglise wallonne n'est pas totalement enterrée. Cependant, elle doit respecter les nouvelles mesures de la magistrature, notamment celle indiquée dans les procès-verbaux du 20 avril 1798 qui demande « d'anéantir les marques et distinctions des 2 bancs certains de l'Eglise, qui avoient été appropriés aux membres de la Régence, aux Hauts officiers »²¹⁹. On retrouve le même processus d'égalité et de nivellation de la société en effaçant tous les priviléges anciens dans la France révolutionnaire. L'Eglise wallonne est obligée d'effacer toutes traces de ces priviléges dans son Temple mais cela lui permet de mettre en vente ces places, nécessaire dans cette période difficile financièrement.

Une autre demande émanant des nombreux décrets de la République batave intervient très peu de temps après sa réinstallation en mai 1797 :

« Le receveur de la Diaconie R. G. B. de Salve de Bruneton, informe la Compagnie – que le fiscal des députés ordinaires du Quartier de Nimègue s'étant rendu chez lui dans sa ditte qualité, lui avoit fait part qu'il se voyait obligé de sommer la diaconie de l'Eglise Wallonne pour le payement du 50^e denier de leurs fonds et propriétés, en conformité de l'arrêté des représentants du peuple du dit Quartier en date du 30 septembre 1796.

La société ne se croyant point abdiqués au fournissement du payement exigé par le tenant de l'arrêté susmentionné du 30 septembre 1796, a résolu de

²¹⁸ Ibid. AC 26 octobre 1797, art. 4.

²¹⁹ Ibid. AC 20 avril 1798, art. 4.

différencier provisoirement, et de dresser à cet effet un mémoire pour être présenté aux députés ordinaires du Quartier susdit »²²⁰

En 1795, la République batave se retrouve dans une situation financière encore pire que sous les Provinces-Unies. Les Français avec leurs réparations de guerre s'élevant à 100 millions de florins et le refus des bataves de répudier leurs dettes comme l'avait fait la France entraînent des mesures et impositions très dures sur les Néerlandais : « Il est vrai que, depuis 1795, les citoyens étaient très durement imposés : ils donnaient la moitié de leurs revenus et le 20^e de leur propriété foncière. Bref les Hollandais avaient l'impression qu'ils sacrifiaient tout à la France qui ne faisait rien pour eux »²²¹. Le sentiment anti-français se cristallise à partir de ce moment-là et toutes les mesures financières sont très mal vécues par la jeune République batave. Cette imposition forcée touche donc l'Eglise wallonne à peine revenue de vacance, quand le Quartier de Nimègue lui demande le « 50^e denier de leurs fonds et propriétés ». C'est principalement la diaconie qui est touché par cette mesure alors que cette dernière doit s'occuper de l'assistance aux pauvres mais aussi du financement du pasteur depuis que la magistrature refuse de le faire. La réaction du consistoire illustre le sentiment partagé par bon nombre de citoyens, les membres wallons décident de ne pas le faire pour l'instant. Le 6 septembre 1797, après une deuxième sommation du Quartier de Nimègue de payer le 50^e denier, ils demandent à nouveau les services de l'avocat Moorees pour être conseillé sur cette situation qui infligerait un sévère coup à leur finance. Malheureusement ce dernier leur annonce qu'ils ne pourront pas se soustraire à cette demande qui est justifié par la résolution du Quartier du 30 septembre 1796. Le consistoire a donc résolu « à l'Unanimité de faire le payement susmentionné, en calculant les effets au prix courant du jour avec une somme de cent quarante dix florins, le payement est autorisé à cet effet »²²². En prenant en compte la partie sur l'étude des finances de l'Eglise wallonne de Nimègue, cette somme est considérable approchant le tiers des revenus accordés à la diaconie dans cette période. Le prêt de 1400 florins contracté le mois suivant en octobre 1797 répond directement à cette complication imprévue. Grâce à ce prêt, le bilan des comptes de la diaconie entre 1797 et 1799 n'est dans le négatif que de très peu. Le constat

²²⁰ Ibid. AC 13 mai 1797, art. 2.

²²¹ JOURDAN, *La République batave...* Op. Cit. p. 761.

²²² AR Nimègue, 3-5 Notulen van de vergaderingen van de kerkeraad... Op. Cit. AC 11 septembre 1797 art. 2, 3.

général de toutes ces difficultés et complications rencontrés par l'Eglise wallonne de Nimègue dès son retour en 1797 amène à penser que l'Eglise est surmenée et prise de toutes parts par diverses exigences ou mesures financières. La première des conséquences de cet état se remarque dans son implication dans le synode, elle ne participe à aucun synode entre 1794 et 1800, et encore pire elle reçoit à deux reprises des exhortations de la part de ce dernier de venir à ces réunions mais surtout d'envoyer ses instructions. Le synode de Schiedam de septembre 1798 lui adresse personnellement ces mots :

« *L'Eglise de Nimègue de son côté est fortement invitée à ne plus se dispenser pour des raisons frivoles, d'envoyer ses instructions, & de répondre aux Renvois.* »²²³

L'Eglise wallonne de Nimègue n'est cependant pas la seule dans ce cas-là, la période de fin XVIII^e siècle est perturbé par de nombreuses absences d'Eglises au synode. Fin 1799, le synode de Vianen craint pour la sûreté de l'assemblée et demande encore une fois de la reporter à cause de la guerre aux portes de la République batave. Dans l'année 1799, les tensions se répètent entre la France et les bataves sur le sujet de la guerre. La France voit des défaites en Italie, en Suisse et en Allemagne. La République batave voit ses frontières menacées et cherche la neutralité, notamment en se rapprochant de la Prusse. La France réprouve cette attitude car le traité de la Haye stipule une alliance défensive et offensive. La coalition anglo-russe débarque en Hollande, et les bataves sont obligés de se défendre avec l'appui des Français. La bataille de Castricum du 6 octobre 1799 règle l'affaire par une victoire décisive de l'alliance franco-batave. La France reste méfiante au vu de la position de la Hollande qui a tout de même respecté ces engagements. Face à cela, elle demande la remise du port de Flessingue et l'île de Walcheren au grand dam de Schimmelpenninck²²⁴ qui repart dans des négociations²²⁵. Malgré la protestation de certaines Eglises, le synode de Vianen est déporté pour le mois de décembre 1799. Les événements internationaux rejaillissent encore une fois sur l'organisation synodale qui s'active toujours pour

²²³ KB, *Livre synodal...* S. Schiedam, septembre 1798.

²²⁴ Schimmelpenninck est un homme politique hollandais de la période batave, ambassadeur de la Hollande à Paris, il est le principal intermédiaire entre les deux républiques. Sous le directoire, il négocie continuellement les exigences de la France envers les Pays-Bas afin d'éviter la ruine de son pays.

²²⁵ JOURDAN, *La République batave...* Op. Cit. p. 762.

le maintien du culte malgré la promesse de trois années de ministère financées par le gouvernement dans la constitution de 1798.

La fin du siècle voit cependant une amélioration de la situation de l'Eglise wallonne de Nimègue. Après de longues démarches faites après le départ de Pierre Mounier, elle arrive enfin à obtenir la vocation d'un pasteur dénommé Jacques Henri Payen, d'origine suisse mais venant de l'Eglise wallonne de Delft. Il est installé dans le consistoire le 28 juillet 1799. C'est à cette même période que le consistoire wallon fait parvenir une lettre à la commission de Heusden pour le maintien du culte :

*« Pour nous conformer à l'art. LXVII du synode de Middelbourg, nous avons l'honneur de vous informer que malgré les refus réitérés de la municipalité de salariser les employés de notre Eglise, nous avons le bonheur de pouvoir faire face à toutes les dépenses en y appliquant une partie des revenus de nos fonds et le produit d'une taxe que nous avons imposé sur les places de notre Temple. Comme notre Eglise est extrêmement florissante, nous nous flattions, moyennant la Grace de Dieu de pouvoir nous soutenir à la longue sur le pied assez avantageux sur lequel nous sommes aujourd'hui. »*²²⁶

Plusieurs informations nous sont données dans cette lettre, dans un premier temps, malgré la constitution de 1798, la municipalité refuse toujours de payer le salaire du pasteur. Il y a donc une désorganisation au niveau administratif de la République batave mais aussi une certaine incompréhension de l'Eglise wallonne de Nimègue qui persiste à demander à la magistrature, se pensant toujours dans une république fédérative alors que le pouvoir décisionnel appartient maintenant à l'Assemblée nationale batave. Les relations sont fracturées et l'Eglise wallonne n'arrive pas à obtenir justice sur ses requêtes. Cependant au vu de cette lettre, le consistoire semble avoir réussi à affronter ces difficultés financières à travers des mesures sur les places du Temple, la contraction d'un prêt mais aussi une taxe sur sa communauté qui comme elle le précise est « florissante ». Nous pouvons voir ici que cette communauté bourgeoise, détaillée dans la partie précédente, est effectivement assez riche et a les moyens de soutenir le culte wallon, prouvant ainsi son attachement à l'identité wallonne. La fin du siècle se termine sur une

²²⁶ AR Nimègue, 3-5 Notulen van de vergaderingen van de kerkeraad... Op. Cit. AC 8 décembre 1799.

note positive pour l'Eglise wallonne de Nimègue qui peut enfin se reconstruire convenablement et porter son attention sur l'exercice de la charité et le maintien du culte.

La période révolutionnaire batave entre 1795 et 1799 a véritablement mis en difficulté l'Eglise wallonne de Nimègue. Nous pouvons voir cependant que ces difficultés ont été amorcés par une situation compliquée au lendemain du mouvement patriote et à la veille de la République batave. Cela fut provoqué par l'instabilité ministérielle mais aussi par la guerre de la France révolutionnaire qui entraîna la communauté wallonne de Nimègue dans une période de vacance. Ces difficultés rencontrées l'amenant près de la disparition sont une corrélation d'événements désavantageux mais qui ont aussi puisés dans les faiblesses même de cette communauté. L'Eglise wallonne de Nimègue se reposait principalement sur les relations cordiales avec la magistrature et l'affirmation de ses droits sur la commanderie Saint-Jean. Ces éléments furent mis à mal dans cette période et entraîna l'incapacité du consistoire à se rétablir correctement. Les mesures de la République batave, la lenteur d'application des décrets et l'instabilité politique ajoutée à l'épuration des magistratures ont failli définitivement enterrer la petite communauté wallonne de Nimègue. Elle réussit à survivre grâce à son appartenance au synode wallon, mais surtout à la fidélité de sa communauté qui tenait à ce culte en langue française. Les signes d'assimilation et de patriotisme envers la république batave sont présents mais l'Eglise wallonne de Nimègue tient à garder son identité et ses traditions intactes

3. L'Eglise wallonne de Nimègue à travers la fin de la République batave et l'occupation française

Le coup d'état du 18 brumaire fait résonnance jusque dans la République batave qui voit d'un œil réjoui la fin de ce directoire qui leur demandait des exigences inadmissibles. Schimmelpenninck, ambassadeur à Paris et principal acteur des relations entre les Français et les Bataves, partage aussi cette vision et aperçoit dans Napoléon Bonaparte, un moyen d'affirmer l'autonomie et la souveraineté de la République batave. Il espère notamment une amélioration des relations entre les deux Etats afin de devenir un allié et non plus une république satellite de celle de la France. Malheureusement pour eux, la désillusion est présente dès que Napoléon Bonaparte fait savoir sa volonté d'assujettir et de contrôler tout état dans sa sphère d'influence. Le premier consul n'avait qu'une ambition pour les Bataves, celui de créer un Etat stable politiquement et militairement afin de faire tampon face aux puissances coalisées. En 1806, il fait fi de la culture politique des Pays-Bas en instaurant une monarchie avec à sa tête son frère, Louis Bonaparte, alors que les Néerlandais n'avaient jamais connu de monarchie dans toute leur histoire. Le royaume de Hollande, malgré une certaine passivité des Néerlandais, n'arrive pas à répondre aux attentes de l'empereur Napoléon Ier qui est de plus en plus préoccupé par les coalitions de l'Autriche, de la Prusse, de l'Angleterre et de la Russie. La souveraineté néerlandaise est définitivement réglée en 1810 par l'intégration du pays comme département de l'empire français, jusqu'à la libération en 1813. Tous ces évènements sont vécus par l'Eglise wallonne de Nimègue passablement remise de la tourmente révolutionnaire batave. Malgré le chaos politique autour d'elle, la communauté wallonne réussit à retrouver une liberté d'action grâce aux nombreuses mesures et démarches effectuées pour l'intégrité de son Eglise. Durant ces quelques années très mouvementées, l'Eglise wallonne de Nimègue arrive à faire face à tous ces évènements mais surtout participe à l'organisation synodale ce qui lui avait été impossible dans les années précédentes. Entre 1800 et 1813, nous avons donc une Eglise wallonne pleinement active et sensible à la situation autour d'elle ce qui

permet de comprendre son évolution dans cette période encore incertaine pour le culte wallon.

3.1. L'Eglise wallonne de Nimègue dans les derniers instants de la République batave

3.1.1. Retour à une stabilité pour l'Eglise wallonne

Avant de revenir à Nimègue dans le début de siècle, il est utile de s'intéresser à la situation de la République batave. Comme nous l'avons déjà précisé précédemment la jeune république subit de plus en plus les revers politiques et l'ingérence de la France. Elle aspire à la liberté et à la souveraineté tandis que la France, maintenant sous l'autorité du consul Bonaparte, préfère la voir en alliée servile, prêt à supporter les assauts des coalitions pour son compte. Le 29 novembre 1799, le premier consul expose ses conditions : « Il exige six millions de florins en guise de geste d'amitié »²²⁷. Il promet aussi de faire des concessions : « il souhaite leur céder Flessingue et réduire les troupes françaises en Hollande, contre la jolie somme de 25 millions de florins »²²⁸, ainsi qu'un crédit des banquiers bataves. Ces propositions sont refusées de façon unanime car considérés comme de l'extorsion par les Bataves, Bonaparte en est très contrarié. Encore une fois le gouvernement français se refuse à comprendre que la nation batave était au bord de la ruine²²⁹. Au niveau international, la République hollandaise essaye de chercher la neutralité auprès de son voisin allemand, la Prusse accepte en échange du retour du prince d'Orange. Le gouvernement batave, bien qu'il soit constitué majoritairement de modérés à ce moment-là, refuse catégoriquement. Pour Schimmelpenninck, la réponse est claire : « (Cela) provoquerait le plus grand désordre et nous exposerait aux plus grands périls. Qu'Orange cherche à s'employer ailleurs ! Après tout ce qui s'est passé, après la recrudescence de haine, après le débarquement et ses conséquences, je ne

²²⁷ JOURDAN, *La République batave...* Op. Cit. p. 763.

²²⁸ Ibid. p. 763.

²²⁹ COLENBRANDER, *Gedenkstukken der algemeene geschiedenis van Nederland (1795-1840)*, 21 vol, Den Haag, 1905-1922.

comprends vraiment pas comment on ose y penser »²³⁰. La République batave malgré toutes ses peines et ses difficultés ne désirent pas le retour du stadhouder qui anéantirait tout ce que la Révolution a construit. La France de Napoléon Bonaparte, quant à elle, ne desserre pas son emprise et son ingérence sur la république qui vit ses derniers instants. En 1801, le consul demande une nouvelle constitution pour remplacer celle de 1798 qui, malgré quelques défauts, satisfait les différents partis bataves. Il souhaite la remplacer par une constitution autoritaire où l'exécutif dominera et où le législatif sera réduit. La majorité des partis refusent mais sous prétexte d'une insurrection radicale, un coup d'état de trois directeurs bataves²³¹ est lancé contre l'Assemblée, toujours sous la coupe de la France. Pieter Vreede, chef des radicaux, voit les nouvelles élections comme une victoire de « l'ultra-modérantisme » qu'il nomme comme une contre-révolution détruisant les ambitions de 1795, et donnant de plus en plus de pouvoirs aux Orangistes²³². La nouvelle constitution toujours rejeté par une majorité des députés est imposée par la force. Le pays est dans un piteux état, l'alliance franco-batave à sens unique a grandement soutenu son déclin. Amsterdam est en proie à la misère, l'Etat est endetté et le commerce ruiné. Pourtant les différents partis arrivent à se mettre d'accord sur une chose : combattre Napoléon Bonaparte et empêcher son ingérence²³³.

C'est dans cette dynamique que l'Eglise wallonne de Nimègue débute ce siècle mais peu de ces grands évènements la touchent, les Eglises wallonnes ne s'insinuent pas dans la politique du pays, et celle de Nimègue a déjà beaucoup à faire dans la conservation de son culte. La question financière est toujours d'actualité en 1800 mais la communauté wallonne maintenant débarrassée des problèmes engendrés par la vacance et ayant repris une relation stable avec l'autorité civile, cette situation est en voie d'amélioration. L'Eglise wallonne de Nimègue a compris, dans un premier temps, que les démarches auprès de la municipalité s'avéraient stériles et que dans cette nouvelle république, il fallait réclamer auprès du gouvernement ou des institutions régionales pour recevoir une

²³⁰ Ibid. vol. III, p. 581.

²³¹ Le directoire batave (*Uitvoerend Bewind*) était le nom du gouvernement de la République batave entre 1798 et 1801, composé de cinq directeurs se chargeant de l'exécutif. Le coup d'état de 1801 le remplace par une régence d'état, un système de présidence tournant tous les trois mois.

²³² Ibid. vol. III, p. 716.

²³³ JOURDAN, *La République batave...* Op. Cit. p. 768.

réponse sur les honoraires du pasteur. C'est le cas en février 1800 où les pasteurs flamands avaient réussi à obtenir du gouvernement leurs pensions, ayant observé cela, le consistoire décida de s'adresser au solliciteur de la Haye afin de recevoir les mêmes faveurs. La réponse arrive le 14 avril 1800 et est résumée dans ces termes :

« Le pasteur a communiqué à la Compagnie une lettre du solliciteur à laquelle étoit adjoint l'appointement favorable de l'agent des finances, à la requête qui lui a été présentée dans le but d'obtenir 1° les arrangements du aux employés de notre église depuis la vocation de Mr Mounier soit par la municipalité, soit par le quartier de Nimègue. 2° la continuation des honoraires dont les fonctionnaires de cette Eglise ont toujours joui, et que la constitution leur attribue jusqu'en avril 1801. Comme à l'appointement de la Requête se trouvoit annexé aux ordres de l'agent des Finances tant à la municipalité de cette ville qu'à l'assemblée administrative du département de satisfaire sans délai à la résolution du ministre, la Compagnie a résolu de s'adresser par requête d'abord à la municipalité et ensuite à l'assemblée administrative du département dans le cas où la première refuseroit d'obtempérer à l'ordre de l'agent des finances. N. T. C. F. Mr Woldringh s'est chargé très gracieusement de dresser la requête ainsi que des autres démarches relatives à cette affaire »²³⁴.

Le gouvernement par l'intermédiaire de l'Agent des finances accorde les demandes de l'Eglise wallonne de Nimègue pour les honoraires du nouveau pasteur Payen. Elles doivent toutefois être acceptés par la ville ou la région. Bien que l'appui authentifié de l'état batave soit un soutien de poids dans cette démarche, le consistoire prend des mesures pour adresser des requêtes à différents pouvoirs civils afin d'enfin réussir à obtenir les honoraires. La situation semble s'arranger mais ce dernier décida quelques jours avant la réponse du solliciteur de nommer une commission pour « améliorer les fonds de l'Eglise de la manière la moins onéreuse au troupeau »²³⁵. L'Eglise wallonne est prudente car bien qu'elle ait indiquée au synode un an plus tôt, de ne plus avoir de réels problèmes financiers, elle ne souhaite pas accabler sa communauté qui a déjà beaucoup contribué, et de plus, elle est encore endettée. Comme prévu, la municipalité rend sa réponse

²³⁴ AR Nimègue, 3-5 Notulen van de vergaderingen van de kerkeraad... Op. Cit. AC 14 avril 1800, art. 3.

²³⁵ Ibid. AC 6 avril 1800, art. 3.

et indique « n'avoir rien à démêler avec notre église »²³⁶. Ayant anticipé la réponse, le consistoire dresse un mémoire qui présente la situation, cette fois-ci envoyé à la commission des finances du département. Cet épisode montre encore une fois les relations difficiles entre l'Etat batave et les municipalités qui, dans le cas de Nimègue avec les difficultés financières et la politique unitariste, ont tendance à ne pas considérer certaines décisions venant des institutions bataves. La commission des finances accepte la requête du consistoire, et le rapport de cette affaire apparaît dans les procès-verbaux du consistoire :

1° qu'elle avoit reçu une pièce officielle de la dite commission qui vous promet le remboursement des arrangements du par la ville et le quartier à notre Eglise, pour les honoraires du pasteur et du lecteur et aussi en même temps à ceux-ci, le payement de leurs pensions aussi longtemps que l'Etat continuera à salarier les fonctionnaires de l'Eglise ; qu'en conséquence notre commission avoit été invitée par celle des finances à lui remettre sans délai un compte exact des sommes que notre consistoire est en droit de réclamer

2° que ce compte montant à la somme de 2909 florins et 17 sous, avoit été remis à la commission de Finances, laquelle après l'avoir examiné, avoit délivré à la notre un mandat de payement sur le comptoir de mr de Bryun, l'un des receveurs de l'Etat, dans cette ville, et enfin que la somme susdite (veuoit ?) d'être encaissée.

(...)

*L'argent servira à rembourser les dettes de l'Eglise et « d'acheter du restant de l'argent des obligations à la charge de la République batave »*²³⁷

Le consistoire wallon reçoit enfin satisfaction de ses demandes d'entretien du culte après plusieurs années sans pension pour le pasteur. Pierre Mounier n'aura pas touché une seule pension venant de la municipalité, ce qui a peut-être précipité son départ, mais Jacques Henri Payen présent depuis moins d'un an, voit la possibilité d'être salarié par l'Etat pour l'exercice du culte wallon. La subvention du culte garantie par la constitution de 1798 et remaniée par celle de 1801 et le remboursement des honoraires non payés, apparaissent véritablement comme

²³⁶ Ibid. AC 25 mai 1800, art. 2.

²³⁷ Ibid. AC 30 novembre 1800, art. 2, 3.

une bénédiction pour le consistoire qui peut enfin retrouver l'intégrité du culte en français sans avoir à entraîner des précautions financières et à quémander auprès de la communauté. Ce sont d'ailleurs les premières mesures prises par le consistoire wallon, rembourser les dettes de l'Eglise et réduire le prix des places dans le temple, retournant à deux florins par an²³⁸. Le consistoire se permet aussi avec cette somme d'acheter des obligations à la charge de l'état batave afin de rapporter des rentes à la diaconie et ainsi permettre l'exercice de la charité qui a été mis de côté ces dernières années. En plus du remboursement de cette somme, l'Eglise wallonne fait parvenir une nouvelle requête, toujours à la commission des finances, pour demander le paiement des frais de députations pour les synode qui n'ont pas été payés depuis 1794²³⁹. Toutes ces mesures se déroulent en quelques années entre 1800 et 1803, montrant bien le retour de la dynamique de l'Eglise wallonne de Nimègue. Il y a bien en 1805 des retards de paiements d'honoraires notés par le consistoire mais au vu de la situation critique de la République batave qui vit sa dernière année, cela n'est pas anodin et ne doit pas arriver qu'à Nimègue²⁴⁰. C'est notamment à cette époque qu'elle décide d'actualiser le « Règlement à l'usage du consistoire » démontrant bien sa volonté de se préoccuper de l'organisation intérieure de l'Eglise après s'être débarrassée des problèmes extérieurs. Au travers de ces péripéties du début du siècle, nous voyons bien que l'Eglise wallonne de Nimègue s'est remise de sa difficile période des années 1790, elle a réussi avec de nombreuses requêtes à faire valoir ses droits pour le maintien du culte malgré certains revers. Cet acharnement s'est ressenti au moment de la vacance où il y avait toujours des membres du consistoire qui travaillaient pour faire revivre l'Eglise, et durant la fin du XVIIIe siècle, où elle a défendu sa position de communauté wallonne. Le résultat montre, à la veille de la chute de la République batave, le fruit de sa persévérance. Cette stabilisation financière acquis à partir de 1802, après le remboursement de ces dernières dettes lui permet de s'engager dans les affaires du synode après une longue absence.

²³⁸ Ibid. AC 28 février 1802, art. 5.

²³⁹ Ibid. AC 19 avril 1802, art. 3.

²⁴⁰ Ibid. AC 3 novembre 1805, art. 7.

3.1.2. Retour de l'engagement de Nimègue dans le synode

Dès 1800 avec le synode d'Amsterdam, Nimègue envoie ses instructions après les exhortations qui lui demandaient de respecter ses devoirs d'Eglise synodale, et en juin 1801, au synode de Flessingue, elle participe enfin à sa première réunion des Eglises depuis 1794. L'un des premiers engagements de l'Eglise wallonne de Nimègue apparaît en 1800 à travers des instructions sur le rétablissement d'une correspondance avec les Eglises réformées de France. L'Eglise de Rotterdam propose dans le synode de Middelbourg en juin 1799 de relancer une correspondance comme au milieu du XVIII^e siècle avec les Eglises du Désert avec comme motif l'entraide entre les Eglises réformées. Cette proposition reçoit peu de ferveur, les Eglises s'y opposant en prétextant que les Eglises wallonnes n'ont jamais tenu une correspondance régulière avec les réformés voisins d'Angleterre, d'Allemagne et même au sein de la Hollande et que cela pourrait amener des complications avec celles de France au vu des relations entre les deux Etats. La raison qui pousse l'Eglise de Rotterdam à envisager cela, c'est ce sentiment d'entraide et de fraternité réformée mais la situation est encore critique et le synode préfère s'occuper d'affaires plus pressantes. Cependant, Rotterdam n'en démord pas et étant une Eglise très présente au synode réclame un renvoi aux autres Eglises pour avoir leur avis, elle donne les éclaircissements suivants :

*« La correspondance proposée par notre Eglise, n'a qu'un rapport très éloigné, ou pour mieux dire, aucun, avec les objets confiés à la Commission secrète. – Celle que nous avons en vue devroit se borner à se communiquer mutuellement l'état extérieur des Eglises, les progrès de la Religion, les difficultés qu'Elle rencontre, les moyens de les vaincre, d'assurer son triomphe, en un mot, ce qu'on entend par *sata Ecclesiae*. Ce seroit, selon nous, la mesure la plus efficace, pour serrer de nouveau les liens de charité et d'union sur lesquels notre Maître et ses premiers Disciples ont si fortement insisté. – Elle défendroit ces Eglises et les nôtres, contre les Associations et les Attaques de nos Incrédules modernes. – il s'agiroit simplement d'être instruit avec certitude, si les Eglises de France forment encore un seul et même corps, si elles s'assemblent en Synodes, en colloques, en Classes ; - si son Anciennes et sa Confession de Foi y sont restées en vigueur ? »²⁴¹*

²⁴¹ KB, *Livre synodal...* Op. Cit. S. Amsterdam, juillet 1800, art. 27.

Le retour de cette correspondance n'a donc pas qu'un but d'entraide mais aussi d'informations sur l'état des Eglises réformées en France. Il y a derrière la proposition de Rotterdam un désir de partage de connaissances et si possible d'alliance dans un but commun de maintien du culte face aux nombreuses exigences révolutionnaires. Rotterdam évoque un esprit de rattachement et de fraternité entre Eglises françaises. L'Eglise wallonne de Nimègue approuve cette idée et remarque le zèle de celle de Rotterdam²⁴². Malheureusement même avec le renvoi aux Eglises, la proposition est rejetée malgré l'intérêt de deux d'entre elles :

*« il n'y a que deux Eglises dont les remarques semblent favoriser la correspondance proposée ; l'une la croit utile ne fût ce que pour être en état de pouvoir répondre aux questions faites plus d'une fois sur le véritable état de ces Eglises de France ; l'autre estime, qu'il est bien naturel de s'intéresser à l'état spirituel de ces Eglises , non seulement parce que quelques-unes du Païs que nous habitons, leur doivent leur existence , ou plutôt leur accroissement, mais encore à cause du grand nombre d'individus qui les composent. »*²⁴³

Les raisons des Eglises qui s'y opposent sont diverses. Certaines considèrent que la demande devrait venir des Eglises de France, d'autres voient cette correspondance comme inapproprié dans ces circonstances voire dangereuse pour l'intégrité des Eglises wallonnes, et enfin certaines pensent aux frais que cela entraînerait pour le synode sans être sûr que cela soit réciproque pour les Eglises françaises. L'Eglise de Rotterdam dans les années qui suivent continue à défendre sa proposition en apportant des éclaircissements mais elle n'aboutit pas, quant à Nimègue, elle continue dans ses instructions à apporter son soutien à la proposition sans réellement s'étendre dans les procès-verbaux sur ses raisons. Les quelques Eglises en faveur de cette correspondance sont intéressées par la démarche fraternelle et le souvenir des réfugiés français au XVIIe siècle mais pour la majorité des Eglises wallonnes, ce lien avec ces Eglises réformées de même culture est coupé depuis longtemps et la distinction entre réformés wallons et réformés français est préférable. On sent bien que même si la tradition et la mémoire des ancêtres français est encore vivante dans le souvenir des Eglises wallonnes,

²⁴² AR Nimègue, 3-5 Notulen van de vergaderingen van de kerkeraad... Op. Cit. AC 14 septembre 1800, Instructions, art. 27.

²⁴³ KB, *Livre synodal...* S. Groningue, septembre 1800, art. 50.

entretenir une correspondance avec les Eglises réformées de France serait admettre un lien culturel alors que l'assimilation et l'intégration ont fait leur œuvre et que la communauté wallonne fait partie, avec tout de même un statut particulier, des Eglises réformées néerlandaises et du monde néerlandais en général. Il y a aussi dans ce refus, une dynamique politique propre au contexte, beaucoup d'Eglises n'apprécient pas de se rapprocher des Français alors que ces derniers sont détestés par leur attitude arrogante et leur emprise sur la République batave. Nimègue n'évoque jamais la raison de son soutien qui est marginal au sein du synode wallon et donc on ne peut pas réellement expliquer son attitude, mais nous pouvons supposer que le caractère particulier d'une Eglise avec une élite francophile et avec une histoire à forte influence française peut accorder un intérêt dans une correspondance avec leurs cousines françaises.

Hormis cette affaire, il y a d'autres interactions de l'Eglise wallonne de Nimègue dans le synode wallon. L'époque est troublée par l'instabilité croissante de la république batave, et cela se ressent au sein des Eglises wallonnes. Certaines Eglises contestent directement l'autorité du synode. L'Eglise de Middelbourg s'insurge en 1800 des frais de députation inutiles lors du synode de Vianen qui fut déporté en décembre pour raisons spécifiques, et de l'absence de considérations de la part du synode. Il demande à ce titre le remboursement de 156 florins pour avoir envoyé des députés inutilement. La Compagnie du synode refuse cette demande formulé en des termes très directs. Dans les instructions pour le prochain synode, Nimègue s'insurge à son tour contre l'attitude de Middelbourg en dénonçant « un ton menaçant » et en lui demandant d'abandonner sa démarche par ces mots : « Le cas dont il s'agit est sans doute fâcheux pour cette église ; mais pourroit-elle balancer entre la perte d'une somme de f. 156 et la conservation de la bonne harmonie »²⁴⁴. La majorité des Eglises suivent cette décision pour la paix au sein des Eglises, se remémorant les querelles des penseurs français d'après révocation de l'édit de Nantes qui avaient sensiblement divisés le synode. Autre cas assez particulier, le détachement de l'Eglise de Groede dont le pasteur Bourdeau se qualifie de « juge ecclésiastique supérieur »²⁴⁵. Le synode condamne les agissements du pasteur et Nimègue fait de même. La raison de ce détachement

²⁴⁴ AR Nimègue, 3-5 Notulen van de vergaderingen van de kerkeraad... Op. Cit. AC 24 mai 1801, instructions, art. 4.

²⁴⁵ KB, *Livre synodal...* Op. Cit. S Flessingue, juin 1801, art. 64.

n'est pas mentionnée mais nous pouvons attribuer cela aux temps troublés provoquant des dissidences au sein du synode wallon. Nimègue s'emploie aussi à défendre ses intérêts au sein de l'organisation synodale, chose qui lui était impossible avant par son absence. En 1804, elle participe à une classe pour l'examen des proposants et étudiants. Cette classe doit étudier le dossier d'un proposant nommé Mounier, de la famille du pasteur Pierre Mounier. Cette dernière est lancée par l'Eglise de Delft et doit être examiné en Gueldre mais Nimègue qui se charge du dossier ne reçoit aucune réponse des autres Eglises examinatrices, elle demande donc l'intervention du synode sur cette affaire. Le synode de juin 1804 se déroulant à Nimègue dévoile que l'Eglise de Delft n'a pas respecté le règlement pour l'examen des proposants sur l'envoi du dossier à examiner mais aussi que cette classe s'est faite sans le consentement des Eglises synodales. Nimègue adresse donc une remarque à l'Eglise de Delft pour avoir « violé » le règlement et demande un renvoi aux Eglises wallonnes²⁴⁶. Au vue des sources étudiées dans ce mémoire, les relations entre Delft et Nimègue ne sont jamais apparus comme très amicale, et pour cause cette dernière a, par deux reprises, détaché des pasteurs de l'Eglise de Nimègue, Scheidius et Certon, provoquant indirectement la vacance de 1794, tandis que le pasteur Payen a été pris à l'Eglise de Delft comme le précise Hordijk en 1894 : « Tandis que les pasteurs Scheidius et Certon ont quitté Nimègue pour se vouer à l'église de Delft, le pasteur Payen, d'origine Suisse, nous est venu de cette église »²⁴⁷. L'attitude entre les deux Eglises n'a donc pas forcément été très cordiale durant la période révolutionnaire et cette affaire a possiblement pu réveiller les rancœurs. Cependant, cela n'a pas beaucoup d'intérêts car elle montre des problèmes internes au synode, toutefois, elle permet de constater le retour de l'engagement synodal de l'Eglise wallonne de Nimègue qui participe aux décisions et défend des propositions. Nous pouvons citer un autre évènement auquel Nimègue participa tardivement, c'est la commission du synode de Heusden et le projet de financement du maintien du culte. Cette commission se charge encore en 1800 d'assister certaines Eglises dans le besoin mais son activité principale se tient à ce moment-là à l'édification d'un jour de jeûne et de grâce commun entre les Eglises wallonnes et flamandes qui ont œuvré ensemble pour la survie de leurs Eglises. Durant le synode de Breda en juin 1802,

²⁴⁶ AR Nimègue, 3-5 Notulen van de vergaderingen van de kerkeraad... Op. Cit. AC 9 septembre 1804, instructions, art. 12.

²⁴⁷ PERK, *Cinq jours à Nimègue...* Op. Cit. p. 88.

L'Eglise de Nimègue fait parvenir l'information qu'elle a effectué le jour de jeune et de célébration avec l'Eglise flamande étant mis en place par la commission d'Heusden. Cet évènement permet de noter l'implication de Nimègue dans les actions du synode wallon mais aussi d'attester la réconciliation avec sa voisine flamande. L'Eglise wallonne de Nimègue retrouve donc dans le début de ce siècle, une place dans le synode qu'elle avait désertée pendant de longues années. Ces implications lui permettent de se racheter, bien que comparé aux Eglises wallonnes de Hollande, cela reste limité due à son influence plus réduite.

3.1.3. Des communautés wallonnes en périls : le cas des Eglises wallonnes en territoires étrangers

Un sujet majeur à ce moment-là permet de mettre en lumière les interactions de l'Eglise wallonne de Nimègue sur les décisions synodales et les conséquences internationales de la guerre au sein du synode wallon, c'est le cas des Eglises wallonnes situées en territoire étranger. La situation des Eglises de la Barrière avait déjà été mentionné en 1796 au sein du synode et partiellement réglé par le constat de leur disparition formelle. Mais d'autres Eglises, anciennement sous territoire néerlandais, sont passées en possessions françaises après les exigences territoriales de la république en 1795. Ces Eglises sont les suivantes : Dalem, Bleigny, Maastricht, Eysden de la province du Limbourg et Cadzant, Oostburg, Aardenburg de la Flandre Zélandaise. Pierre Mounier dans son « Aperçu général des destinées des Eglises Wallonnes des Pays-Bas »²⁴⁸ en compte 13 mais ce sont celle ici dont la question est soulevée et débattue au sein du synode entre 1800 et 1806. Dans un premier temps, les Eglises wallonnes de la Flandre Zélandaise font part de leur inquiétude au synode wallon. A celui de Flessingue en juin 1801, Aardenburg et Oostburg font parvenir leur désir de participer au plan de fond général. Cette requête est renvoyée aux Eglises et au synode de Leyde en septembre 1801, les avis divergent sur la question :

« Et d'abord il y a diverses Eglises, qui observent, qu'on ne sauroit rien déterminer sur la nature de la demande des Eglises d'Aardenbourg & d'Oostbourg ,

²⁴⁸ NIJHOFF, *Bulletin...* Op. Cit. Vol. 4, 1890, p. 235.

avant qu'un plan quelconque ait été adopté. - Il y en a deux autres qui ajoutent à cette considération la remarque suivante, que l'expérience que nous ayons déjà acquise sur le sujet des Eglises qui ont passé sous une domination étrangère, doivent nous rendre extrêmement circonspects par rapport à cette décision. Il y en a plusieurs autres, qui remarquant, que ces Eglises ayant été reconnues jusqu'ici comme faisant partie de notre Corps, & par les Lettres de Convocation qu'on leur a constamment envoyées, & par l'honneur qu'on a fait à leurs Instructions, observent de plus, qu'il est, et de l'intérêt même de nos Eglises, & de la justice de les faire participer à ce Plan d'un Fonds général, si Elles le désirent. - H y en a deux autres, qui pensent qu'il ne seroit pas de l'équité de les y admettre, à moins qu'Elles n'y accèdent de fuite. »²⁴⁹

Certaines acceptent mais sous deux conditions : que l'admission des deux Eglises au plan de financement ne crée pas de contradiction avec les lois et décrets émis par la France, et que ces dernières soient respectueuses de la décision finale du synode. Durant le même synode, dans un acte secret, la situation des Eglises de Cadzant et Maastricht est discutée. Une commission avait été chargée de s'occuper des problèmes de pensions des pasteurs dans ces Eglises étant suspendues par la République française. Ils font part d'une requête envoyée au premier consul dont ils attendent toujours la réponse. Sur l'objet des Eglises de Flandre Zélandaise, l'Eglise de Nimègue fait parvenir ses instructions et son avis sur la question :

« Cet article tombe de lui-même par les nouvelles loix de la République Françoise relatives aux Eglises réformées qui sont de son ressort. Il ne nous reste donc qu'à exprimer nos sincères regrets, de ce que celles dont il s'agit dans cet article et quelques autres ne seront plus à l'avenir partie de notre corps, et qu'à former les vœux les plus ardents pour leur bonheur. »²⁵⁰

Pour elle, il faut jouer la prudence car ces Eglises ont été détachées de la République batave et continuer à correspondre avec elles pourraient mettre les Eglises wallonnes en opposition avec les lois françaises. Son attitude passive a sûrement été influencée par les articles organiques d'avril 1802 qui ont

²⁴⁹ KB, *Livre synodal...* Op. Cit. S. Leide, septembre 1801, art. 53.

²⁵⁰ AR Nimègue, 3-5 Notulen van de vergaderingen van de kerkeraad... Op. Cit. AC 30 mai 1802, instructions, art. 54.

profondément changé et organisé le culte protestant en France. Ces instructions sont d'ailleurs envoyées au synode de Breda en juin 1802 où le sujet principal sont ces fameux articles organiques. Il y a un article qui pose un problème au synode, le second qui ordonne que « les Eglises protestantes et leurs ministres ne pourront avoir des relations avec aucune puissance ni autorité étrangère »²⁵¹. Cet article met particulièrement le synode en difficulté car cela sous-entend l'arrêt complet des relations avec les Eglises en territoire étranger et donc leur abandon pur et simple. Bien qu'un renvoi aux Eglises wallonnes est effectué, le synode prend en décision temporaire d'interrompre toutes relations. La question aux autres Eglises est posée en ces termes :

« D'après le second Article Organique des Cultes Protestants dans la République Française, qui porte: Les Eglises Protestantes & leurs Ministres ne pourront avoir de relation avec aucune Puissance ni Autorité étrangère ; les Eglises Wallonnes, qui étaient autrefois membres de notre Corps, & qui se trouvent actuellement sur le Territoire de la République Française, nommément celles des Pays cédés par le Gouvernement de la République Batave à la dite République, peuvent-elles encore être regardées comme membres du Synode Wallon dans cette République ? Ou plutôt, doivent elles être envisagées, comme en étant entièrement détachées ? »²⁵²

Malgré l'urgence de cette question posée par le synode, L'Eglise wallonne de Nimègue préfère attendre plus d'éclaircissements sur ces articles²⁵³. Cette réponse attentiste n'est pas partagée par toutes les Eglises wallonnes, le synode de Naarden fin 1802 présente un débat d'idée et d'avis comme l'organisation synodale n'en avait pas eu depuis longtemps. Déjà, les Eglises du Limbourg font parvenir leur mécontentement au vu de la décision du synode d'interrompre les relations, le pasteur de Maastricht est même délégué pour le suivant afin de rendre un constat de la situation de ces Eglises. Ensuite, les avis des Eglises wallonnes en territoires néerlandais sont de l'ordre divers, si bien qu'on ne peut pas les classer réellement en deux camps. Beaucoup ont étudié la question à travers le règlement des Eglises wallonnes mais aussi par rapport aux différents articles organiques sur

²⁵¹ Loi du 18 germinal an X (8 avril 1802) modifiée relative à l'organisation des cultes, Articles organiques pour les cultes protestants, art. 2.

²⁵² KB, *Livre synodal...* Op. Cit. S. Breda, juin 1802, art. 66.

²⁵³ AR Nimègue, 3-5 Notulen van de vergaderingen van de kerkeraad... Op. Cit. AC 26 septembre 1802, instructions, art. 67.

le culte protestant, cela prouve l'engouement général pour cette question. Les réponses sont parfois si étendues qu'il faudrait accorder une analyse spécifique à elles seules. Nous pouvons toutefois conclure sur un constat global des Eglises wallonnes de bloquer définitivement les relations sur le motif de la défense de l'intégrité du synode wallon qui ne doit pas s'ingérer dans les affaires politiques et encore moins dans celle étrangères. Un élément vient cependant accabler ceux qui défendent l'interruption nette des relations : une lettre venant de l'Eglise de Maastricht et expliquant, avant la venue du pasteur, sa situation déplorable. Cette lettre semble avoir touché profondément les députés wallons qui se questionnent si l'exercice de charité doit continuer avec cette Eglise afin de lui permettre de subsister, comme le synode fait déjà avec les Eglises vaudoises situées aussi depuis quelques années en territoire français. Un autre élément vient perturber ce débat, c'est la décision des Eglises hollandaises de continuer à correspondre avec leurs Eglises en territoire étranger. La réponse de Nimègue apparaît comme peu détaillé comparé à celle étendue dans le synode de Naarden. Cependant, elle emploie plus d'éclaircissements sur la question lors des instructions envoyées au synode de Zieriksee en mai 1803 :

« Nous avons d'autres éclaircissements à donner, si ce n'est que nous verrions avec regret qu'on se pressât trop dans une affaire de cette importance. Peut-être s'exagère t'on le danger qu'il y auroit pour notre corps à soutenir plus longtemps des relations avec les Eglises de Maestricht et d'autres qui sont dans le même cas. Qu'on exige d'elles si l'on veut à chaque synode, des détails précis sur leur situation vis-à-vis du gouvernement François, et que ces détails servent à régler la conduite de notre synode à leur égard. Temporiser, voilà ce qui nous paroît le plus sage comme la plus conforme aux loix de la charité. Cette marche suivie avec beaucoup de prudence ne compromettra jamais, selon nous, l'honneur du V. Synode. »²⁵⁴

L'Eglise wallonne de Nimègue reste sur sa position attentiste bien qu'elle montre explicitement l'intérêt de progressivement couper les liens avec ces Eglises afin de préserver l'intégrité de la communauté wallonne. Ce désir de ne pas s'ingérer dans les affaires étrangères et donc de laisser les lois françaises organisées ces Eglises est partagé par de nombreuses consœurs qui eux aussi ne

²⁵⁴ Ibid. AC 29 mai 1803, instructions, art. 67.

veulent pas que le synode wallon ne se pose en contradiction avec une puissance étrangère qui pourrait la mettre à mal mais aussi poser un problème à la République batave au niveau des relations internationales. La lettre de Maastricht continue cependant de provoquer débat et notamment sur la question de l'interruption de la correspondance depuis le synode de Breda en 1802. La situation semble si critique pour l'Eglise de Maastricht qu'elle supplie le synode de ne pas interrompre de façon définitive la correspondance et de la laisser les informer de son état. Cette lettre de Maastricht provoque des passions chez certaines Eglises dont celle de Nimègue qui change totalement de discours :

*« Nous sommes très fort d'avis qu'on mette hors d'effet et de tout effet les résolutions provisoire prise au Synode de Breda (qu'il seroit peut-être à souhaiter qu'on n'eut jamais prises) et qu'on reprenne sans délai la correspondance trop longtemps interrompue »*²⁵⁵

Ce revirement est radical mais permet au moins à l'Eglise wallonne de Nimègue de choisir définitivement une position sur ce sujet très débattu au sein du synode. Cependant, les supplications de l'Eglise de Maastricht ont entraîné les autres Eglises du Limbourg se trouvant dans la même situation à réclamer la charité au synode wallon. Le gouvernement français ne semble pas accorder les pensions des pasteurs à ces Eglises, malgré les articles organiques et les demandes auprès des institutions du consulat. Le statut d'Eglise étrangère dans un territoire sous occupation doit probablement ralentir les requêtes de ces dernières. Le synode wallon qui aspirait à interrompre les relations avec ces Eglises wallonnes en territoire étranger, se retrouve à correspondre de façon soutenue avec toutes ces Eglises, l'obligeant à y répondre en effectuant des renvois aux Eglises synodales²⁵⁶. Durant le synode de Dordrecht en septembre 1803, les Eglises wallonnes sont invités à donner pour les Eglises du Limbourg, les dons étant récupéré par le pasteur Borel de l'Eglise wallonne d'Eysden. L'Eglise de Nimègue donne à ce titre 5 florins. Cette situation réveille aussi la position des Eglises vaudoises assistées par le synode wallon depuis longtemps et se trouvant en territoire français.

²⁵⁵ Ibid. AC 4 septembre 1803, instructions, art. 47.

²⁵⁶ Ces nombreuses correspondances sont archivées dans la Bibliothèque wallonne de Leyde : UB Leiden, bw aw1, 205–206, synodal acts Zierikzee, 1803; ub Leiden, bw aw1, 267, Inventaire des Livres et Papiers appartenans au Synode Wallon de la République Batave qui se trouvent dans le Dépôt confié à la garde de l'Église Wallonne de Leide.

Nimègue accueillant le synode en juin 1804 lors de la requête des Eglises vaudoises donne la forte somme de 100 florins, montrant bien la fin de ces difficultés financières. Cependant, bien que l'exercice de charité persiste pour les Eglises wallonnes en territoire étranger, leur appartenance au synode wallon est de nouveau remise en question et ce dernier statue définitivement à Leeuwarde en juin 1806 quand il reçoit la démission du pasteur Delo de Maastricht. L'Eglise wallonne de Maastricht reste toutefois à la charge de l'assistance aux Eglises dans le besoin, on la retrouve d'ailleurs en 1808 où elle réclame à nouveau l'aide du synode. Il faut attendre la libération en 1813 pour que la province du Limbourg revienne dans le giron des Pays-Bas et c'est probablement cet évènement qui garantit la survie de cette Eglise car elle fait toujours partie des Eglises wallonnes restantes aujourd'hui. Malheureusement, les autres Eglises du Limbourg mais aussi de Flandres ont disparu soit durant cette période, soit après, mais en tous cas leur situation est très peu étendue dans le synode comparé à celle de Maastricht, démontrant l'influence de cette dernière mais aussi les communautés réduites et fortement assimilées des autres Eglises. Cet épisode des Eglises wallonnes en territoire étranger a provoqué des débats au sein du synode et a entraîné des actions afin de sauver ces Eglises de la disparition mais c'est principalement Maastricht qui a bénéficié de cela de par son importance et son influence. L'Eglise wallonne de Nimègue ne se fait pas remarquer par ses positions et son analyse de la situation mais son revirement quant à la position de l'Eglise de Maastricht démontre son intérêt certain pour la cause wallonne, malgré une attitude attentiste au premier abord.

3.2. Le Royaume de Hollande (1806-1810)

3.2.1. Changement de régime et fidélité des Eglises wallonnes

En 1805, l'empereur, mécontent de la République batave demande à Schimmelpenninck de rédiger une nouvelle constitution et le 29 avril il est investi comme Grand-Pensionnaire. Le diplomate et homme politique accepte à contre-cœur, conscient de sa condition d'homme de paille. Malgré quelques résultats

positifs, l'empereur Napoléon Ier décide d'en finir définitivement avec cette république instable par le traité de Paris le 24 mai 1806 où il installe son frère Louis Bonaparte comme roi de Hollande. Schimmelpenninck, malade, se retire de la vie politique et Louis Ier s'installe à Amsterdam dans sa nouvelle capitale. C'est un revirement total, pour la première fois les Néerlandais se retrouvent avec un roi à la tête de leur république déchue et transformé en royaume. L'historien van der Burg présente ainsi cette transformation : « On 28 April 1806 he presented an ultimatum : the diplomats had eight days to accept Louis Bonaparte as their king. Otherwise the emperor would set things right himself. The majority of the members of government decided to ratify the treaty without popular consultation »²⁵⁷. Les Bataves se retrouvent sans la possibilité de protester, l'emprise français ayant finit par tuer la souveraineté néerlandaise. L'empereur Napoléon est un véritable fossoyeur de culture politique avec les anciennes Républiques sœurs mais dans le cas des Pays-Bas, c'est toute l'histoire de sa création qui est bafouée. Preuve de sa méconnaissance, l'empereur utilise le terme de « Stadhouder » et de « roi » sans distinction pour qualifier le souverain des Néerlandais, mais pour ces derniers il y en a un : le roi c'est la monarchie qu'ils ont combattues durant leur guerre d'indépendance ; le stadhouder, c'est l'exécutif au sein d'un contexte républicain. C'est une humiliation d'être traité ainsi car les partis politiques néerlandais se sont toujours accordés sur le fait que la forme républicaine était supérieure à celle monarchique. C'est notamment pour cela que les partis modérés et radicaux n'ont jamais accepté le retour du prince d'Orange car ce dernier avait été renversé par peur de l'installation d'une monarchie. Les historiens ont souvent présenté l'attitude des contemporains comme indifférente face à ce changement radical, en considérant même les patriotes et républicains hollandais comme « de vulgaires collaborateurs »²⁵⁸. Cependant l'historiographie récente a démontré que certes « the establishment of the Kingdom of Holland did not lead to a spontaneous anti-monarchic movement »²⁵⁹, mais que les débats et contestations furent tout de même présents dans les institutions républicaines toujours en place.

²⁵⁷ Van der BURG, M., "Transforming the Dutch Republic into the Kingdom of Holland: the Netherlands between Republicanism and Monarchy", *European Review of History*, 17, 2010, pp. 151–170, p. 157.

²⁵⁸ JOURDAN, « La République batave... » Op. Cit. p. 772.

²⁵⁹ BURG, "Transforming the Dutch Republic..." Op. Cit. p. 158.

L'empereur réussit donc à obtenir son Etat satellite avec un pouvoir autoritaire mais l'entreprise ne fut pas perçue de la même manière par son frère Louis Ier qui considérait son trône comme « le plus difficile d'Europe ». L'étude du règne de Louis de Hollande, notamment par Annie Jourdan, a permis de mettre en lumière la tâche impossible qui consistait à réunir la nation néerlandaise sous son autorité et à satisfaire les exigences de son frère l'empereur. Louis Ier a été installé en tant que monarque d'un Etat se reposant sur des bases et des traditions républicaines. Les premières actions du roi de Hollande ont donc été de conforter sa position au sein d'une nouvelle constitution²⁶⁰ et surtout de réussir à faire accepter la monarchie à un peuple qui a toujours connu la République et qui n'a jamais désiré de royaume. La première de ses actions a reçu l'opposition voire le sabotage par les institutions républicaines, sa constitution ne va jamais être totalement acceptée mais il arrive tout de même à imposer son autorité en s'attribuant les prérogatives des municipalités, des départements et des juges, et en diminuant drastiquement le pouvoir de l'Assemblée qui avait déjà perdu son prestige après les nombreux coups d'état²⁶¹. Malgré cela, le fait qu'il n'ait pas été couronné officiellement durant son règne porte préjudice à sa légitimité, malgré les nombreuses demandes auprès de l'empereur de mettre en place son couronnement que ce dernier désire faire dans des temps plus propices à la paix. Le problème de sa souveraineté resta continuellement durant son règne comme l'une des causes majeures de la difficulté à exercer son autorité. Il a cependant excellé dans un domaine, celui de promouvoir la culture néerlandaise et de proposer de nombreux projets d'aménagements des villes et d'institutions culturelles, notamment par la création en 1808 de l'Institut royal des sciences, prédécesseur de l'académie royale néerlandaise des sciences. Le roi Louis Ier se considérait lui-même comme un roi « très hollandais » et aspirait à l'unité nationale, notamment à travers de nombreuses réformes pour le peuple qui avait été passablement malmené durant la république batave. Cependant, cette attitude ne plait pas à l'empereur qui désirait une nation servile mais aussi francophile, alors que son frère partageait le désir de la nation néerlandaise de se détacher de

²⁶⁰ Il y aura deux tentatives de constitutions sous le royaume de Hollande : une en 1806, et une autre en 1808. Louis Ier désirait une constitution monarchique à l'image de celle anglaise où la noblesse aurait pu récupérer sa place qu'elle avait perdu sous la Révolution batave. Cependant ces projets constitutionnels reçoivent peu de soutien de la part des Néerlandais mais aussi de Napoléon Ier, bien que celle de 1806 a permis un compromis entre traditions républicaines et éléments monarchiques.

²⁶¹ BURG, "Transforming the Dutch Republic... "Op. Cit. p. 160.

l'emprise française. Cela fut une des causes, parmi d'autres, du rattachement forcé du royaume de Hollande en 1810 à l'empire français comme département. Le court règne de Louis Ier n'a pas été vain sur certains domaines, la constitution de 1806 a agi comme une synthèse de toutes les précédentes constitutions en faisant un compromis entre les républicains et la monarchie²⁶². Certains historiens considèrent ce « shadow king » comme une continuité avec la restauration monarchique en 1813. Ses actions ont permis la réconciliation et l'acceptation de la monarchie, ce dont le roi Guillaume Ier a grandement bénéficié pour la création du Royaume-Uni des Pays-Bas. C'est durant le règne de Louis Ier que la tradition républicaine perd de sa valeur, conséquence de la période difficile de la République batave.

Les Eglises wallonnes et principalement Nimègue sont encore une fois au cœur de ces événements et c'est à travers les députations que l'on peut étudier l'évolution de leur fidélité envers le royaume de Hollande. Déjà en 1805, lors du synode de Haarlem, les Eglises font parvenir une députation pour féliciter la nomination du Grand Pensionnaire avec le motif de « recommander notre Synode & toutes les Eglises, qui le composent, a sa bienveillance, & lui présenter nos respects & nos vœux pour le succès de son Gouvernement »²⁶³. Nimègue est présente à cette députation en la qualité du pasteur Payen. Une autre députation est proposée en septembre 1806 au synode d'Arnhem afin de « féliciter Sa Majesté le Roi de Hollande, sur son avènement au trône pour lui présenter nos respects & nos vœux pour le succès de son Règne, en recommandant sa bienveillance & à la puissante protection les intérêts de notre Synode & de toutes les Eglises qui le composent »²⁶⁴. Le motif est le même que pour le Grand-Pensionnaire, se présenter au nouveau gouvernement et attester de sa fidélité, Nimègue est encore une fois présente avec le pasteur Payen. Malheureusement, cette députation n'a pas lieu car elle fut empêchée selon les dires de l'Eglise de la Haye, probablement à cause du manque de temps de la part du roi Louis de recevoir ces députés. Toutefois, dans le même synode, une délibération du ministère de l'intérieur est reçue et demande aux Eglises wallonnes le nombre des membres de leur communauté, le nom des « maîtres » et l'état des bâtiments utilisés par les

²⁶² Ibid. p. 162.

²⁶³ KB, *Livre synodal...* Op. Cit. S Haarlem, juin 1805, art. 6.

²⁶⁴ Ibid. S Arnhem, septembre 1806, art. 3.

Eglises²⁶⁵. Le nouveau gouvernement est soucieux de recueillir des informations sur les cultes dans les Pays-Bas très certainement pour le futur décret de 1808 sur l'organisation du culte. Pour en revenir à la députation, Le synode arrive toutefois à faire parvenir des félicitations et la preuve de sa fidélité lors de la naissance d'un Prince dans le couple royal en 1808²⁶⁶. C'est la première fois depuis l'époque du Stadhouder que le synode wallon célèbre un évènement princier.

L'Eglise wallonne de Nimègue n'est pour autant pas en reste sur les députations effectuées au royaume de Hollande car elle reçoit elle-même à plusieurs reprises la visite du couple royale. Le 20 juillet 1806, Nimègue accueille le roi de Hollande, l'Eglise wallonne décide de députer quelques membres dont le pasteur et l'ancien Weeninck mais semble avoir été pris de surprise comme ils le précisent dans les procès-verbaux du 31 août 1806 où ils indiquent n'avoir pas eu le temps de convoquer le consistoire²⁶⁷. Une deuxième réception a lieu le 27 janvier 1807, cette fois ci de la reine où l'Eglise wallonne est mise à l'honneur par sa capacité à pouvoir communiquer en français, ce que les Eglises flamandes et luthérienne participant aussi à la réception ne pouvaient faire²⁶⁸. Ces deux visites sont dans la ligne politique du roi de Hollande qui désire connaître son royaume et faire connaître sa personne, Nimègue et son Eglise wallonne ne sont pas les seules dans ce cas. Cependant en août 1808, une nouvelle réception de Louis Ier a lieu à Nimègue mais cette fois-ci l'Eglise wallonne est encore plus mise à l'honneur. Le pasteur Payen est à la tête de la députation des Eglises protestantes de la ville, mais le roi décide de visiter le temple et sa communauté, et enfin, donne 50 ducats pour les pauvres²⁶⁹. Le consistoire a pu personnellement exprimer ses sentiments de gratitude envers le roi de Hollande. Ce don fait aux pauvres est une somme remarquable qui va longtemps rester dans les finances de la diaconie car le consistoire la mentionne jusqu'en 1813 lorsqu'elle est utilisée dans l'exercice de la charité. Toutes ces réceptions et députations des Eglises wallonnes ont pour objectif de présenter le statut de ces Eglises devant cette nouvelle autorité. La communauté wallonne, et notamment celle de Nimègue, présente comme à l'accoutumée sa fidélité afin de garantir son intégrité et sa protection par le

²⁶⁵ Ibid. S La Brille, juin 1807, art. 33.

²⁶⁶ Ibid. S. Delft, mai 1808, art. 14.

²⁶⁷ AR Nimègue, 3-5 Notulen van de vergaderingen van de kerkeraad... Op. Cit. AC 31 août 1806, art. 2.

²⁶⁸ Ibid. AC 8 mars 1807, art. 4.

²⁶⁹ Ibid. AC 21 août 1808, art. 2.

nouveau gouvernement. Ainsi, les Eglises wallonnes respectent leur chartre de neutralité et de loyauté, malgré la situation politique instable qu'elles vivent depuis 1787. Une autre députation est intéressante à mentionner dans le cas de Nimègue, elle se déroule en mai 1810, quelques mois avant l'intégration des Pays-Bas dans l'empire, à destination du préfet Nicolas Fremin de Beaumont du département des Bouches du Rhin nouvellement créé en avril 1810. L'Eglise wallonne de Nimègue est donc consciente des changements au sein de sa région et participe à cette députation afin de recommander son Eglise et de féliciter la nomination du préfet. Il y a en tout cas une différence majeure dans ces députations entre la République batave et le royaume de Hollande. Sous la République ce système a été passablement oublié car n'ayant plus de pouvoir exécutif fort alors que Louis Ier à travers cet exercice espérait gagner le soutien de son nouveau peuple. Le synode wallon est probablement satisfait de ce genre d'actions, lui rappelant l'époque du stadhouder et lui permettant de faire valoir son entité wallonne, chose qui fut plus compliquée sous le gouvernement batave.

3.2.2. Le décret du 2 août 1808 : nouveau danger pour le maintien du culte

Le synode wallon et l'Eglise wallonne de Nimègue ne sont pas protégés de toutes les évolutions sur le culte protestant dans cette période du royaume de Hollande. Un élément va particulièrement inquiéter les Eglises wallonnes, c'est la promulgation du décret du 2 août 1808 qui instaure des nouvelles mesures sur les cultes dans le royaume. Ce décret est discuté dans un premier temps au synode de Bois-le-Duc en juin 1809 :

« La première est une disposition de Son Excellence le Ministre des Cultes, en date 1 Avril 1809, N°. : qui tend à rappeler à notre Synode l'Article 6 du Décret du 2 Août 1808, N°. 26, suivant lequel le payement des Marguilliers, des Lecteurs, des Chantres, des Organistes, des Maîtres Catéchistes, ou de tels autres employés dans les Eglises, qui jusqu'ici se faisoit en quelques endroits de la Caisse de l'Etat, viendra tout entier, dès le 1 Janvier prochain, à la charge de la Communauté qu'ils desservent. Son Excellence nous informe de plus, que c'est la volonté positive & sérieuse de Sa Majesté, que cet Article soit exécuté dans toute son étendue, afin

que les Eglises, dont les employés sont payés de l'Etat, ou qui reçoivent quelques subsides pour les communions, ou pour d'autres objets du même genre, puissent aviser à temps aux moyens de trouver d'autres fonds, pour subvenir à ces dépenses.

*La seconde pièce, communiquée à N. T. H. F. Mr. l'Actuaire, & portée par lui à la connaissance de cette Vénérable Assemblée, est une disposition de Son Excellence le Ministre des Cultes en date du 10 Avril, №. 1, contenant un Règlement, arrêté par décret de Sa Majesté, pour régler le service, les honoraires, les pensions, & le remplacement des places vacantes dans les Eglises Réformées du Royaume »*²⁷⁰

L'Etat accepte donc de financer et d'assister les pasteurs dans l'exercice du culte mais les autres salariés de l'Eglise sont à la charge de cette dernière. Pour les Eglises wallonnes, et cela compte pour celle de Nimègue, les marguilliers, lecteurs, chanteurs, organistes, et professeurs deviennent dépendant des Eglises elles-mêmes. Cependant, ce décret n'a pas été compris de la même manière par les Eglises protestantes aux Pays-Bas comme le montre l'historien den Hollander : « It was, for example, unclear how a royal decree of 2 august 1808 had to be interpreted. This decree dealt, among other things, with the functioning and finances of churches »²⁷¹. Les Eglises n'ont pas l'habitude que l'Etat s'ingère dans le fonctionnement même de ces communautés et des personnes employées, si bien que même si le pasteur était toujours pris en charge par le royaume, de nombreuses Eglises se sont inquiétées de la situation. Ce décret n'a pas non plus résolu les absences de paiement des honoraires dont Nimègue en pâtit dans les années qui suivent, en raison de la relation toujours complexe avec les municipalités. C'est d'ailleurs ce décret qui va entraîner des retards sur l'installation d'une bibliothèque et d'un centre d'archives de l'histoire wallonne à Leyde car ce dernier s'intéresse aussi aux biens appartenant aux Eglises. Le synode wallon face à cette demande exhorte dans un rapport que les Eglises wallonnes se préoccupent des mesures à prendre pour les résolutions de ce décret.

²⁷⁰ KB, *Livre synodal...* Op. Cit. S Bois-le-Duc, juin 1809, art. 56.

²⁷¹ Den HOLLANDER August, “The Dynamic rôle of the Bibliothèque wallonne in the history of the Walloon Churches”, *Church History and Religious Culture*, 100, 2020, 447-462, p. 453.

L'Eglise de Nimègue s'exécute dès novembre 1809 où elle nomme une commission à ce sujet. Cette dernière s'entretient d'abord avec la magistrature autour du décret et des résolutions à venir pour leur temple et ses biens. Cette commission se charge donc de la question financière sur la perte des subventions pour les salariés de l'Eglise wallonne mais aussi les informations données concernant la diaconie et le temple. Le 19 août 1810, le consistoire apprend que l'un des membres de cette commission, l'ancien van der Steen, a été nommé dans la commission de l'Eglise hollandaise sur le même sujet. Cela nous conforte déjà dans l'idée qu'effectivement les communautés réformées de Nimègue se mélangent et partagent le même culte qu'il soit en français ou en néerlandais. L'ancien van der Steen est très certainement un membre de l'Eglise hollandaise qui fréquente l'Eglise wallonne et par son statut a accédé aux charges consistoriales. L'autre élément important est la collaboration qui découle entre les commissions wallonnes et hollandaises et qui débouche en septembre 1810 sur la création d'une assemblée commune pour répondre aux difficultés financières et entretenir des relations avec le pouvoir civil, se nommant « commission établie pour veiller aux intérêts des Eglises réformées ». Cela démontre le soutien mutuel entre les Eglises de mêmes confessions, comme il y a déjà eu lieu sous la république batave à travers le Conventus d'Utrecht et la commission d'Heusden, mais cette fois-ci, Nimègue est autonome et le synode wallon n'intervient pas dans cette commission. Cela est principalement due au fait qu'en 1810 l'organisation synodale touche à sa fin car à ce moment le royaume de Hollande n'existe plus et a été rattaché à l'empire français, et l'empereur Napoléon Ier fait part aux Eglises wallonnes sa volonté de faire disparaître le système synodal.

Le royaume de Hollande n'a donc pas eu un impact conséquent sur les Eglises wallonnes mais ce décret du 2 août 1808 a tout de même provoqué un intérêt et une inquiétude par la façon dont l'Etat s'insinuait dans le fonctionnement des Eglises en excluant la subvention des salariés de l'Eglise mais en continuant avec l'honoraire du pasteur. Les Eglises sont donc rassurées sur la pension du pasteur qui fut l'objet de nombreuses discussions durant la période batave mais les frais externes qui deviennent à la charge de ces dernières restent un danger certain pour le maintien du culte. Cela s'accentue avec la fin du synode wallon qui laisse de nombreuses Eglises aviser seules pour le maintien de leur culte. Comme nous avons pu le voir, Nimègue n'a pas ce problème grâce à la collaboration avec

les autres Eglises réformées mais pour certaines cela a pu être compliqué. L'intégration dans l'empire français, la fin officielle du synode et l'imposition des articles organiques n'ont pas dû arranger les choses car les frais internes de l'Eglise sont tout de même restés à la charge de la communauté wallonne et les changements administratifs ont provoqué de nombreux retards de paiement des honoraires du pasteur. Bien que Pierre Mounier dans son discours se félicite que le synode wallon réussisse à sauvegarder de nombreuses Eglises de la disparition, si l'on rajoute les dissidences et débats, les Eglises en territoire étranger abandonnées et sûrement des petites communautés wallonnes disparues entre 1795 et 1810, le bilan est lourd et critique pour la communauté wallonne qui n'est pas sorti totalement indemne de cette période révolutionnaire. Si la fidélité des Eglises wallonnes a pu transparaître auprès du royaume de Hollande car il y avait volonté de rester dans les bonnes grâces, le sentiment n'est pas le même quand la souveraineté néerlandaise et l'organisation synodale wallonne sont enterrées au moment du rattachement à l'empire napoléonien.

3.3. L'intégration des Pays-Bas à l'empire français

3.3.1. La fin du synode wallon

Pendant l'hiver 1809-1810, Napoléon Ier évoque déjà le projet de supprimer le royaume de Hollande, la position de son frère ne répond pas à ses attentes et il se préoccupe trop de son peuple et non des intérêts de la France. Le débarquement anglais sur l'île de Walcheren de juillet à décembre 1809 a grandement incité Bonaparte à se méfier des intentions de son frère. Cet épisode a amené les Anglais à prendre position sur une partie de la Zélande et à mettre à mal les armées hollandaises. Bonaparte a reproché l'inaction de son frère et utilisa cet évènement comme prétexte : « Dissatisfied with his brother's obstinate stance against his demands, Napoleon used the British invasion of the southern island of Walcheren in 1809 as a pretext to incorporate the Kingdom of Holland into the Empire. Napoleon presented the incorporation as something inevitable: the Netherlands

were simply too small to survive in the world of great power politics »²⁷². En juillet 1810, Napoléon Ier envahit les Pays-Bas tout aussi facilement que les armées révolutionnaires en 1795, et le 13 juillet officialise l'annexion du territoire à l'empire français. Le royaume est intégré en tant que département et subit de fait un découpage en 1811, le quatrième depuis 1798. La province de Gueldre garde ses frontières territoriales ainsi que le nom de Bouche du Rhin qu'elle avait depuis 1807. L'intégration dans l'empire français n'a pas apporté de grandes nouveautés, en tous cas pour le culte wallon, à part les articles organiques. La raison est qu'à ce moment la France napoléonienne est en proie à une pression de plus en plus forte des coalisés dont la campagne de Russie en 1812 réveille l'ardeur et la volonté d'en finir avec l'empire français. La gestion du département des Pays-Bas est donc entièrement organisée sur l'armée et la défense du territoire. L'histoire de ces trois années est d'ailleurs peu développée par les historiens, déjà que les années précédentes avaient elles aussi souffert pendant longtemps d'un désintérêt. L'intérêt est davantage porté à la fin de l'occupation française en 1813 et le retour de Guillaume Ier de la maison d'Orange comme roi des Pays-Bas.

Avant de revenir sur la situation de l'Eglise wallonne de Nimègue dans ses mesures financières pour répondre aux difficultés engendrées au niveau relationnel et administratif par ces changements de régime en moins de cinq années, il est intéressant d'étudier la fin du synode wallon entraînée par la décision de l'empire français et comment les Eglises wallonnes la perçoivent. Pour cela, il faut regarder les résolutions du dernier synode à Campen en septembre 1810. Cette réunion des Eglises commence par la nomination d'une députation auprès de l'empereur. Cette dernière comporte les motifs et les requêtes habituelles même si la fin de l'organisation synodale leur impose de demander la conservation de ce système :

« La même Députation est chargée en outre de se prévaloir de l'arrivée éventuelle de Sa Majesté Impériale & Royale dans ce pays, pour se transporter dans le lieu, où il lui plaira de nous accorder l'honneur d'une audience, afin de lui porter l'hommage de notre soumission, de notre respect & de nos vœux, & de recommander à la haute & puissante protection les Eglises de notre Corps, en la

²⁷² BURG, "Transforming the Dutch Republic... "Op. Cit. p. 162.

suppliant de leur conserver leurs priviléges & leur propre discipline, dont elles ont joui depuis leur origine, qui remonte à l'époque de la Reformation. »²⁷³

Malgré toute la fidélité que les Eglises wallonnes peuvent apporter à ce nouveau gouvernement, la suppression de l'organisation synodale est un évènement qui dépasse largement tous ce qu'a vécu l'Eglise wallonne depuis 1795. L'empire français s'attaque au fondement même de la communauté wallonne et auquel elle s'accroche depuis les temps de la Réforme. Le synode wallon a organisé la naissance de toutes ces Eglises et a affronté tous types d'évènements. Malgré leur neutralité, ce coup dur ne peut les laisser abattu sans qu'ils en arrivent à demander directement à l'empereur la conservation de leur synode. Plus tard dans la réunion un article expose toute la colère et la tristesse des députés rassemblés à Campen :

« Unis depuis presque deux siècles & demi, transplantés par nos Ancêtres comme étrangers dans ce Pays, y ayant été recueillis en corps sous la protection des Souverains, qui le gouvernoient, n'ayant en aucun temps donné le moindre sujet de plainte à ces Souverains par nos Assemblées Synodales, ayant captivé leur bienveillance par notre conduite recommandable, nous osons dire respectable, au point de n'avoir jamais eu besoin d'inspecteur politique sur nos travaux Synodaux, ayant servi de modèle & d'objet d'émulation à nos Frères de la langue du Pays ; tant de titres & d'autres, que la sagesse & les Lumières de nos fondés de pouvoir pourroient leur suggérer, ajoutés à la judicieuse remarque de l'Eglise de Leeuwarde, que nous formons comme le foyer, d'où peut le répandre la culture de la langue Françoise, & que l'extinction de nos Eglises entraîne d'ordinaire celle des Ecoles, ne pourroient ils pas leur servir, tandis que les circonstances nous ramènent à notre patrie primitive, sous l'empire d'un Prince, qui s'est déclaré protéger également toutes les Religions, à obtenir de la part la continuation du même bienfait, dont nous avons joui jusqu'ici ? »²⁷⁴

Les Eglises wallonnes sont accablées par cette décision qui balaye leur histoire malgré toute la loyauté et le soutien qu'elles ont pu donner aux différents gouvernements dans toutes les époques. Ils exposent à juste titre qu'ils n'ont jamais prétendu s'ingérer dans les affaires de l'Etat et qu'ils n'ont jamais désirer

²⁷³ KB, *Livre synodal...* Op. Cit. S. Campen, septembre 1810, art. 14.

²⁷⁴ Ibid. art. 78.

s'opposer à ce dernier, les évènements étudiés dans ce mémoire attestant de cette attitude. Mais on voit bien ici que cette décision récolte toute l'amertume et l'incompréhension engendrée depuis 1795 avec toutes les difficultés rencontrées. Cette demande de mettre fin au synode wallon est incomprise par les Eglises wallonnes qui ne voient pas pourquoi un empereur garantissant la liberté religieuse peut à ce point mettre à mort une organisation religieuse centenaire. Pierre Mounier fils dans son discours publié en 1890 cite son père Pierre Mounier, anciennement pasteur de Nimègue, où ce dernier à la fin de la réunion synodale de Campen aurait prononcé les mots : « Nos synodes sont morts »²⁷⁵. Ce sentiment est partagé par de nombreux pasteurs et membres de l'Eglise wallonne et très certainement par celle de Nimègue qui participe à ce synode en la qualité du pasteur Payen. Pierre Mounier fils poursuit dans cette mort du synode : « Et cependant on s'y attendait ; on y était préparé par une sorte d'instinct religieux et patriotique ; on sentait que tout menaçait ruine. Depuis la retraite forcée de la Maison d'Orange, toutes les institutions nationales et religieuses étaient profondément ébranlées. Après de fiévreux essais d'une existence malsaine et hybride, la vie nationale venait de s'éteindre. Comment les Synodes, ces antiques institutions réformées néerlandaises, auraient-elles survécu ? Orange, peuple néerlandais, Synodes, tout cela se tient. »²⁷⁶. Le pasteur expose ici un constat qui a mûri pendant des années après les évènements révolutionnaires alors que pour les contemporains wallons, les évènements vécus n'ont été éprouvé qu'à la fin du synode en 1810. Leur chartre de fidélité et de neutralité les a empêchés de se révolter contre toutes les mesures qui menaçaient le culte wallon, à la place du ressentiment ils ont déployé des moyens pour empêcher cela, laissant à leurs descendants comme Pierre Mounier le privilège de dénoncer tous ces évènements qui ont causé la perte de l'organisation synodale. Toutefois, cette annexion a réveillé chez eux leur vraie nationalité, au lieu de se sentir descendants français intégrés dans l'empire, ils se sont sentis néerlandais soumis de force par l'occupant français. Même à travers leur défense de la langue et de la mémoire française dans le culte wallon, ils se considèrent inclus dans la nation néerlandaise. Les évènements révolutionnaires n'ont donc en rien réveillé un sentiment d'identité française, ils sont parfaitement assimilés, et cette destruction du synode n'a fait

²⁷⁵ NIJHOFF, *Bulletin...* Op. Cit. vol. 4, 1890, p. 237.

²⁷⁶ Ibid. p. 237.

que provoquer leur mécontentement envers l'occupation et l'ingérence française qui avait fini par détruire la liberté de leur concitoyens.

Face à cet évènement, le synode va une dernière fois s'employer à une dynamique pour s'occuper des Eglises wallonnes d'après 1810. La réunion des députés engendre plus de 80 articles ce qui n'a jamais été fait dans un synode durant la période étudiée, l'un des plus importants concerne l'établissement des fondés de pouvoirs. Ils sont nommés parmi des pasteurs au nombre de cinq et doivent se charger du maintien du culte et des relations avec le pouvoir civil et les autres Eglises réformées²⁷⁷. Cette résolution a permis à de nombreuses Eglises de survivre sans le synode mais aussi en permettant la continuité des relations entre les Eglises wallonnes. Les fondés de pouvoirs ont eu une grande importance dans l'après-synode et on les retrouve encore au XIXe siècle dans la rédaction du *Bulletin de la commission pour l'histoire des Eglises wallonnes*, et la création du centre d'archives à Leyde. En 1813, lors de la libération, le synode n'est pas ressuscité et les Eglises réformées néerlandaises s'unissent dans un seul corps. Les Eglises wallonnes vont tout de même réussir à garder leur indépendance et intégrité en évitant l'assimilation totale grâce aux fondés de pouvoirs mais aussi aux réunions annuelles des députés des Eglises wallonnes qui apparaissent comme un substitut de l'organisation synodale. Le rattachement à l'empire français et l'absence pendant trois ans de souveraineté néerlandaise a cependant entraîné la chute du synode de façon définitive et a créé dans les Eglise wallonnes un sentiment anti-français qui se réveillera chez leurs descendants, ainsi qu'un profond désir d'en finir avec la révolution et de retrouver la stabilité d'antan sous la maison d'Orange. Ce constat partagé par les Eglises wallonnes est le même par l'ensemble de la nation néerlandaise qui a vu sa patrie être malmené par la révolution batave et l'ingérence française comme l'explique Annie Jourdan : « Cette perception batave se maintient et s'exacerbe entre 1813 et 1816, quand sortent les premiers pamphlets antifrançais qui insistent sur les ressemblances entre le règne de Napoléon et de Louis XIV et qui condamnent le bellicisme violent et la condescendance méprisante de la France »²⁷⁸. Le fait que ce mécontentement soit partagé par la communauté wallonne comme par l'ensemble des Néerlandais démontre bien l'assimilation de ces descendants de réfugiés français qui rappelle

²⁷⁷ KB, *Livre synodal...* Op. Cit. S. Campen, septembre 1810, art. 81.

²⁷⁸ JOURDAN, *La république batave...* Op. Cit. p. 771.

les termes employés par Myriam Yardeni pour les qualifier : « patriotes parfois plus opiniâtres que les habitants du pays »²⁷⁹.

3.3.2. La situation de Nimègue à la veille de la libération

Avant de terminer cette étude, il est important de se recentrer sur l'Eglise wallonne de Nimègue et regarder sa situation avant la libération. La commission rassemblant l'Eglise wallonne et l'Eglise Hollandaise de Nimègue est maintenant formée, et le consistoire wallon lui fait part de son déficit en septembre 1810 dû à l'arrêt du paiement des honoraires des salariés de l'Eglise wallonne de Nimègue :

« Messieurs

Conformément à ce que nous avons eu l'honneur de vous annoncer dans l'acte de qualification dont vous avez bien voulu nous chargez nous vous empressons de mettre sous vos yeux l'état ci-joint de nos finances

Revenus : Rente annuel réduite au tiers 90 f.

L'argent des places pour le plus 200 f.

Dépenses : les honoraires du pasteur 1000 f.

Du lecteur 75 f.

De l'organiste 75 f.

Du Marguiller 75 f.

Du Souffleur 14 f.

²⁷⁹ YARDENI Myriam, *Le Refuge huguenot – Assimilation et culture*, Honoré champion, Paris, 2002, p. 20.

Autre frais mis au plus bas 50 f.

= 1289

Revenus : 290 f.

Déficit : 999 f.

999 f. Voilà donc messieurs, à quoi se montre le déficit à combler et pour lequel nous recontons à vous avec une pleine confiance, persuadés que pour autant que vous le permettrons les ressources mises à votre portée, vous aurez égard aux pénibles circonstances où se trouve notre Eglise dont les conducteurs ne cesseront d'adresser les vœux les plus ardents à l'auteur de tout don parfait, pour qu'il lui plaise de répandre sur vos personnes et sur vos travaux les bénédictions les plus abondantes. »²⁸⁰

Ce résumé des finances de l'Eglise de Nimègue permet donc de constater que les honoraires des salariés ne sont pas payés ainsi que celui du pasteur malgré les articles organiques, la faute de l'annexion et des changements administratifs qui doivent s'opérer au sein du nouveau gouvernement et des préfets des départements. Le préfet Frémin de Beaumont doit notamment s'occuper des dissidences venant de Nimègue, la ville est effectivement constitué d'anti-français selon ses dires contrairement à celle de Bois-le-Duc. L'historien van der Burg précise d'ailleurs que les élites protestantes de Nimègue ont toujours penché vers le parti Orangiste, et encore plus durant la période de l'empire²⁸¹. La situation de la ville et de sa municipalité préoccupe le préfet qui craint une sécession. Ce constat doit donc sensiblement ralentir toutes les démarches administratives de l'empire, et la communauté wallonne constituant elle aussi l'élite de Nimègue doit partager ce sentiment anti-français au même titre que l'élite aux origines purement néerlandaises. L'Eglise wallonne quant à elle récolte les fruits de ces relations compliquées car son déficit s'élève à 999 florins, ce qui est considérable. Ces rentes ne lui permettent pas de subvenir de façon autonome et elle a besoin de cette commission pour le maintien du culte réformé. Cette dernière l'invite dans

²⁸⁰ AR Nimègue, 3-5 Notulen van de vergaderingen van de kerkeraad... Op. Cit. AC 23 septembre 1810.

²⁸¹ Van der BURG, Martijn, *Napoleonic Governance in the Netherlands and Northwest Germany Conquest, Incorporation, and Integration*, Palgrave Macmillan, 2021, p. 99.

un premier temps en novembre 1810 à prendre des mesures au sein de sa communauté que le consistoire effectue ainsi :

« 1° Que depuis le 1^{er} dimanche de octobre prochain, il se tiendra à chaque service une seconde bourse pour l'entretien du culte public, immédiatement après la prière qui se fait avant le sermon par le diacre qui est de service, tous ces messieurs ayant très gracieusement consenti à prendre sur eux cette nouvelle charge. Le produit de cette bourse sera inscrit à part dans le livre des collectes.

2° que les franchises des bancs privilégiés, tels que ceux des magistrats, du consistoire hors de charge, des avocats, des officiers subalternes, cesseront dès le 1^{er} janvier 1811 et que ces bancs seront loués au même prix des autres, exceptés deux bancs marqués n° 53 à 60, à droite et à gauche en entrant dans l'Eglise, dont chaque place ne se payera qu'un florin, avec toute les autres places tant d'hommes que de femmes seront haussées de la moitié, apportées à 3 f. dès le 1^{er} janvier 181

Enfin que les membres du consistoire siégeant et ensuite ceux qui sont hors de charge et qui n'auroient pas déjà de places louées, auront la préférence pour celles qui seront à louer dès le 1^{er} janvier prochain. Le pasteur communiquera de la chaire cette résolution au troupeau ce dimanche 18 novembre »²⁸²

L'Eglise wallonne se retrouve obligée une nouvelle fois de mettre à contribution sa communauté ce qu'elle ne désirait pas refaire depuis la tourmente révolutionnaire dans les années 1790. La situation est donc critique pour le maintien du culte depuis le décret de 1808 mais le rattachement à l'empire a provoqué encore plus de désagréments pour la communauté wallonne de Nimègue. Cependant, à travers la commission, on ressent une certaine expérience dans la matière ce qui ne paraît pas anodin car les Eglises réformées ont connu la même situation depuis 1795 et deviennent habituées à prendre des mesures financières et à composer des requêtes adressées à l'autorité civile. Durant le même mois, la commission fait parvenir la somme de 375 florins contre quittance au consistoire wallon. En 1811, les mesures financières prises semblent avoir portées leur fruit car le consistoire en février rembourse la somme de 375 florins. Cela est rendue possible car le gouvernement vient de dédommager les arrérages non payés du pasteur depuis 1794 qui avait été interrompu à plusieurs reprises

²⁸² AR Nimègue, 3-5 Notulen van de vergaderingen van de kerkeraad... Op. Cit. AC 11 novembre 1810, art. 1.

jusqu'en 1811²⁸³. Cependant, la pension du pasteur, elle, n'est pas pour autant réglé par le gouvernement français et c'est dans ce but que le consistoire wallon envoie une requête pour les honoraires du ministre. La réponse n'est rendue que l'année suivante mais elle est positive, en avril 1813, le consistoire indique que le receveur a encaissé la somme de 1500 francs provenant du gouvernement pour les honoraires du pasteur, et plus la somme qui n'avait pas été payé en 1812²⁸⁴. Le reste arrive en octobre en deux mandats de 375 francs qui concerne les deux premiers trimestres de l'année 1813²⁸⁵. Le remboursement est total et la pension du pasteur semble être stabilisée même si la commission est toujours présente en ce qui concerne les salariés de l'Eglise wallonne. Les sommes en francs ne semblent pas poser un problème pour le consistoire wallon car cette monnaie circule depuis quelques années aux Pays-Bas. Coup du sort, le remboursement arrive un mois avant la libération du pays et le débarquement de Guillaume Ier le 13 novembre 1813. La situation financière de l'Eglise wallonne de Nimègue redevient stable mais la guerre est aux portes de la ville car la coalition s'approche de la Hollande et en octobre 1813, la France venait de perdre la bataille de Leipzig. Des membres du consistoire sont d'ailleurs recrutés pour servir dans les régiments de la Garde d'honneur²⁸⁶, il s'agit des diacres Henri A. J. E. van der Voort Pieck et Henri Clockenen Brousson²⁸⁷. Au vu de la situation critique de l'empire français en 1813 qui a désespérément besoin de troupes cela ne paraît pas étrange. Cependant, le sort et l'affectation de ces diacres restent inconnus, néanmoins lors du renouvellement du consistoire en mars 1815, ces deux personnes ne sont pas reconduites. Bien que la campagne de France fut meurtrière, nous ne pouvons pas conclure précipitamment sur la mort de ces deux membres de la communauté wallonne.

La guerre a donc impacté l'Eglise wallonne de Nimègue jusqu'à la dernière année de cette période révolutionnaire. Son passé militaire a souvent refait surface

²⁸³ Ibid. AC 17 février 1811, art. 4.

²⁸⁴ Ibid. AC 4 avril 1813.

²⁸⁵ Ibid. AC 10 octobre 1813.

²⁸⁶ Les gardes d'honneur constituent quatre régiments de cavalerie légère ayant servi aux côtés de la Garde impériale française sous le Premier Empire. Habillées à la hussarde, issues de la bourgeoisie et de la petite noblesse et s'équipant à leur frais, ces unités sont levées en 1813 et s'illustreront lors de la campagne de France de 1814, notamment lors de la Bataille de Montmirail. Le corps sera dissout sous la Première Restauration. Ces régiments de cavalerie ne doivent pas être confondus avec les unités de « garde d'honneur » locales levées dans certaines villes de France et de Belgique, à l'occasion de visites impériales notamment.

²⁸⁷ AR Nimègue, 3-5 Notulen van de vergaderingen van de kerkeraad... Op. Cit. AC 17 octobre 1813, art. 2.

dans son histoire bien que cela ne soit pas toujours à son avantage. Nimègue et l'entièreté des Pays-Bas sont ensuite libérés à la fin de l'année 1813. Les Néerlandais retrouvent la maison d'Orange en la personne de Guillaume Ier, la majorité est rassurée car se pensant enfin débarrassée des instabilités, conflits et occupations qu'elle a connue depuis 1780 avec la révolte Patriote. Il n'est pas inutile de penser que la communauté wallonne de Nimègue doit partager ce sentiment car étant dans une région ayant toujours soutenu le pouvoir des Stadhouder et doit aussi être rassuré d'enfin pouvoir retrouver une stabilité financière à travers le renouvellement politique. Cette époque de l'empire français a donc canalisé les sentiments d'amertume et d'écœurement de cette période où les Eglises wallonnes ont dû batailler pour survivre et permettre la sauvegarde de l'identité wallonne. La communauté de Nimègue à travers son consistoire a ressenti et a participé à ce mouvement. Elle a notamment vu encore dans ces dernières années, les difficultés financières la rattraper à cause des différentes résolutions sous l'influence française alors qu'elle avait réussi à se stabiliser au début du siècle. Malgré cela, elle a persévéré et son Eglise a pu survivre dans cette époque troublée jusqu'aux jours meilleurs de la libération que Pierre Mounier qualifie comme « guéri de la fièvre révolutionnaire »²⁸⁸. La communauté wallonne pourtant malmenée et ébranlée semble sortir de cette période de façon admirable et endurcie, c'est en tout cas le constat que l'on peut admettre sur l'Eglise wallonne de Nimègue.

La situation chaotique que connaissent les Eglises wallonnes de la république batave dans les années 1790 n'a donc rien à envier à celle vécue durant le début du XIXe siècle. Là où les Eglises avaient connu l'instabilité des coups d'état sous la République batave et les différentes constitutions réformant l'organisation religieuse, la période « française » de 1806 à 1813 apporte son lot de dévastation du culte réformé, ainsi qu'un mécontentement général des Néerlandais qui se voient imposés des régimes inconnus dans leur histoire. Les réformes sur le culte auraient pu se dérouler d'une meilleure manière s'il n'y avait pas eu cette instabilité politique, et cette relation complexe entre les différents pouvoirs civils

²⁸⁸ NIJHOFF, *Bulletin...* Op. Cit. Vol. 4, 1890, p. 237.

qui ont entraînés une vision brouillonne des mesures du gouvernement et des retards de paiement permanents. C'est en tout cas le constat que l'on peut faire pour la communauté wallonne à travers l'étude de celle de Nimègue. Cette Eglise de Gueldre a vécu tous ces évènements mais là où dans les années 1790, elle a joué de malchance et a subi de nombreux désagréments, l'obligeant à prendre des mesures radicales pour sauver la communauté wallonne de Nimègue ; au XIXe siècle, elle a vécu des évènements similaires mais a réussi à les déjouer à travers son expérience dans les questions financières et dans ses relations avec les différentes autorités civiles. La période française aurait pu lui être fatale, tout comme la période batave, mais elle réussit, en restant indépendante vis-à-vis du synode, grâce à deux choses : ses relations avec les autres Eglises réformées de Nimègue et les membres de sa communauté soucieux de conserver le culte wallon et cette particularité française qui attire tant les élites de la ville. Bien que le français ait une place majeure dans cette Eglise wallonne, le sentiment national partagé par la communauté est semblable à celui des Néerlandais. Les évènements étudiés ont permis à travers les députations, les engagements au sein du synode et les réactions sur les résolutions du pays, de mettre en lumière deux constats sur l'Eglise wallonne de Nimègue : une identité nationale néerlandaise et une identité culturelle française. L'assimilation a mélangé cette mémoire et cette tradition de la langue française avec la culture néerlandaise mais ces deux faits anormalement opposés semblent cohabiters au sein de la communauté wallonne comme nous avons pu l'observer sur l'étude de Nimègue.

Conclusion

L'histoire de l'Eglise wallonne de Nimègue est dynamique et a de l'intérêt dans l'étude d'une diaspora francophone entre la fin du XVIII^e siècle et le début du XIX^e siècle. Cette communauté wallonne est une témoin des évènements révolutionnaires qui se sont produits dans le territoire des Pays-Bas. Elle a agi comme spectateur notamment à travers le synode wallon qui relaye les évènements nationaux et internationaux ; en acteur à travers ses participations au synode mais surtout ses actions pour maintenir le culte wallon à Nimègue ; et enfin à plusieurs reprises, en victime de l'époque, en subissant des désagréments, des refus, des conflits et en luttant pour la survie de son Eglise. La révolution batave a failli la faire disparaître car elle a réveillé chez elle ses faiblesses : son nombre réduit de fidèles, ses finances qui ne lui permettent pas de subvenir seule à un pasteur et son influence minime dans le synode. Il faut rajouter à ça les éléments extérieurs, c'est-à-dire la guerre, les résolutions des différents gouvernements et cette césure dans les relations avec la municipalité qui l'a grandement mise en difficulté. Cependant, à travers cette période troublée, elle a appris en prenant des mesures pour maintenir le culte et en s'adaptant dans ses relations. Elle a gagné de l'expérience qui fut salvateur durant la période « française » avec l'emprise napoléonienne sur les réformes du culte. Cependant, ces évènements ont aussi permis de montrer que cette communauté wallonne est attachée à son Eglise et cette tradition du culte en français. Cela pour plusieurs raisons : par volonté de mémoire envers les ancêtres, point qui est défendu par le synode, mais dans le cas de Nimègue, cette particularité est adjointe à une communauté élitiste qui a de l'influence et de l'aura chez les protestants néerlandais. Cette culture française dans la religion aurait pu l'enthousiasmer au vu des travaux de la Révolution française. Mais ce n'est pas le cas, car même si elle désire rester neutre envers les affaires extérieures, elle est sensiblement attachée aux Pays-Bas. L'ingérence française a notamment joué un facteur dans la création de cette unité nationale, les Wallons se sentant maltraités par les décisions françaises et ressentant un patriotisme néerlandais.

Au regard de cette étude sur l'Eglise wallonne de Nimègue, il y a chez ces Wallons et descendants Français, une identité culturelle marquée par les traditions et la mémoire des réfugiés mais ne s'opposant pas à une sensibilité nationale envers la patrie qui les a accueilli et accepté. L'assimilation est présente et considérée par cette communauté wallonne qui connaît ses racines tout en étant intégrée à la société néerlandaise. Ce n'est pas le cas pour toutes les diasporas, notamment celles françaises, certaines réussissent, par le biais de priviléges et d'une communauté constituée, à rester indépendantes vis-à-vis de l'Etat qui les tolère. Mais il y a chez cette Eglise, une particularité permettant le mélange culturel sans s'opposer à un patriotisme et qui s'exprime à travers ce culte en langue française. Malgré cela, il y a des faiblesses communes chez ces Eglises wallonnes, l'étude de celle de Nimègue a pu montrer que la question financière est un problème qui fut souvent la cause de ses malheurs. Aujourd'hui, les Eglises wallonnes sont toujours présentes sur le territoire des Pays-Bas, bien que les membres soient ultra-minoritaires. Il y a douze Eglises encore en activité, à peu près 1 000 membres dont une centaine se situant en Gueldre. En ce qui concerne la communauté wallonne de Nimègue, elle fut rattachée à l'Eglise wallonne d'Arnhem en 1972 après que des bombardements durant la seconde guerre mondiale aient détruit les propriétés de l'Eglise en 1944 et qu'elle ne puisse pas financer les réparations. Cependant, les membres de Nimègue continuent à se réunir deux fois par an dans une chapelle de la Stevenskerk. Cette Eglise wallonne a vécu longuement et la période révolutionnaire témoigne de sa vivacité.

Annexes

Annexe 1 : L'Eglise wallonne vue de l'extérieur

GN10268, AR Nimègue, De Commanderie van Sint Jan, Nijmegen Fransplaats, 1920-1930.



Le temple wallon est le bâtiment de gauche, la maison du pasteur est à droite.

F16983, AR Nimègue, *De predikantenwoning naast de Waalsekerk, Nijmegen Fransplaats, 1939.*



La maison du pasteur

GN5082, AR Nimègue, Commanderie of St. Jan, seen from Nonnenstraat, ca. 1925,
Nijmegen Fransplaats, 1925.



La commanderie Saint-Jean vue depuis la Nonnenstraat.

F16844, AR Nimègue, De ingangspartij van de Waalsekerk, Nijmegen Fransplaats, 1940.



L'entrée du temple wallon.

Annexe 2 : Intérieur du temple wallon

F38486/7, AR Nimègue, De Waalse kerk (Waalsche of Fransche kerk / Église Wallonne) van de Waals/Franse hervormde gemeente in de Commanderij van St. Jan. Interieur , Nijmegen Fransplaats, 1928-1932.



La chaire pastorale et les bancs de l'église.

F38488, AR Nimègue, *De Waalse kerk (Waalsche of Fransche kerk / Église Wallonne) van de Waals/Franse hervormde gemeente in de Commanderij van St. Jan. Consistoriekamer (Salle du consistoire), Nijmegen Fransplaats, 1928-1932.*



Chambre du consistoire.

Annexe 3 : vie de la communauté

F16848, AR Nimègue, *De kansel tijdens de inzegening van een huwelijk in de Waalse Kerk, Nijmegen Fransplaats, 1935.*



Bénédiction d'un mariage dans l'église wallonne.

F16846/7, AR Nimègue, *Het orgel in de Waalsekerk, Nijmegen Fransplaats, 1940.*



L'orgue dans le temple

Annexe 4 : Ruines de l'Eglise wallonne après le bombardement de 1944

F16989, AR Nimègue, Een gedeelte van de verwoeste Waalsekerk, Nijmegen Fransplaats, 1944.



Une partie de l'église détruite.

F16996, AR Nimègue, *De door bombardementen verwoeste Waalsekerk, gezien vanuit het zuiden, Nijmegen Transplaats, 1944.*



Dégats de l'église vu du sud

Annexe 5 : Projet d'un plan de finance du culte wallon face aux circonstances du temps, S. Heusden, 1796

Extraits d'éléments importants du projet, KB, *Livre synodal...* Op. Cit. S. Heusden, septembre 1796

« Projet d'un plan, pour former un fonds général, pour subvenir aux Honoraires des pasteurs & émérites, & aux pensions des veuves des pasteurs des Eglises Wallonnes dans la République Batave »

« Depuis que la CONSTITUTION a fixé un terme, auquel nous ferons dans la nécessité de pourvoir aux fraix de notre Culte religieux, on a beaucoup discuté, délibéré & écrit sur les moyens de créer des Fonds pour cet objet. On a formé & essayé divers Plans, dont quelques uns ont parfaitement répondu au but, mais qui pour la plupart ont eû le malheur d'échouer tout de suite. »

« D'abord, l'Union qui doit subsister entre les Eglises, nous fait envisager un Fonds general, comme très désirable. — Il est vrai, les Synodes lient entr'elles les Eglises. Cependant ce lien a t'il allez de force, dans le cas ou quel qu'une d'elles trouve bon de ne pas respecter les Loix prescrites à toutes ? - Mais tel est le besoin que les hommes ont des biens temporels ; tel est le prix qu'ils y attachent, que la privation d'un revenu " doit naturellement garantir davantage l'union d'un Corps Moral, que ne peuvent le faire les remontrances les plus sérieuses ; En conséquence un Fonds général tiendra les Eglises plus étroitement liées, que tout ce qu'un Synode a de plus efficace pour empêcher le relâchement de ces nœuds. »

« Mais mettre les Pasteurs dans une dépendance absolue du Troupeau, dont ils sont les Surveillans & les Conducteurs, semble préjudiciable à la considération, qui leur est due, & fans laquelle leurs travaux ne sauraient fructifier ; C'est introduire par cela même dans les Eglises, l'immoralité, l'ignorance, l'irréligion ; C'ex donner aux Troupes la bride en mains, pour mener leurs Pasteurs à leur gré ; C'est empêcher les Pasteurs de veiller sur la conduite des Membres, surtout sur celle des plus aisés, qui donnent le ton »

« Mais ce serait, sans contredit, mal appliquer les fruits du zèle du Corps entier, que de les faire servir au soutien de telle ou de celle Eglise, qui, lors du décès de son Pasteur, ou de la Vocation de celui- ci dans une autre Eglise, se trouverait dans le cas de pouvoir se passer de l'exercice du St. Ministère en langue Française , à cause du petit nombre de ses membres , chose, qui loin d'encourager le zèle d'un Pasteur, l'abat & l'afflige ; alors ce serait à cette Eglise de pourvoir elle-même à son soutien, ou à laisser au jugement du Ven. Synode les considérations, qui semblent militer pour la continuation de ce Ministère dans son sein »

« On suppose encore la création d'un Fonds général entièrement impraticable, à cause de la grandeur de la somme qu'on devra se procurer. - Sans doute, s'il s'agissait de pourvoir à la totalité des honoraires, un tel Fonds se trouverait à peine, surtout dans les circonstances actuelles. Mais mettre tous les Pasteurs sur un pied parfaitement égal, en prenant pour base l'honoraire le plus petit, & laisser l'excédent aux soins de chaque Eglise, c'est - là une entreprise, du succès de laquelle, pourvu que le zèle se ranime tant soit peu, il n'y a nullement lieu de désespérer. »

ART. I. Ce Fonds sera formé, en partie par des dons directs de la part des Eglises, en partie par l'excédent annuel des intérêts d'une Négociation.

XI. Pour faire la répartition de cette somme, chaque Consistoire, qui voudra participer à ce Fonds, fournira aux Commissaires du Fonds, avant le 14 Juil. let 1891, une déclaration légalisée, qui déterminera le nombre des membres de son Eglise.

XII. Les Commissaires du Fonds feront le partage de ces soixante mille florins entre les Eglises, suivant le nombre des membres, & marqueront aux Consistoirs avant le 1er Août 1801, les sommes pour lesquelles ils devront s'engager.

XIII. Avant le 1. Septembre 1801 les Consistoirs feront parvenir aux Commissaires l'engagement, par lequel ils s'obligent à fournir la somme requise avant le 1^o Novembre, & d'abord, après qu'ils auront satisfait à leur engagement, les Commissaires leur en donneront un Acte en forme.

XXII. Les Commissaires du Fonds partageront chaque trimestre les f 6000 reçus de la Négociation , & au 1^o Novembre les f 12000 , en portions égales entre tous les Pasteurs vivans, en fonction dans les Eglises Wallonnes de cette République.

XXVII. Comme il y aura beaucoup d'endroits, où l'on pourra se passer d'un Pasteur Wallon, en cas de Vocation de celui qui s'y trouve, ou lors de son décès, les Commissaires du Fonds, conjointement avec le Synode, s'occuperont le plutôt possible du soin de former, d'après les listes des Membres de chaque Eglise, un Rôle des endroits, où ils jugeront convenable de conserver une Eglise Wallonne, & du nombre des Pasteurs pour chaque Eglise.

XXXIV. Après avoir payé les Veuves, le reste de ces deux tiers sera employé pour subvenir aux frais du Synode ; de sorte que chaque Eglise, qui aura député au Synode, en recevra une portion égale, jusqu'à l'occurrence de quatre - vingt florins pour chacune. Et s'il y a encore un excédent, il sera mis à intérêt, pour former um Fonds, dont les' revenus feront employés pour assister des Eglises hors du ressort de la République, ou pour établir des Catéchistes & des Consolateurs, là où on les jugera nécessaires.

Plan d'une négociation pour former un fonds général à l'usage des Eglises wallonnes dans la république batave

I. Cette Négociation sera une espèce de Tontine, composée de neuf mille portions, dont le fournissement sera pour chaque portion, de cent florins, en Obligations Nationales, de la levée de 1798 & 1799, à 3 pct, ou de cent vingt-cinq florins, en Obligations ou Récépissés de la levée de 1803, à 3 pct.

X. L'Intérêt sera payé annuellement au 1^o du Mois de Novembre, à commencer l'An 1802, en échange de reçus, lignés par le propriétaire & d'attestations de vie des Portionnaires signés par deux membres du Consistoire de l'endroit, ou le Portionnaire demeure.

XXXVII. Les Commissaires de la Négociation établiront d'abord dans chaque endroit, où il y a une Eglise Wallonne, un Receveur, chez lequel ou pourra souscrit & qui donnera, en recevant les Effets des Intéressés, des reçus lignes par deux des Commissaires, avec une spécification de la date, somme, genre, & numéros des Effets fournis , que le Receveur signera avec l'Intéressé, pour être changés à la première perception des Intérêts, en Contrats en forme.

Remarques sur les plans, pour justifier les calculs

X. La somme de f60,000 paraît bien grande, mais si on ne calcule le nombre des membres de toutes les Eglises Wallonnes de cette République qu'à cinq mille , cela ne fait que f 12 par membre, ce qui, pour le fournir une seule fois, ne paraît pas si onéreux : & ce don direct, en augmentant de beaucoup les revenus, servira principalement, à prévenir que l'inactivité de quelques Eglises ne préjudicie aux efforts des autres, vù que celles qui n'auront point du tout satisfait à cet engagement, proportionné au nombre des membres de chaque Eglise, ne pourront pas jouir des avantages du Fonds.

« Tout ceci est calculé sur l'avantage des Intérêts & du remboursement. Les Intérêts, que le Fonds recevra, monteront à f 35000, & au-delà ; les Intérêts à débourser pendant les dix premières années, ne surpassent jamais la, somme de f 17,500, de sorte que cela fait une épargne de f' 17,500. Le remboursement, (posé que le Fonds consiste en entier en Effets de 3 pct. , & ceux à 3 pct donneront encore plus d'avantage) se sera en 25 Années ; - ce qui , une année étant déjà écoulée lors de l'érection du Fonds, fait au-delà de 4 pct. de la somme Capitale , ou environ f 40,000 par an : posé le prix des Effets d'abord à 60 p. Ct., cela donne une avance annuelle de 40 p . Ct., ou f 16,000, ce qui joint aux f 17,500 de l'intérêt, fournit f 33,500, desquels on devra payer les f 24,000 aux Pasteurs, de sorte qu'il reste f 9509 , dont deux tiers, (les frais déduits), fourniront au Fonds tout au moins f4000 annuellement: Dans la supposition , qu'il y ait au commencement trois Veuves, & que quinze Eglises députent à chaque Synode, cela fait ensemble f 3000. — Ainsi il reste encore f 1000 pour former un Fonds pour les Eglises Etrangères & - Il s'enfuit plus que probablement ; 1°. que les honoraires des Pasteurs & les intérêts de la Négociation , sont à l'abri de toute perte , posé même que les Effets montent dans la suite jusqu'au pair. 2°. que pour peu que les Effets ne montent pas trop, le revenu des Veuves est assuré; 3°. que le prix augmentant, ne nuira pas encore aux dédommagemens Synodaux ; & qu'enfin 4.", si tout va à souhait , on pourra encore assister d'autres.

Les Intérêts échus sur les Effets fournis, qui ne se remboursent qu'en Novembre 1802, sont encore un garant de plus contre les contremorts, de même que le profit du décès des Portionnaires, & l'augmentation de la Caisse de réserve »

« De même, le nombre des Eglises étant environ 50, qui peuvent participer au Fonds, parmi lesquelles il y en aura, qui n'en jouiront pas en conséquence de l'Art. XXVII, la proportion du don direct nous paraît juste. »

Ainsi arrêté par la commission le 16 janvier 1801.

Bibliographie

Bibliographie Refuge huguenot

- BERNAT Chrystel, Van der LINDEN David, Rethinking the Refuge, *Church History and Religious Culture, Special Issue Rethinking the Refuge*, 4, 2020, pp. 439-445.
- BERNAT Chrystel, Enemies surround Us and besiege Us, *Church History and Religious Culture, Special Issue Rethinking the Refuge*, 4, 2020, pp. 487-525.
- BIRNSTIEL Eckart, « le retour des huguenots du Refuge en France, de la Révocation à la Révolution », *BSHPF*, 135, 1989, pp. 763-790.
- BIRNSTIEL Eckart, « La France en quête de ses enfants perdus. Mythe et réalité du retour au ‘pays des ancêtres’ des Huguenots du Refuge de la Réforme à la Révolution », *Diasporas. Histoire et Sociétés*, 8, 2006, pp. 22-44.
- BOLHUIS H. H. “La Hollande et Les Deux Refuges.” *Bulletin de La Société de l’Histoire Du Protestantisme Français* (1903-), vol. 115, 1969, pp. 407–28.
- BOST Hubert, LAURIOL Claude, *Refuge et désert : l’évolution théologique des huguenots de la révocation à la révolution française*, actes du colloque du Centre d’étude du XVIIIe siècle, Montpellier, 18-19-20 janvier 2001, Champion, Paris, 2003.
- BOST Hubert, « Les Eglises sous la Croix : Sens historique et portée ecclésiologue d’une métaphore du protestantisme français persécuté au XVIIIe siècle », PRIEUR Jean-Marc, *La Croix : Représentations théologiques et symboliques*, Genève, 2004, pp. 117-131.
- BOTS Hans, « Le Refuge dans les Provinces-Unies », BIRNSTIEL Eckart, BERNAT Chrystel, *La diaspora des Huguenots : les réfugiés protestants de France et leur dispersion dans le monde, XVIIe-XVIIIe siècles*, Paris, 2001, pp. 63-74.
- CABANEL Patrick, « Une loi du retour (15 décembre 1790) : réparation nationale et crispations nationalistes sur le thème du retour des huguenots », *Diasporas. Histoire et Sociétés*, 8, 2006, pp. 49-73.
- FRIJHOFF Willem, “Uncertain Brotherhood. The Huguenots in the Dutch Republic”, *Memory and Identity. The Huguenots in France and the Atlantic Diaspora*, ed. Bertrand Van Ruymbeke and Randy J. Sparks, 2003, pp. 128-171.
- HASELER Jens, MCKENNA Antony, *La vie intellectuelle aux Refuges protestants – Actes de la Table ronde de Münster du 25 juillet 1995*, Honoré champion, Paris, 1999.
- HOLLANDER (den) August, “The Dynamic rôle of the Bibliothèque wallonne in the History of the Walloon Churches”, *Church History and Religious Culture, Special Issue Rethinking the Refuge*, 4, 2020, pp. 447-462.
- LEONARD Julien, “The French Church of Maastricht, *Church History and Religious Culture, Special Issue Rethinking the Refuge*, 4, 2020, pp. 463-486.
- LINDEN (van der) David, *Experiencing exile : Huguenot refugees in the Dutch Republic, 1680-1700*, Farnham, Surrey, England : Ashgate, 2015.
- LINDEN (van der) David, “Unholy Territory”, *Church History and Religious Culture, Special Issue Rethinking the Refuge*, 4, 2020, pp.526-549.
- NUSTELING Hubert, « The Netherlands and the Huguenots Emigrés, BOTS J.A.H., POSTHUMUS MEYJES G.H.M., *La Révocation de l’Edit de Nantes et les Provinces-Unies, 1685*, Amsterdam and Marssen, 1986, pp. 17-34.
- RUYMBEKE (van) Bertrand, “Le Refuge. History and Memory from the 1770s to the Present” A *Companion to the Huguenots*, Brill’s companions to the Christian tradition, V. 68, 2016, pp. 422–441.
- MAGDELAINE Michelle, *Le Refuge Huguenot*, Colin, Paris, 1985.
- YARDENI Myriam, *Le Refuge protestant*, PUF, Paris, 1985.
- YARDENI Myriam, « Naissance et essor d’un mythe : la révocation de l’Edit de Nantes et le déclin économique de la France », *Bull SHPF*, 139, 1993, p. 79-96.

YARDENI Myriam, *Repenser l'histoire – Aspects de l'historiographie huguenote des guerres de religion à la Révocation française*, Honoré Champion, Paris, 2000.

YARDENI Myriam, *Le Refuge huguenot – Assimilation et culture*, Honoré champion, Paris, 2002.

YARDENI Myriam, « Assimilation et intégration dans le refuge huguenot (fin xvii^e-xviii^e siècles) : Nouvelles possibilités, nouvelles méthodologies », *Diasporas*, 23-24, 2014, 116-131.

WEISS Charles, *Histoire des réfugiés protestants de France depuis la Révocation de l'Edit de Nantes – Tome 2*, Charpentier, 1853 (Eds du Layet, 1980).

Bibliographie les Eglises wallonnes

BOST Hubert, *Le consistoire de l'Eglise wallonne de Rotterdam, 1681-1706*, Paris, Honoré Champion, 2008.

DUELY-HAOUR, Pauline, « Les Provinces-Unies et le soutien aux protestants de France au XVIII^e siècle », dans KRUMENACKER Yves, *Entre Calvinistes et Catholiques, les relations religieuses entre la France et les Pays-Bas du Nord (XVIIe-XVIIIe siècle)*, Presses Universitaires de Rennes, 2010, pp. 331-343.

EIJKHOUT, F. Jonge, A. de, Jolink, CFW, *The French community in Nijmegen: History of the Walloon community and church*, exhibition on the occasion of the 100th anniversary of the Alliance Française in the Netherlands, Nijmegen Museum 'Commanderie van St.-Jan' 21 May to 3 July 1988.

HUGUES J.-P., « Tournée de M. J.-P. Hugues en Hollande et en Belgique, pour y faire connaître l'œuvre historique et rechercher des matériaux », *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français*, Vol. 5, 1856.

JONGE (de) H. J., *Le Bulletin de la Commission de l'Histoire des Eglises Wallonnes (1883-1971)*, Nijhoff, 1985.

KRUMENACKER Yves, « Les Eglises de la Barrière », dans KRUMENACKER Yves, *Entre Calvinistes et Catholiques, les relations religieuses entre la France et les Pays-Bas du Nord (XVIIe-XVIIIe siècle)*, Presses Universitaires de Rennes, 2010, pp. 345-365.

LIEPPE Gwenaëlle, « La Chapelle de l'ambassade de Hollande à Paris au XVIII^e siècle – Vecteur du soutien aux protestants de France », dans KRUMENACKER Yves, *Entre Calvinistes et Catholiques, les relations religieuses entre la France et les Pays-Bas du Nord (XVIIe-XVIIIe siècle)*, Presses Universitaires de Rennes, 2010, pp. 367-388.

MOREAU Gérard, « Les synodes des Eglises Wallonnes des Pays-Bas en 1563 », *Dutch Review of Church History*, Vol. 47, 1965-1966, pp. 1-11.

PASCAL César, « Au Prinsenhof et à l'Eglise Wallonne de Delft », *Bulletin historique et littéraire SHPF*, Vol. 49, 1900, pp. 113-131.

PERK M.A., *Cinq jours à Nimègue, souvenirs du deux-cents cinquantième anniversaire de l'Eglise Wallonne de Nimègue*, Nimègue, Ten Hoet, 1895.

VILLENEUVE V.H. de, *Les quatre siècles d'histoire de l'Eglise Réformée Wallonne de Rotterdam*, Rotterdam, 1999.

Bibliographie République batave

ELIAS Arthur, « La néerlandicité de la constitution de 1798 », *Annales Historiques de la Révolution française*, *La Révolution batave, péripétrie d'une République-sœur*, n°326, 2001, pp. 43 – 52.

GEYL Pieter, *La Révolution batave, 1783-1798*, Paris, Société des études robespierristes, 1971.

KOSSMANN Ernst Heinrich, *The low countries 1780-1940*, Oxford : Clarendon Press, 1978.

JOURDAN Annie, LEERSSEN Joep, *Remous révolutionnaires : République batave, armée française*, Actes du colloque de Paris, Amsterdam University Press, 1996.

JOURDAN Annie, « la république batave et le 18 brumaire », *Annales Historiques de la Révolution française*, n°318, 1999, pp. 755 – 772

JOURDAN Annie et ROENDAAL Joost, « La révolution batave à l'entrée du troisième millénaire : nouveaux problèmes, nouvelles approches, nouveaux objets », *Annales Historiques de la Révolution française*, *La République batave, péripeties d'une République-Sœur*, n°326, 2001, pp. 1 – 23.

JOURDAN Annie, *La révolution Batave, entre la France et l'Amérique (1795-1806)*, Presses universitaires de Rennes, 2008.

SAS (van) Niek, « L'impératif patriotique, mutation conceptuelle et conjoncture politique 1795-1813 », *Annales Historiques de la Révolution française*, *La République batave, péripeties d'une République-Sœur*, n°326, 2001, pp. 25 – 42.

SCHAMA Simon, *Patriots and Liberators, Revolution in the Netherlands, 1780-1813*, Londres, Collins, 1977.

Bibliographie Période française

BURG (van der), M., “Transforming the Dutch Republic into the Kingdom of Holland: the Netherlands between Republicanism and Monarchy”, *European Review of History*, 17, 2010, pp. 151–170.

BURG (van der), M., *Napoleonic Governance in the Netherlands and Northwest Germany Conquest, Incorporation, and Integration*, Palgrave Macmillan, 2021.

BROERS Michael, HICKS Peter, GUIMERA Agustin (eds.), *The Napoleonic Empire and the New European Political Culture*, Palgrave Macmillan, 2012.

JOURDAN Annie, *Louis Bonaparte, roi de Hollande*, Nouveau Monde Editions, Paris, 2010.

LOK Matthijs, “Un oubli total du passé ? : The Political and Social Construction of Silence in Restoration Europe (1813–1830)”, *History & Memory*, Vol. 26, 2, 2014, pp. 40-75.

Bibliographie Diasporas

COHEN Robin, *Global Diasporas : An Introduction*, IX, 26, London, 1999.

FORCLAZ Bertrand (ed.), *L'expérience de la différence religieuse dans l'Europe moderne (xvie-xviiie siècles)*, Neuchâtel, 2013.

LACHENICHT Susanne, « Les diasporas, nouveaux ouvrages, nouvelles perspectives », *Diasporas. Histoire et sociétés*, 2008, pp. 52-58.

MONGE Mathilde, MUCHNIK Natalia, *L'Europe des diasporas - XVIIe-XVIIIe siècle*, PUF, 2019.

RUYMBEKE (van) Bertrand, “Refuge or Diaspora? Historiographical reflections on the Huguenot dispersion in the Atlantic world”, *Religious Refugees in Europe, Asia and North America, 6th-21st century*, Susanne Lachenicht, Hamburg, 2007, pp. 155-169.

Table des matières

Introduction.....	2
La diaspora huguenote aux Pays-Bas	4
Les Eglises wallonnes	14
Les relations entre la France et les Provinces-Unies au XVIIIe et début XIXe siècles	21
Sources.....	29
Typologie des sources	29
Le consistoire wallon de Nimègue	31
Les registres de l'Eglise.....	34
La diaconie et les comptes de l'Eglise	36
Les actes et règlements des synodes wallons	38
Localisation et difficultés liées aux sources.....	41
Archives.....	43
1. La Communauté francophone de Nimègue : Histoire d'une Eglise wallonne	45
1.1. Histoire de l'Eglise wallonne de Nimègue avant 1787	46
1.1.1. La naissance de la communauté	46
1.1.2. La période du Refuge huguenot et le XVIIIe siècle	50
1.2. Fonctionnement de l'Eglise wallonne de Nimègue.....	54
1.2.1. Les organes majeurs : pasteur, consistoire et diaconie	54
1.2.2. La communauté wallonne : Etude socio-démographique des membres de l'Eglise de Nimègue	66
1.2.3. L'utilisation du français dans une communauté assimilée	73
1.3. Les interactions et relations de l'Eglise wallonne de Nimègue.....	77
1.3.1. Avec le synode wallon.....	77
1.3.2. Avec les Eglises réformées néerlandaises	81
1.3.3. Avec l'autorité civile.....	83
2. L'Eglise wallonne de Nimègue dans la tourmente révolutionnaire (1787-1799)	86
2.1. Une situation compliquée avant la Révolution batave (1787-1794).....	87
2.1.1. La fin de la révolte patriote et le retour du Stadhouder au pouvoir	87
2.1.2. Le ministère du pasteur Scheidius	92
2.1.3. La guerre aux portes de l'Eglise	95
2.2. Une Eglise amenée à disparaître (1794-1797)	98

2.2.1.	La vacance de l'Eglise	98
2.2.2.	Maintenir le culte wallon	103
2.3.	Une renaissance laborieuse (1797-1799)	108
2.3.1.	Une tâche difficile : financer un pasteur.....	108
2.3.2.	Une conséquence de la vacance : un litige avec l'Eglise flamande	113
2.3.3.	Une Eglise surmenée.....	118
3.	L'Eglise wallonne de Nimègue à travers la fin de la République batave et l'occupation française	
	124	
3.1.	L'Eglise wallonne de Nimègue dans les dernier instants de la République batave	125
3.1.1.	Retour à une stabilité pour l'Eglise wallonne	125
3.1.2.	Retour de l'engagement de Nimègue dans le synode	130
3.1.3.	Des communautés wallonnes en périls : le cas des Eglises wallonnes en territoires étrangers	134
3.2.	Le Royaume de Hollande (1806-1810)	139
3.2.1.	Changement de régime et fidélité des Eglises wallonnes	139
3.2.2.	Le décret du 2 août 1808 : nouveau danger pour le maintien du culte	144
3.3.	L'intégration des Pays-Bas à l'empire français.....	147
3.3.1.	La fin du synode wallon.....	147
3.3.2.	La situation de Nimègue à la veille de la libération	152
Conclusion		158
Annexes		160
Annexe 1 : L'Eglise wallonne vue de l'extérieur		160
Annexe 2 : Intérieur du temple wallon		164
Annexe 3 : vie de la communauté		166
Annexe 4 : Ruines de l'Eglise wallonne après le bombardement de 1944.....		168
Annexe 5 : Projet d'un plan de finance du culte wallon face aux circonstances du temps, S. Heusden, 1796		170
Bibliographie		174
Table des matières.....		177

RÉSUMÉ

Ce mémoire présente l'histoire de l'Eglise wallonne de Nimègue dans la période révolutionnaire de 1787 à 1813 à travers l'historiographie et les sources concernant cette communauté. La particularité de cette étude repose sur la francophonie de cette Eglise, la lier au contexte révolutionnaire permet de questionner les sujets de mémoire des réfugiés huguenots qui ont constitué cette communauté, ainsi que l'identité culturelle et le sentiment national face à un événement d'influence française. Le but a été de montrer dans quel état d'esprit se trouvait cette communauté wallonne à travers l'étude de son fonctionnement et de l'impact de la période.

ABSTRACT

This master' thesis presents the history of the Walloon Church of Nijmegen in the revolutionary period from 1787 to 1813 through the historiography and the sources concerning this community. The particularity of this study is based on the Francophonie of this Church, linking it to the revolutionary context makes it possible to question the subjects of memory of the Huguenot refugees who constituted this community, as well as the cultural identity and the national feeling in the face of an event of French influence. The aim was to show in what state of mind this Walloon community finds itself through the study of its functioning and the impact of the period.

Keywords: French Revolution; French Protestantism; Batavian republic; Walloon church; religious diaspora; Nijmegen.

Présidence de l'université
40 rue de rennes – BP 73532
49035 Angers cedex
Tél. 02 41 96 23 23 | Fax 02 41 96 23 00



ENGAGEMENT DE NON PLAGIAT

Je, soussigné(e) Mathis LeBihen
déclare être pleinement conscient(e) que le plagiat de documents ou d'une
partie d'un document publiée sur toutes formes de support, y compris l'internet,
constitue une violation des droits d'auteur ainsi qu'une fraude caractérisée.
En conséquence, je m'engage à citer toutes les sources que j'ai utilisées
pour écrire ce rapport ou mémoire.

signé par l'étudiant(e) le **10 / 06 / 2021**

**Cet engagement de non plagiat doit être signé et joint
à tous les rapports, dossiers, mémoires.**

Présidence de l'université
40 rue de rennes – BP 73532
49035 Angers cedex
Tél. 02 41 96 23 23 | Fax 02 41 96 23 00

